

autrepart

Drogue et
reproduction
sociale dans le
tiers monde

autrepart

**Drogue
et reproduction
sociale dans le
Tiers Monde**

**Éditeur scientifique :
Éric Léonard**

**Cahiers des sciences humaines
Nouvelle série numéro 8**

Déjà parus :

Les Arts de la rue dans les sociétés du Sud, Michel Agier et Alain Ricard

Familles du Sud, Arlette Gautier et Marc Pilon

Variations, 1997

Empreintes du passé, Edmond Bernus, Jean Polet et Gérard Quéchon

Communautés déracinées dans les pays du Sud, Véronique Lassailly-Jacob

Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne, Johny Egg

et Javier Herrera

Variations, 1998

Couverture : Antoinette Sturbelle

Photo : © Margit Vermés-Labrousse, avec l'aimable autorisation
de l'Observatoire géopolitique des drogues

Éditions de l'Aube, ORSTOM, 1998

ISBN 2-87678-457-2

ISSN 1278-3986

Sommaire

Éric Léonard : Introduction : Drogue et reproduction sociale dans le Tiers Monde	5
D'UN CONTINENT À L'AUTRE : UNE NÉCESSAIRE MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE	
Daniel Dory, Jean-Claude Roux : De la coca à la cocaïne : un itinéraire bolivien... ..	21
Bernard Vienne : De la production d'opium au trafic d'héroïne : l'économie du pavot chez les minorités ethniques du Nord de la Thaïlande	47
Éric Léonard : Crise des économies de plantation et trafic de drogues en Afrique de l'Ouest : les cas ivoirien et ghanéen	79
DE LA CAMPAGNE À LA VILLE : LE POINT DE VUE DES ACTEURS	
Geneviève Cortes : Témoignage en filigrane : le <i>cocalero</i> bolivien face aux politiques antidrogues	103
Christophe Brochier, Maria Teresa Correia Coutinho : Organisation sociale et valeurs morales dans le trafic de drogue : le cas d'une favela de Rio de Janeiro	121
LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX OBJETS ET DE NOUVELLES MÉTHODES	
Lia Osório Machado : Les mouvements d'argent et le trafic de drogue en Amazonie brésilienne	141
Christian Geffray : Cocaïne, richesses volées et marché légal	159
Bernard Castelli : Le choix de l'immobilier des villes andines comme mode de blanchiment des profits de la drogue.	175
Notes de lecture	199
Résumés	207

Introduction

Drogue et reproduction sociale dans le Tiers Monde ¹

Éric Léonard *

L'objectif de ce numéro d'*Autrepart* est d'explorer, à partir de la présentation de cas concrets, les conditions dans lesquelles les différentes facettes du trafic de drogue (production, commerce, consommation, recyclage des profits dans la sphère légale) peuvent apparaître comme une alternative viable de reproduction ² à l'échelle de groupes sociaux confrontés à une situation de crise, ainsi que les conséquences sociales, économiques, institutionnelles de l'engagement de certains membres de ces groupes dans ce type d'activité. Ce cadrage implique l'ancrage de la « problématique drogue » dans un contexte social, historiquement et géographiquement situé. En outre, la référence implicite à la crise (la « fragilisation ») des groupes considérés peut apparaître comme un biais réducteur à l'étude « scientifique », objective, de ce phénomène. Ce parti-pris repose sur un constat simple : la coïncidence entre les grandes phases de développement du commerce mondial et d'intégration des sociétés nationales, puis locales, au marché international, et les principales périodes d'essor de la production et du trafic de stupéfiants (seconde moitié et dernier quart du XIX^e siècle) conduit à s'interroger sur les rapports existant entre les transformations du champ social induites par cette intégration et l'extension du trafic (au moins de certaines de ses composantes) dans une majorité des pays en développement et, singulièrement, dans les portions de leur territoire et les parties du corps social qui apparaissaient les plus vulnérables aux chocs économiques.

Depuis une dizaine d'années, avec la prise en compte croissante du trafic international de drogue dans les relations Nord-Sud et la définition des politiques de développement, les travaux sur le sujet, qu'ils soient de nature scientifique ou journalistique, se sont multipliés. On trouve ainsi de nombreux articles et ouvrages en langue anglaise ou espagnole portant sur ce thème, en particulier sur

* Agroéconomiste, Orstom, Mexique.

1 Je remercie Jean-Yves Marchal et Pascale Phélinas pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la coordination de ce numéro.

2 Le terme de reproduction peut apparaître désuet – et restrictif dans la mesure où il introduit l'idée d'une « reproduction en l'état » – à ce stade de l'exposé ; je justifierai son emploi au fil de cette introduction.

celui de filière coca-cocaïne, de loin la plus médiatisée³. Les réflexions développées dans le cadre de cette introduction concernent, de façon plus modeste et restrictive, les travaux francophones existants, moins abondants que les précédents, mais peut-être aussi plus variés au regard des filières et des espaces géographiques concernés. De façon générale, l'accent médiatique mis sur la dimension géopolitique du narcotrafic, ses effets déstabilisants sur les systèmes démocratiques en construction et le processus de globalisation financière ont fréquemment conduit les auteurs de ces travaux, qu'ils soient ou non francophones, à privilégier les analyses macroéconomiques ou macrosociales⁴ : un bon nombre d'entre eux se sont attachés à évaluer la dimension et l'impact économique du trafic *international*, en *mesurant* les revenus qu'il génère à partir des indicateurs que son caractère illégal et occulte laisse à la disposition du chercheur (saisies de drogues, flux financiers enregistrés au niveau des statistiques bancaires ou de la balance des paiements, évaluations des surfaces cultivées). Outre le fait que ces contraintes sont susceptibles d'induire un biais dans la méthode⁵, de telles approches ont pour inconvénient de laisser dans l'ombre les *processus* d'insertion de l'économie de la drogue dans les contextes *locaux* et les ressorts sociologiques du développement de ce phénomène dans une majorité de pays en développement (y compris ceux de l'ancien bloc socialiste).

Dans leur majorité, les travaux présentés dans ce recueil se caractérisent par leur fort contenu factuel, empirique, et par l'utilisation qui y est faite des données de première main. Il s'agit d'un parti-pris délibéré qui a guidé la réalisation de ce numéro : si l'on peut reprocher à certains de ces articles leur manque de référence aux travaux théoriques existant sur ce sujet, ils montrent dans leur ensemble combien les approches indirectes, à fort contenu empirique, sont à même d'enrichir la compréhension du « phénomène drogue ». L'accès aux données a en effet été rendu possible par une conception originelle beaucoup plus large du champ de la recherche : les transformations globales d'un champ social ou d'un territoire, conception qui requerrait une insertion durable dans le milieu social étudié, une compréhension fine de son organisation et de son fonctionnement et, finalement, l'accès à des données qui, dans un autre contexte, auraient été occultées à l'observateur extérieur. Dans le cas où le trafic de drogue était présenté comme l'objet

3 Une liste indicative est fournie en annexe de cette introduction ; je remercie Javier Herrera pour les références qu'il m'a aimablement communiquées.

4 Parmi les travaux en langue française les plus représentatifs de ce type d'approche, on peut citer, de façon non exhaustive, les articles de G. Fonseca, P. Kopp et J. Cartier-Bresson dans le numéro 131 de la revue *Tiers Monde* [1992] ; ceux de P. Salama et M. Schiray dans le numéro 185 de la revue *Futuribles* [1994] ; N. Hardinghaus [1996] ; P. Kopp [1997] ; A. Labrousse [1988 et 1991] ; R. Laserna [1995].

5 En l'absence de données fiables sur les flux réels, les mesures reposent fréquemment sur des évaluations de la consommation dans les pays industrialisés. Sauf quelques exceptions notables (Brésil, Thaïlande, Afrique du Sud), le marché intérieur des pays du Sud, qu'ils soient ou non producteurs de drogues, est en revanche rarement pris en compte alors que, par exemple, on considère que l'essor de la production de dérivés de l'opium depuis le milieu des années quatre-vingt est directement lié à l'accroissement du nombre d'héroïnomanes au Pakistan, en Inde, en Thaïlande, en Malaisie et à Hong Kong [Fonseca, 1992], ou que le marché ouest-africain absorbe la plus grande partie de la production régionale de dérivés du cannabis [OGD, 1996 a]. De même, les analyses s'appuyant sur une évaluation des flux occultes de devises pèchent à différencier les capitaux provenant du narcotrafic des autres sources d'argent « sale » (fraude fiscale, corruption, vols et rackets).

même de la recherche, c'est à travers un positionnement déontologique et scientifique précis et lisible vis-à-vis des institutions qu'il a été possible de formaliser et sécuriser les relations du chercheur avec ses informateurs (voir à cet égard l'annexe à l'article de C. Geffray).

Au-delà des similitudes qu'ils présentent quant à « l'enracinement social » des phénomènes étudiés, les travaux réunis dans ce recueil posent un certain nombre de prémisses à la compréhension qualitative du « phénomène drogue » dans les sociétés en développement. Le premier, et non le moindre, réside dans la conviction que le développement de la production et du trafic de drogues doit nécessairement être considéré dans une perspective historique, en particulier en référence aux crises qui ont marqué l'évolution des sociétés et aux réponses spécifiques qui leur ont été apportées.

La prise en compte des crises sociales et des contextes locaux : les apports de l'Histoire

Même dans le cas de sociétés où la production et la consommation de stupéfiants sont considérées comme des éléments d'une tradition et ont une dimension autant culturelle qu'économique (opium chez les montagnards du Triangle d'or, coca chez les paysans andins, voir les articles de B. Vienne et de D. Dory et J.-C. Roux), leur développement comme phénomène de masse s'identifie aux phases historiques de crise qu'elles ont traversées, le plus souvent du fait de l'intervention de facteurs d'origine d'exogène. La production d'opium, considérée de nos jours comme un élément central dans la culture des ethnies montagnardes du Nord de la Thaïlande, a en fait été adoptée par ces dernières vers le milieu du XIX^e siècle, à l'instigation de l'État chinois qui cherchait à contrecarrer les effets déstabilisants sur sa balance des paiements des importations massives – et clandestines – d'opium britannique (Vienne); de même, l'extension de la culture de la coca dans certaines régions des Andes (région de Quillabamba au Pérou, Yungas de La Paz en Bolivie) a répondu aux incitations des colonisateurs espagnols qui cherchaient à accroître l'approvisionnement en feuilles des mines boliviennes afin d'y augmenter la productivité des travailleurs indiens (Dory et Roux). Dans les deux cas, la diffusion des cultures de drogues à de nouveaux territoires s'est inscrite dans le cadre d'une crise sociale à l'échelle d'une nation, et pour répondre aux besoins d'une toxicomanie de masse, fomentée par des puissances coloniales⁶.

De nos jours, l'intégration au « marché global » d'agricultures se caractérisant par leurs faibles niveaux de productivité, la mise en concurrence des paysans du Tiers Monde avec les producteurs des pays industrialisés – lesquels disposent de

6 S'agissant de la feuille de coca, ces considérations peuvent prêter à polémique, en particulier dans le contexte andin, où son usage traditionnel est opposé à l'amalgame hâtivement fait entre coca et cocaïne dans le cadre des politiques d'éradication des cultures illégales. Il n'en demeure pas moins que ce sont les principes actifs de la feuille de coca, qui sont à l'origine des phénomènes de pharmacodépendance et que l'on retrouve hautement concentrés et toxiques dans le sulfate de cocaïne, qui ont fait l'objet de l'intérêt des colonisateurs espagnols et ont motivé sa consommation à une large échelle –, celle-ci étant beaucoup moins répandue qu'on ne le croit généralement aux temps préhispaniques.

surcroît de toute une panoplie de subventions directes ou déguisées – ou avec d'autres agriculteurs du Sud bénéficiant de rentes différentielles de nature écologique (comme c'est le cas pour les producteurs de cacao africains qui sont confrontés à la concurrence des zones pionnières d'Asie du Sud-Est, voir Léonard dans ce recueil) est porteuse de crises dont les dimensions potentielles sont comparables à celles qui ont accompagné les grandes phases d'expansion du colonialisme européen. La mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS) et la suppression des soutiens publics à l'agriculture qui en a découlé (retrait des subventions aux intrants et aux prix des produits agricoles, contraction du crédit agricole, privatisation et dégraissage des entreprises et des services publics ⁷) ont accru la fragilité des agricultures paysannes en même temps qu'elles contribuaient à fermer les soupapes de sécurité qu'avait pu représenter pour ces dernières, plusieurs décennies durant, la croissance des grandes métropoles.

La mondialisation des échanges a un impact similaire sur la viabilité des entreprises qui opéraient auparavant dans des marchés protégés, largement régulés par les commandes publiques et par un cadre juridique limitant la concurrence extérieure. L'ouverture des marchés intérieurs et la contraction des commandes des États, liée à la mise en œuvre des PAS, ont considérablement affecté l'activité des entreprises nationales alors que, fréquemment, la réduction de l'offre de crédits bancaires et l'envol des taux d'intérêts (en particulier dans les économies affectées par une forte inflation et des dévaluations périodiques de la monnaie, comme ce fut le cas en Amérique latine au cours des années quatre-vingt, puis de nouveau en 1995-96, ou en Asie du Sud-Est actuellement) limitaient dans le même temps l'accès aux capitaux pouvant permettre une modernisation de l'appareil productif. Dans un tel contexte, on peut, avec B. Castelli, être surpris par l'accroissement de l'activité immobilière dans les principales villes de l'Arc andin au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt, alors même que la valeur réelle des financements à la construction avait fléchi de 20%.

La mondialisation du narcotrafic au cours des vingt dernières années, qui a impulsé l'expansion des productions de drogues à des régions qui n'avaient aucune tradition en la matière (Mexique, Colombie, Afrique de l'Ouest), apparaît en fait indissociable du processus de globalisation et des bouleversements économiques, sociaux, institutionnels qui en dérivent. La libéralisation des marchés, si elle est à l'origine de crises conjoncturelles, offre parallèlement des solutions à ces dernières, la « marge », la sphère illégale, ne constituant que l'un des versants du marché global. Si, au cours des étapes récentes de l'extension des productions et du trafic de drogues, les acteurs qui ont joué un rôle central dans la diffusion de l'innovation – et qui en ont tiré les plus gros profits – ont pu appartenir à des secteurs accommodés, mieux insérés dans les réseaux marchands et politiques, il n'est pas moins vrai que les couches les plus pauvres de la population rurale et urbaine ont fourni le gros des bataillons de producteurs (directs ou métayers), manœuvres, petits passeurs et sicaires qui constituent les « forces vives » du trafic.

7 Les articles de Cortes et de Dory et Roux, dans ce recueil, établissent une corrélation entre les licenciements de mineurs boliviens et l'établissement de nouveaux producteurs de coca dans les zones pionnières du Chapare.

Dans les métropoles du Tiers Monde (mais également dans les grandes villes d'Europe ou des États-Unis), les organisations du trafic trouvent un point d'insertion « dans les espaces de vacance des anciennes solidarités sociales », en se substituant à l'État défaillant dans les domaines de l'encadrement social, de la socialisation et de la redistribution qu'il assumait antérieurement [Rivelois, 1995]. Comme le montrent C. Brochier et M. Correia Coutinho dans leur article, les chefs du trafic remplissent dans les quartiers marginaux certaines fonctions de régulation et d'intégration sociale (création d'emplois dans la sphère illégale mais également dans des secteurs d'activité légaux, services urbains, crédit, sécurité sociale, sécurité publique) que les autorités et le reste de la population nient aux *favelados* frappés d'ostracisme. Ces interventions et « le positionnement opportuniste (des *capos* locaux) sur le créneau idéologique de la revanche de classe permettent de légitimer des pratiques criminelles qui, dans un autre contexte, auraient été condamnées » par la population des favelas. De ce point de vue, « le développement du trafic ne correspond pas plus à une oppression insurmontable (de la part des trafiquants) qu'à une réponse collective organisée à l'extrême pauvreté ».

Dans les zones rurales enclavées, là où les options économiques qu'offre la sphère légale tendent à se limiter aux cultures vivrières, dont les prix s'érodent au gré de l'ouverture des marchés, la production et le convoyage de drogues sont en passe de devenir la seule alternative de reproduction élargie pour les petites exploitations. Au regard des contraintes posées par une répression souvent violente, s'appuyant sur des moyens de détection et d'éradication sophistiqués, l'enclavement, l'absence de voies de communication, les reliefs escarpés, tous obstacles rédhibitoires à une insertion favorable dans le marché légal, représentent autant d'« avantages comparatifs » au développement des cultures et du transit des drogues. Les réseaux du trafic trouvent par ailleurs dans l'affaiblissement des structures de contrôle social et de solidarité de type traditionnel (famille élargie, lignage, chefferie ou cacique) un terrain propice à leur insertion. En Afrique de l'Ouest par exemple, les structures familiales de type élargi, confrontées à la croissance démographique, à l'appauvrissement des ressources et au tarissement des alternatives non agricoles, s'avèrent de moins en moins aptes à assurer l'intégration des nouvelles générations. La légitimité du pouvoir des aînés est remise en question et les cadets sociaux (chefs de familles nucléaires, jeunes célibataires) développent des stratégies d'insertion dans d'autres réseaux sociaux sur la base de relations individuelles de type clientéliste. Si cette évolution contribue à fragiliser les groupes sociaux en affaiblissant les réseaux de solidarité traditionnels, elle a également pour effet de favoriser l'individualisation des stratégies sociales (y compris au sein des ménages nucléaires) et de permettre l'adoption de comportements jugés déviants, qui seraient l'objet d'une sanction sociale dans le cadre des structures de contrôle de type traditionnel.

Les cultures illicites se développent d'autant plus rapidement qu'elles présentent généralement des caractéristiques comparables aux productions commerciales sur lesquelles reposaient antérieurement les économies paysannes (céréales, oléagineux, café, cacao) quant à leurs conditions d'articulation avec les marchés. En premier lieu, leur conservation est aisée sur de longues périodes, sans risque de dépréciation de la valeur commerciale, qu'il s'agisse de l'opium, des dérivés du

cannabis (marihuana, haschisch) ou des feuilles de coca. Leur commercialisation est ainsi possible en toute saison, sur les lieux de stockage ou de production, quels que soient les volumes proposés et à des prix fluctuant de façon modérée d'une saison à l'autre. D'autre part, dans les régions enclavées, les productions illicites peuvent se substituer aux céréales et aux autres semences commercialisées dans le cycle de l'usure, les avances en aliments et en outils faites par les intermédiaires du trafic étant remboursées sous forme de drogue (Vienne). Les drogues peuvent ainsi se convertir en moyen d'échange, même si, à la différence de la monnaie, leur circulation est rigoureusement orientée (Geffray). C'est le cas de l'opium dans le Nord de la Thaïlande (Vienne), de la cocaïne qui sert à payer les travailleurs boliviens du Chapare et à réaliser les transactions de biens volés à la frontière entre la Bolivie et le Brésil (Cortes, Geffray), ou de la marihuana qui est utilisée pour rémunérer les manœuvres au Ghana et en Côte-d'Ivoire (Léonard).

Pour les milieux d'affaires enfin, l'ouverture aux capitaux d'origine illicite peut apparaître comme un atout important dans la recherche de compétitivité, en particulier lorsque l'accès aux crédits bancaires s'avère restreint ou particulièrement onéreux. De la sorte, par le biais par exemple des traditions entrepreneuriales d'actionnariat direct, très répandues en Amérique latine, et en se substituant aux banques, les réseaux du trafic pénètrent les circuits de l'économie légale. Surtout, comme le met en évidence C. Geffray, le commerce de la drogue induit un changement qualitatif fondamental dans le fonctionnement de la sphère illégale : en intégrant la possibilité d'échanger des biens volés contre de la cocaïne, la marge illégale devient un secteur d'accumulation envisageable pour le capital. En effet, contrairement au cycle « classique » de conversion des richesses volées en argent, qui aboutit à une dévalorisation des biens considérés, leur échange contre de la cocaïne permet de démultiplier le facteur de valorisation des richesses. Ce changement a plusieurs implications : d'une part, les acteurs de la sphère illégale « tendent à agir comme des capitalistes, puisqu'ils assurent, dans l'illégalité, la totalité d'un cycle classique d'accumulation marchande » ; et d'autre part, « les capitalistes de la sphère légale peuvent être tentés, dans certaines conditions, d'investir une partie de leurs capitaux dans un tel cycle illégal, puisque du point de vue de la sphère légale, le bouclage du cycle complet permet d'obtenir [une valorisation de leur capital] ».

La perméabilité de nombreuses composantes de la société à l'intervention des trafiquants contraint enfin les États à définir leur attitude face au développement du trafic en fonction des contraintes de maintien de leur propre légitimité. En ce sens, la recomposition des États rentiers et des systèmes politiques de type clientéliste, provoquée par l'ouverture économique et la contraction des budgets publics, peut se traduire par la « tolérance négociée » des pouvoirs vis-à-vis des trafiquants. Cette tolérance se manifeste en premier lieu au niveau des liens unissant milieu politique et milieux entrepreneuriaux, mais elle prend un relief particulier à l'échelle des relais locaux du pouvoir central.

La dissolution des rentes de tout type autrefois centralisées par les États favorise l'autonomisation des pouvoirs locaux et des clientèles politiques de tout type (corporations syndicales, religieuses, associations culturelles, etc.) qu'ils finançaient auparavant. Elle permet aussi, nous l'avons vu, la formation d'une base sociale

pour des acteurs capables économiquement de se substituer à l'État – ou de recevoir délégation de sa part – dans les différentes charges sociales qu'il ne peut plus assumer. Dans cette perspective, les crises qui touchent de nombreuses régions du Sud constituent un support, non seulement à l'essor d'activités illicites, mais également à la constitution de structures organisées, capables d'assumer un certain nombre de fonctions de régulation sociale (création d'emplois, fourniture d'aides particulières et de services collectifs), de se créer une légitimité locale ou régionale et, sur cette base, d'interpénétrer les structures politico-administratives légales. En particulier, les pouvoirs locaux ou corporatifs, constituant les relais traditionnels des systèmes politiques de type clientéliste, vont être conduits à tisser des alliances avec ces nouvelles structures pour parer à l'érosion des rentes politiques et préserver les fondements de leur propre légitimité. De ce point de vue également, le narcotrafic peut s'ériger en amortisseur de la crise qui s'étend au système politique et menace la stabilité de certains États patrimonialistes [Rivelois, 1995].

Face à l'essor du narcotrafic et des contre-pouvoirs qui lui sont associés⁸, l'attitude de l'État va donc osciller entre la répression, souvent dictée par les partenaires dans le commerce international et les bailleurs de fonds, et les contraintes posées par le maintien de sa propre légitimité au niveau de régions ou de secteurs sociaux qui ont été relégués à la périphérie du développement national. Il se produit alors un double phénomène de militarisation et de tolérance négociée vis-à-vis des pouvoirs locaux, qui est évidemment source importante de corruption. Les politiques de répression menées par les États doivent dès lors être analysées en fonction des « alliances objectives » de tout type qui lient ceux-ci aux réseaux du trafic. En particulier, les campagnes d'éradication menées en Amérique latine et en Asie du Sud-Est ont montré que la répression « en surface » favorisait la sélection de structures capables d'y résister : en neutralisant les petits intervenants et les acteurs qui n'avaient pu négocier des alliances avec les institutions officielles, elles ont contribué à renforcer les structures de type mafieux et le contrôle que celles-ci opéraient sur la production et les producteurs.

La tolérance des États vis-à-vis du trafic est d'autant plus grande que celui-ci apparaît jouer un rôle important dans la stabilisation macroéconomique de pays menacés par l'hyper-inflation, les dévaluations en cascade et la fuite des capitaux, comme ce fut le cas en Amérique latine au cours des années quatre-vingt. C'est ainsi qu'au Pérou, en Colombie et en Bolivie, les amnisties fiscales et l'ouverture financière ont permis durant cette période d'éviter un tel enchaînement de maxi-dévaluations et d'hyper-inflation [Fonseca, 1992] : en Bolivie, au plus fort de l'ajustement structurel, « les capitaux illégaux ont été sans aucun doute un amortisseur à la crise sociale et économique. On estime à 600 millions de dollars la part des bénéfices rapatriés (annuellement), ce qui équivaut à l'ensemble des exportations légales » [*ibidem*].

Les relations entre narcotrafic, système politique et État constituent sans doute pour le chercheur, et pour des raisons évidentes, la plus difficile à étudier

8 Un exemple désormais bien connu est celui offert par les syndicats de producteurs de coca dans les régions amazoniennes de Bolivie et par leurs interventions dans le champ politico-électoral (voir les articles de Cortes et de Dory et Roux dans ce recueil).

des différentes dimensions du développement de l'économie de la drogue. Elles représentent également l'une des lacunes de ce recueil. Aucune des études présentées ici n'explore de façon directe ces relations et les logiques de pouvoir qui les sous-tendent, même si plusieurs d'entre elles (Cortes, Dory et Roux, Léonard, Vienne) font directement référence à l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des politiques de répression et de substitution des cultures illicites.

Drogue, crise et développement : des liens complexes

Au vu des considérations qui précèdent, le développement récent, à une très large échelle, de la production et du trafic de stupéfiants peut apparaître comme une réponse pertinente, à ses différents niveaux de mise en œuvre, aux crises que traversent des composantes diverses (de la base paysanne aux réseaux du pouvoir, en passant par les populations marginalisées des grands centres urbains – et même une fraction significative des classes moyennes⁹ – et les milieux d'affaires) des sociétés déstabilisées par la contraction de l'État et par la dérégulation des marchés intérieurs.

Ce constat de la dimension globale du « phénomène drogue » dans certains pays conduit à s'interroger sur l'efficacité et même la validité des politiques d'éradication qui y sont menées. En Bolivie, la réduction des surfaces plantées de coca sur les piémonts amazoniens a eu un impact direct sur les conditions de vie et même les niveaux nutritionnels des communautés de l'altiplano qui, selon un principe multiséculaire, avaient étendu leurs stratégies d'exploitation des différents étages écologiques aux zones de culture de la coca [Cortes, 1995 et dans ce recueil]; en Thaïlande, la répression visant la production et la consommation d'opium s'est traduite par une explosion de l'usage d'héroïne et par des problèmes sociaux (l'extension de la toxicomanie à des classes d'âge plus jeunes, alors que la consommation d'opium était l'apanage des aînés) et de santé publique (une majeure toxico-dépendance) inconnus auparavant (Vienne). Si l'on ajoute à ces effets pervers les coûts de mise en œuvre des programmes officiels de substitution de cultures, tant au plan écologique (érosion des versants, assèchement des nappes phréatiques et pollution des cours d'eau liés à l'exploitation intensive des zones de montagne) [OGD, 1996 b] que socioéconomique (montant des investissements techniques et financiers à la charge des paysans, frais de stockage et de mise en marché, incapacité des cultures alternatives à se substituer aux productions illicites dans toutes leurs fonctions – intégration dans le cycle de l'usure, valeur d'échange, valeur d'usage médical ou rituel, voir les articles de Cortes et Vienne), l'échec constaté des politiques d'éradication s'inscrit dans la logique.

La superficie dédiée aux cultures illicites se maintient alors en se déplaçant (« Ce qui s'est passé dans le Chapare, ce n'est pas un développement alternatif, mais un développement parallèle », Cortes¹⁰) et l'existence d'une production mas-

9 Pour la ville d'Accra, Laniel [1995] décrit le développement de la consommation d'amphétamines et de cannabis au sein des couches moyennes urbaines laminées par plus de quinze ans de crise économique et politique.

10 Sur le développement alternatif en Bolivie, voir Brackelaire [1992], Mamani [1996] et Thoumi [1995].

sive de drogue se convertissent en un moyen de négocier un accès plus large et moins coûteux aux facteurs de développement (infrastructures de communication et agro-industrielles, crédits à taux bonifiés). Ce qui est vrai à l'échelle d'un pays, en ce qui concerne les relations entre les régions périphériques et le pouvoir central, l'est également au niveau international, comme le montrent les débats touchant aux évaluations officielles de surfaces cultivées, ou ceux qui agitent annuellement les milieux politiques et les chancelleries des pays producteurs à l'heure de l'octroi, par le gouvernement des États-Unis, de la « certification » de leurs politiques antidrogue et des paquets d'aide financière qui l'accompagnent (Castelli, Dory et Roux).

Dans des sociétés traversées par des courants de crise dont les composantes, matérielles ou non, s'expriment, souvent conjointement, à différents niveaux et dans différentes sphères de l'activité économique et sociale (reproductibilité agro-écologique des systèmes de production, maintien du lien social à l'échelle des groupes domestiques ou des collectivités locales, qu'elles soient rurales ou urbaines, pérennité des États clientélistes, compétitivité des entreprises), le trafic de drogue présente la spécificité de constituer une réponse globale, mais adaptée aux contextes à la fois locaux et microsociaux de ses différents champs de mise en œuvre. Ainsi, pour les économies de plantation d'Afrique de l'Ouest, « l'innovation cannabis apparaît comme la plus pertinente – et dans une certaine mesure la plus accessible – alternative de reconversion à l'issue du cycle cacaoyer pionnier, non seulement pour les exploitations paysannes [...], mais aussi pour les réseaux marchands et les élites administratives [...]. Ce qui est remarquable, c'est que cette diffusion se produit sans induire, apparemment, de transformation majeure de l'organisation économique et sociale. Tout se passe comme si l'innovation technique permettait de différer les innovations sociales et institutionnelles (au niveau des sociétés paysannes comme à celui de l'État) que l'achèvement du cycle pionnier semble imposer » (Léonard).

Cette spécificité n'induit pas nécessairement la mise en place des conditions d'un développement économique et social. Le trafic de drogue s'insère dans un système de relations sociales élargies en apportant une réponse adaptée aux blocages affectant les processus de développement en cours, mais sans réellement infléchir la nature de ces processus. En Thaïlande comme dans la plupart des pays concernés, l'essor du trafic d'opium, puis d'héroïne, « s'est effectué selon les lignes de force des réseaux de clientèle au travers desquels s'exerce, traditionnellement et *de facto*, le pouvoir économique et politique. [...] L'organisation hiérarchique et pyramidale des rapports de clientèle [...] induit une tendance à centraliser le trafic de stupéfiants et à l'inféoder à quelques groupes dominants » (Vienne). En d'autres termes, « les types d'organisation propres au narcosystème apparaissent comme un reflet « hypertrophié » des systèmes politiques fondés sur l'État clientéliste » [Rivelois, 1995]. Ce qui différencierait fondamentalement l'impact du narcotraffic d'un pays à l'autre serait la capacité des systèmes clientélistes en place à opérer comme supports du développement économique et social ou, *a contrario*, comme instruments de monopole des richesses et d'exclusion.

« Dans la mesure où le trafic de drogue se développe en prise avec les superstructures sociales existantes, il confirme la tendance à l'exclusion ou à l'intégration des processus de développement en cours » [Léonard, 1997]. En ce sens, et pour

justifier le titre et le cadrage général donnés à ce recueil, il est possible de parler de *reproduction*, non seulement des formations sociales qui s'engagent dans la sphère illicite, mais de l'ensemble du *système* social des pays concernés. Si, pour les planteurs de cacao ivoiriens ou, dans une certaine mesure, pour les communautés indiennes de l'altiplano bolivien, l'incorporation *transitoire* au trafic peut représenter une alternative de reproduction des mécanismes d'intégration des nouvelles générations et des processus d'accumulation que la saturation des terroirs rend aujourd'hui impossibles dans le cadre de l'économie légale, ce n'est pas le cas pour une majorité de producteurs d'Amérique latine et pour la plupart des « petites mains » et des sicaires employés par les *capos* de Rio de Janeiro (Brochier et Correia Coutinho).

Fréquemment, le trafic de drogue joue le rôle de soupape de sécurité vis-à-vis des tensions sociales qui menacent d'exploser, en même temps qu'il constitue un blocage à l'amorce de véritables processus de développement. Ainsi, en Colombie, « la pénétration du capital mafieux dans le secteur agricole a été une véritable contre-réforme agraire qui a modifié profondément la structure et la forme de la propriété de la terre » [Fonseca, 1992]. De même, dans le Tropicque sec mexicain, le recyclage local des narcodollars, combiné à la valorisation marchande des terres les plus enclavées et escarpées, les plus propices à la culture du cannabis ou du pavot, s'est traduit par un phénomène d'inflation qui a affecté l'ensemble des moyens de production, sapé les bases légales de l'économie paysanne et accéléré les processus de marginalisation des petits producteurs et de concentration foncière par les oligarchies traditionnelles – qui occupent les fonctions d'intermédiaires et de commanditaires locaux du trafic [Cochet, 1990; Léonard, 1997]. Dans ce contexte particulier, le trafic de drogue est devenu la seule activité permettant la reproduction de la paysannerie minifundiste, mais en aucun cas il ne peut s'agir d'une reproduction élargie : sa diffusion repose sur les oligarchies locales et s'effectue selon les mécanismes de sujétion et d'extraction du surplus paysan qui caractérisent depuis des siècles le fonctionnement des économies régionales [*ibidem*].

D'une façon similaire, l'insertion du trafic dans les quartiers pauvres de Rio a des effets pour le moins contrastés : en même temps qu'il permet le rétablissement de certaines fonctions de régulation sociale dans des espaces abandonnés par les pouvoirs publics, il contribue à perpétuer l'ostracisme, la stigmatisation et le déclassement moral dont les populations des favelas sont traditionnellement l'objet et confirme de la sorte leur marginalisation sociale et économique (Brochier et Correia Coutinho).

Les défis posés aux chercheurs : la construction de nouveaux objets, l'exploration de nouvelles méthodes

Même si la majorité des travaux présentés dans ce recueil sont le fruit d'une rencontre « circonstancielle » avec la problématique du trafic de drogue, dans le cadre d'une recherche de portée plus large, sa prise en compte et la collecte des informations ont requis la mise en œuvre d'une démarche et d'outils méthodologiques adaptés aux caractéristiques particulières de cet objet d'étude. En premier lieu, les difficultés qui se présentent au chercheur (nature illégale, occulte, des faits observés, caractère sensible des informations officielles, risques éthiques, risques de

manipulation, mais aussi, et ce n'est pas le moindre des problèmes, risques physiques) exigent de sa part une clarification quant à sa position et son statut. Comme le souligne C. Geffray, « le premier principe [...] consiste à présenter et revendiquer une identité claire. Ce qui suppose de présenter un projet clair et simple, qui soit le même pour tous les interlocuteurs avec lesquels nous sommes amenés à travailler. [...] Nous devons manifester la plus grande *réserve*. Nous ne pouvons avoir d'opinion, par exemple, sur la légitimité de la loi : la loi est la loi. Pas d'opinion bien entendu, sur la légitimité des institutions : il n'y a pas d'institution hors la loi » (annexe à l'article de C. Geffray sur les conditions d'accès à l'information).

En second lieu, ces mêmes difficultés imposent le recours à une méthodologie originale et l'identification d'indicateurs pertinents quant aux manifestations du narcotrafic dans les contextes locaux ou nationaux. Ce problème peut être partiellement levé dans le cadre d'analyses microsociales ou monographiques, du type de celles qui composent les deux premières parties de cet ouvrage, analyses qui reposent sur une forte insertion dans le milieu local, permettent l'établissement de relations de confiance entre le chercheur et ses interlocuteurs (en particulier quand ces informateurs ne sont pas partie prenante dans l'organisation illégale) et offrent des possibilités étendues quant à la collecte et la mise en cohérence d'informations éparses. En revanche, il se pose avec une acuité beaucoup plus grande lorsque les réseaux du trafic (qu'il s'agisse du commerce de la drogue ou du blanchiment de ses bénéficiaires), leur organisation interne et les relations qu'ils nourrissent avec la société légale constituent l'objet même de la recherche. La référence à des agrégats de type macroéconomique ou aux statistiques officielles est bien sûr insuffisante pour l'analyse qualitative de l'organisation de ces réseaux. Il apparaît par ailleurs évident que la méthodologie employée doit s'ajuster étroitement aux contextes nationaux et locaux d'insertion de ces réseaux. En ce sens, la construction d'un corpus méthodologique procède davantage d'une exploration par jalons successifs que de l'adscriptio à un champ théorique déterminé (voir Machado dans ce recueil).

Cet aspect explique sans doute en partie la surreprésentation, dans cet ouvrage, des cas latino-américains en général et de la filière coca-cocaïne en particulier (6 études sur les 8 présentées ici¹¹). Cet état de fait est lié autant à l'ancienneté relative du trafic dans l'Arc andin (mais c'est une caractéristique que lui dispute, et de façon encore plus marquée, le Sud de l'Asie dans son ensemble) qu'à sa médiatisation par le biais de la « guerre à la drogue » décrétée par le gouvernement des États-Unis et de la primauté accordée à cette dernière dans la définition des politiques adoptées à l'égard du sous-continent latino-américain, non seulement par la première puissance mondiale, mais aussi par les organismes financiers multilatéraux (FMI et Banque mondiale). De telles conditions ont stimulé à la fois l'intérêt des chercheurs et la canalisation de crédits pour des études sur ce thème et dans

11 Un autre déséquilibre, au sein de l'espace géographique andin et de la filière coca-cocaïne cette fois, tient à la quasi-absence du Pérou et de la Colombie du cadre des études présentées (l'article de B. Castelli excepté), alors qu'il s'agit des premiers producteurs mondiaux de feuilles de coca et de chlorhydrate de cocaïne respectivement. Ces absences tendent à masquer l'existence d'une véritable intégration régionale au niveau de cette filière, sur la base d'une division territoriale du travail entre les différents pays de l'Arc andin (même si un pays comme la Bolivie a récemment intégré certaines des étapes de transformation de la feuille de coca, produite localement, en chlorhydrate de cocaïne)

cet espace géographique. La production de travaux consacrés à la filière coca-cocaïne, principalement en langue anglaise et espagnole (voir la bibliographie), a ensuite contribué à la constitution d'un corpus de connaissances qui a à la fois « banalisé » cet objet de recherche et posé des jalons permettant d'aller plus avant dans son analyse factuelle et théorique.

Il n'est donc pas surprenant que les travaux touchant aux problèmes de méthodes (articles de Castelli, Geffray et Machado), traitant de surcroît d'un thème particulièrement sensible de ce champ d'étude, celui de la circulation et du recyclage des produits du trafic, concernent la filière coca-cocaïne. Il est toutefois probable que les travaux nombreux et récents s'attachant à l'étude du commerce inter-États, légal et clandestin, en Afrique de l'Ouest déboucheront à court terme sur des analyses de l'organisation du trafic de drogue (lequel n'apparaît que comme l'une des composantes des contrebandes de tout type dont ce sous-continent est le théâtre) et de son articulation avec les réseaux marchands de type traditionnel.

Structure de l'ouvrage

Les articles présentés ci-après ont été regroupés en trois parties, qui reflètent à grands traits les principales lignes de la réflexion amorcée ci-dessus. Les trois articles réunis dans la première partie (Dory et Roux, Vienne, Léonard) mettent en évidence, chacun à sa manière, la nécessité de situer la production et le trafic de drogue, en particulier en ce qui concerne leur articulation avec le marché international et les grandes phases d'expansion et de « globalisation » de ce dernier, dans l'histoire longue des pays, des régions et des sociétés étudiées, en référence aux processus de construction et aux politiques économiques des États concernés, et à la façon dont les régions et les sociétés locales aujourd'hui productrices de drogue leur ont été intégrées. La mise en perspective historique, d'une part, les emboîtements d'échelle – du niveau local au niveau régional, du régional au national, du national au supranational – que ces trois travaux exploitent, d'autre part, permettent de relier les expressions locales du trafic de drogue aux dimensions (géo)politiques de celui-ci, en même temps qu'ils offrent un aperçu des implications concrètes et potentielles, à l'échelle macrorégionale ou nationale, des politiques localisées d'éradication des cultures.

La deuxième partie (articles de Cortes et de Brochier et Correia Coutinho) illustre la pertinence et l'importance des travaux de type anthropologique, s'appuyant sur une insertion dans la durée et une analyse fine des processus sociaux, dans la compréhension des mécanismes d'insertion locale du narcotrafic et de son articulation avec l'économie des unités domestiques d'une part, avec les réseaux de sociabilité et de solidarité d'autre part. Ces deux travaux offrent par ailleurs des exemples de la façon dont les valeurs et les normes véhiculées par les trafiquants s'adaptent à, et infléchissent, les processus identitaires à l'œuvre dans les sociétés locales.

La troisième partie est consacrée à des travaux explorant de nouvelles pistes de recherche et de nouveaux outils méthodologiques. Les trois articles qui la composent s'attachent à l'analyse, à différents niveaux et par différentes entrées, de l'étape la plus sensible du processus de création de richesse et d'accumulation

par le narcotraffic : celle qui concerne la circulation de la marchandise illégale, sa conversion en valeur d'échange et son recyclage dans la sphère légale. Ils mettent en évidence le rôle des circuits clandestins dans la restructuration des territoires et la recomposition des hiérarchies spatiales (Machado), les ressorts économiques, liés à la nature particulière de la « marchandise-drogue », de l'imbrication entre sphères légale et illégale et les logiques capitalistes qui légitiment cette imbrication (Geffray), ainsi que les manifestations concrètes, dans le secteur particulier de la construction immobilière et en dépit des limites posées par « l'impossible vérification statistique », de ces logiques capitalistes ou, plus simplement, patrimoniales (Castelli). La nature « exploratoire » de ces travaux se prête à certaines approximations, voire des tâtonnements, qui pourront donner matière à ceux de nos collègues qui mettent en doute la possibilité, sinon la légitimité de telles recherches. Ces trois articles n'en posent pas moins, chacun à sa manière, des jalons de valeur dans la construction de prémisses scientifiques et l'exploration méthodologique des problèmes relatifs à l'organisation des réseaux clandestins.

BIBLIOGRAPHIE

Travaux de référence en français

- BRACKELAIRE V. [1992], « Coca, développement et coopération internationale en Bolivie », *Tiers Monde*, XXXIII (131) : 673-691.
- CARTIER-BRESSON J. [1992], « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Tiers Monde*, XXXIII (131) : 581-609.
- COCHET H. [1990], *Cannabis et Pavot : essor des cultures illicites et spécialisation régionale (un exemple en Sierra Madre del Sur au Mexique)*, Observatoire géopolitique des drogues, 17 p., multigr.
- CORTES G. [1995], « Migrations temporaires au Chapare (Bolivie) et stratégies alimentaires », *Cahiers des sciences humaines*, 31 (4) : 951-967.
- FONSECA G. [1992], « Économie de la drogue : taille, caractéristiques et impact économique », *Tiers Monde*, XXXIII (131) : 489-516.
- FOTTORINO E. [1991], *La Piste blanche. L'Afrique sous l'emprise de la drogue*, Paris, Ballard, 175 p.
- HARDINGHAUS [1996], « La narcoéconomie », *Problèmes économiques*, 2455 : 12-20
- KOPP P. [1992], « La structuration de l'offre de drogue en réseaux », *Tiers Monde*, XXXIII (131) : 517-536.
- KOPP P. [1992], « Les analyses formelles du marché de la drogue », *Tiers Monde*, XXXIII (131) : 566-579.
- KOPP P. [1997], *L'Économie de la drogue*, Paris, La Découverte, Repères 213, 125 p.
- KOPP P., SCHIRAY M. [1994], « Les sciences sociales face à la drogue », *Futuribles*, 185 : 5-8.
- LABROUSSE A. [1988], « Économie politique de la coca-cocaïne », *Problèmes d'Amérique latine*, 62.
- LABROUSSE A. [1991], *La Drogue, l'Argent, les Armes*, Paris, Fayard, 485 p.
- LABROUSSE A. [1994], « Géopolitique de la drogue. Les contradictions des politiques de "guerre à la drogue" », *Futuribles*, 185 : 9-22.
- LABROUSSE A. [1996], « Les drogues dans le monde : la part du Sud », *Alternatives Sud*, III (1) : 13-24.
- LANIEL L. [1995], *Développement de la culture du cannabis et du trafic de marijuana au Ghana*, Paris, Observatoire géopolitique des drogues, 39 p., multigr.
- LASERNA R. [1995], « Bolivie : l'économie de la drogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 83-100.
- LÉONARD É. [1997], « Crise et développement des cultures illicites au Mexique et en Côte-d'Ivoire », in J.-M. Gastellu, J.-Y. Marchal (éd.), *La Ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, Paris, Orstom, coll. Colloques et Séminaires : 301-31.
- MAMANI M. [1996], « Les ironies du développement alternatif en Bolivie », *Alternatives Sud*, III (1) : 37-60.

- OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES DROGUES [1996 a], *Afrique de l'Ouest : étude de la production de drogues et du trafic local, en particulier de la culture de cannabis*, rapport à la Commission européenne (DG8).
- OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES DROGUES [1996 b], *Atlas mondial des drogues*, Paris, Puf, 250 p.
- RIVELOIS J. [1995], « Les implications politiques du narcotrafic au Mexique », communication au séminaire *Rente, Travail, Pouvoir : recherches sur le paternalisme et le clientélisme contemporains*, Paris, EHESS-Orstom, 22 novembre, 37 p., multigr.
- SALAMA P. [1994], « Macroéconomie de la drogue dans les pays andins », *Futuribles*, 185 : 43-56.
- SCHIRAY M. [1994], « Les filières-stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques ; les stratégies de survie et le monde des criminalités », *Futuribles*, 185 : 23-42.
- THOUMI F. [1995], « L'échec des politiques antidrogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 3-20.
- UPRIMNY R. [1996], « Le narcotrafic comme forme particulière d'accumulation », *Alternatives Sud*, III (1) : 127-140.

Travaux de référence sur la filière coca-cocaïne dans d'autres langues

- ÁLVAREZ E. [1995], « Economic Development, Restructuring and the Illicit Drug Sector in Bolivia and Peru : Current Policies », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, XXXVII (3) : 125-49.
- BAGLEY B., WALKER W. (éd.) [1994], *Drug Trafficking in the Americas*, University of Miami North-South Center, 549 p.
- BLANES JIMÉNEZ J. [1989], « Cocaine, Informality and the Urban Economy in La Paz, Bolivia », in A. Portes, M. Castells, L. Benton (éd.), *The Informal Economy: Studies in Advanced and Less Developed Countries*, Baltimore and London, John Hopkins University Press : 135-49.
- BRITO D., INTRILIGATOR M. [1992], « Narco-traffic and Guerilla Warfare : a New Symbiosis », *Defence Economics*, 3 (4) : 263-74.
- GIUSTI J. [1991], « The Economic and Social Significance of Narcotics », *Cepal Review*, 0 (45) : 137-67.
- GREENFIELD H. [1993], *Invisible, Outlawed and Untaxed : America's Underground Economy*, Conn. and London, Greenwood, Westport, 137 p.
- MCCLINTOCK C. [1988], « The War on Drugs : the Peruvian Case », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, XXX (2-3).
- MELVIN M., LADMAN J. [1991], « Coca Dollars and the Dollarization of South America », *Journal of Money, Credit and Banking*, 23 (4) : 752-63.
- MOLINA P. [1995], *Illegal Drug Trafficking and Economic Development in Colombia*, Chicago, Ph. D., University of Illinois.
- MORALÈS E. [1986], « Coca and Cocaine Economy and Social Change in the Andes of Peru », *Economic Development and Cultural Change*, 35 (1) : 143-61.
- SAGE C. [1989], « Drugs and Economic Development in Latin America : a Study in the Political Economy of Cocaine in Bolivia », in P. Ward (éd.), *Corruption, Development and Inequality : Soft Touch or Hard Graft?*, London and New York, Routledge : 38-57.
- SANABRIA H. [1993], *The Coca Boom and Rural Social Change in Bolivia*, Ann Arbor-University of Michigan Press, 277 p.
- THOUMI F. [1994], *Economía política y narcotráfico*, Bogota, TM Editores, 339 p.
- WARD P. (éd.) [1989], *Corruption, Development and Inequality : Soft Touch or Hard Graft?*, London and New York, Routledge, 191 p.
- WEBB-CARTER D. [1989], « The Illicit Drug Trade », in V. Bulmer-Thomas (éd.), *Britain and Latin America : a Changing Relationship*, Cambridge, New York and Melbourne, Cambridge University Press-The Royal Institute of International Affairs : 186-202.
- WHYNES D. [1991], « Illicit Drug Production and Supply-Side Drugs Policy in Asia and South America », *Development and Change*, 22 (3) : 475-96.
- WHYNES D. [1992], « The Colombian Cocaine Trade and the War on Drugs », in A. Cohen, F. Gunter (éd.), *The Colombian Economy Issues of Trade and Development*, Oxford, Westview Press : 329-52.

D'UN CONTINENT À L'AUTRE :
UNE NÉCESSAIRE MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE

De la coca à la cocaïne : un itinéraire bolivien...

*Daniel Dory **, *Jean-Claude Roux ***

La Bolivie fait partie intégrante de l'arc andin, vaste ensemble géographique qui, depuis les années soixante-dix, s'est converti en un grand producteur de feuilles de coca. Ce végétal permet d'obtenir la cocaïne après un processus d'élaboration chimique. À partir de 1990, la Bolivie a atteint un autre stade, celui de l'exportation directe de la cocaïne, avec la constitution de circuits de production et de communication devenus nationaux.

Le marché intérieur nord-américain est un des plus grands consommateurs de cette drogue mais, depuis quelques années, on note que les saisies de cocaïne sont de plus en plus importantes en Europe. Cette situation explique une pression accrue des États-Unis sur les pays producteurs, particulièrement sur la Bolivie, le maillon faible et qu'ils contrôlent le mieux.

Les indéniables préoccupations internationales soulevées par l'apparition d'une importante production de cocaïne, en Bolivie comme dans d'autres pays andins, ne doivent pas occulter les réalités socioéconomiques qui ont conduit à cette situation. C'est le petit paysannat pauvre, d'origine andine et souvent indienne qui, depuis une trentaine d'années, est entré dans les circuits de la coca-cocaïne. Ceux-ci sont manipulés et dirigés par des groupes pour qui le complexe coca-cocaïne est d'abord un instrument d'enrichissement et de pouvoir. Le devenir de cette activité est actuellement remis en cause par la politique d'éradication des cultures de coca.

Le système d'économie qui s'est instauré avec la coca présente aussi un intérêt théorique dans le cadre des transformations de l'économie mondiale. Il fournit l'exemple du développement réussi d'un front extractiviste pan-andin assurant de façon autonome, par rapport à l'économie du centre, son passage à une production industrielle. En effet, bien qu'illégale, la cocaïne est parvenue à conquérir une part importante des échanges internationaux où les drogues équivalent à 30 % de la valeur des échanges... On assiste ainsi au développement d'une sorte d'économie parallèle illégale et à forte valeur ajoutée par sa vocation transnationale et échappant au contrôle formel du système global dominant.

* Directeur du Service national de planification territoriale en Bolivie.

** Géographe de l'Orstom, professeur-chercheur du département de géographie de l'université Mayor de San Andrés (UMSA) de La Paz, Bolivie.

Historique de la culture et utilisation de la coca en Bolivie

De la coca et de ses usages

Le genre *Erythroxylum*, qui appartient à la famille des *Erythroxylaceae*, comprend près de 200 espèces natives d'Amérique centrale et du Sud, dont la plus connue est la *E. coca* utilisée traditionnellement par les Amérindiens.

Sa distribution géographique épouse les contreforts orientaux de la chaîne des Andes bénéficiant d'un climat subtropical, depuis la Colombie jusqu'à la Bolivie. Le Pérou des vallées andines, ainsi qu'en témoignent les relations anciennes [Mortimer, 1901], a été le lieu privilégié de sa culture et de son utilisation rituelle, médicinale et alimentaire.

En Bolivie, on rencontre une douzaine d'espèces natives de coca. Il est à noter que celles cultivées dans les vallées chaudes des Yungas de La Paz sont les plus prisées par les consommateurs traditionnels qui en mâchent (*acullico*) les feuilles sèches, généralement mélangées avec des substances alcalines.

L'arbre à coca se rencontre, avec des noms vernaculaires différents, du Nicaragua à la Colombie (*Hayo* et *Naase*); mais celui de coca est le nom général utilisé que lui donnèrent les chroniqueurs au XVI^e siècle; il dérive probablement de l'Aymara *kkokka* qui signifie arbre.

Sa présence est ancienne en Bolivie, largement attestée dans les cultures de Tihuanaco et des îles du lac Titicaca; des échanges sont aussi confirmés par l'archéologie aux temps des royaumes Aymaras (XII-XIII^e siècles), entre vallées chaudes et vallées hautes des Andes. Bien que l'époque de l'introduction de la plante en Bolivie reste hypothétique, pour certains spécialistes son apparition pourrait se situer autour de 1500 av. J.-C.

Durant la période incaïque, la coca était cultivée dans deux zones [Salinas, 1897], celle des Yungas de La Paz, ou vallées subtropicales des Andes orientales, et celle de Cochabamba.

Dans les sociétés précolombiennes, la coca était utilisée de façon courante, notamment pour faciliter les opérations de trépanation du crâne. Elle jouait aussi un rôle de premier plan dans les pratiques divinatoires et religieuses et, à ce titre, elle était consommée par l'élite princière et sacerdotale de l'empire inca.

La théorie de son usage élitiste [Loza, 1992] fondée sur les textes de certains chroniqueurs est controversée par ceux qui, preuves à l'appui, notent son usage généralisé marqué par l'existence de *cocales* en propriété privée, le troc de la coca et l'existence de dépôts de l'État inca servant à la population en période de disette.

Le moine Thomas Ortiz, au XVIII^e siècle, signale ses vertus curatives qui provoquent la curiosité des médecins. Joseph de Jussieu, en 1750, ramène les premiers plants de coca en France, puis Lamarck, en 1783, assure sa classification. En 1855, Friedrich Gardeke réussit à extraire l'alcaloïde de la coca qu'il dénomme *Erythroxilon*; enfin, en 1858, le chimiste Enrique Pizzi obtient les premiers cristaux d'alcaloïde de coca. Par la suite, les études se multiplient sur le produit [Zabala, 1995]; on peut noter aussi l'intérêt qu'il soulève chez Freud qui publie en 1884 *Über Coca*, un article traitant de ses effets psychiques et oniriques.

L'habitat privilégié de la coca se situe entre 500 et 1 800 mètres d'altitude, dans les vallées chaudes et les piémonts des Andes orientales bénéficiant d'un cli-

mat humide. Sa culture selon la technique traditionnelle utilise un système de terrasses (*takanas* ou *andenes*) bien drainées, installées sur des sols d'argile et de limon.

En Bolivie, son milieu optimal se trouve dans les Yungas du département de La Paz, dont le climat dispose d'un minimum moyen de température de 18,3 °C et d'un régime pluviométrique moyen de 1 242 millimètres. La cueillette des feuilles est réalisée de trois à quatre fois à l'année; c'est l'activité majeure avec le séchage dont les modalités obéissent à de sensibles variations régionales.

Le cultivateur, ou *cocalero*, taille l'arbuste à une hauteur ne dépassant pas généralement 1,20 mètre et ses branches 50 centimètres afin d'éviter un développement excessif des racines qui endommagerait les terrasses. L'entretien du tronc et l'ablation de la végétation parasite font partie des opérations régulières et indispensables.

Dans les Yungas de La Paz, foyers de la culture traditionnelle de la coca destinée à la consommation, on n'utilise pas d'engrais ni d'insecticide afin d'éviter l'altération de la saveur des feuilles mâchées par les consommateurs. La vie de l'arbuste est variable, dépendant des milieux écologiques; elle est de 35 à 40 ans, avec un optimum productif de 30 ans dans les Yungas, mais elle chute à 8 ans dans le Chapare et à moins à Yacapani (département de Santa Cruz).

On doit noter la vulnérabilité de la coca à certaines attaques d'insectes comme le lépidoptère *Ulo*, un papillon nocturne décrit par O. Buchtien en 1909. Les spécialistes mentionnent aussi certains champignons (*Marasmius*) aux effets destructeurs pour la plante. En 1927 et en 1947, des attaques du champignon *Aeschersonia* ont détruit 87% des cultures de coca d'Espirito Santo, dans le département de Cochabamba [Cardenas, 1948].

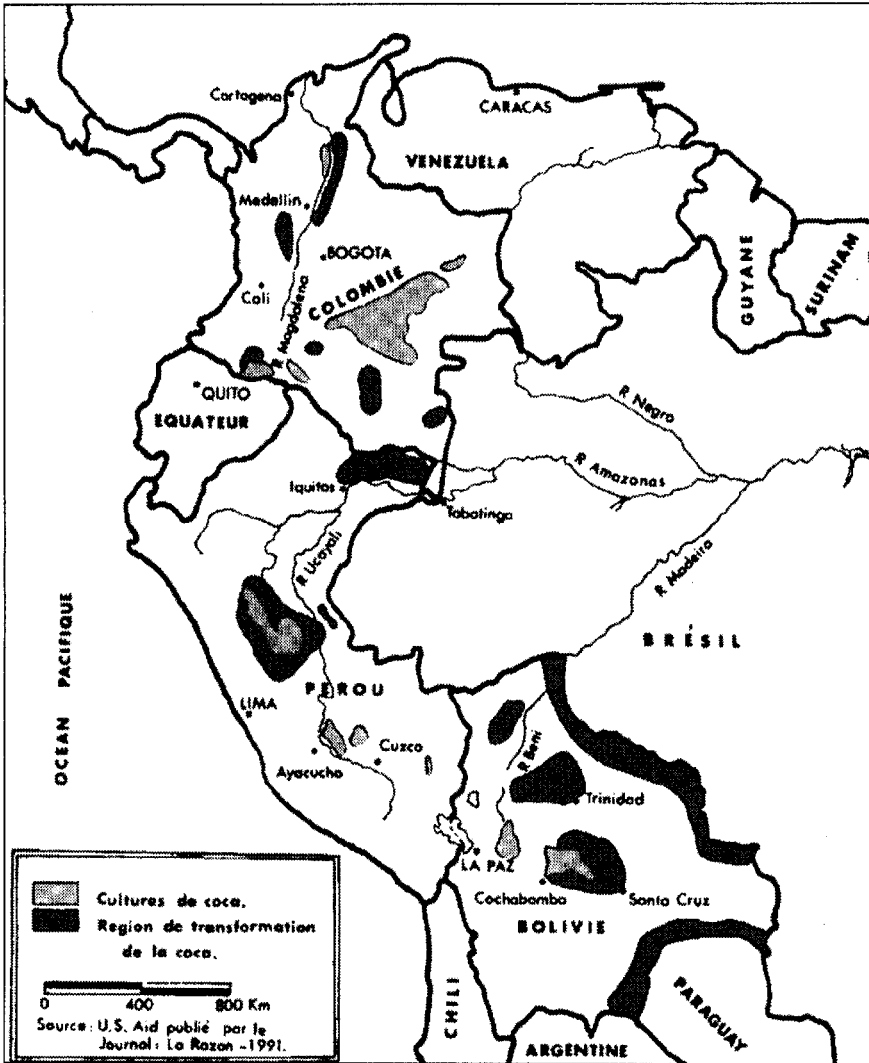
De l'Inca au Conquistador

L'arrivée, en 1524, des Espagnols au Pérou entraîne l'effondrement de la structure politico-sociale de l'empire inca. Il en résulte, selon de nombreux auteurs, la généralisation de l'usage de la coca alors largement cultivée. Cieza de León [1880] signale, sans précision, que « dans les Andes, depuis Guamanga jusqu'à la ville de La Plata (Sucre), on cultive la coca ».

Pour l'Église catholique, partie prenante du système colonial espagnol, l'utilisation de la coca présente un danger pour la conversion des masses. En effet, elle juge que la consommation de ce produit est associée à des pratiques idolâtres. En conséquence, les résolutions des conciles de Lima, de 1567 et 1569, signalent que la coca est « ... chose inutile et pernicieuse qui conduit à la superstition car elle est le talisman du diable ». Aussi l'Église demande-t-elle aux autorités coloniales l'éradication des cultures en s'appuyant sur l'importance des décès des travailleurs indiens des zones malsaines où sa culture est réalisée, probablement sous l'effet de la leishmaniose et de la fièvre jaune.

Or la consommation de la coca se répand rapidement dans les nouvelles mines d'argent du Potosi situées dans l'audience de Charcas, berceau historique de la Bolivie actuelle. En effet, elle se révèle, en tant que produit coupe-faim, être un adjuvant indispensable pour soutenir l'effort physique des Indiens soumis au travail

Figure 1 – État géographique du complexe coca-cocaïne d'après des sources nord-américaines



forcé dans les mines de haute altitude (de 3 800 à 5 100 mètres). Ainsi que le note un historien [Chaunu, 1967], « ... les conditions d'exploitation étaient particulièrement atroces », notamment au Cerro Rico de Potosi, le plus riche et important centre d'exploitation minière de l'argent¹. Le débat, entre ces préoccupations éthiques et les intérêts économiques, est tranché, en 1569, par la promulgation des Ordonnances de la coca.

1 En 1930, les rapports sanitaires indiquent une moyenne de vie des mineurs, à Potosi, de 30-35 ans.

Signées par le roi Philippe II d'Espagne, ces dispositions principales sont les suivantes :

- L'interdiction absolue, contrôlée par l'Église, de la coca pour des pratiques païennes.
- La coca est reconnue licite, et même imposée, pour les travailleurs forcés des mines.
- Sa culture est autorisée, mais limitée à trois ou quatre récoltes de 500 paniers de feuilles (de 10 kilos), soit 20 tonnes annuelles au maximum, pour chacune des communautés indiennes soumises au tribut et aux corvées.
- La coca est acceptée pour acquitter le tribut, mais aussi pour le paiement des mineurs indiens. Sa ration par travailleur est fixée à une livre espagnole hebdomadaire, soit 450 grammes, selon les ordonnances du vice-roi Toledo.
- Des mesures de protection des travailleurs des haciendas *cocaleras* sont imposées aux propriétaires. On peut détacher celles interdisant le transfert des travailleurs des régions froides d'altitude vers les zones tropicales malsaines de culture, ou l'obligation du port de vêtements pour les pluies, enfin, une nourriture correcte devait être assurée aux péons.
- Le transport vers Potosi et ensuite sa commercialisation sont soumis à contrôle strict.

En complément au décret royal, et suite à une enquête qu'il avait ordonnée, le vice-roi Toledo promulgue, en 1572, le décret dit du régime de la *mita* minière. Il instaure, pour les mines d'argent de Potosi, un système de travail obligatoire imposé pour une durée d'un an tous les sept ans, aux Indiens des communautés – les *ayllus*.

De la colonie à la République : un dénominateur commun

Néanmoins, ces mesures restent perçues par l'Église comme pernicieuses pour la conversion en cours des Indiens. L'Inquisition dénonce des pratiques idolâtres qui se déroulent dans les mines et le clergé continue à déplorer le sort des péons dans les terroirs de la coca...

Finalement, reconnaissant le bien-fondé de ces critiques, Madrid se décide à promulguer de nouvelles dispositions. La production de coca est taxée pour créer des hôpitaux pour les Indiens malades qui sont confiés au clergé; un contrôle est établi pour assurer le paiement en coca des contributions des dixièmes dus à l'Église par les Indiens... Enfin, le vice-roi Toledo impose quelques restrictions pour pallier les abus les plus flagrants propres à l'utilisation de la main-d'œuvre réquisitionnée pour les mines et les *cocales*.

Ces dispositions achèvent d'emporter les dernières réserves suscitées chez l'Église par l'officialisation du rôle économique joué par la coca et, même, elle devient vite partie prenante de cette nouvelle prospérité. L'évêque du Cusco, Vicente Valverde, un défenseur des Indiens, n'hésite pas à reconnaître que « la principale ressource dont dispose cet évêché vient du commerce de la coca » [Loza, 1992]. Des couvents de religieuses cloîtrées, et même les Dominicains, commencent à produire la coca dans leurs haciendas de Cusco ou en Colombie.

Figure 2 – Bolivie : les provinces de la coca



En Bolivie, on signale, au cours du XVII^e siècle, que les curés achètent des *cocales* dans les Yungas de La Paz, particulièrement à Chulumani et Coripata. Quant aux Franciscains, ils apprennent à leurs ouailles d'Apolo à cultiver la coca... Les assises de la future grande fortune foncière des ordres religieux se constituent ainsi avec la spéculation de la coca.

Le développement de la culture de la coca s'accompagne de l'instauration d'une double structure sociale de commandement. L'une est une hiérarchie interne à l'exploitation, marquée par une chaîne d'agents de commandement et des degrés divers de servitude entre Indiens et esclaves noirs, tandis que la hiérarchie externe qui pèse sur l'hacienda *cocalera* est représentée par le curé, les autorités administratives et les *Vecinos* (ou Espagnols et Créoles des villes).

Ce système rigide et hiérarchisé s'est conservé presque intact jusqu'à la fin du XIX^e siècle; il explique les relations sociales de dépendance créées par le système de l'hacienda...

La main-d'œuvre attachée à la coca

L'augmentation de la production de coca entraîne un besoin de main-d'œuvre nouvelle pour des zones de culture peu peuplées; aussi l'Espagne reprend à son compte le système inca des *mitimaes* [Cieza de León, 1880], basé sur la déportation de travailleurs indiens.

Le recensement du vice-roi Toledo [Levillier, 1942], de 1570-75, permet de connaître, pour l'audience de Charcas, le détail des effectifs de *mitimaes* employés. Pour les provinces de La Plata (Chuquisaca) et de La Paz, il s'agit d'un total de 5 513 hommes tributaires, dont 1 838 Indiens *mitimaes* de la coca soit, avec les familles, une population de 23 391 personnes, tandis que l'impôt sur la coca affecte 33 communautés.

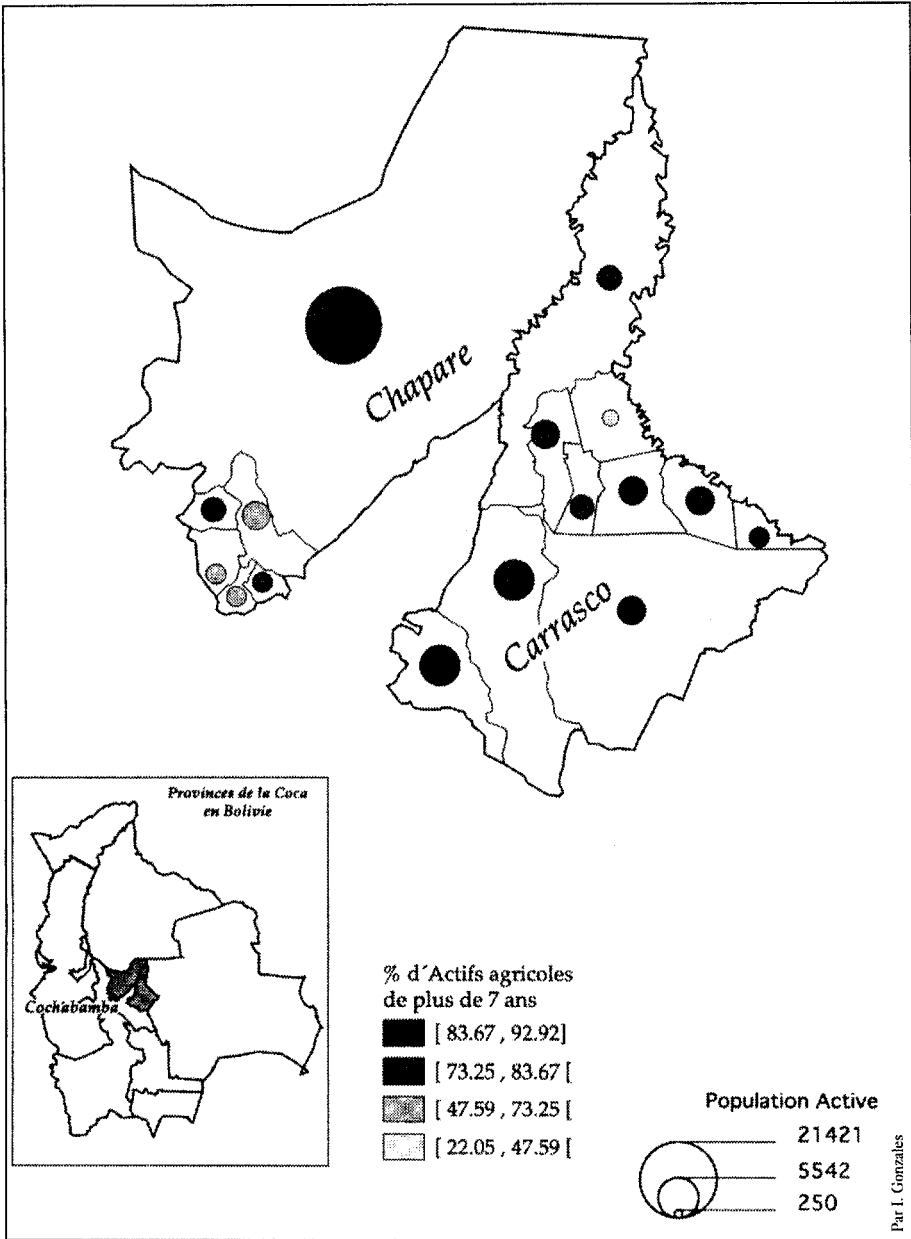
La production de feuille de coca, en 1573 [Cook, 1972], est de 2 165 paniers de 10 kilos pour les trois *repartimientos* (Pocona, Tarabuco et Aiquile et Totora) de la province de La Plata, ce qui est peu; par contre, pour la province de La Paz et ses huit *repartimientos*, la production atteint 6 117 paniers. Au total, l'audience de Charcas produit donc 8 282 paniers de coca, ou 82 tonnes environ. C'est la ration annuelle de 3 280 mineurs, mais insuffisante pour les besoins, ce qui nécessite une importation de coca du Pérou.

Ces chiffres suscitent deux remarques. D'une part, la population active déplacée est relativement réduite, même en tenant compte d'une population totale faible qui est estimée à 800 000 personnes, à la fin du XVIII^e siècle, pour l'audience de Charcas [Rosenblat, 1954]. D'autre part, la production de coca de Cochabamba, qui sera par la suite très importante, est alors estimée très secondaire, d'où l'absence de recensement pour cette province.

Une production dépendante de la prospérité minière

À partir de 1550, la très forte chute de la population indienne, conséquence d'épidémies ou des répressions coloniales, affecte à la baisse la production de la coca.

Figure 3 – Département de Cochabamba : zones de coca excédentaire et population active agricole (par canton en 1992)



Source : Atlas de Cochabamba (adaptation I. Gonzales – L. Arreghini, D. Dory, J.-C. Roux, Ph. Waniez, 1996.

Au XVII^e siècle, cette production connaît un regain provoqué par l'extension de l'exploitation minière, à Potosi, Chichas, Lipez et Oruro. La consommation se diffuse aussi dans l'importante population indienne urbanisée. En effet, Potosi, à son apogée en 1650, atteint entre 150 000 et 200 000 habitants dont la moitié d'origine indienne; de plus, Espagnols et Créoles, eux aussi, s'adonnent à la consommation de la coca, malgré l'interdit de l'Inquisition...

Un phénomène nouveau apparaît, à partir de 1625, avec les migrations spontanées d'Indiens de l'Altiplano vers les vallées chaudes afin d'échapper au travail forcé. Ils vont se consacrer à la production de la coca qui dispose du débouché d'une consommation clandestine dans les zones minières; cette activité s'avère très rentable car elle évite les contrôles et taxes d'une autorité coloniale faible, sinon absente de ces confins.

Le XVIII^e siècle présente des conditions plus troublées car une crise minière perturbe l'économie et le commerce colonial. La main-d'œuvre se raréfie à cause de la forte mortalité provoquée par une vague de grandes épidémies (variole, typhus, rougeole et coqueluche) qui entraînent également la diminution de la production agricole. Il en résulte les plus grandes difficultés pour que les réquisitions de main-d'œuvre puissent satisfaire aux besoins des mines.

Mais ce sont les événements politiques qui perturbent le plus les activités économiques et donc la production de coca. En 1780, en effet, éclate une insurrection générale des Indiens de Cusco, suivie, en 1782, de celle de La Paz.

Ces soulèvements marquent le point limite atteint par la pratique coloniale, que ce soit dans le traitement administratif des Indiens ou par les abus du système de réquisition d'une main-d'œuvre raréfiée. L'âme de la révolte, Tupac Katari, incite ses fidèles à abandonner les plantations de coca, ce qui provoque la destruction de nombreuses haciendas. Mais la coca, en tant que « plante sacrée » des Incas, est récupérée dans le discours de ce chef messianique qui tente de refonder une indépendance indienne inspirée d'un modèle inca, certes idéalisé.

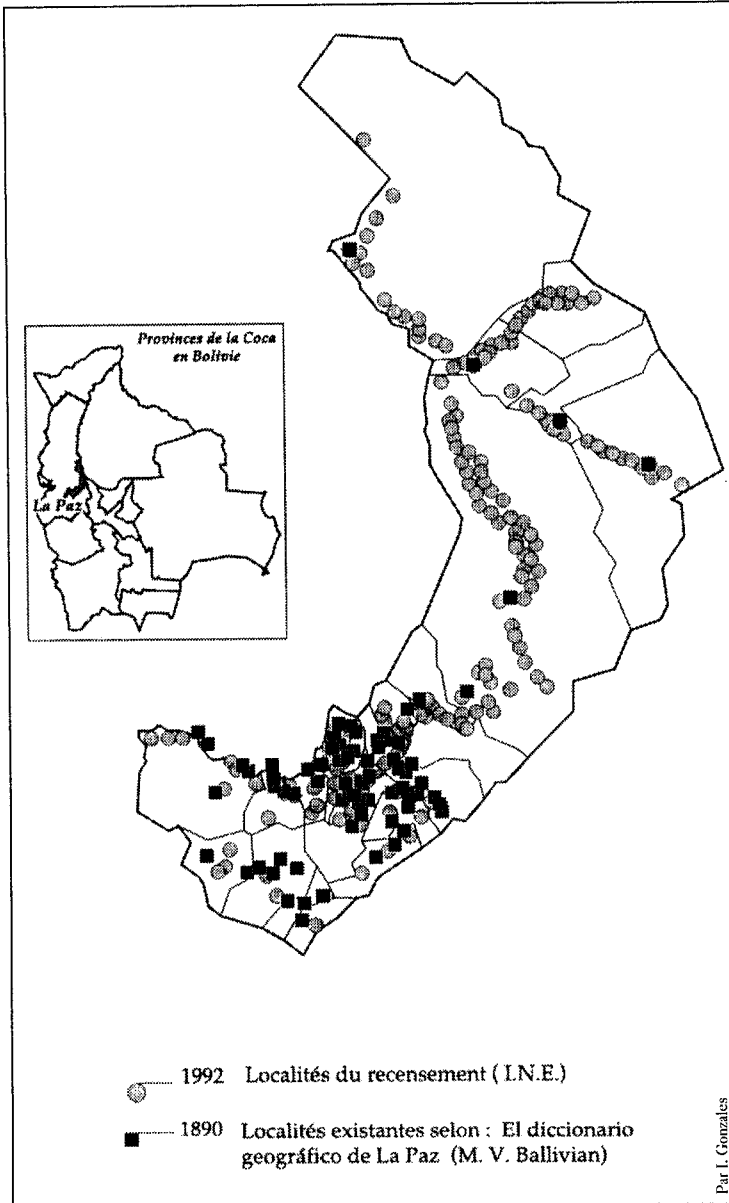
Si, du XVI^e siècle au XVII^e siècle, la production de feuilles de coca est estimée à 1 700 tonnes, elle chute à 900 tonnes à la fin du siècle suivant, conséquence des révoltes qui entraînent l'abandon de nombreuses mines. En 1786, on note une reprise de la production marquée par l'existence dans les Yungas de 345 haciendas *cocaleras* [Klein, 1976], d'une superficie totale de 9 000 kilomètres carrés.

Au XIX^e siècle, la production est estimée entre 3 000 et 4 000 tonnes. Mais elle subit, entre 1809 et 1825, de fortes variations causées par les troubles de la période de l'indépendance.

Pour le XX^e siècle, une autre baisse de la production est notée, en 1910 et 1930 [Morales, 1938], elle est due au ralentissement de l'économie et aux attaques parasitaires.

Jusqu'en 1950, l'exportation de feuilles de coca est mineure; en 1851, on note [Dalence, 1975] que 2% de la production de feuilles sont exportés vers le Pérou et l'Argentine, pour l'usage des travailleurs boliviens; en 1900, les ventes au Pérou atteignent 4% de la production. En 1944, seulement 9,5% de la production sont exportés, aux États-Unis et en Europe (pour la firme Coca Cola et l'usage pharmaceutique) et 8,4% en 1948.

Figure 4 – Province de Sud-Yungas : une terre de colonisation de la coca traditionnelle légale



Ainsi, au cours du XIX^e siècle, il est évident que l'essentiel du marché consommateur est bolivien et minier. En 1900, la région et la ville de Potosi consomment 28,7% de la production de coca, les zones minières d'Uyuni et Challapata 25,6%, et Oruro 9% [Soux, 1990].

Il est à souligner, pour conclure cet historique, que, de 1590 à 1956, les courbes de l'évolution de la production et de la consommation de coca sont parallèles, coïncidant presque.

La coca dans la tradition andine

De nombreuses sources, anciennes et modernes, soulignent la place importante occupée par la coca dans la vie du paysan andin. Il est évident que « ... c'est à la lumière de l'héritage culturel du paysan, de ses croyances et des nécessités dans sa vie quotidienne... » [Brackelaire, 1992] que le rôle joué par la coca présente son entière signification.

La consommation traditionnelle de coca est aujourd'hui principalement destinée à la mastication (*acullico*). Mais elle permet aussi de nombreux usages curatifs sous forme de *maté* (tisane) ou d'onguents. La coca, associée à d'autres plantes médicinales, est utilisée par 86% des personnes enquêtées en milieu rural traditionnel [Carter, Mamani, 1986]. Ces larges applications thérapeutiques expliquent l'existence d'un véritable codex de recettes empiriques propres à soigner de nombreuses maladies, qu'elles soient d'origine physique ou psychosomatique.

On comprend ainsi d'autant mieux l'attachement des milieux traditionnels à la médecine basée sur la coca que la situation sanitaire, propre aux secteurs ruraux marginalisés, reste critique, malgré d'importants progrès depuis 1950 [Roux, Waniez, 1995].

De même, une large utilisation conviviale de la coca est à noter dans les relations sociales et les cérémonies divinatoires du milieu paysan. La coca entre aussi dans le troc traditionnel des produits agricoles pratiqué entre paysans des zones chaudes et ceux des zones froides [Condarco, Mura, 1987]. On peut noter aussi son rôle dans les rites familiaux, avec un usage marqué en milieu rural (76% des enquêtés) et sensible en milieu urbanisé (de 84% pour les mineurs à 38% pour les ouvriers de l'industrie). Mais il est noté que l'attachement à son usage, en milieu urbain, décroît en fonction du niveau scolaire atteint.

La plupart des auteurs [Carter, Mamani, 1986] notent que l'usage de la coca obéit à des formes et des intensités variables selon les groupes ethniques. En milieu rural traditionnel, la mastication de la coca est pratiquée par 77% des enquêtés pour le groupe Quechua, et 69% pour celui Aymara; par contre, pour les personnes se disant « espagnoles » (créoles), le taux d'utilisation chute à 14%, mais il remonte à 25% pour celles d'autres origines.

Migration : la ruée vers les tropiques de l'or vert

La période contemporaine de l'histoire de la Bolivie débute en 1936, avec la fin de la désastreuse guerre du Chaco; ses conséquences auront des répercussions profondes dans tous les domaines de la vie nationale.

La remise en cause de l'immobilisme social

La défaite discrédite aussi bien l'armée, traditionnellement pesante dans la vie de l'État, qu'une classe politique conservatrice [Seiferheld, 1983], toutes deux responsables d'un nouveau démembrement territorial, après celui de la perte de l'Acre en 1903. L'économie du pays n'entame qu'une lente récupération vers la fin des années trente car elle dépend des fluctuations des cours de l'étain qui a supplanté l'argent depuis 1892. Cette conjoncture assure la fermentation des idées politiques qui mettront en œuvre la révolution nationale de 1952.

En effet, c'est la main-d'œuvre paysanne, souvent d'origine indienne, qui a constitué, bon gré ou mal gré, l'essentiel des contingents mobilisés par l'armée, entre 1932 et 1935. Il se produit ensuite, le conflit achevé, une large prise de conscience favorable à de profondes réformes. Les paysans démobilisés rechignent à retourner dans le système périmé des haciendas. Une partie d'entre eux entame alors un exode rural vers les centres urbains et miniers, d'autres partent chercher des terres libres, inaugurant ainsi les premières migrations rurales qui, avec des succès divers, sont à l'origine des nouvelles colonies agricoles.

L'impact des réformes

En 1952, la Révolution nationale impose la nationalisation des mines, puis elle est suivie, en 1953, par une réforme agraire se voulant radicale. Celle-ci disloque les structures latifundiaires restées figées depuis la Colonie et transforme les rapports politiques traditionnels.

Si la réforme agraire et l'échec économique qui lui est consécutif, de l'avis des spécialistes, déclenchent ensuite d'amples mécanismes migratoires, c'est dans la désastreuse condition du paysanat andin que se trouvent les racines profondes de la crise rurale bolivienne.

Le tableau présenté, à travers les recensements nationaux de 1950 jusqu'à nos jours, par le milieu rural explique aussi, à côté d'un profond désir de changement du paysanat, pourquoi la culture de la coca a rencontré une telle audience et, malgré son dévoiement par le narcotrafic, reste profondément ancrée dans les mentalités et les comportements.

En 1950, les deux tiers des 3 millions de Boliviens sont des ruraux; en 1992, la situation, avec une population de 6,4 millions, est symétriquement inverse, mais les effectifs bruts de la population rurale restent aussi nombreux qu'en 1950.

La population dite indigène, selon la nomenclature du recensement de 1950, c'est-à-dire d'origine indienne, est alors de 1,7 million de personnes. Elle est largement dominante dans les départements à vocation agricole et minière de La Paz (70%), de Cochabamba et Potosi (75%), d'Oruro (65%) et de Chuquisaca (68%). Or ce sont ceux qui connaissent, avec les crises minières et agricoles, de graves perturbations dans l'emploi et les revenus distribués. Selon ce même recensement, l'agriculture et l'élevage occupent 830 000 personnes d'origine indigène.

L'analphabétisme est de règle pour la majorité des populations des départements andins, oscillant entre 60 et 80% de la population, voire nettement plus en zones rurales marginales...

Tableau 1 – Migrations paysannes (en effectifs) vers les nouvelles terres de colonisation

Zones	1980	1986	1988
Suapi-Sararia	460	690	762
Caranavi-Teoponte	15 221	20 000	32 600
Asunta - Sud-Yungas	552	2 000	9 700
Apolo	205	258	420
Zongo	98	117	450
Piquendo	70	150	1 200
BellaVista - Pto Linares	502	778	1 100
Santa Ana - Huachi	989	1 775	2 300
Piquendo	997	1 500	2 300
Inicua	815	1 250	2 700
Covendo-Huachi	330	600	1 890
Total	20 239	29 118	55 422

Source : INC, 1986; Loza, 1992, *op. cit.*

La santé publique présente, elle aussi, une situation catastrophique dans les campagnes, que ce soit pour l'espérance de vie, la malnutrition, la mortalité infantile ou la lutte contre les grandes endémies. Enfin, les conditions de vie des ruraux sont lamentables pour l'habitat et les équipements de base comme l'eau, l'électricité et les communications [Roux, Waniez, 1995].

Pendant, quoi qu'il en soit de son échec économique, la réforme agraire bolivienne (et péruvienne) a été vécue par la masse rurale comme assurant la libération d'un carcan social et économique pesant sur elle depuis des siècles. Cette réforme, en démantelant dans l'Altiplano et les vallées interandines le système des grands latifundia, provoque plusieurs effets indirects sans lesquels on ne peut comprendre le développement du futur circuit coca-cocaïne.

La redistribution des terres des haciendas bouleverse radicalement les conditions de l'activité paysanne. Nombre de paysans vendent leurs lopins et abandonnent leurs terroirs saturés pour les terres libres des piémonts ou celles des llanos orientaux, où ils sont attirés par les haciendas capitalistes de Santa Cruz [Arrieta, 1976], épargnées par la réforme agraire et en voie de restructuration économique avec l'aide des États-Unis.

Ces migrations sont entretenues par l'atomisation des nouvelles propriétés, conséquence de l'application des lois successorales dans un contexte de forte croissance démographique. Ce phénomène, tant dans l'Altiplano que dans les vallées de Cochabamba, aboutit au foisonnement de minifundia incapables d'assurer la survie de leurs unités familiales.

Cette situation est aggravée par la surenchère démagogique qui entoure la réforme agraire et l'incapacité des dirigeants populistes (avec le MNR ou Mouvement nationaliste révolutionnaire). Ceux-ci sont incapables d'apporter l'encadre-

ment technique et un système de crédit agricole qui, seuls, pourtant, auraient permis d'assurer le passage progressif vers l'économie de marché d'une petite agriculture familiale.

Il en résulte que la seule issue offerte à de nombreuses familles est le départ vers les terres neuves. La politique officielle de colonisation appuyée par les États-Unis, soucieux d'alléger le poids d'une paysannerie misérable et potentiellement révolutionnaire [US Army, 1963], encourage ces migrations pour mettre en valeur de vastes secteurs déserts de l'Orient.

Les migrations

Les chiffres officiels, à utiliser avec précaution du fait des difficultés inhérentes aux recensements des zones marginales, permettent d'évaluer la distribution spatiale des migrations.

Pour le département de La Paz, les zones d'accueil disponibles, favorables à une agriculture de commercialisation, sont celles des vallées chaudes andines et du haut Beni; elles reçoivent les premiers colons à partir de 1955. Il s'agit, pour une partie d'entre eux, de paysans encadrés, volontaires dans le cadre d'expériences officielles de colonisation, mais les plus nombreux sont les colons spontanés.

Cette frange pionnière, dite du Tropicque de La Paz, s'installe dans les secteurs de Caranavi, Sud-Yungas, Zongo, Guanay et le haut Beni (Covendo, Santa Ana, Inicua, Piquendo, Suapi); il s'agit des futures zones de culture dite « excédentaire » de la coca.

On estime, en 1986, à environ 8 000 familles, soit environ 30 000 à 40 000 personnes [INC, 1986], l'effectif de ces migrants qui sont, dans leur très grande majorité, originaires du département de La Paz. De 1980 à 1988, ces mouvements s'amplifient, renforcés, en 1985, par la crise de l'étain et les graves difficultés du secteur minier nationalisé. Celles-ci entraînent le départ de milliers de mineurs « relocalisés » mis à pied, mais disposant souvent d'un pécule qui facilite leur installation comme colons des terres neuves.

Un phénomène similaire de migration, bien que d'intensité plus modérée, débute à la même époque, dans les zones tropicales du département de Cochabamba [Cortes, 1996].

Il est issu des vallées déshéritées et surpeuplées des provinces andines d'Arque, Arani, Capinota, Tapacari et Mizque, où la survie des familles rurales implique une diversification [Blanes, Flores, 1982] des ressources.

Il provoque un courant de migrations, saisonnières ou définitives, qui se dirige d'abord vers la ville de Cochabamba; celle-ci passe de 75 000 habitants en 1950, à 550 000, population de l'actuelle conurbation. Ensuite, les migrations dérivent vers la zone tropicale et relativement vierge du Chapare [Blanes, 1983] où commence la culture de la coca.

Le Chapare

Le Chapare est formé par une plaine de 400 mètres d'altitude en moyenne délaissée depuis la Colonie [Viedma, 1969] jusqu'à nos jours car souffrant d'une

réputation d'insalubrité, mais Haencke, à la fin du XVIII^e siècle, y signale quelques haciendas *cocaleras* [Weil, 1993].

Son occupation débute à Todos Santos, après 1920, avec une colonisation militaire. En 1935, cette colonie, seule expérience prospère de ce type, comptait 1 200 habitants. La construction, entre 1937 et 1942, de la route Chapare-Todos Santos favorise alors l'apparition d'un front de colonisation spontanée qui entraîne la création de nouveaux centres tels Victoria, General Busch, Central Busch et San Antonio (Villa Tunari actuellement).

En 1944, la population du Chapare est estimée à 3 300 habitants dont l'activité principale est la culture de la coca [Eastwood, Pollard, 1986]. En 1980, le Chapare a reçu 11 325 migrants depuis le recensement de 1976, puis, de 1980 à 1986, la population augmente encore de 20 000 personnes et, de 1986 à 1992, elle reçoit 27 047 nouveaux arrivants. À partir de 1980, l'analyse des flux migratoires indique la présence de colons originaires de Potosi et de ses provinces pauvres de Frias et Bustillo à l'agriculture restée traditionnelle.

Dans une seconde phase, ces migrations débordent vers Puerto Villaroel, le Chimoré, puis envahissent le parc national Isoboro-Securé et les Yungas de Vandiola. Selon diverses estimations [Laserna, 1993], la population du Chapare atteignait 150 000 personnes en 1991 tandis que, pour le recensement de 1992, la population du Tropicque de Cochabamba (provinces de Carrasco et Chapare) était de 137 000 personnes... Ces chiffres indiqueraient une diminution récente de la population permanente, conséquence de la répression engagée depuis 1990 contre les cultures illégales de coca et les laboratoires de cocaïne. Néanmoins, le taux d'accroissement migratoire de ces zones est estimé à 7% par les autorités [Cordeco, 1995], soit un doublement de l'effectif en dix ans.

Extension des cultures de coca

Les premiers tableaux statistiques des productions agricoles en Bolivie [Bolivia, 1940] permettent de localiser les secteurs de production de la coca. Trois départements se consacrent alors à cette activité, ceux de La Paz, Cochabamba et Santa Cruz. Les superficies cultivées atteignent, en 1938, 17 465 hectares assurant la production de 67 417 tonnes de feuilles de coca, pour un rendement moyen de 386 kilos à l'hectare et qui dégagent une valeur de 78,8 millions de boliviens. On peut noter que c'est le département de La Paz qui concentre alors plus de 90% de cette production et de sa valeur.

Que signifie, en termes de comparaison avec les autres productions agricoles des années quarante, la place occupée alors par la coca, faute de pouvoir l'estimer aussi en population active? Pour le département de La Paz, elle représente en valeur près de 76,6 millions de boliviens contre un peu moins de 95 millions pour l'ensemble des autres productions agricoles, le cheptel n'étant pas pris en compte. Le café, avec 54 millions, occupe la deuxième place.

Pour Cochabamba, la situation est inverse, la coca ne pèse que 2,2 millions de boliviens contre plus de 70 millions pour les autres productions. Quant à Santa Cruz, la coca y est marginale, cultivée seulement dans la province de Florida, avec une valeur de 1,4 million. Ainsi, à l'époque, le département *cocalero* par excellence

est celui de La Paz, avec les provinces de Sud-Yungas, pour 60 millions de boliviens, et de Nord-Yungas, pour une valeur de 15 millions de boliviens ; quant à la province d'Inquisivi, elle ne produit que pour 1 million de boliviens.

De 1963 à 1990, les statistiques du ministère de l'Agriculture permettent de disposer de quelques repères, même si leur fiabilité est sujette à caution. Il apparaît ainsi qu'en 1963, la Bolivie cultivait 3 000 hectares de coca, chiffre en nette diminution par rapport à celui de 1938 – avec 17 465 hectares cultivés. Mais cette contraction brutale n'est qu'apparente car elle provient d'une dissimulation des productions causée par l'inquiétude de nombreux propriétaires-producteurs qui redoutent les effets de la réforme agraire engagée depuis 1953...

Cette diminution officielle de l'emprise de la culture de la coca persiste jusqu'en 1969, année où on n'aurait cultivé que 2 600 hectares... Mais la reprise, ensuite, va être rapide, marquée par une forte augmentation des surfaces de coca cultivées.

Tableau 2 – Superficie en hectares, consacrée à la culture de la coca

1970	1975	1980	1985	1990
4 450	11 285	22 788	64 542	91 937

Source : ministère de l'Agriculture, rapports annuels.

Une analyse plus localisée permet de mieux préciser l'impact de la culture de la « nouvelle coca ». Pour le département de La Paz, si elle est stagnante de 1963 à 1975, avec moins de 1 800 hectares, la production redémarre, à partir de 1976, pour atteindre 6 418 hectares en 1980. En 1985, c'est l'explosion, avec 22 923 hectares, pour atteindre, en 1990, quelque 40 322 hectares.

Pour Cochabamba, on constate une croissance tout aussi spectaculaire.

Tableau 3 – Superficie en hectares consacrée à la culture de la coca, département de Cochabamba

1963	1970	1975	1980	1985	1990
1 300	2 650	9 685	16 370	37 035	51 615

Source : ministère de l'Agriculture, rapports annuels.

On note aussi, dans le département de Santa Cruz, l'apparition, entre 1962 et 1968, d'une unique zone de production de coca, à Yacapani. La population y est passée de 9 524 personnes en 1980, à 13 882 en 1988, puis elle s'est installée dans le parc national de Chore.

À partir de 1970, le Chapare prend la première place dans la production bolivienne de coca et, dès 1972, il fournit 65% de la production totale, supplantant [South, 1977] ainsi les cultures d'usage traditionnel des Yungas.

C'est à partir de variétés de coca sylvestre du Brésil, telles *Erythroxilon novo-granatense*, *angufugun Mart* et surtout de *truxillense Ruby*, qui donne d'excellents résultats pour son adaptation et sa croissance, que la culture de la coca s'est développée dans le Chapare.

Un bilan récent (1995) estime, grâce aux études par images-satellites, que l'ensemble des surfaces consacrées à la coca est d'environ ² 50 000 hectares dont 10 000 de cultures légales, 12 000 dits « excédentaires » et environ 30 000 hectares qui seraient illégaux...

Tableau 4 – Cultures (en hectares) et production de la coca (en tonnes)

	Cultures	Production de feuilles
Chapare	1993 : 32 900	70 500
	1994 : 34 500	77 500
Yungas	1993 : 13 100	12 800
	1994 : 13 100	12 800
Apolo	1993 : 1 200	1 100
	1994 : 1 100	1 100

Source : US AID, 1995, note d'information.

Il est à préciser que cette colonisation rurale très spécifique se réalise, selon les experts [Mansilla, 1994], dans les pires conditions pour la protection et le maintien des équilibres propres au milieu naturel. Elle entraîne un déboisement intensif, la pollution des bassins versants par les précurseurs chimiques utilisés pour fabriquer la cocaïne et une surcharge démographique. Ces conditions, réunies sur des sols tropicaux fragiles, contribuent à une grave détérioration des géosystèmes existants.

Le milieu *cocalero*

Idéologie de la coca

À partir de 1980, le développement des campagnes d'éradication de la coca ne pouvait que heurter les sentiments comme les intérêts économiques de ceux qui participent à l'espace culturel et social généré depuis des siècles par la feuille de coca.

2 Le volume de l'aide américaine a été longtemps lié aux surfaces occupées par la coca; l'image satellite permet une remise en cause, déchirante, des calculs tablant sur l'exagération de surfaces à éradiquer.

Cette prise de conscience a provoqué l'apparition d'un courant intellectuel andin qui se pose en défenseur de l'utilisation traditionnelle de la coca et donc des acteurs de sa production, les petits *cocaleros*. Effectivement, ceux-ci sont soumis depuis une dizaine d'années à des mesures de répression de plus en plus sévères de la part des autorités qui sont appuyées par l'aide économique et policière des États-Unis et des institutions internationales de crédit.

À côté de la forte pression officielle sur le trafic non réglementé des feuilles de coca et, bien sûr, du narcotraffic, cette politique vise à l'éradication, systématique et subventionnée, des cultures dites excédentaires ou illégales. En compensation, leur remplacement est assuré par des cultures de substitution, financées par l'aide internationale. Mais cette politique se heurte aux producteurs de coca comme aux trafiquants de la cocaïne.

Il est en outre évident qu'aucune culture de substitution ne peut produire, à ce jour, le revenu moyen dégagé par la coca...

La défense économique comme culturelle de la coca fait l'objet de nombreuses publications. On peut citer un point de vue représentatif de cette position. Selon Mirtenbaum, l'utilisation de la coca n'est pas nocive, mais

« ... l'abus d'un des dérivés de la feuille de coca, dans le sein des sociétés hautement industrialisées, a été un pauvre prétexte pour qu'à partir de ce contexte se satanise, et en conséquence se cherche, la domination sociopolitique et culturelle des nations sur le territoire desquelles il existe actuellement une culture pan-andine qui utilise la coca sous des formes magico-religieuses, alors qu'en son essence, les multiples usages de cette ressource naturelle sont absolument bénins » [1995].

Aussi, selon cet auteur représentatif d'un courant de pensée critique et significatif, la politique actuelle d'éradication, soutenue par une forte pression étrangère, représente une sorte de « nouvelle extirpation des idolâtries » comparable à celle entreprise lors de la conquête espagnole. Il s'agit donc d'une forme moderne et indirecte de « génocide culturel » basé sur la confusion intentionnelle, effectuée entre coca et cocaïne...

Ce type d'analyse, en vérité, dépasse les dimensions du débat propre à la seule culture de la coca et de ses usages; il aborde la problématique globale de l'évolution socioéconomique de la société bolivienne depuis plus d'un demi-siècle.

Approches sociologiques

La culture de la coca « d'exportation » repose sur un substrat sociologique bien connu, celui des populations andines affectées par les crises minières et agricoles. Mines abandonnées et terroirs misérables constellent les cartes de la pauvreté des provinces andines sinistrées d'Oruro, Potosi et Chuquisaca. Aussi la culture de la coca représente, pour environ 300 000 personnes qui se sont installées dans le Chapare [Cortes, 1995], une alternative inespérée.

Ces migrants appartiennent à deux types de milieux sociaux, plus proches qu'il n'y paraît de prime abord. L'un est formé par le prolétariat minier (23 000 mineurs) chassé, à partir de 1985, par la crise. L'autre composante est constituée des paysans pauvres sans terres.

Des liens étroits existent entre le milieu rural et les mineurs qui, en majorité, en sont issus. La migration, marquée par la pénurie des ressources de base, a renforcé ces relations. Un réseau ténu, fait d'échanges, de visites, d'alliances, d'entraide ou de troc, s'est ainsi constitué entre les zones économiquement déprimées de l'Altiplano et les nouvelles colonies tropicales. Dans les zones productrices de coca, une nouvelle division du travail s'est en outre instaurée, appuyée par des migrations-travail temporaires. On y note les péons de la coca, ou *pisa-coca* qui foulent au pied les feuilles, les transporteurs ou *zepas*, les femmes à tout faire, les *boleros* qui achètent les précurseurs, les fournisseurs de sulfate de cocaïne.

Une autre réalité sociale est aussi à noter. On estime, en effet, qu'en 1995, 12 à 16% de la population active du Chapare se consacre à la culture de la coca, de façon intermittente. Nombreux sont, parmi ces *cocaleros* à temps partiel, ceux qui possèdent de petites entreprises dans le commerce, l'agriculture et le transport, financées à l'origine ou soutenues par le trafic coca-cocaïne... Cela signifie l'apparition d'une nouvelle strate sociale au sein du milieu *cocalero*, celle des entrepreneurs pour qui ce type de trafic s'intègre dans d'autres activités économiques durables et présentant une façade respectable.

Pour les 300 000 *cocaleros* boliviens, il est clair que « ... la coca et les ressources qu'elle engendre représentent pour eux une véritable stratégie de survie. Elle est aujourd'hui difficile à remplacer » [Brackelaire, 1992]. Cette prospérité nouvelle a été partagée avec les familiers restés au pays, tant et si bien qu'à partir de 1980, la répression renforcée des activités liées à la coca s'est répercutée, au-delà des régions productrices, sur celles des populations d'origine des migrants.

Une enquête récente [Laserna, 1996] fournit quelques aperçus intéressants sur le profil sociologique du *cocalero*, même si la fragilité de ces observations est inévitable, compte tenu du contexte. Il en ressort que la production de coca est une activité à dominante masculine pour 88% de l'effectif des cultivateurs. Ceux-ci constituent un milieu jeune, d'une moyenne d'âge de 29 ans et disposant d'un niveau scolaire relativement satisfaisant, avec six années de scolarité accomplies en moyenne. Dans la majorité des cas, soit 66%, les *cocaleros* sont mariés, chargés de famille ou concubins. Enfin, 83% d'entre eux disposent d'antécédents de travail dans des secteurs d'activités informelles.

Ces indications, certes sommaires, sont intéressantes car elles montrent que le relais de la culture de la coca est passé aux mains d'une génération jeune et plus éduquée vivant mieux que ses aînés. Il est donc clair que ce nouveau milieu de *cocaleros* ne peut accepter facilement une remise en cause de sa situation actuelle...

Un autre phénomène est à signaler provenant du renforcement de la répression contre le narcotraffic, avec une augmentation constante du nombre d'arrestations. Il en résulte une certaine banalisation des délits aussi bien en milieu rural qu'urbain. Le trafic de la drogue devient ainsi une sorte de roulette sociale comme en Colombie ou au Pérou, impliquant de plus en plus d'acteurs; ceux qui s'enrichissent faisant oublier ceux qui se retrouvent incarcérés...

Tableau 5 – Lutte antidrogue : moyennes mensuelles d'arrestations en Bolivie

1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
100	70	65	70	80	85	90	200	95

Source : Laserna, 1996, *op. cit.*

Une efficace médiatisation

La syndicalisation

À partir de la réforme agraire de 1953, il se développe un puissant syndicalisme rural dans la région andine; il se greffe ensuite sur les colonies formées par les migrants qui en sont originaires. Il aboutit, à partir de 1980, à la formation de syndicats de *cocaleros* dans les provinces du Chapare, Carrasco et Tiraque. Leur action vise, à l'époque, à obtenir des autorités des aides publiques permettant d'assurer le développement de leurs colonies et la création d'un minimum d'équipements publics [Healy, 1991].

En 1990, les cent soixante nouvelles communautés du Chapare disposent toutes de leurs propres syndicats, regroupés en trente centrales qui se sont confédérées en cinq associations. Cette organisation syndicale réussit, en 1980, une forte mobilisation contre les forces de police.

Il est à noter, selon Healy, que le rôle des syndicats a vite dépassé celui de la défense des intérêts professionnels pour devenir celui de régisseur des colonies agricoles. Acceptation des nouveaux colons, perception de la cotisation syndicale obligatoire, attribution et délimitation des concessions foncières, fixation du prix des transports et des taxes sur les marchés de la coca, discussions avec les autorités des programmes de création d'infrastructures, tel devient le rôle propre aux syndicats...

À la même époque, ils s'engagent activement contre les programmes financés par les États-Unis en dénonçant cette ingérence étrangère qui vise à la réduction des cultures de coca. Ils rejettent ensuite la loi 1008 (de 1988) qui réduit de façon draconienne les surfaces autorisées pour la coca. Blocage des routes, organisation de grèves de la faim, marches de protestation leur permettent d'obtenir des négociations paritaires avec le gouvernement. Cette tactique, inspirée de celle de l'*agit-prop*, s'avère efficace puisque l'État bolivien doit reconnaître leur existence et renégocier avec eux certaines des mesures prises contre la prolifération de la coca.

Autre succès d'importance, avec l'appui du gouvernement (Union démocratique populaire), en 1983, ils réalisent leur propre réforme agraire dans le Chapare. Ils assurent alors l'occupation des propriétés ou des sociétés agricoles supérieures à 100 hectares dont ils se font attribuer les titres de possession en tant qu'exploitants « *internationaux* ».

Les cercles de solidarité

Pour étendre leur réseau de soutien, les syndicats vont pratiquer la tactique bien connue de l'entrisme; elle vise les organisations de la société civile, les institutions étrangères aptes à leur apporter un soutien moral voire technique ainsi qu'un label de respectabilité³.

Les *cocaleros* concluent aussi des alliances avec des groupes indigènes, des associations de défense des Droits de l'homme, des universitaires et des chercheurs, les Églises, des associations européennes d'aide au Tiers Monde ou des organisations non gouvernementales. Enfin, ils scellent des ententes avec les syndicats paysans boliviens et les *cocaleros* du Pérou, pour créer au nom de la tradition un front andin de défense de la coca.

Ces efforts de pénétration connaissent un nouveau succès, en 1987, lors du congrès de la Confédération syndicale unie des travailleurs paysans de Bolivie (CSUTCB) qui réunit 1 400 délégués représentant un million environ de ruraux. Le groupe de pression syndical du Chapare y obtient alors la création d'une « commission de la coca » et fait avaliser son programme de défense de la culture native et des consommateurs traditionnels de coca.

On doit mentionner, enfin, que les syndicats de *cocaleros* ont mis au point une entente avec la COB, la puissante Confédération ouvrière de Bolivie, qui dispose d'une branche paysanne qu'ils ont récupérée efficacement. Cette opération a été d'autant plus aisée que nombre de *cocaleros* ont appartenu aux rangs de syndicats de mineurs soumis à une sensible et ancienne influence trotskiste.

Le licenciement de 23 000 mineurs en 1985 (sur 28 000) qui, pour une partie d'entre eux, rejoignent les rangs des *cocaleros* lors de la crise de l'étain et de la faillite de la COMIBOL (Corporation minière de Bolivie) a ainsi renforcé singulièrement le syndicalisme *cocalero*.

L'utilisation pragmatique du politique

Par tradition, les partis de gauche boliviens recherchent impérativement l'alliance avec le paysannat. Aussi, après les déceptions apportées par leur appui au MNR ou au gouvernement de l'UDP, les dirigeants *cocaleros* vont-ils se mettre en quête de nouveaux alliés. Ils ont ainsi soutenu le MBL (Mouvement Bolivie libre), puis le MIR (Mouvement institutionnel révolutionnaire) qui accède au pouvoir en 1989.

Lorsque les divers groupes de gauche et le Parti communiste se fédèrent au sein de la *Izquierda Unida* (IU ou Gauche unie), les *cocaleros* rejoignent ses rangs. Cette formation devait obtenir dans le Chapare de bons résultats en 1987, avec 42% des voix (mais 7% à l'échelle nationale), soit son plus fort pourcentage depuis les trois dernières élections.

Aux élections municipales de 1995, sous la conduite de la IU (Gauche unie) 7 des 8 nouvelles municipalités sont conquises... Enfin, lors des élections générales du 1^{er} juin 1997, la Gauche unie a obtenu 80 000 voix à l'échelle nationale

3 Ainsi, ils réussissent à faire abandonner la résolution des Nations unies, de 1961, demandant à la Bolivie d'abandonner en vingt ans toutes ses cultures de coca.

dont 50 000 dans le département de Cochabamba, ce qui a assuré l'élection de quatre députés *cocaleros* avec le leader E. Morales.

Une nouvelle donne : le passage à la cocaïne

De 1975 à 1986, on assiste à un *boom* de la production de la feuille de coca, conséquence d'une forte augmentation des surfaces cultivées [Marconi, 1994]. Cette période connaît une succession de régimes militaires dont certains acteurs sont, plus ou moins directement, compromis dans le trafic de drogue, jusqu'au cas limite et caricatural de la tentative d'instauration d'une république *cocaimera*, sous l'éphémère dictature du général Garcia Meza (1980-81) et de son ministre de l'Intérieur (et de la coca-cocaïne), le colonel Arce Gomez...

Si un retour à la démocratie survient ensuite, il est chaotique (1982-85), marqué par l'impuissance de l'État face aux groupes d'intérêts privés qui utilisent parfois des alibis idéologiques.

Durant ces années, malgré de fortes fluctuations, le prix local de la feuille de coca est élevé, résultat d'une hausse internationale prolongée par un fort contexte hyperinflationniste. L'année 1986 peut être considérée comme une charnière. Elle marque sans doute l'apogée de la coca en Bolivie pour la place qu'elle occupe dans le PIB national et qui est estimée alors entre 53,4 et 64,6% [Laserna, 1996].

Pour l'économie bolivienne, cette époque est positive car elle connaît la croissance de l'emploi et des apports importants de capitaux qui sont investis dans la contrebande, l'immobilier et le secteur du commerce dit informel. Ainsi, on l'évalue [Torranzo, 1989], pour 1988, à 390 000 individus, soit 6% de la population totale (le recensement de 1992 donne 6,4 millions d'habitants), dépendant plus ou moins directement du complexe coca-cocaïne.

Ce phénomène d'adaptation au marché s'accompagne d'une stabilisation, voire d'une diminution de la population de *cocaleros* installée en permanence dans le Chapare. En réalité, ceux-ci se déplacent vers le Nord afin de coloniser des secteurs restés marginaux et abrités des contrôles officiels, tel le parc national Isiboro-Securé où les colons *cocaleros* (20 000 en 1995 selon les estimations policières) refoulent les populations indiennes qui y résident.

En octobre 1995, la saisie à Lima d'un avion d'une compagnie de fortune bolivienne transportant une cargaison de 4,2 tonnes de cocaïne pure (soit une valeur marchande à New York de 800 millions de dollars) a confirmé définitivement le passage de la Bolivie à une production quasi industrielle de cocaïne pour l'exportation, qui est estimée à au moins 200 tonnes annuelles, soit environ de 20 à 25% de la production mondiale de cocaïne [Irusta, Miranda, 1995].

Les informations disponibles permettent actuellement de mieux situer les conditions qui ont permis le passage de la transformation de la coca en cocaïne. Selon Bascopé-Aspiazu [1982], auteur polémique et parfois outrancier mais qui s'appuie sur de nombreuses sources d'intérêt, une stratégie géographique a présidé à l'installation des laboratoires produisant la cocaïne. Elle résulte de la coïncidence de deux situations.

La première réside dans le fait que la variété de coca cultivée au Chapare est de médiocre qualité pour la consommation traditionnelle et se trouve dépréciée

localement. Seule restait donc ouverte l'exportation clandestine vers un nouveau marché prometteur, celui des États-Unis.

La seconde situation apparaît, à partir de 1982, dans l'effondrement régulier des cours de la feuille de coca.

Tableau 6 – Prix de la feuille de coca en dollars pour 100 livres ou 45 kilos

1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
650	800	300	100	90	95	80	70	105	110	100	75	75

Source : Laserna, 1996, *op. cit.*

En réponse à cet effondrement, on note une sensible augmentation de la superficie cultivée moyenne qui passe de 1 hectare par famille en 1980, à 1,8 hectare en 1991.

Cette opportunité conjoncturelle est alors saisie par les trafiquants colombiens; ils ont tissé à partir de 1970 des liens en Bolivie pour s'approvisionner en chlorhydrate de cocaïne, transformé ensuite en Colombie en cocaïne pure. Aussi vont-ils favoriser une production locale, situation qui est corroborée, à partir des années quatre-vingt, par une forte augmentation des saisies de laboratoires artisanaux de fabrication de cocaïne à partir des feuilles de coca du Chapare.

La première zone d'installation des laboratoires à grande capacité s'est située dans la zone de San Javier, Montero et Portachuelo, soit une emprise de 20 000 kilomètres carrés. Elle bénéficie de dizaines de pistes naturelles pour petits avions, de fleuves débouchant sur le Brésil et de la complicité de nombreux grands propriétaires locaux [Bascope, 1982].

Ensuite, un nouveau périmètre apparaît, formé par San Ignacio de Moxos, San Ramon, Santa Ana de Yucuma et l'hacienda de Paraparau. Cette dernière, vaste de 49 000 hectares, est située au nord de Trinidad, mais sans pistes d'accès. Elle est passée, dans les années soixante et dans des conditions curieuses, aux mains d'une société agricole militaire. Cette zone bénéficie alors de nombreuses pistes d'atterrissage et de la quasi-absence de possibilités de détection radar... On doit noter que la nouvelle route de Cochabamba à Santa Cruz, établie à partir de 1981 entre Todos Santos et Montero, à travers le Chapare, permet de ravitailler discrètement et plus directement ces factoreries de cocaïne.

Un dernier centre, d'envergure plus limitée mais aux mains de civils, aurait existé enfin dans le périmètre formé par les localités de Moromoro, Vallegrande et Comarapa, bénéficiant pour son approvisionnement en feuilles de l'ancienne route de Cochabamba à Santa Cruz.

Cette situation, néanmoins, s'est modifiée depuis 1985. On constate alors, selon les statistiques des saisies judiciaires, un déplacement spatial des fabriques de cocaïne. Ainsi, à l'origine, la majorité des laboratoires de cocaïne, soit 60 % des prises policières, se trouvait située dans les vallées de Cochabamba et dans cette

ville même; par contre, peu de laboratoires étaient localisés dans le Chapare. Or, depuis 1995, c'est dans le Chapare que s'est concentrée la fabrication de la cocaïne. En effet, la zone a échappé, en grande partie jusqu'à ces dernières années mais la situation est en train de changer, à tout contrôle effectif des autorités légales.

La Bolivie est donc passée au stade de la transformation de la cocaïne à large échelle, situation qui, à partir de 1990, coïncide avec le fait que la production bolivienne s'affranchit des laboratoires colombiens et assure de manière autonome la transformation de la cocaïne.

Ce phénomène repose aussi sur la commercialisation du produit par les circuits internationaux, avec l'installation de filières de trafic passant par les pays voisins et qui assurent aussi l'arrivée en Bolivie des indispensables processeurs chimiques de la cocaïne, autre activité très lucrative.

Les chiffres de 1991, dépassés depuis, montrent que le gros de la production de feuilles de coca, soit 130 000 tonnes au total, dont 128 000 pour le seul Chapare, passe dans le circuit coca-cocaïne autorisant une production théorique de 470 tonnes de cocaïne [Brackelaire, 1992]... Selon des informations officielles récentes [Presencia, 1996] et confirmées depuis, il se développe dans les Yungas, conséquence de l'intensification de la répression dans le Chapare, de nouvelles surfaces de cultures de coca illégale (pour 2 000 hectares); ce secteur sert aussi de nouvelle route secondaire de transport de la cocaïne du Chapare.

Vers une Bolivie sans coca ?

« Le refus par les *cocaleros* et de nombreux leaders syndicaux de quelques-unes des formes essentielles de la modernité, telles que la démocratie représentative et la solution négociée de conflits opposant des intérêts, par ailleurs légitimes, fait que pour le moment il est improbable que les *cocaleros* se montrent favorables à des propositions écologiques et à des réflexions éthico-sociales à long terme. » [Mansilla, 1994.]

Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans la compréhension de l'évolution actuelle du phénomène coca-cocaïne en Bolivie.

Les pressions internationales poussent les gouvernements boliviens successifs, qui tous dépendent de l'aide extérieure, à négocier des accords financiers avec les États-Unis et les institutions internationales de coopération. Or les aides sont délivrées en fonction des progrès de l'éradication des plantations dans les zones de production excédentaire, ceci dans le cadre d'une stratégie de développement alternatif financée pour l'introduction de cultures, dites de substitution, mais dont le succès apparaît pour le moins mitigé. Cela explique peut-être le gonflement, à partir de 1988, des statistiques officielles sur l'emprise des cultures de coca...

Mais ce mécanisme de compensation présente aussi un nouvel intérêt pour les petits *cocaleros* qui sont indemnisés (2 500 dollars l'hectare) pour éradiquer des cultures qui, souvent, sont reprises ailleurs. Ce détournement est facilité par l'absence de cadastre des terres du Tropique, pas plus que de celles à vocation agricole de la majorité du territoire bolivien...

Ces pratiques ont atteint de telles proportions qu'elles expliquent, en 1995, le raidissement de l'attitude des États-Unis. Un ultimatum a été alors signifié à la Bolivie qui est contrainte depuis, dans le cadre du plan « zéro coca », à éradiquer

5 000 hectares annuellement. Il devrait en résulter, si de nouvelles cultures clandestines ne remplacent pas celles détruites, la disparition des cultures excédentaires ou illégales d'ici cinq ans. On comprend ainsi, face à ce changement d'échelle du problème de la coca, le dilemme devant lequel se trouvent placés les dirigeants boliviens...

La question est d'autant plus préoccupante sur le plan intérieur bolivien qu'en cas d'un succès de la politique actuellement entamée, sous menace de sanctions de Washington⁴, un mouvement de nouvelles migrations « spontanées » pourrait déferler, à partir des zones de culture, vers les banlieues des grandes villes à l'équilibre socioéconomique déjà précaire.

Tout cela permet de formuler quelques remarques finales.

- La coca est une constante de l'histoire socioculturelle bolivienne andine.
- L'extension sans contrôle des cultures à partir de 1960 est le résultat d'un effet combiné de la misère paysanne et de l'échec économique de la réforme agraire.
- L'évolution de la problématique de la coca en Bolivie permet de noter une remarquable capacité d'adaptation des colons au monde économique moderne et international.
- La loi 1008, de 1988, qui prévoit clairement le maintien d'un espace de culture de la coca traditionnelle de 12 000 hectares, donc satisfaisant aux besoins traditionnels, entraîne aussi l'abandon en cinq ans des cultures excédentaires et illégales de coca. C'est le prochain objectif que vise le cartel de la coca-cocaïne, obtenir ou son annulation ou son abandon sur le terrain.
- Par la masse financière sécrétée par ce type de trafic, les mafias des drogues pèsent sur le milieu politique, peuvent acheter de larges sympathies ou complicités dans les institutions de l'État comme dans la société civile et disposer ainsi d'une façade respectable mettant en avant le *cocalero* méritant...

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIETA M. *et alii* [1990], *Agricultura en Santa Cruz : de la encomienda colonial a la empresa modernizada (1559-1985)*, Santa Cruz, Bolivie, Ildis, Edobol, 374 p.
- BASCOPE-ASPIAZU R. [1982], *La Veta blanca. Coca y cocaína en Bolivia*, Mexico, Ediciones Aqui, 120 p.
- BLANES J., FLORES [1982], *Factores poblacionales en el desarrollo regional de Cochabamba*, Cochabamba, Bolivie, Ceres.
- BLANES J. [1983], *De los valles al Chapare*, Cochabamba, Bolivie, Ceres.
- BRACKELAIRE V. [1992], « Coca, développement et coopération internationale en Bolivie », *Annales* : 674-691.
- CARDENAS M. [1948], « La estalla en la coca », in *Revista de agricultura de la UMSS*, Cochabamba, Bolivie : 6-10.
- CARTER W., MAMANI M. [1986], *Coca en Bolivia*, La Paz, Editorial Juventud, 530 p.
- CHAUNU P. [1967], *Conquête et Exploitation des nouveaux mondes. Clio*, Paris, Puf, 445 p.

4 Chaque année, les États-Unis attribuent un « certificat » jugeant de la bonne conduite de la lutte antidrogue des pays andins... En 1995, la Colombie a été « décertifiée » et la Bolivie n'a passé qu'avec des réserves cette qualification unilatérale de bonne moralité internationale qui, si elle est refusée, entraîne l'arrêt de la coopération nord-américaine et le veto sur les prêts que peuvent consentir les grands organismes financiers internationaux.

- CIEZA DE LEON [1880], « Primera parte de la crónica del Peru que trata la demarcación de sus provincias », in *Jimena de la Espada*, 2 : Peru, Madrid, 558 p.
- CONDARCO MORALES R., MURA J. [1987], *La Teoría de la complementariedad vertical eco-simbiótica*, 2, La Paz, Breve biblioteca de bolsillo, 114 p.
- COOK N. D. [1972], *El Corregimiento de La Paz. 1548-1600*, La Paz, éditions Urquiza, Ltda, 277 p.
- CORDECO [1995], *Plan departamental de Desarrollo*, Bolivie, 133 p. + annexes + cartes.
- CORTES G. [1996], « Migrations temporaires au Chapare (Bolivie) et stratégies alimentaires », *Cahiers des sciences humaines*, 31 : 951-69.
- DALENCE J. M. [1975], *Bosquejo estadístico de Bolivia*, La Paz, UMSA, 339 p.
- EASTWOOD D. A., POLLARD J. [1986], « The Development of Colonization in Lowlands, Bolivia », *Boletín de estudios latinoamericanos y del Caribe*, Amsterdam, 38 : 62-82.
- HEALY K. [1991], « Political Ascent of Bolivia's Peasant Coca Leaf Producers », *Journal of Inter-American Studies and World Affairs*, 33 (1) : 87-121.
- INC (Instituto Nacional de Colonización) [1986], *Rapport 1986*, La Paz, 67 p.
- IRUSTA G., MIRANDA E. [1995], *De Huanchaca al narcoavión. Revelaciones*, La Paz, Gráfica Latina, 192 p.
- KLEIN H. [1976], « El impacto de la crisis minera sobre la sociedad rural en los primeros años de vida republicana en Bolivia : Los Yungas. 1786-1838 », *Historia y Cultura*, 2 : 125-50.
- LASERNA R. [1993], *Las Drogas y el ajuste en Bolivia. Economía clandestina y políticas públicas*, La Paz, CEDLA, 86 p.
- LASERNA R. [1995], « Bolivie : l'économie de la drogue », in *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 83-100.
- LASERNA R. [1996], *El Circuito coca-cocaína*, La Paz, Ildis, 48 p.
- LEVILLIER R. [1942], *Don Francisco de Toledo supremo organizador del Peru*, Buenos Aires, 3 t.
- LOZA G. [1992], *Monografía de la coca*, Sociedad Geografica de La Paz, 317 p. + tableaux.
- MANSILLA H.C.F. [1994], « Repercusiones ecológicas y éticas del complejo coca-cocaína », *SEAMOS*, 7, 107 p.
- MARCONI R. [1994], *El Drama del Chapare*, La Paz, CEDLA.
- MINISTERIO DE HACIENDA [1940], *Bolivia. Estadística agropecuaria*, La Paz, 65 p.
- MIRTENBAUM J. [1995], « Coca no es cocaína », *Revista de humanidades y ciencias sociales*, Santa Cruz, université R.G.-Moreno, 1 : 1-33.
- MORALES José Agustin [1938], *El Oro Verde de los Yungas*, Imp. del INRI, 210 p.
- MORTIMER W. G. [1901], *Peru. History of Coca. « The Divine Plant » of the Incas*, New York, Vail & Company, 576 p.
- Presencia* [1996], numéro du 26 novembre : 7.
- ROSENBLAT A. [1954], *La Población indígena y el mestizaje en America. 1492-1950*, Buenos Aires, Editorial Nova, 324 p.
- ROUX J.-C., WANIEZ Ph. [1994], *Poblaciones y condiciones de vida en el Departamento de La Paz. Bolivia*, La Paz, Cordepaz-Orstom-UMSA, 87 p. + 42 cartes régionales.
- ROUX J.-C., WANIEZ Ph. [1995], « Niveaux d'analyse et cartographie thématique : groupes ethniques et conditions de vie en Bolivie », *Mappemonde*, 1 : 35-42, 13 fig.
- SALINAS DE LOYOLA [1880], *Relaciones geográficas de Indias; relacion y descripción de la Ciudad de Loxa*, 1, Madrid, 498 p.
- SEIFERHELD A. M. [1983], *Economía y petróleo durante la Guerra del Chaco*, Asuncion, Paraguay, El Lector, 534 p.
- SOUTH R. [1977], « Coca in Bolivia », *The Geographical Review*, 67 (1) : 22-23.
- SOUX M. L., MUNOZ REYES [1990], « Coca, mercado regional y política republicana », *Historia*, 21 : 151-165.
- TORRANZO C. [1989], « La cara oculta de la estabilización », *Cuarto intermedio*, La Paz, 12 : 27-50.
- US Army [1963], *Army Handbook for Bolivia*, Washington, département de la Défense, 714 p.
- VIEDMA F. de [1969], *Descripción geográfica y estadística de la provincia de Santa Cruz de la Sierra*, La Paz, Los Amigos del Libro, 295 p.
- WEIL J., WEIL C. [1993], *Verde es la esperanza. Colonización, comunidad y coca en la Amazonia*, La Paz, Los Amigos del Libro, 222 p.
- ZABALA J. [1995], *Hojas del adivino*, La Paz, éditions Plural, 155 p.

De la production d'opium au trafic d'héroïne : l'économie du pavot chez les minorités ethniques du Nord de la Thaïlande

Bernard Vienne *

à la mémoire de Khun Wanat Bhruksasri

« *The fact is that highlanders and opium
did not come into the world as a married couple.* »

Chupinit Kesmanee

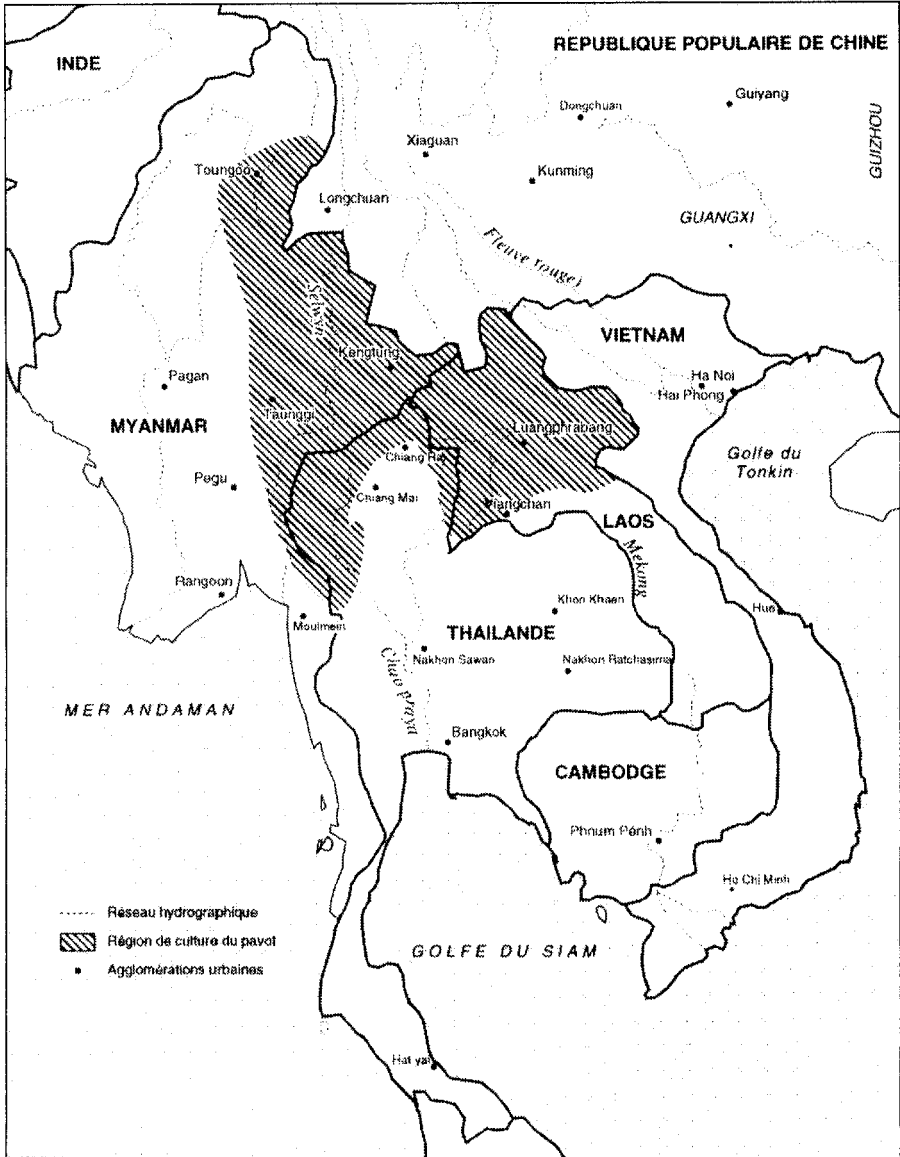
Au VII^e siècle, les marchands arabes introduisent l'opium en Chine comme plante médicinale ¹. Ils croyaient non seulement à ses propriétés médicinales mais à ses vertus. La plante, par exemple, était supposée donner du courage. La culture du pavot et l'usage de l'opium feront partie de l'expansion islamique en Asie du Sud-Est. L'habitude, parmi les Chinois, de fumer l'opium, que l'on mélangeait avec le tabac, ne date, elle, que du XVI^e siècle et ne se développa largement qu'au XVII^e siècle. Mais ce n'est que dans la première moitié du XIX^e siècle qu'en raison du commerce colonial, se développera la culture du pavot, *Papaver somniferum*, parmi les minorités ethniques occupant les hautes terres, en particulier dans le Sud de la Chine ². L'empire chinois, en butte aux pressions du commerce colonial britannique, désirant freiner les importations en encourageant une production locale, trouvait là un contexte écologique particulièrement propice à l'expansion de cette culture. Les minorités ethniques, parfois en lutte ouverte ou en opposition avec l'administration mandarinale, voyaient dans cette nouvelle culture un apport non négligeable – et particulièrement bien adapté dans le contexte montagnard – pour maintenir une certaine autonomie et rééquilibrer leurs relations d'échange avec les gens des plaines. Si la production de l'opium devint ainsi rapidement l'apanage de certaines minorités de montagnards, sa transformation et sa commercialisation, par contre, furent dès l'origine – et restent pour l'essentiel – entre les mains de *middlemen*

* Anthropologue de l'Orstom, Paris.

1 Le pavot (*Papaver somniferum*) est probablement originaire de l'Est du bassin méditerranéen, sans doute d'Anatolie. Les Sumériens décrivent la culture et la préparation de l'opium dès 5000 av. J.-C. Les Égyptiens le prescrivent dès 1600 av. J.-C. La littérature grecque (Homère, Theophrastus, Dioscorides) y fait référence dès le IV^e siècle av. J.-C. Hypocrate en préconise l'usage. On trouve aussi dans la littérature chinoise des références à son utilisation dès le II^e siècle.

2 Il est intéressant de noter que dans leurs mythologies, les montagnards attribuent souvent au pavot une origine qui fait référence aux « farang », aux Européens.

Figure 1 – La culture du pavot dans le Triangle d'or



appartenant aux ethnies des plaines, en relation avec le milieu d'affaires urbain et le pouvoir politique central.

Pour des raisons d'ordre beaucoup plus historique que culturel, la culture du pavot est pratiquée essentiellement par des groupes ethniques minoritaires, transfrontaliers. En Thaïlande, par exemple, les populations qui s'adonnent à cette culture sont d'immigration récente³.

C'est l'évidence d'une demande perçue comme quasi illimitée sur un marché contrôlé et porteur, dépourvu d'incertitude et offrant les garanties d'une bonne rentabilité, qui a pérennisé la culture de l'opium parmi certaines minorités ethniques, Yao et Hmong en particulier, mais aussi Lisu, Lahu et, à un moindre degré, Akha. Tous les groupes ethniques de montagnards ne sont pas au même titre des cultivateurs d'opium. Certains s'y adonnent systématiquement, au point que la culture du pavot a complètement et radicalement transformé leur économie. D'autres s'y adonnent à titre d'appoint ou épisodiquement, enfin certaines minorités ethniques, généralement des groupes qui pratiquent une agriculture sur jachère rotative, ne sont pas du tout concernés par la culture du pavot. C'est le cas des Karen, des Lua', des H'tin, des Khamu.

Tableau 1 – Évolution de la production d'opium dans le Triangle d'or (en tonnes)

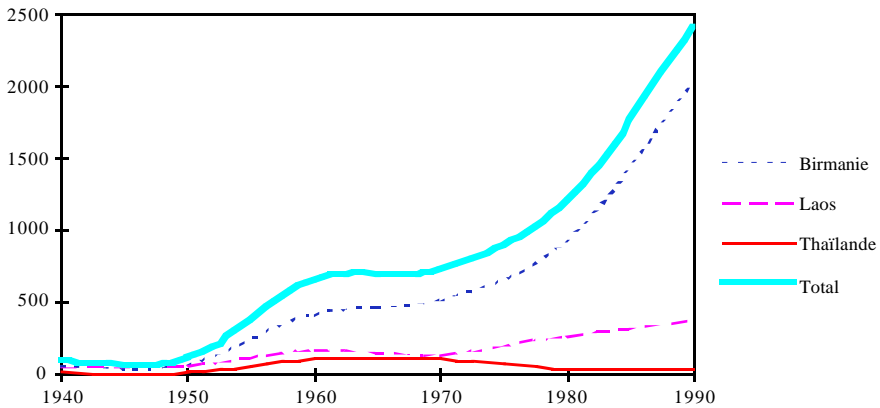
	Birmanie	Laos	Thaïlande	Total
1940	40	30	7	80
1950	50	40	8	98
1960	400	150	100	650
1970	500	120	100	720
1980	900	250	30	1 200
1990	2 000	350	30	2 400

Les Hmong et les Yao ont développé au cours de ce siècle des économies fondées sur la culture du pavot et la production de l'opium, au point de s'en remettre à la vente de l'opium pour se procurer le riz nécessaire à leur subsistance. Chez les Hmong, par exemple, on a pu évaluer à 70 à 80 % la surface des terres dévolues à la culture du pavot et à seulement 20 à 30 % celle consacrée au riz d'altitude⁴. En termes d'implication économique, d'investissement, d'activité, de temps de travail, la culture du pavot devient alors l'activité et la préoccupation essentielles.

3 On évalue à 562 139 personnes, réparties en neuf groupes ethniques, la population des Chao Khao, les minorités ethniques montagnardes.

4 Les données publiées par Geddes [1976], pour les années soixante-dix, donnent 83 % des surfaces cultivées réservées à l'opium pour 17 % au paddy. Les données de Cooper [1984], pour l'année 1974, attribuent seulement 43 % des surfaces cultivées au pavot contre 57 % au riz. Elles montrent un faciès plus équilibré et laissent entendre de grandes disparités au sein d'un même groupe ethnique.

Figure 2 – Production d'opium dans le Triangle d'or



Il existe des différences importantes de choix et d'orientation parmi les groupes producteurs : la double économie des Yao et des Hmong en est une. Les Lisu, tout en étant également producteurs, préservent un certain équilibre (culture du riz sur brûlis, chasse, collecte) de leur cycle d'autosubsistance. Par contre, ils se sont investis, plus que d'autres, sur le marché local, dans le transport, le contrôle et la distribution de l'opium et de ses dérivés. La connexion très étroite entre Lisu et Chin Haw, les relations familiales et matrimoniales qui se sont nouées entre eux y sont sans doute pour quelque chose. Chez les Akha, la culture du pavot reste une stratégie marginale⁵ ou une réponse à des pressions extérieures (Chin Haw, *warlords*, groupes militaires et paramilitaires...). Elle s'est peu intégrée à leur économie de subsistance qui reste étroitement fondée sur le riz d'essartage. Par contre, dans plusieurs communautés, en particulier dans celles qui sont issues de regroupements administratifs, on observe une tendance au redéploiement de la culture du pavot, après qu'elle a été officiellement abandonnée, dans une sorte d'économie informelle marginale, induite par une paupérisation accrue, comparativement à d'autres groupes ethniques, un faible niveau de développement et d'intégration ainsi qu'un taux relativement élevé de toxicomanes. La culture du pavot est aussi tributaire de l'insuffisance en riz.

La production de l'opium n'est pas une activité perçue de la même manière par les différents groupes du système montagnard polyethnique⁶ et n'est pas tou-

5 Ce qui ne veut pas dire que les quantités produites soient insignifiantes mais qu'elles dépendent de facteurs exogènes. Dans le contexte myanmar, les bandes armées qui « rackettent » les montagnards prélèvent chez les Akha plus de riz que d'opium.

6 Cf. B. Vienne [1989, 1991 et 1996] pour une définition du concept et son application au Nord de la Thaïlande. Les limites repérables des systèmes sociaux ne sont pas induites par l'identité ethnique. Cf. E. R Leach. [1954] : « There is no intrinsic reason why the significant frontiers of social systems should always coincide with cultural frontiers... In the Kachin Hills Area as a whole we find a considerable number of named groups culturally distinct or partly distinct... A study of Kachin social organisation cannot therefore proceed in the classical manner which treated culture groups as social isolates... I assume that within a somewhat arbitrarily defined area – namely the Kachin Hills Area – a social system exists... The valleys between the hills are included in this area so that Shan and Kachin are, at this level, part of a single social system. »

jours simplement évaluée comme une alternative économique. Certains groupes n'ont aucune propension à développer cette culture même si, dans certains cas, le taux de toxicomanes parmi eux s'avère sensiblement plus élevé que parmi des groupes producteurs. Il n'y a là rien de paradoxal. L'utilisation de l'opium est à l'échelle du système montagnard dans son ensemble. Ceux qui le produisent, comme les Hmong, acquièrent souvent une conscience plus aiguë des méfaits potentiels de sa consommation. La culture du pavot peut même être perçue comme contrevenant à leur propre système de valeurs ou à leurs stratégies d'intégration à la communauté nationale thaï. C'est ainsi que certains villages, parmi des populations qui « traditionnellement » cultivaient le pavot, en ont abandonné la pratique, faisant leurs les objectifs et recommandations du gouvernement à cet égard. La personnalité éminente de certains leaders parmi ces minorités ethniques de montagnards joue, dans ce cas, un rôle essentiel qu'on n'a pas toujours bien perçu ni évalué à sa juste mesure. À l'inverse, dans les conditions de transformation du système montagnard sous l'impact du développement, des populations n'ayant aucune attache avec la culture du pavot l'adoptent comme, pourrait-on dire, une stratégie de survie⁷. Mentionnons également une population « d'hommes de nulle part⁸ » qui circulent à travers les montagnes, souvent des Karen toxicomanes ou des paysans sans terre d'origine Khon Muang⁹, qui développent un essartage sur pente, dans des conditions plus ou moins précaires, et adoptent parfois cette culture pour leur propre compte.

Culture du pavot et production de l'opium

L'agriculture des montagnards du Nord de la Thaïlande, organisée autour de la culture du riz sur pente, procède soit de la culture itinérante sur brûlis (Hmong, Yao, Lahu, Lisu, Akha), soit d'une culture sur jachères rotatives de longue durée (Lua', Karen, Khamu, H'tin). En fonction de l'organisation du cycle agricole annuel, l'agronome Chantaboon¹⁰ propose de classer les systèmes de culture des montagnards du Nord de la Thaïlande comme relevant de quatre types principaux.

1. Système de cultures associées (cultures mélangées sur un même essart). C'est le système d'organisation des cultures le plus fréquemment observé. Il s'organise autour de la culture annuelle du riz sur pente souvent associée à celle du maïs et de l'opium. Une part importante de la surface de l'essart est réservée à d'autres cultures associées (sorgho, millet, piment, aubergine, taro, manioc,

7 C'est le cas, en particulier, de certains Karen soit pour des raisons de disponibilité foncière insuffisante, soit en raison de la toxicomanie, ou des Khon Muang des plaines ayant perdu leurs terres, suite à la spéculation qui accompagna la « révolution verte », qui viennent tenter de s'installer dans ce contexte montagnard.

8 Appellation qui a cours parmi les montagnards pour faire référence à des individus plus ou moins marginaux, n'appartenant pas d'évidence à une communauté bien identifiée du système social montagnard. Désigne aussi par extension les travailleurs saisonniers. Cf. Cooper [1984] : « The nowhere-men are to the hills of Northern Thailand what the wandering cowboys were to the ranchers and settlers of the early American West. »

9 Ethnonyme par lequel s'autodésignent les paysans thaï des plaines du Nord de la Thaïlande (Chiang Rai, Chiang Mai) qui pratiquent la culture irriguée du riz.

10 J. McKinnon, B. Vienne [1989]. Chantaboon Suthi est l'actuel directeur du Tribal Research Institute.

pois et autres légumineuses...). La disposition des cultures dans l'essart est fonction des commodités et de l'emplacement qui convient, au mieux, à chaque culture.

2. Système de cultures successives (cultures se succédant sur un même essart). C'est le système de culture classique et favori des essarteurs sur brûlis. Il associe, dans cet ordre, maïs, riz et opium. Le maïs est planté tout au début de la saison des pluies, suivi par le riz, récolté plus tardivement (novembre-décembre). Après la récolte du maïs (septembre), on sème le pavot. L'opium est récolté en janvier-février.

3. Système de culture en relais (présence simultanée de cultures en succession). Similaire au précédent, il s'apparente aussi au premier type. La culture du riz pour la consommation humaine est associée à celle du maïs pour la consommation animale.

4. Système de monoculture. Tout à fait exceptionnel dans le contexte d'une agriculture de subsistance traditionnelle, ce modèle résulte des techniques de cultures promues par les projets de développement, en particulier dans les programmes de cultures de substitution (chou, soja, gingembre...).

Ces diverses tendances connotent plus des principes d'organisation qu'une véritable typologie des systèmes de culture. En pratique on retrouve, peu ou prou, chacun de ces principes dans l'organisation concrète des essarts autour d'un modèle dominant.

Tableau 2 – Le cycle agricole annuel

Janv. Fév. Mars Avril Mai Juin Jul. Août Sept. Oct. Nov. Déc.									
Saison		Saison chaude		Saison des pluies				Saison fraîche	
Système de culture	Récolte de l'opium	Prép. Brûlis	Semis du riz et du maïs		Récolte du maïs	Semis pavot	Récolte du riz		
Riz		Brûlis	Semis	Désherbage			Récolte		
Maïs			Semis		Récolte				
Opium	Récolte	Brûlis				Semis	Désherbages		

Non seulement la récolte de l'opium tombe de façon providentielle à une époque différente de l'année que celle du riz et du maïs, mais le même essart peut supporter une mise en culture annuelle, maïs/pavot pour sept ans ou plus, alors qu'elle n'est que de une à deux années pour le riz, avant que l'épuisement du sol ne diminue par trop les rendements.

La culture du pavot demande d'abord de pouvoir disposer d'une écologie favorable. Les régions calcaires aux sols meubles et alcalins, aux conditions clima-

tiques tempérées, c'est-à-dire situées à une altitude variant de 1 000 à 2 000 mètres au-dessus du niveau de la mer, lui conviennent tout à fait et délimitent, dans la zone climatique intertropicale, une zone de production en Asie du Sud-Est, connue sous l'appellation de Triangle d'or qui s'étend sur quelque 230 000 kilomètres carrés des États kachin en Birmanie jusqu'au Nord de la Thaïlande en passant par les États shan, la province chinoise du Yunnan et le Nord du Laos. On dit que le pavot aime les températures fraîches et pousse d'autant mieux que les lignes de crête qui dominent les essarts sont couvertes périodiquement par des brouillards occasionnels. Pratiquement, la limite supérieure en altitude de la culture du riz sur pente coïncide avec la limite inférieure de la culture du pavot. La meilleure altitude pour cultiver l'opium est entre 1 000 et 2 000 mètres alors que le riz ne pousse bien qu'en dessous de 600-800 mètres. Pour les montagnards, l'économie dualiste du riz et du pavot impose la recherche constante d'un compromis dans leur gestion du milieu.

Le terrain est défriché en mars-avril en même temps que les essarts consacrés au riz. On laissera sécher l'abattis jusqu'en fin de saison sèche, fin avril-début mai, où l'on pratique le brûlis. Les semis n'auront pas lieu avant la fin de la saison des pluies, fin septembre-début octobre. Pour éviter l'érosion du sol de surface et la déperdition des éléments nutritifs pendant la saison des pluies, on sème une plante à croissance rapide, généralement du maïs ou diverses légumineuses, mais aussi des choux, des pommes de terre, du tabac... Le maïs donne d'excellents résultats :

« Cette dualité maïs/opium est bien adaptée aux conditions. Planter le pavot après le maïs, non seulement minimise le travail de préparation des sols, mais réduit aussi la nécessité du désherbage. Non seulement le maïs maintient les sols en bonnes conditions pour la plantation ultérieure du pavot, mais c'est la source principale de nourriture pour les porcs et les volailles et aussi la matière première pour la fabrication de l'alcool. » [Chantaboon, 1991.]

On le récolte en août-septembre juste avant les semailles de pavot.

Après la récolte, les souches des plans de maïs coupés sont parfois utilisées comme couvert végétal de protection des semis de pavot. Ils laissent suffisamment passer la lumière du soleil pour une bonne germination des graines, ils abaissent la température des sols, réduisent la perte d'humidité et maintiennent une meilleure condensation.

L'altitude, néanmoins, limite l'usage du maïs comme plante de couverture. Pour cette raison et malgré des avantages évidents, on lui préfère, parfois, d'autres couverts.

Au début septembre, le sol est soigneusement désherbé, retourné, émotté et ratissé. Après cette préparation minutieuse du sol, les graines sont semées à la volée et ensuite légèrement recouvertes en surface. En novembre, quand la germination est achevée et que les pousses ont atteint quelques centimètres de hauteur, le champ est de nouveau biné et ratissé pour égaliser le sol autour des plants, éclaircir les semis lorsqu'ils poussent trop serrés, et désherber. Du tabac et diverses légumineuses sont souvent plantés dans les mêmes essarts. Outre de limiter la pousse des herbes, ces cultures associées contribuent à fixer l'azote et à enrichir les sols. Un deuxième éclaircissement suivi d'un désherbage a lieu fin

décembre. Ce double désherbage – qui représente un investissement en temps de travail important – est essentiel à l'obtention d'une bonne récolte. On récolte les légumes et on maintient le sol propre pour la dernière phase de la croissance du pavot.

L'opium arrive à maturité en janvier-février. La récolte a lieu après la floraison, quand les bulbes grossissent et perdent leurs pétales. Les bulbes sont alors incisés à l'aide d'un couteau à triple lame, agencée de telle sorte qu'il est possible de contrôler la profondeur des incisions. Il faut éviter que la sève s'écoule trop vite et tombe à terre ou qu'elle se collecte à l'intérieur des bulbes, en raison d'incisions trop profondes. La sève s'écoule par les entailles, s'oxyde à l'air et coagule en une résine brunâtre. On attendra plusieurs heures – quatre à cinq – avant de la recueillir. Choisir le moment adéquat pour le faire requiert une certaine expérience. Les bulbes sont généralement incisés tôt le matin avant l'apparition du plein soleil. La résine est récoltée dans l'après-midi. L'incision des bulbes se pratique aussi en fin de journée, la résine étant récoltée le lendemain matin au lever du jour¹¹. L'incision des bulbes est généralement un travail dévolu aux femmes¹². Les bulbes peuvent ainsi être incisés plusieurs fois – jusqu'à trois ou quatre fois – avant de sécher. La récolte achevée, il n'est pas rare qu'une offrande soit faite aux « esprits du lieu » avant que l'on abandonne le *rai* à la jachère ou qu'on le remette en culture¹³. L'opium brut est ensuite compacté en pain d'environ un kilo¹⁴, emballé dans des feuilles de bananier ou de papier et stocké dans des containers en vannerie en attendant d'être vendu à des trafiquants ou des colporteurs.

La culture de l'opium demande un fort investissement en facteur-travail, ce qui, dans les conditions qui sont celles de l'économie des montagnards, limite considérablement les surfaces plantées par maisonnées, pas plus de 2,5 *rai* en moyenne par famille et jusqu'à 5 voire 6 *rai* en recrutant des travailleurs temporaires. Elle nécessite de mobiliser le travail des femmes et des enfants, non seulement pour la récolte, mais pour la préparation du sol et les deux désherbages. Dessaint [1982], dans son étude sur l'économie des Lisu, arrive néanmoins à la conclusion que l'investissement en temps de travail dans la culture du pavot rapporte économiquement deux fois plus que celui investi dans la culture du riz.

Le rendement est de l'ordre de 1 à 2 kilos/*rai*, pouvant aller jusqu'à 3 kilos et plus en cas de culture intensive utilisant des engrais. On observe également une variation due aux savoir-faire, aux traditions et à la place qu'occupe la culture du pavot dans l'économie. On peut ainsi faire apparaître, malgré des modes de culture tout à fait homogènes, une certaine disparité dans l'évaluation de la capacité de production et des rendements par groupe ethnique [Geddes, 1976] qui traduit

11 C'est une alternative, un choix en fonction des habitudes et de l'orientation des champs.

12 En raison des risques d'intoxication, les femmes n'emmènent pas leurs très jeunes enfants comme il est souvent d'usage pour d'autres tâches.

13 Le *rai* désigne l'essart, distingué du *naa*, le champ, la parcelle irriguée. C'est aussi, en Thaïlande, l'unité légale de surface. Un *rai* vaut 1 600 mètres carrés. Les montagnards, pour la plupart, forment ce que j'ai proposé d'appeler des « sociétés non territoriales » [Vienne, 1991] constituées en communautés villageoises autonomes dispersées. D'où l'idée d'une propitiation aux « vrais propriétaires » des lieux qui ne peuvent être que les esprits tutélaires d'autres groupes ethniques.

14 L'opium est mesuré en *joï*. Un *joï* = 1,6 kilo. D'autres mesures sont également utilisées, souvent fonction des usages propres à tel ou tel groupe ethnique. [cf. Geddes, 1976].

une plus ou moins grande implication économique dans la culture du pavot. Le rendement moyen varie de 0,8 kilo/*rai* pour les Akha, 1,1 à 1,3 pour les Lisu et les Hmong, à 1,7 kilo/*rai* pour les Yao.

Le recours au travail temporaire d'autres groupes ethniques permet aussi de réduire en partie cet investissement en temps de travail, fonction essentiellement de la capacité productive du groupe domestique, en particulier en période de récolte, même si cette solution entraîne des réticences car on a peur que la main-d'œuvre temporaire ne détourne à son profit une part de l'opium récolté.

On a pu calculer [Geddes, 1976, citant D. Miles] que cela prend cinq minutes pour un cultivateur d'inciser une centaine de bulbes et plus de huit minutes pour récolter la résine. Sur la base théorique de huit heures de travail continu par jour, il faudrait, dans ce système de production, compter un mois pour faire la récolte d'un seul *rai*. On évalue à une moyenne de 2,3 *rai* par personne la capacité de mise en valeur potentielle.

Il existe plusieurs variétés de pavot. Elles sont souvent mélangées lors des semis, ce qui permet aussi d'étaler la récolte dans le temps. On les distingue principalement les unes des autres par la couleur des fleurs et leur plus ou moins grande précocité¹⁵.

Aujourd'hui où la répression s'est renforcée, où les programmes d'éradication des cultures trouvent dans l'usage d'images satellites une efficacité accrue, où les communautés villageoises sont de plus en plus conscientes qu'il leur faut, contraintes ou de plein gré, trouver à terme d'autres alternatives, les montagnards qui continuent à cultiver le pavot, par choix ou nécessité, mettent en œuvre des stratégies plus complexes, mieux adaptées à la conjoncture actuelle. Au lieu d'exploiter l'environnement immédiat, ils ouvrent des essarts loin de leurs villages, dans d'autres provinces, dans des zones souvent choisies en raison des difficultés d'accès. On cultive sur des parcelles plus petites et dispersées, plus difficiles à repérer. L'utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides permet aussi, en augmentant les rendements, de diminuer les surfaces cultivées.

L'opium comme culture de rapport a divers avantages. Quoiqu'il requière souvent plus de soin que d'autres cultures, quand il a été récolté, il se conserve facilement de deux à trois ans. Il est facile à entreposer et atteint un bon prix sur un marché garanti. Ceux qui le commercialisent sont prêts à parcourir chaque année les montagnes pour l'acheter. Souvent, ils vendent le riz à crédit pendant la période de soudure, à la fin de la saison des pluies avant la récolte du riz, et se remboursent en opium. Cette forme de crédit permet aux groupes domestiques

15 Les plus communes sont les suivantes :

- La variété à fleurs blanches, bien qu'elle donne une bonne récolte, n'a plus guère la faveur des cultivateurs car elle produit une sécrétion trop fluide dont une partie tombe souvent à terre après l'incision des bulbes.
 - La variété pourpre à petits bulbes. Elle est réputée du point de vue médicinal. Rendement très moyen.
 - La variété à fleurs rouges que l'on dit avoir été importée du Laos par les Hmong et les Yao il y a une vingtaine d'années.
 - La variété à pétales rouges et blancs. Variété apparue en Thaïlande sensiblement à la même époque que la variété à fleurs rouges. Les plants comportent de nombreux bulbes. La production est moyenne.
- Les Thaï distinguent aussi, en fonction de la plus ou moins grande précocité, le « pavot du matin » (*fin do*), le « pavot de midi » (*fin klang*) et le « pavot de l'après-midi » (*fin pi*).

de mieux réguler leur consommation alimentaire pendant l'année. Le pavot pousse bien, même sur des sols de faible fertilité. Les essarts qui lui sont consacrés peuvent ainsi être cultivés plusieurs années de suite, deux ou trois fois plus longtemps que ceux dévolus au riz. L'opium est aussi un capital, une valeur refuge. Chez les Hmong, par exemple, le surplus de production permet d'accumuler les barres d'argent traditionnellement nécessaires au paiement du prix de la fiancée [Tapp, 1989].

Aujourd'hui, l'opium est surtout produit pour ses dérivés, la morphine et l'héroïne. L'extraction de la morphine-base est relativement aisée, demande peu d'infrastructure et peut être effectuée dans des conditions précaires. L'extraction de l'héroïne est une procédure beaucoup plus complexe qui requiert l'intervention de chimistes compétents, du moins dans la production de l'héroïne grade 4.

La transformation s'opère fréquemment dans des laboratoires clandestins implantés non loin des zones de production, dans des régions forestières isolées, dans des villages difficiles d'accès ou tout simplement à la périphérie de certaines villes liées au trafic de stupéfiants. Longtemps limités à la production de l'héroïne grade 3, le *brown sugar*, essentiellement destinée au marché local, ces laboratoires produisent aujourd'hui de l'héroïne grade 4, directement exportable sur le marché international.

Un ancrage dans l'histoire

La quasi-totalité de l'opium¹⁶ produit mondialement provient des régions montagneuses d'Asie qui s'étendent de la Turquie et de l'Anatolie jusqu'au Laos en passant par le Nord de l'Inde. C'est l'Asie du Sud-Est qui est devenue, au cours de ces deux dernières décennies, la source principale de l'opium illicite dans le monde¹⁷. Pourtant, la production d'opium propre à l'Asie du Sud-Est ne débuta vraiment qu'au XIX^e siècle.

Au XVI^e siècle, le Portugal et l'Espagne étaient les deux principales puissances commerciales européennes en Asie du Sud-Est. Jusqu'en 1830, le commerce de l'opium – n'ayant qu'une importance marginale – restera largement entre les mains des Portugais jusqu'à l'entrée en jeu des marchands anglais et de la East India Compagny. L'introduction du tabac et la pratique de le fumer mélangé à l'opium entraîneront le développement d'un usage récréatif et non plus seulement médicinal, ouvrant la porte à l'organisation d'un commerce sur une plus grande échelle.

C'est la British East India Compagny qui, confrontée à la réticence des Chinois à échanger le thé et la soie contre autre chose que des devises, créant un déficit monétaire dans les relations commerciales, commença à exporter l'opium vers

16 On estime que 1 400 à 1 500 tonnes d'opium brut sont produites chaque année dont seulement une faible part est utilisée par l'industrie pharmaceutique. Les données chiffrées dont je serai amené à faire état sont des ordres de grandeur, des évaluations provenant généralement du recoupement de plusieurs sources et non de données d'observation. En outre, ayant quitté la Thaïlande en 1992, je n'ai pas eu l'opportunité d'actualiser mes références.

17 Un millier de tonnes chaque année, soit 70% de l'approvisionnement mondial, provient du Triangle d'or (Birmanie, Thaïlande, Laos). Doc. ONCB.

la Chine à la fin du XVIII^e siècle. On évalue à 1 000 tonnes en 1767 la quantité d'opium exportée annuellement.

L'opposition des Chinois au commerce de l'opium se développe très tôt. Dès 1729, un édit de l'empereur Yang Cheng interdit l'ouverture de fumeries, la vente et l'usage de l'opium. En 1800, son importation est également interdite. C'est néanmoins une mesure qui restera sans beaucoup d'effet. Entre 1811-1820, la Chine importe d'Inde une moyenne annuelle de 340 tonnes. En 1830, elle en importera 1 840 tonnes. On évalue alors à 2 millions le nombre de toxicomanes. À ce rythme, le commerce de l'opium allait vite devenir le centre économique autour duquel s'organisera tout le commerce avec la Chine.

Au moment même où la production de l'opium s'intensifiait dans le Sud de la Chine, les marchands chinois du Yunnan et les tribus migrantes de montagnards introduisaient la culture du pavot dans les régions montagneuses avoisinantes de la Birmanie et de l'Indochine. Les commerçants yunnanese se répandirent dans la région du Triangle d'or, les hautes terres du Nord-Ouest de la Birmanie, du Nord de la Thaïlande, du Laos, mettant la haute main sur l'économie naissante de l'opium. L'organisation de ce commerce par les Yunnanese renforça les relations avec les minorités ethniques de montagnards cultivateurs de pavot et propagea l'agriculture commerciale du pavot hors des frontières chinoises.

En 1838, la Chine résiste encore à la pression du commerce britannique dans une tentative de supprimer le commerce de l'opium à Guangzhou, le seul port ouvert au commerce occidental.

En 1839, débute le conflit entre la Chine et l'Angleterre connu sous le nom de « première guerre de l'opium ». Il durera jusqu'en 1842, s'achevant sur la signature du traité de Nanjing qui concédait, entre autres, la souveraineté anglaise sur l'île de Hong Kong et l'ouverture au commerce de cinq ports chinois : Guangzhou, Shanghai, Fuzhou, Xiamen et Ningbo.

La défaite chinoise dans la première guerre de l'opium (1840-42) annula les efforts d'en restreindre le commerce. En 1848, la Chine, suite à la « deuxième guerre de l'opium », légalise de fait l'importation de l'opium et instaure une taxe à l'importation. L'imposition d'une taxe sur l'opium importé constitua une incitation à stimuler la production locale déjà largement soutenue par une demande croissante en raison de son prix inférieur. Plus la Chine importait de l'opium, plus la situation devenait impossible pour l'empire. Réalisant qu'elle ne pouvait mettre un terme au flux croissant d'opium importé et au déséquilibre monétaire de son commerce extérieur, vu l'importance des devises exportées, la Chine se met alors à produire son propre opium sur une large échelle. Des régions entières de la province du Sud s'adonnent à la culture du pavot. Très rapidement, compte tenu d'une forte demande et d'un marché en continuelle expansion, le pavot devint une culture particulièrement intéressante et rentable pour les paysans, en particulier ceux des régions montagneuses les plus difficiles d'accès comme le Sechuan et le Yunnan.

À la fin du XIX^e siècle, certaines minorités ethniques émigrent des régions montagneuses du Sud-Ouest de la Chine vers les hauts plateaux du Nord-Vietnam, du Nord-Est et du Nord-Ouest du Laos, de l'Est de la Birmanie et du Nord de la Thaïlande. Déjà largement initiées à la culture commerciale du pavot, elles emmèneront avec elles leurs connaissances et leurs savoir-faire.

En 1899, la France créa à son tour un monopole en Indochine, important l'opium brut de Chine et d'Inde en lui appliquant une taxe de 10%.

La demande chinoise d'opium importé baissa à partir de 1880. La production s'accrut en compensation. En 1883, la production domestique chinoise atteignait déjà deux fois la quantité importée. C'est à peu près à cette époque que certaines ethnies, dont les Hmong, se spécialisèrent dans la culture du pavot¹⁸. En 1906, on estime la production à 7 000 tonnes. Au début du siècle, la Chine produisait environ 10 000 tonnes annuelles d'opium brut pour une importation de 6 500 tonnes. En quelques années, la Chine était devenue le plus gros producteur mondial, mais aussi le plus gros consommateur. On évalue alors à 15 millions le nombre de toxicomanes.

En 1906, le gouvernement impérial initie une série de campagnes pour l'éradication de l'opium et la fermeture des fumeries. Cette campagne sera poursuivie ultérieurement aussi bien par le Kuomintang que par le gouvernement communiste de la République populaire de Chine. En 1908, un accord anglo-chinois visant à faire cesser la culture du pavot, à interdire la consommation d'opium et limiter son importation, va dans le même sens. En revanche, la guerre civile en 1917 relance de nouveau la culture du pavot. Les leaders militaires l'encouragent pour se procurer les fonds nécessaires à l'entretien de leurs armées. On évalue alors la production à 12 000 tonnes.

Malgré des débuts prometteurs, le fameux Triangle d'or ne vit pas se développer de système de production de grande ampleur avant les années quarante. La Birmanie, à l'époque colonie britannique, l'Indochine française et le royaume de Thaïlande firent tout ce qu'ils purent pour décourager la culture du pavot. Ces gouvernements d'Asie du Sud-Est obtenaient leurs revenus de la vente aux toxicomanes d'opium raffiné importé et non pas de la production et de l'exportation de l'opium brut. À travers leurs monopoles officiels ou leurs vendeurs licenciés, ils importaient de l'opium brut d'Inde, de Chine ou d'Iran, le raffinaient en un produit propre à être fumé qui était vendu avec de fortes marges de profit. Ces monopoles et franchises officiels, en raison d'une logique budgétaire étatique, avaient une propension à augmenter sans cesse les prix pour accroître leurs revenus, sans autre considération, poussant de plus en plus les toxicomanes vers le marché noir de l'opium de contrebande du Yunnan et des hautes terres du Triangle d'or. Ces mécanismes spéculatifs, ouvrant un marché potentiel, contribuèrent pour une part à pérenniser la culture du pavot et à organiser la production de l'opium, d'où des tentatives répétées pour contrôler cette contrebande et restreindre la production, tentatives auxquelles se substitua rapidement une politique de contrôle et d'encouragement de la production elle-même.

« Official monopolies and franchises were continually raising prices to maximize their profits, and frequently forced addicts onto the black market, where smuggled Yunnanese opium was available at a more reasonable cost. Smuggling became the bane of official dealers, forcing their government sponsors to mount costly border patrols to keep cheaper opium out and to lower prices to win back customers. It was their concern over the smuggling problem that led colonial governments to reduce and restrict hill tribe opium production. » [McKoy, 1972.]

18 N. Tapp [1986] : « It was at that time that the Hmong first began to cultivate poppies as a cash crop. »

C'est déjà l'appel du marché domestique en raison d'une demande accrue qui, par exemple en Thaïlande, relança le commerce de l'opium :

« Thus, Thailand emerged from world war II with its enormous addict population intact and its dependance on imported opium undiminished. » [McKoy, 1972.]

À la même période, le gouvernement colonial français incite de son côté, pour les mêmes raisons, les montagnards du Laos et du Nord-Vietnam à développer la culture du pavot. McKoy souligne :

« While smuggled Yunnanese opium might solve the addiction problem, the opium Monopoly needed a more controllable source of supply. The only possible solution was to induce the Meo of Laos and Northern Tonkin to expand their opium production and in 1940 the opium Monopoly proceeded to do just that. » [*Ibidem.*]

L'économie de l'opium en Asie du Sud-Est sortit inchangée de la Seconde Guerre mondiale. La région du Triangle d'or, Birmanie, Thaïlande, Laos inclus, produisait toujours moins de 80 tonnes annuelles, production insignifiante comparée à celle d'aujourd'hui de plus d'un millier de tonnes. Bien que l'Asie du Sud-Est ne produisît pas suffisamment pour se rendre autosuffisante, la croissance localement modérée de la production, combinée avec la contrebande de l'opium du Yunnan, était suffisante pour les besoins des toxicomanes les plus dépendants et la demande solvable. Ainsi le corps des consommateurs d'opium en Asie du Sud-Est resta intact. Par exemple en Thaïlande, avant-guerre, on estimait à 110 000 le nombre des toxicomanes dépendants. On évaluait leur nombre à 250 000 en 1970 [McKoy, 1972]. On en comptait entre 200 000 et 300 000 dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

L'arrivée au pouvoir des communistes en Chine, le renforcement de la prohibition de l'opium, la mise en œuvre d'une politique de culture de substitution (1950) et l'interdiction de la culture de l'opium en Turquie (1955) coupèrent les pays d'Asie du Sud-Est de leurs sources d'approvisionnement traditionnelles et constituèrent une incitation – certes involontaire – au développement sur une échelle jusque-là inconnue de cette culture dans le Triangle d'or qui devint ainsi la plus grande région productrice du monde, comme l'indique McKoy :

« A reliable market for their opium had developed in the early 1950s. Then the Thai police, the Chinese Nationalist Army and French and American intelligence agencies allowed the mass narcotics addiction fostered by European colonialism to survive – and even thrive – in the 1950s by deliberately or inadvertently promoting local poppy cultivation in the Golden Triangle. As a result of the activities of these various military and intelligence agencies, South-East Asia was completely self-sufficient in opium and had almost attained its present level of production by the end of the decade. » [*Ibidem.*]

Dans ces régions frontalières, les troupes chinoises nationalistes s'avèrent de meilleurs marchands d'opium qu'ils ne furent combattants. Ils utilisèrent l'armement fourni par les Américains pour la lutte anticommuniste, principalement pour faire pression sur les montagnards afin qu'ils augmentent leur production d'opium. Quoique la région n'exportât encore que des quantités limitées d'opium

et de ses dérivés vers l'Europe et les États-Unis, le commerce régional des narcotiques dans les années cinquante était suffisamment développé et bien organisé pour pouvoir faire face aisément à une demande accrue, celle notamment qui allait se développer dans les années soixante-dix.

Ces facteurs historiques jouèrent un rôle essentiel dans l'établissement de l'opium comme principale culture de rapport chez les Hmong et autres minorités en Chine. Ils commencèrent probablement à cultiver l'opium très tôt, peu après son introduction dans le Sud de la Chine. L'expansion de la culture du pavot après 1917 a eu un double effet, sur les économies tribales d'une part, sur les mouvements migratoires d'autre part.

Les armées des *warlords* trouvaient fréquemment refuge dans les zones montagneuses qu'ils utilisaient comme bases de repli. Dans ces conditions, la production de l'opium était essentielle comme source majeure de revenus. Ils furent un élément déterminant pour encourager les groupes tribaux à planter le pavot et faciliter le commerce de l'opium et son extension. Après l'établissement en 1949 de la République populaire de Chine, le nouveau gouvernement fit un effort considérable pour éliminer, avec un certain succès, la production et la consommation de l'opium¹⁹.

La production d'opium fut de nouveau encouragée dans les années après-guerre. De 7,5 tonnes en 1940, la production en Thaïlande, par exemple, passe à 60,6 tonnes en 1944.

Deux factions principales contrôlent l'expansion de la culture de l'opium dans le Triangle d'or depuis la Seconde Guerre mondiale. En premier lieu, les nationalistes chinois du Kuomintang jouèrent un rôle déterminant dans le développement du commerce dans les États shan dans les années cinquante-soixante et jusqu'à aujourd'hui. On attribue, d'après McKoy, au KMT l'implantation des premières raffineries d'héroïne grade 4 dans la région du Triangle d'or.

« For many years, the headquarters of the Kuomintang 5th army were located in Mae Salong. The town in former years played a significant part in the opium trade of the Golden Triangle. Heroin refineries used to prosper in hidden valleys around the town, even in the town itself. » [*Ibidem.*]

En second lieu, les *warlords* : en particulier le plus connu d'entre eux, Khun Sa et sa Shan United Revolutionary Army (SURA) qui, en succédant à Lo, prit également le contrôle de l'économie régionale des narcotiques, sous couvert d'une revendication d'autonomie lui permettant d'invoquer une légitimité politique.

Aperçus sur l'économie de l'opium

Quelques minorités ethniques seulement cultivent le pavot comme une part essentielle de leur économie et encore, parmi ces groupes, toutes les communautés villageoises ne sont pas engagées au même degré dans cette activité. De

19 L'isolement des régions excentrées productrices semble avoir posé les mêmes problèmes de reconversion économique qu'en Thaïlande aujourd'hui.

même, au sein d'un village, toutes les maisonnées ne choisissent pas de cultiver l'opium, surtout depuis la mise en place des politiques de substitution de cultures et compte tenu de l'accroissement des risques de la répression (destruction des essarts, confiscation des récoltes, peines d'emprisonnement...). Produire ou non l'opium procède de décisions et de stratégies économiques plus « individuelles » que communautaires, ou familiales. La culture du pavot procède plus d'un choix délibéré que d'une tradition, d'une coutume. En Thaïlande, les Hmong, les Lahu, les Yao, les Lisu et, pour compléter le tableau, quelques Akha s'adonnent à la culture de l'opium²⁰, plus ou moins intégrée, selon les cas, à leur système économique. Les Karen, les Htin, les Khamu, les Lua', soit près de 65 % de la population des minorités ethniques de montagnards, ne le cultivent pas. Le pourcentage de la population dépendant économiquement de la culture du pavot et de la production de l'opium atteint tout juste 33 %, chiffre qui doit être ramené aujourd'hui à moins de 20 % pour tenir compte du nombre croissant de communautés villageoises ayant récemment abandonné cette culture.

Les conséquences du développement d'une économie de l'opium n'ont pas été les mêmes parmi les différents groupes de montagnards. Pour certains, la culture du pavot a trouvé sa place dans une agriculture de montagne qu'elle a contribué à diversifier. Il en est résulté une véritable « économie duelle ». Pour d'autres, elle constitua un apport plus ou moins permanent et marginal à une économie essentiellement de subsistance.

En raison de circonstances historiques, les Hmong, par exemple, développèrent, dans le Sud de la Chine, une économie marchande fondée sur l'opium qu'ils emmenèrent avec eux en Thaïlande. Elle inclut non seulement la maîtrise des techniques de production mais celles de la commercialisation par l'intermédiaire de marchands (colporteurs) chinois agissant comme relais entre les montagnards et les gens des plaines et des villes. Lors des mouvements de migration des Hmong de Chine vers le Nord de la Thaïlande, les colporteurs chinois du Yunnan les accompagnèrent, vivant souvent parmi les communautés Hmong.

En Thaïlande, dans les conditions de production actuelle des économies de montagne, la culture du pavot, d'un point de vue purement économique, est un choix rationnel et certainement, encore, l'une des meilleures stratégies pour assurer un niveau décent de subsistance. Des efforts considérables – et des investissements financiers importants – ont été faits pour réduire progressivement l'écart entre le système de production fondé sur la culture du pavot et ceux fondés sur d'autres cultures commerciales, cultures de climat tempéré pour lesquelles malheureusement, la plupart du temps, il n'existe pas de marché porteur, cultures à contre-saison pour le marché thaï dont la rentabilité est loin d'être assurée en raison de fluctuations des prix difficilement prévisibles et de conditions déplorables de transport.

Sur la base d'un rendement moyen par maisonnée de 0,5 *joi/rai* pour la culture de l'opium, de 31,8 *tang/rai* pour celle du riz irrigué et de 11,4 *tang/rai* pour

20 Une enquête par échantillonnage évaluée pour 1983 la proportion des villages cultivant le pavot par ethnie de la façon suivante : Hmong 60,4 %, Lahu 34,6 %, Yao 40,1 %, Lisu 66,6 %, Akha 14,2 %.

celle du riz sur brûlis, la culture de l'opium ne rapporte que 1,2 fois plus, en équivalent monétaire, que la culture du riz irriguée mais 3,5 fois plus que celle du riz de culture sèche.

Traditionnellement, la production de l'opium est la source majeure et substantielle de revenus monétaires pour ces économies de montagne. En termes purement monétaires, la culture du pavot offre une rentabilité sans comparaison avec toute autre culture. L'opium permet d'acheter du riz – et faire face à une sous-production chronique – et d'autres biens et services. Les villageois expriment aussi d'autres raisons et motivations. Un rapport d'enquête du Social Research Institute [1988] fait apparaître :

- la sécurité du marché de l'opium : les prix restent stables ;
- de bonnes conditions d'accès au marché : les villageois peuvent vendre leur opium sur place ;
- des revenus substantiels : le prix de l'opium est élevé et procure de bons revenus pour des investissements limités ;
- un marché qui peut répondre à une offre quasi illimitée tout en maintenant des prix attractifs ;
- des rendements stables ;
- une grande facilité de stockage et de conservation ; un produit d'épargne ;
- liquidité : l'opium est considéré comme un avoir dont la valeur est immédiatement réalisable, sans délais ; dans les conditions économiques du système montagnard polyethnique, c'est un moyen d'échange, une sorte de monnaie alternative ;
- faible niveau technologique et peu d'investissement en capital (outils, engrais, pesticides...) : la culture du pavot utilise une technologie simple et limitée facile à mettre en œuvre et à transmettre ;
- il est moins coûteux de le produire que de l'acheter pour faire face à la toxicomanie et besoins médicaux.

À l'inverse, parmi ceux qui ont abandonné la culture de l'opium, surtout ceux qui disposent d'une carte d'identité nationale et qui se veulent « citoyens thaï à part entière », 30 % mettent en avant comme raison principale une « prise de conscience » du caractère illégal, et dommageable pour la Thaïlande, de la culture du pavot. L'assistance technique et commerciale apportée par les divers projets de développement est une incitation suffisante invoquée par 21 % à s'engager dans la production des cultures de substitution récemment introduites, malgré les risques reconnus. La peur d'être privés de ressources à cause de la destruction des essarts par l'armée ou le risque d'emprisonnement comptent seulement pour 11 %, la rareté croissante des terres disponibles pour l'opium, pour 4 %.

Parmi les facteurs de décision déterminants qui freinent l'adoption de cultures de remplacement, les montagnards mettent en avant leur méconnaissance des techniques de production, les fluctuations imprévisibles des prix et les conditions à risque du marché, l'impossibilité d'accéder au crédit pour faire face aux investissements en capital et en travail, l'enclavement et le manque d'infrastructures (routes, marchés, moyens de transport...). Sans encadrement et sans assistance, ils répugnent alors à s'engager dans cette voie. Au pire, ils tenteront

de rendre plus productive leur agriculture de subsistance²¹ sans en avoir les moyens, mettant en péril la fertilité des sols et créant un surcroît de pauvreté.

Jusque dans les années soixante, le salariat, la culture irriguée du riz, les cultures commerciales autres que l'opium étaient pour ainsi dire inexistantes dans le contexte de ces économies de montagne. R. Cooper distingue dans cette économie de l'essartage deux « modes de production » correspondant à deux « économies », celle du riz de subsistance, celle de l'opium. Dans ces deux secteurs, l'activité économique s'organise sur la base des relations de parenté, la famille étendue, unité de base pour l'économie du riz, ou la famille nucléaire conjugale pour celle de l'opium. On observe là une constante tendancielle chez la plupart des ethnies de montagnards. La coopération est d'autant plus élargie qu'elle concerne des activités qui assurent la vie et la reproduction de la communauté, activités rituelles tout autant qu'économiques. Dès que l'on rentre dans la sphère des rapports marchands qui impliquent des transactions monétaires, la coopération se réduit à sa plus simple expression. L'implication dans la production d'opium à grande échelle a renforcé les relations salariales indirectes²² au détriment des rapports de coopération fondés sur l'échange réciproque de travail, qui se nouent pour assurer au mieux la culture du riz de subsistance²³.

De l'expansion du marché de l'opium résultent une pression sur les producteurs pour augmenter les surfaces cultivées consacrées à cette culture et, par là, une forte augmentation de la demande de travail. Cette demande, qui conditionne pour partie la productivité de l'économie de l'opium, accroît le recours au travail temporaire de journaliers (en particulier Karen et Khon Muang sans terres, souvent des toxicomanes payés en opium) et établit une connexion avec l'économie de l'opium pour des groupes qui traditionnellement n'avaient rien à voir avec cette culture.

Elle induit également une transformation des relations entre groupes ethniques au sein du système montagnard et accroît la pression sur le travail des femmes et des enfants. Dans le cas des relations Hmong/Karen ou Hmong/Khon Muang, la plupart du temps la main-d'œuvre temporaire est socialement liée à l'employeur, soit par l'établissement d'une relation de clientèle, selon le modèle dominant de la culture thaï, soit par endettement, soit en raison d'une toxicomanie dépendante. Dans les conditions qui sont celles des montagnards du Nord de la Thaïlande, les capacités de production de cette économie de l'opium sont rapidement limitées par deux facteurs : la disponibilité foncière et la force de travail mobilisable.

21 Le maïs, produit principalement pour nourrir les animaux (volailles, cochons...) au même titre que le piment, le chou, le gingembre et diverses légumineuses, peut occasionnellement être aussi cultivé pour la vente.

22 J'entends par là ce que Cooper [1984] appelle « indirect paid labour ». « The term "indirect paid labour" is used where the labourer receives the subsistence "wage" indirectly, i.e., not in a direct cash form, after a time period, and through the mechanism of redistribution. »

23 R. Cooper [1984] décrit en détail la transformation du mode de production domestique des Hmong par l'introduction de la culture commerciale du pavot. N. Tapp [1986] insiste sur l'importance de cette transformation structurelle : « Opium for now becomes the mainstay of the Hmong economy and without it they would not be able to survive. »

L'opium produit par les montagnards est utilisé à trois fins principales :

- Autoconsommation à l'intérieur du village. Une part de l'opium produit est consommé par les montagnards eux-mêmes soit à titre de plante médicinale (médication non seulement de la douleur mais aussi des affections pulmonaires, des fièvres et des dysenteries), soit en raison d'une toxicomanie acquise²⁴. La consommation à ce seul titre représente près de 10 % d'une autoconsommation que l'on peut évaluer à 80 kilos/1 000 habitants, ainsi que prévient N. Tapp :

« Even if opium were to be abandoned as a cash crop, therefore, there would still be medical, social and cultural reasons for its continued production at a small scale. »

C'est aussi la première raison invoquée par les montagnards pour expliquer le taux élevé de toxicomanes dans leurs villages.

- Comme moyen d'échange contre des biens et services à l'intérieur de la communauté résidentielle.

- Comme production commerciale vendue à l'extérieur et/ou comme moyen de rétribution du travail temporaire dans les champs. L'essentiel de la récolte est vendu, sur place, avant la saison des pluies. La part commercialisée hors de la communauté est la plus importante et représente 75 % de la récolte.

Les principaux commerçants de l'opium sont les Chinois musulmans originaires du Yunnan et connus localement comme les Chin Haw. Depuis des siècles, ils contrôlaient les échanges et les routes commerciales dans le Sud de la Chine. On pouvait s'attendre à ce qu'ils s'emparent aussi du commerce de l'opium. Nombre d'entre eux, pour des raisons politiques, ont établi des connexions privilégiées avec les Chinois du KMT réfugiés en Thaïlande et par ce biais avec la classe politique thaï.

« The Yunnanese muleters have controlled the caravan routes across the south chinese hinterlands, including the Shan states of Burma and Indochina, for several centuries. They trade tea and raw cotton and bartered salt and iron for opium. » [Tapp, 1986.]

Les Chinois du Yunnan s'établissent aussi fréquemment dans les communautés de montagnards où ils prennent femmes. Cette interpénétration ethnique, cette intégration familiale au milieu montagnard est particulièrement nette chez les Lisu, à un moindre degré chez les Hmong et les Yao. Il existe toujours aujourd'hui des pistes caravanières et un transport muletier pour effectuer le franchissement des frontières parfois même sous la bienveillance de l'armée et de la police des frontières. C'est une protection acquise de longue date en raison du rôle politique que les Chin Haw, à l'égal des réfugiés du KMT, étaient censés jouer dans la lutte anticommuniste et la protection des frontières.

« For political reasons no measures are taken to curtail the activities of the middlemen and producers. Instead, all efforts are directed against the unfortunate and poverty stricken people of the hills, who are stigmatised and castigated as enemies of the nation. » [McKoy, 1972.]

24 On évalue à 6,8 % (ONCB) le pourcentage de toxicomanes parmi les groupes montagnards consommateurs d'opium. Jusqu'à récemment, l'addiction touchait essentiellement une population relativement âgée – le pic se situant dans la classe d'âge des 45-55 ans. Aujourd'hui, les statistiques font état d'un deuxième pic dans la classe d'âge des 20-30 ans, la consommation de l'opium, mais surtout de l'héroïne, s'étant développée chez les jeunes ces dernières décennies.

L'opium brut étant un produit facile à stocker et de bonne conservation, il est le support d'un système de crédit entre villageois et avec les colporteurs. On empruntera de l'opium pour payer les travailleurs temporaires à la saison des pluies, que l'on rendra après la récolte avec un intérêt de 20 à 30%. Les marchands et colporteurs chin haw consentent également du crédit contre remboursement en opium après la récolte. C'est aussi une façon de sécuriser leur approvisionnement à venir. Cette relation entre villageois et colporteurs chin haw est un facteur très important de l'économie des communautés villageoises, en particulier chez les Hmong :

« La symbiose avec les marchands haw et aussi, à un moindre degré, avec les commerçants thaï est un autre élément important de la structure sociale de ces tribus de montagnards. Aujourd'hui, les colporteurs, les boutiquiers, les marchands dans les montagnes doivent être regardés comme des figures de la vie tribale, au même titre que les chefs de village et les leaders spirituels. Ils sont devenus des personnages de la vie de tous les jours. » [DPW, cité par Geddes, 1976.]

Une ou deux fois l'an, les acheteurs venant des villes ou des plaines passent dans les villages pour acheter la production d'opium. Ils ne travaillent que sur des quantités relativement importantes et ont de ce fait leurs intermédiaires et leurs propres circuits d'approvisionnement, y compris parmi les colporteurs chin haw qui travaillent pour eux à la commission. Ils agissent pour le compte de riches commerçants ou entrepreneurs chinois et/ou des fonctionnaires et hommes politiques thaï.

L'économie de l'opium est l'un des facteurs qui, jusqu'à aujourd'hui, structurerait le « système montagnard polyethnique », ce qui a rendu encore plus difficile la promotion, encore aléatoire, d'une économie de remplacement, fondée sur l'introduction de nouvelles cultures commerciales qui, en individualisant les producteurs, impose toute une réorganisation du système social, pas toujours acceptée ni bien perçue.

Une mise en perspective historique plus approfondie de la situation actuelle me conduirait à distinguer quatre périodes, quatre étapes dans le développement de la culture du pavot et du trafic d'héroïne en Asie du Sud-Est, quatre économies fondées sur la culture du pavot et la commercialisation de l'opium et de ses dérivés :

- Une économie coloniale qui domine tout le XIX^e siècle et prend fin après la « deuxième guerre de l'opium ».
- Une économie financière spéculative, avec des incitations budgétaires, dont les structures se mettent en place au début du siècle et qui durera jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.
- Une économie de production qui atteint son plein développement pendant la guerre et jusque dans les années soixante.
- Une économie commerciale illicite qui installe de nouveau l'économie de l'opium dans les arcanes du trafic international des stupéfiants, dans un contexte mondial.

Les ethnies minoritaires de montagnards ont acquis leur propre expérience de ces divers contextes. Ils en font leur propre lecture où ils trouvent une justification

à leur positionnement ambigu face à des politiques étatiques auxquelles ils n'adhèrent bien souvent que contraints et forcés ou en raison de leur volonté ou de leur degré d'intégration à des communautés nationales.

Autant d'adaptations des marchés et des États à différents contextes historiques. Une constante mérite à cet égard d'être soulignée : l'économie de l'opium n'a jamais été dans ces pays une affaire purement domestique, interne aux États. D'emblée, elle s'est inscrite dans le jeu complexe des stratégies géopolitiques, dans ce que l'on appellerait aujourd'hui la mondialisation.

« The French in Indochina, the Americans after them, the South Vietnamese, the Thais, Laotians and others, have all contributed in one way or another to the sudden explosion in opium and heroin production that we see today at the heart of the Golden Triangle. » [Boyes, Piraban, 1991.]

« At every stage of its development, Asia's narcotics traffic has been shaped and formed by the rise and fall of Western empires. » [McKoy, 1972.]

Les alternatives politiques : l'exemple de la Thaïlande

La Thaïlande aujourd'hui est, à tort, toujours considérée dans l'opinion publique comme l'un des principaux pays cultivateurs de pavot de l'Asie du Sud-Est, alors que sa production a considérablement diminué et qu'elle importe plus d'héroïne, pour satisfaire aux besoins d'une population croissante de toxicomanes, qu'elle n'en produit.

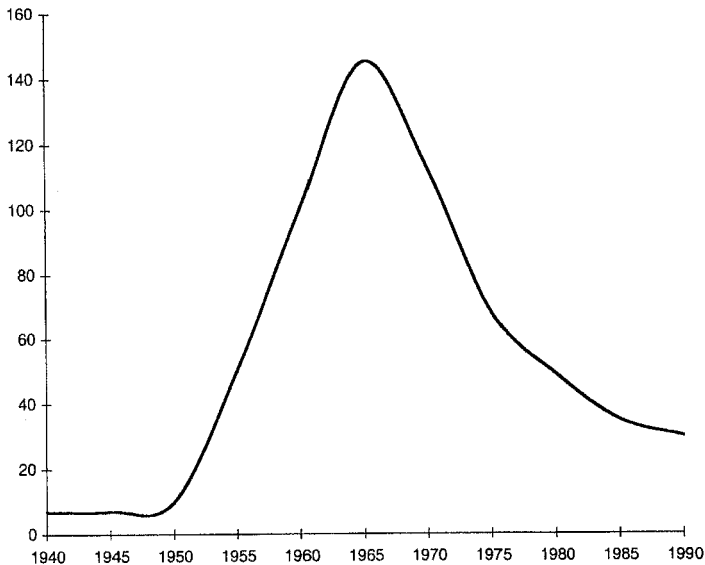
« What Thailand produces is of little relevance to the international market. Thailand is already a net importer and then appears to be no purely clinical answer to the problem of addiction. » [McKoy, 1972; Chupinit, 1991.]

La politique thaï a beaucoup fluctué, comme dans bien d'autres pays concernés par la production de substances toxiques illégales, passant tour à tour d'une attitude laxiste à un positionnement répressif. La pratique est souvent en décalage avec les orientations affichées et les textes juridiques. En un mot, la Thaïlande a mené – et

Tableau 3 – Évolution de la production d'opium (évaluations diverses, en tonnes)

Année	Production	Année	Production	Année	Production
1940	7	1970	117	1984	35,94
1960	39,4	1975	68	1985	34,67
1962	75,7	1979	15,5 *	1986	30
1965	38,6	1980	49	1987	35
1967	145	1981	45,15	1988	25
1968	38	1982	51,98		
1969	75	1983	30,5		

* Mauvaise récolte pour l'année 1979-1980 due à une sécheresse exceptionnelle. Comptabilisée en 1979 ou 1980 selon les sources.

Figure 4 – Évolution de la production d'opium en Thaïlande (en tonnes)

continue à mener – une politique pragmatique de compromis, ajustée au coup par coup à l'évolution de sa situation propre et des conjonctures géopolitiques.

Lorsqu'on évalue l'impact des différentes politiques, il faut aussi tenir compte de l'influence du contexte régional. L'attitude des montagnards en Thaïlande vis-à-vis de la culture du pavot est influencée non seulement par la politique thaï et la conjoncture locale, mais aussi par les pratiques et la politique des pays voisins.

La culture de l'opium en Thaïlande a beau être sur son déclin, la Thaïlande reste le point principal de raffinerie et de transit pour la plus grande part de la production du Triangle d'or qui, elle, continue d'augmenter. Cette position peu enviable de la Thaïlande est en partie due à sa prospérité économique et au développement de son réseau de communication. Elle dispose d'un excellent réseau routier, d'un réseau performant de télécommunications, d'un aéroport international moderne, d'infrastructures portuaires et d'un réseau commercial de transports maritimes et aériens bien organisé.

Dès le ^{xiv}^e siècle, durant le règne du roi U-Tong et à travers toute l'histoire de la dynastie des Chakri, les Thaï montrèrent leur réprobation à l'usage de l'opium. Cependant, ils rencontrèrent une difficulté constante à faire respecter cette attitude. C'est ainsi qu'en 1360, la royauté d'Ayuthaya prit un décret rendant l'usage et le trafic de l'opium passibles d'emprisonnement et de confiscation des biens. Cette interdiction sera reprise par les rois successifs.

Pendant le règne des Rama III (1824-1851), la consommation d'opium de contrebande s'accroît sous la pression du lobby commercial britannique. Le roi Mongkut (Rama IV : 1851-1868) est conduit à légaliser une situation de fait en créant une franchise royale de l'opium, le Royal Thai Opium Monopoly. Les taxes

prélevées sur le commerce de l'opium iront jusqu'à représenter, en 1920, 20% des revenus de l'État [McKoy, 1972]. Cette légalisation du commerce de l'opium perdurera jusqu'en 1955.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Thaïlande rencontre de plus en plus de difficultés pour importer une quantité suffisante d'opium répondant à la seule demande domestique. En 1947, le gouvernement autorise la culture du pavot sur les hauts plateaux du Nord de la Thaïlande.

Ce changement de politique du gouvernement attira un nombre croissant de montagnards (en particulier des Hmong et des Yao passés maîtres dans l'art de cultiver le pavot) qui vinrent s'installer dans les régions forestières des hautes terres du Nord de la Thaïlande (Mae Hong Song, Chiang Rai, Chiang Mai, Nan...)

Ce mouvement migratoire fut suivi de près par une explosion de la production dans les États shan voisins de la Birmanie sous le contrôle des réfugiés nationalistes chinois, qui à son tour aboutit à un accroissement sans précédent du volume de l'opium de contrebande importé en Thaïlande. C'est ainsi que Bangkok allait progressivement devenir le principal centre d'exportation de la production illégale d'opium en Asie du Sud-Est.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'occupation par la Thaïlande des États shan de Birmanie, la zone de production la plus importante de la région, développa des liens privilégiés entre les leaders shan et chinois de cette région et des officiers de haut rang de l'administration thaï, future élite politique, qui se trouvèrent, par ce biais, impliqués dans le trafic d'opium. À partir de là, la classe politique se trouva fortement investie dans le commerce de l'opium et de ses dérivés.

Bien des critiques ont été formulées au sujet de l'incapacité à trouver une politique économique alternative fiable à la culture du pavot²⁵. L'échec de ces projets, qui n'est pas spécifique à la Thaïlande elle-même, est caractéristique de toute tentative d'introduire des cultures de substitution et résulte de mauvaises conditions de marché et d'une demande insuffisante. À l'inverse, l'opium ne souffre d'aucun de ces désavantages. Bon an mal an, la production de l'opium se perpétue. Les paysans ont répondu à la répression en allouant à cette culture des parcelles excentrées, plus difficile d'accès, parfois à plus d'une journée de marche des villages. Certains villages deviennent alors de véritables centres de gestion de la production et du commerce de l'opium.

Dans les années récentes, McKoy indique que la production d'opium dans le Nord de la Thaïlande a néanmoins été réduite de façon tout à fait significative :

« For various reasons efforts to suppress cultivation of the opium poppy have been remarkably successful. Overall production is down from the high of the late 60s of approximately 150 tons to just under 26 tons in 1987. The proportion of highlanders households growing opium has dropped from 45% to 20%. Opium cultivation is no longer

25 Beaucoup d'observateurs mettent en doute cette politique dont le seul résultat serait de déstabiliser l'équilibre économique précaire des montagnards. « The hill people would be left with an instable economy. At present those who have abandoned opium cultivation are dependent of various forms of aid. » [Tapp, 1989.]

an activity restricted to ethnic minorities. Northern Thais form the largest group of farmers cultivating opium poppy in the Mae Chaem district of Chiang Mai. » [McKoy, 1972.]

Notons néanmoins qu'un objectif d'éradication totale reste illusoire. À tel point que la Thaïlande doit être aujourd'hui considérée comme un importateur net d'opium et de ses dérivés, la récolte annuelle n'étant pas même suffisante pour satisfaire la demande sur le marché domestique, non inclus les quantités qui transitent en Thaïlande vers le marché international. Estimée à 145 tonnes en 1967 (UNCB), la production est tombée à 34,6 tonnes en 1985.

Si la production incontestablement décline, la toxicomanie parmi les montagnards augmente à un taux alarmant. Cette augmentation semble corrélée avec celle du taux de pauvreté. Évaluée à environ 40 000, la population des toxicomanes (opium-héroïne) au sein des minorités ethniques consomme à elle seule l'équivalent de 44 tonnes annuelles d'opium brut, soit plus d'une fois et demi la quantité produite.

Dans les années cinquante, la United Nations Narcotics Commission estimait la production annuelle à environ 150 tonnes, soit 12,5% de la production mondiale. En 1957, le gouvernement promulgua une interdiction absolue sur la production, le transport, la vente et la consommation de l'opium et de ses dérivés, morphine et héroïne. Ces mesures assez radicales entraînèrent une réduction effective de la consommation d'opium à fumer, particulièrement dans les zones urbaines, mais une augmentation globale, parallèle, de la consommation des drogues de substitution, morphine et héroïne. Jusqu'à cette date, l'héroïne était pour ainsi dire inconnue en Thaïlande.

En 1959, après le succès du coup d'État, le nouveau gouvernement renforce la législation en l'étendant à toute drogue susceptible d'entraîner une toxicomanie.

L'État thaï n'avait pas tout à fait les moyens de rendre effective l'interdiction de la culture de l'opium. De larges parties du territoire montagneux où elle se pratique échappaient de fait au contrôle du gouvernement et de son administration, ce qui conduisait à un laxisme tolérant que l'idéologie politique se plaisait à justifier pour des raisons humanitaires. Cette politique de laisser-faire, plus ou moins imposée par les faits, ne pouvait qu'aboutir à une situation absurde. D'une part, les montagnards, les minorités ethniques perpétuaient leur engagement dans un mode de production illégal pour lequel ils pouvaient être pénalisés (confiscation des récoltes, destruction des essarts, arrestations, amendes et emprisonnement...). D'un autre côté, les autorités thaïlandaises, en charge de cette région montagneuse, détournaient pudiquement leurs regards des marchands et autres trafiquants qui, périodiquement, circulaient dans les montagnes pour acheter la production d'opium. Rapidement, la corruption s'ajouta à ce laxisme. Fonctionnaires et bureaucrates trouvèrent dans cette situation une réelle opportunité de s'assurer de confortables revenus en prélevant des pots-de-vin sur les trafiquants, en taxant illégalement les cultivateurs.

« A 1965 Thai Border Patrol Police report stated that nearly all the Thai kamnan (headmen) in Chiangrai province exacted, as a matter of course, a "head tax" of 20 bath or a small pig worth 30 bath... A specified number of kilograms of opium was demanded from each household based on the number of its members. » [Tapp, 1986.]

Tout un réseau d'intermédiaires s'organise autour du marché de l'opium avec ses coercitions, ses solidarités, ses clientélismes. La politique d'ensemble visant à supprimer la culture du pavot à la source se révèle inefficace.

À partir des années soixante, la politique d'éradication de l'opium sera de plus en plus liée, assujettie à la politique de développement économique et d'intégration-assimilation des minorités ethniques montagnardes dans l'espace national. La promotion de cultures de substitution comme fondements d'une agriculture permanente de montagne, dans le cadre d'un habitat stabilisé, en sera la pierre d'achoppement.

Prévenir la déforestation due à un « essartage sauvage », stabiliser l'habitat autour de villages pilotes en introduisant une agriculture permanente et amener les montagnards à jouer un rôle privilégié dans le contrôle de l'immigration clandestine et dans le maintien de la sécurité aux frontières formeront les idées directrices de cette politique de Integrated Zonal Development (développement régional intégré). Elle trouveront rapidement leurs limites dans les contraintes imposées par les spécificités objectives du milieu, la médiocrité des infrastructures et des conditions économiques de marché peu propices.

En réalité, et au regard des priorités politiques, la lutte contre l'opium et l'éradication de la culture du pavot passaient au second plan, comparées à la question du consensus, de l'intégration nationale et de la sécurité politique, notamment dans les régions frontalières ou difficiles d'accès. Pour le gouvernement thaï, la sécurité et l'intégration – voire l'assimilation – des minorités ethniques à la nation étaient – et resteront –, dans une perspective quelque peu « jacobine », un objectif beaucoup plus prioritaire que l'éradication totale de la culture du pavot.

On utilise, de nouveau, le modèle du Mobile Team (1 moniteur agricole, 1 travailleur social, 1 infirmier) expérimenté empiriquement par la Border Control Police dans les années cinquante lors de la mise sous contrôle militaire des régions frontalières. Les villages sont visités périodiquement, à tour de rôle. À ce modèle, on substituera progressivement une organisation en « village pilote » et « villages satellites » pour sous-tendre la mise en place des politiques de développement et des relais administratifs locaux.

« The *DPW Annual Report* (1984) indicates that the Department is administering 13 provincial Development and Welfare Centers in 18 provinces. In that year, 259 mobile teams were working in 1 155 villages with 40 832 households consisting of 48 548 families or 205 835 people. » [Wanat Bhuksasri, 1989.]

Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, pour maintenir cette orientation de la politique de développement et d'aménagement du territoire montagnard et faire face aux investissements nécessaires, le gouvernement thaï se tourne vers l'assistance technique internationale et la recherche de financements extérieurs. Mais si la Thaïlande choisit d'ouvrir ainsi son dispositif d'intervention à des institutions internationales, c'est de façon limitée. L'État maintient un contrôle étroit sur l'ensemble du dispositif de coopération – y compris au plan financier – et préserve son pouvoir de décision. En impliquant la communauté internationale, la Thaïlande apporte comme une réponse décisive à la pression de plus en plus forte exercée sur sa politique intérieure, en particulier par les États-Unis.

En 1985, la Thaïlande, toujours sous la pression des États-Unis, va donner une nouvelle inflexion à sa politique de lutte contre l'opium en renforçant, cette fois-ci, les dispositions répressives. Le gouvernement, devant la lenteur et les résultats jugés peu probants de la politique et des programmes d'incitation, revient à une politique plus radicale. Il renforce et développe ses programmes d'éradication des cultures et l'application des mesures répressives qui leur sont associées. Pourtant, les enquêtes ont pu montrer que si les nouvelles cultures de substitution sont présentées ou apparaissent économiquement fiables, alors beaucoup de montagnards sont prêts à abandonner la culture de l'opium en leur faveur. Et ce d'autant que leur demande accrue d'intégration dans la nation thaï – et de scolarisation – favorise, dans une certaine mesure, leur adhésion aux objectifs de la politique du gouvernement central et une meilleure compréhension de ses finalités.

On a pu dire que ces opérations, d'ailleurs fortement médiatisées, ont créé une incitation réelle et une forte motivation à l'abandon de la culture du pavot chez les montagnards. Il semble qu'il ne faille pas trop chercher à opposer les acquis, à long terme, d'une politique d'incitation, à l'efficacité conjoncturelle de mesures répressives qui font, en fait, partie d'un dispositif d'ensemble relativement bien ajusté à la situation et que l'on peut, avec bien des réserves sur la mise en œuvre, créditer d'une certaine réussite.

De l'opium à l'héroïne

Peu après l'interdiction de l'opium et la fermeture des fumeries en 1958, la répression policière contre les fumeurs d'opium s'accrut et accéléra chez les toxicomanes le passage de l'opium à l'héroïne.

« Since opium's distinctive odor made smokers vulnerable to arrest, within several years the police antiopium campaign forced most Thai opium addicts to become heroin users. »
[McKoy, 1972.]

L'usage de l'héroïne se répandit rapidement parmi la population urbaine. Des chimistes de Hong Kong, capables de transformer la morphine en héroïne, vinrent installer des laboratoires à Bangkok et commencèrent à produire de l'héroïne grade 3 destinée principalement au marché local thaï. Ce fut le point de départ d'une situation nouvelle qui allait devenir un problème majeur de santé publique : l'accroissement considérable de la consommation d'héroïne grade 3, puis d'héroïne grade 4, à Bangkok et dans les villes, parmi une population en majorité composée d'employés, de cadres moyens et d'étudiants.

Ce n'est que dans les années soixante-dix que le trafic de l'héroïne prit le pas sur celui de l'opium. Des nouvelles raffineries s'implantèrent dans le Triangle d'or, toujours sous le contrôle de chimistes venus de Hong Kong. Ils introduisirent les techniques complexes de la production d'héroïne grade 4 avec comme conséquence une plus grande ouverture de la production vers la demande internationale. Si l'opium et la morphine-base produits en Thaïlande sont toujours exportés, principalement sur Hong Kong pour y être transformés en héroïne, ils sont aussi, de plus en plus, transformés sur place.

Cette mutation a été accélérée par ce qu'on a appelé « l'épidémie d'héroïne » parmi les troupes américaines. La Thaïlande jouait alors le rôle de base arrière pour les troupes engagées au Vietnam. On assista non seulement à un essor sans précédent de la prostitution, aujourd'hui reconvertie dans l'industrie touristique, mais au développement de la consommation et du trafic de stupéfiants.

Le développement de la consommation d'héroïne comme substitut de l'opium, conforté après 1975 par le *boom* de l'industrie touristique, est directement lié à l'expansion urbaine, à l'émergence du secteur informel, de la délinquance et de la marginalité sociale. En dix ans, la consommation d'héroïne, non seulement à Bangkok et Pattaya mais dans les villes moyennes de Thaïlande, a été multipliée par deux ou trois. Ce transfert s'opère d'autant plus facilement que le développement des communications et des médias entraîne une accélération de l'adoption des modèles culturels « occidentaux », un véritable transfert des codes symboliques et un abandon concomitant des valeurs de référence consensuelles, communautaires et identitaires. C'est vrai en particulier parmi les classes moyennes urbanisées, malgré l'importance d'une idéologie conservatrice aux accents volontiers traditionalistes et l'adhésion religieuse au bouddhisme. Parallèlement, on observe aussi un fort accroissement de la consommation d'amphétamines et de cannabis, sans qu'il y ait concurrence ou effet de substitution. La consommation d'amphétamines touche d'abord et en priorité le monde du travail et plus particulièrement celui des transports. Quant au cannabis, produit par des paysans thaï eux-mêmes, il ne semble pas associé à une population particulière si ce n'est que les consommateurs sont plutôt jeunes. L'héroïne touche tout autant les classes moyennes aisées, les étudiants et les intellectuels, « l'élite » que les marginaux socialement mal intégrés, les prostituées, les délinquants ou les sans-emploi.

À l'égal des pays développés, des États-Unis ou de l'Europe occidentale, la toxicomanie et son coût social deviennent le problème majeur de la Thaïlande en matière de drogues. Selon Prachuab Suntarankul, secrétaire du Thailand Ministry of Security, il y aurait 600 000 toxicomanes dépendants en Thaïlande, soit plus de 1 % de la population.

Il y a encore quelques années, parmi les montagnards, les toxicomanes étaient cantonnés à la classe d'âge des plus de 35 ans, cette toxicomanie étant le plus souvent due à un usage médicinal répété de l'opium. Vu la facilité de se procurer l'opium et son faible coût, s'agissant d'une population relativement âgée, cette toxicomanie avait peu d'influence sur la capacité productive des groupes domestiques. Par ailleurs, ces toxicomanes restaient, dans l'ensemble, bien intégrés à leurs communautés. Le tableau est aujourd'hui sensiblement différent. On observe une augmentation de la toxicomanie dans la classe d'âge des 15-25 ans avec l'abandon de l'opium au profit de l'héroïne. Dans les enquêtes réalisées dans les hôpitaux ou les centres de traitement spécialisés²⁶, les difficultés économiques et des conditions de vie dégradées sont de plus en plus fréquemment invoquées comme raisons principales de recours à la drogue. L'augmentation de cette toxicomanie est, dans le contexte montagnard, directement liée à un

26 Vichai Poshyachinda [1978 et 1982] et les enquêtes du Drug Dependence Research Center, Institute of Health Research Chulalongkorn University.

développement anarchique, à l'accroissement de la pauvreté et à la désintégration sociale, en particulier dans des villages de regroupement où se côtoient plusieurs ethnies ou dans les zones périurbaines d'immigration.

« It can be stated with confidence that there is a close relationship between poverty and addiction. Addiction to opium can be viewed as part of a attempt to adapt to intolerable conditions. » [Sanit Wongprasert, 1986.]

L'usage pharmacologique de l'opium (antalgique, affections pulmonaires et de l'appareil digestif) par les montagnards, l'une des raisons majeures – si ce n'est la seule – du développement de la toxicomanie parmi ces populations, n'est plus qu'une cause parmi d'autres, même si elle reste importante. La toxicomanie chez les jeunes (18-25 ans) voire les très jeunes (12-18 ans), due à des usages récréatifs, utilisation comme stimulant ou par convivialité, à l'instar du tabac et de l'alcool, ou palliatifs pour faire face à des situations sociales marginales ou difficiles, s'est considérablement développée dans les deux dernières décennies, tout particulièrement chez des populations non productrices comme les Karen. Jusqu'à récemment, les recensements des toxicomanes en milieu montagnard faisaient apparaître un pic dans la population des hommes de plus de 40 ans. Aujourd'hui, on voit apparaître un autre pic dans la population des 15-25 ans. Un fumeur toxicomane consomme environ 1,34 kilo/an d'opium brut. Les montagnards sont conscients du risque toxicomaniaque lié à l'usage médicinal de l'opium, particulièrement les groupes qui le produisent. Ils sont moins conscients des risques dus à la dégradation de leurs conditions de vie.

La plus forte sanction du groupe contre la toxicomanie vient des femmes, en particulier des jeunes femmes vis-à-vis des hommes jeunes. Un homme connu pour fumer de l'opium aura beaucoup de mal à persuader une jeune fille de l'épouser – ainsi d'ailleurs qu'à réunir le « prix de la fiancée ». C'est aussi parmi les couples une cause de tensions matrimoniales et de divorce en raison d'une baisse corrélative considérable de la capacité de travail.

En tant que toxicomane, l'individu est tenu en suspicion par sa communauté, les parents comme les voisins. Dans le passé, quand les gens cultivaient encore l'opium, un toxicomane ne causait pas beaucoup de problèmes en demandant de l'argent à sa famille ou en volant les voisins, car il y avait assez d'opium récolté localement pour assurer les besoins de sa consommation annuelle et de la vente. Aujourd'hui, non seulement s'accroît la petite délinquance liée à l'impératif quotidien de se procurer l'opium nécessaire, mais, en raison d'une forte propagande gouvernementale, se développe parmi les montagnards une image sociale très négative des fumeurs d'opium, qui contribue à les marginaliser dans leur propre communauté.

Selon l'estimation du TRI, le pourcentage de toxicomanes parmi les montagnards en 1979-80 atteignait environ 10%. Dans le village Hmong de Pattana (province de Nan) étudié par Chupinit [1991], on décompte 79 toxicomanes sur une population de 1 491 personnes, soit 5,3% de la population totale du village, 71% sont des hommes, 29% des femmes, les âges allant de 23 à 85 ans. Ces toxicomanes doivent acheter leur opium à l'extérieur. Ils se procurent généralement de l'opium de contrebande, en provenance du Laos. L'une des raisons principales

invoquées pour expliquer cette toxicomanie est toujours la maladie²⁷. La plupart de ces toxicomanes ont déjà subi une, voire plusieurs, cures de désintoxication.

Sanit Wongprasert [1986] rapporte, pour le village Hmong de Doi Mod, 79 toxicomanes pour une population totale de 480 personnes, soit 16,5 % de la population, répartie en 50 hommes pour 29 femmes (63 % pour 37 %). Les hommes entre 20 et 39 ans représentent 30 % des toxicomanes, les femmes de la même classe d'âge 21 %.

Après l'abolition du monopole d'État, l'évolution des structures de contrôle du marché de la drogue s'est effectuée selon les lignes de force des réseaux de clientèle au travers desquels s'exerce traditionnellement et *de facto*, le pouvoir économique et politique. À partir des années soixante, profondément intégrés dans le tissu des relations sociales, dans les institutions et les structures administratives, les « trafiquants », sous la tutelle de la classe politique, se sont substitués aux pouvoirs publics dans la gestion de cette économie. On est alors passé du contrôle de la production à la maîtrise locale des circuits de distribution. L'expansion du marché intérieur, le développement des communications, la création d'infrastructures modernes, l'organisation de zones de transit pour le transport international ont favorisé cette évolution rendue plus facile par le développement de la corruption parmi les élites politiques et la fonction publique.

L'organisation et le contrôle du trafic de l'opium reflètent également tout un ensemble de traditions politiques. L'organisation hiérarchique et pyramidale des rapports de clientèle qui, traditionnellement, façonnent les structures sociopolitiques en Thaïlande, induit une tendance à centraliser le trafic des stupéfiants et à l'inféoder à quelques groupes politiques dominants. Cette intégration dans un système de relations sociales élargies associe le commerce des stupéfiants à d'autres activités économiques parfaitement licites et contribue à lui donner une assise plus large, une sorte de caution légitime, sous couvert de l'exercice du pouvoir politique.

« As a result [in Thailand] a single political faction has usually been able to centralize and monopolize the Thailand's narcotics traffic. In contrast, the opium trade in Laos and Shan state reflects their feudal political traditions : each regional warlord controls the traffic of his territory. » [McKoy, 1972.]

Loin d'être encore l'un des principaux producteurs de matière première, la Thaïlande est avant tout une « route » pour le trafic international. Le trafic s'organise à travers les frontières à partir de la Birmanie et du Laos. À l'époque où Luo Xinghan contrôlait les caravanes muletières et avait la haute main sur le trafic, la ville frontière de Tachilek en Birmanie et son vis-à-vis en Thaïlande, Mae Sai, étaient les centres du trafic de l'opium, relayés ultérieurement par Mae Hong Son, Mae Sot et Chedi Samong auxquels viendront s'adjoindre Fang, Pae, Chiang Dao et surtout Baan Hin Taek, le centre stratégique de Khun Sa, le plus célèbre médiatiquement des *warlords* de l'opium, jusqu'à ce que l'armée thaï s'en empare le 21 janvier 1982. C'est aujourd'hui Bangkok qui, semble-t-il, a pris le relais. En

27 Réponse en partie stéréotypée. « Thus I believe a good case can be made out not for physical illness as the main reason for smoking but that opium is used more as a psychological release from chronic social and economic problems the addicts cannot solve and therefore escape. » [Chupinit, 1991.]

raison de nouvelles ramifications, d'une plus grande complexité, l'identification des nouvelles modalités du trafic et celle des centres de décision est rendue plus difficile et plus aléatoire. Si on s'en tient aux évaluations de la production et aux extrapolations faites à partir des saisies de stupéfiants, on ne peut plus, semble-t-il, établir un rapport direct entre la production décroissante d'opium et les quantités croissantes de produits dérivés qui transitent par la Thaïlande, partie pour l'exportation, partie pour un marché local en expansion.

Un autre effet de la perversion du marché « traditionnel » de l'opium peut sembler paradoxal. L'héroïne, voire l'opium, sont aujourd'hui importés de la ville vers les villages. C'est dire combien la production et les circuits de distribution se sont réorganisés pour un marché essentiellement urbain et d'exportation.

En matière d'import-export, Hong Kong reste – pour la plupart des observateurs – la plaque tournante du trafic international de l'héroïne, même si le Vietnam joue, semble-t-il, un rôle de plus en plus important. Le changement à venir du statut politique de la colonie et la mise sous contrôle mafieux des circuits d'émigration légale ou clandestine pourraient accélérer le redéploiement des « anciennes triades » et leur délocalisation. L'internationalisation croissante des activités, l'évolution des marchés et de la demande internationale, ainsi que la fragmentation des gangs dans un environnement géopolitique en profonde transformation, pourrait entraîner, en réaction, un « réaménagement » du trafic des stupéfiants en Thaïlande sous une domination plus internationale, donnant toujours davantage d'importance au contrôle des circuits de distribution et à la diversification qu'à la production de l'opium et à sa transformation.

D'un point de vue plus pragmatique, l'économie de l'opium en Thaïlande et le commerce de l'héroïne sont toujours dépendants pour l'essentiel de deux facteurs primordiaux :

- L'existence d'un marché local en expansion et d'une forte demande d'opiacés de la part d'une population de toxicomanes qui ne diminue pas et aurait même tendance à s'accroître. C'est un marché qui jouit d'une bonne flexibilité et d'une grande capacité d'adaptation.
- Des conditions géopolitiques qui, alliées à une corruption endémique, contribuent au maintien, si ce n'est au développement, de la culture du pavot, particulièrement en Birmanie et au Laos²⁸. La Thaïlande, comme le Sud de la Chine à un moindre degré, reste la « voie naturelle » pour l'exportation de la production de ces pays.

Pour beaucoup de responsables politiques, l'éradication de la culture de l'opium n'est plus qu'un objectif secondaire comparé à la nécessité croissante de réduire la toxicomanie, mieux contrôler et réprimer le trafic qui transite par la Thaïlande, combattre la corruption, d'autant qu'une politique par trop radicale dans ce domaine peut générer des effets pervers :

« Une approche univoque, mettant seulement l'accent sur l'éradication de la culture du pavot, peut induire des effets pervers comme on a souvent pu l'observer dans l'histoire du

28 La production de la Birmanie a été évaluée récemment, par les États-Unis, à 2 560 tonnes pour 1996 [*Le Monde*, 3 janvier 1997].

contrôle des stupéfiants. L'un d'eux serait de convertir la Thaïlande en un pays importateur d'opium. Un autre effet possible serait d'ouvrir la voie, dans les villages montagnards, à une toxicomanie liée à l'héroïne. » [Gammelgaard, 1985.]

Tels sont les nouveaux enjeux, les priorités stratégiques dans le contexte actuel, même si on continue à promouvoir ouvertement comme problème prioritaire l'éradication totale de la culture du pavot, un objectif qui s'avère être aussi, d'un autre point de vue, le support perverti de toute une « économie du développement ». C'est là un tout autre aspect du problème mais aussi un autre enjeu.

BIBLIOGRAPHIE

- BELANGER F. W. [1989], *Drugs, the US, and Khun Sa*, Bangkok, Duang Kamol, 146 p.
- BO Yang [1987], *Golden Triangle. Frontier and Wilderness*, Hongkong, Joint Publishing Co., 204 p.
- BOYES J., PIRABAN S. [1991], *Opium Fields*, Bangkok, Silkworm Books, 134 p.
- CHANTABOON Sutthi [1991], « Highland Agriculture : from Better to Worse », in J. McKinnon, B. Vienne (éd.), *Hill Tribes Today. Problems in Change*, Bangkok, White Lotus : 107-142.
- CHARUSATHIRA Prapas [1966], *Thailand's Hill Tribes*, Bangkok, Department of Public Welfare, 21 p.
- CHUPINIT Kesmanee [1989], « The Poisoning Effect of a Lovers Triangle : Highlanders, Opium and Extension Crops, a Policy Overdue for Review », in J. McKinnon, B. Vienne (éd.), *Hill Tribes Today. Problems in Change*, Bangkok, White Lotus : 61-102.
- CHUPINIT Kesmanee [1991], *Highlanders, Intervention and Adaptation : a Case Study of a Mong N'jua Village of Pattana*, MA thesis, Victoria University of Wellington, 350 p.
- COOPER R. [1979], « The Tribal Minorities of Northern Thailand : Problems and Prospects », *Southeast Asian Affairs*, Heineman, ISEAS, VI : 323-332.
- COOPER R. [1984], *Resource Scarcity and the Hmong Response. Patterns of Settlement and Economy in Transition*, Singapore, Singapore University Press, 314 p.
- DESSAINT W. Y., DESSAINT A. Y. [1982], « Economic Systems and Ethnic Relations in Northern Thailand », contribution to *Southeast Asian Ethnography*, 1 (1) : 72-85.
- DOUGLAS M. [1968], *Report to the Tribal Research Center*, Chiangmai, multigr.
- DEPARTMENT OF PUBLIC WELFARE [1966], *Report on the Socio-Economic Survey of Hill Tribes in Northern Thailand*, Bangkok, DPW.
- DEPARTMENT OF PUBLIC WELFARE [1983], *A Directory of Development Activities in the Opium Poppy Cultivation Area of Northern Thailand*, Bangkok, DPW, multigr.
- FIENGOLD D. A. [1981], *Opium Production, Trade and Use in Highland Southeast Asia*, Philadelphia, PISHI.
- GAMMELGAARD J. [1985], « Keynote Adress », *Workshop on the Treatment of Hill Tribe Opium Addicts*, Chiang Mai, 3-5 July 1985.
- GEDDES W. R. [1976], *Migrants of the Mountains. The Cultural Ecology of the Blue Miao (Hmong N'jua) of Thailand*, Oxford, Clarendon Press, 274 p.
- INGRAM J. C. [1971], *Economic Change in Thailand 1850-1970*, London, Oxford University Press.
- KUNSTADTER P. E., CHAPMAN E. C., SANGA Sabhasri (éd.) [1978], *Farmers in the Forest : Economic Development and Marginal Agriculture in Northern Thailand*, Honolulu, University Press of Hawaii, 402 p.
- KUNSTADTER P. E. (éd.) [1967], *Southeast Asian Tribes, Minorities and Nations*, Princeton, Princeton University Press, 2 vol., 902 p.
- MCKINNON J., WANAT Bhruksasri (éd.) [1983], *Highlanders of Thailand*, Kuala Lumpur, Oxford University Press, 358 p.
- MCKINNON J., VIENNE B. (éd.) [1989], *Hill Tribes Today. Problems in Change*, White Lotus, Bangkok, 507 p.
- MCKOY A. W. [1972], *The Politics of Heroin in Southeast Asia*. New York, Harper & Row, 472 p.

- PHILLIPS J. F., GEDDES W. R., MERRILL R. J. [1967], *Report of the United Nations Survey Team on the Economic and Social Needs of the Opium-Producing Areas in Thailand*, Bangkok, multigr.
- SALZER W. [1993], *Eco-Economic Assessment of Agricultural Extension Recommendations for Shifting Cultivators in Northern Thailand*, Ph.D., Universität Hohenheim, Tübingen, 231 p.
- SANIT Wongprasert [1986], *Opium, Administrative Intervention and the Highlanders : a Case Study of Chiang Mai*, Chiang Mai, Tribal Research Institute, 190 p., multigr.
- SANIT Wongprasert [1989], « Opiate of the People? A Case Study of Lahu Opium Addicts », in J. McKinnon, B. Vienne (éd.), *Hill Tribes Today. Problems in Change*, Bangkok, White Lotus : 173-190.
- SKINNER G. W. [1957], *Chinese Society in Thailand : an Analytical History*, New York, Ithaca Cornell University Press.
- SOCIAL RESEARCH INSTITUTE [1988], *An Agro-socio-economic Evaluation of Opium Replacement Crops for the Highlands*, Chiang Mai, Chiang Mai University, main report, 190 p.
- SUWAN Ruengyote [1969], « The Hill Tribe Program of the Thai Government », in P. Hinton (éd.), *Tribesmen and Peasants in Northern Thailand*, Chiang Mai, Tribal Research Center : 12-14.
- TAPP N. [1989], *Sovereignty and Rebellion. The White Hmong of Northern Thailand*, Singapore, Oxford University Press, 238 p.
- TAPP N. [1986], *The Hmong of Thailand. Opium People of the Golden Triangle*. London, Anti-Slavery Society, 71 p.
- UNFDAC [1987], *Second Masterplan for Highland Development and Drug Abuse Control*, Bangkok, 119 p., multigr.
- VICHAI Poshyachinda [1978], *An Interpretative Epidemiology of Drug Dependence in Thailand*. Institute of Health Research, technical report.
- VICHAI Poshyachinda [1982], *Heroin in Thailand*, Institute of Health Research, technical report.
- VIENNE B. [1989], « Facing Development in the Highlands : a Challenge for Thai Society », in J. McKinnon, B. Vienne (éd.), *Hill Tribes Today. Problems in Change*, Bangkok, White Lotus : 33-60.
- VIENNE B. [1991], « Identité culturelle et maîtrise de l'espace », in *Actes du séminaire franco-thai d'anthropologie culturelle*, Bangkok, Mahidol University (en thaï).
- VIENNE B. [à paraître], *À la manière Akha. Une minorité des hautes terres du Nord de la Thaïlande*, Bangkok, White Lotus.
- WANAT Bhukasri [1989], « Government Policy : Highland Ethnic Minorities », in J. McKinnon, B. Vienne (éd.), *Hill Tribes Today. Problems in Change*, Bangkok, White Lotus : 5-32.
- WALKER A. R. [1985], « Opium, its Cultivation and Use in a Lahu Nyi Village Community in North Thailand », *Contribution in South East Asia Ethnography*, 4 : 112-151.
- WYATT D. K. [1984], *Thailand : a Short History*, London, Yale University Press, 351 p.

Crise des économies de plantation et trafic de drogues en Afrique de l'Ouest : les cas ivoirien et ghanéen

Éric Léonard

Depuis une vingtaine d'années, les cultures et le trafic de drogues ont connu un développement spectaculaire tant en Amérique latine qu'en Asie du Sud-Est, au point que ce phénomène est devenu l'un des enjeux essentiels des relations entre les pays de ces régions et les puissances occidentales. Jusqu'à une date récente pourtant, l'Afrique subsaharienne semblait être restée en marge du trafic : si, à l'image des autres continents, diverses plantes stimulantes ou stupéfiantes y font l'objet d'un usage ancien et d'un commerce parfois important, à l'image de la noix de cola, aucun de ces produits n'a, jusqu'à présent, attiré l'attention des mafias du narcotrafic.

Depuis quelques années cependant, la participation des Africains au commerce international d'héroïne et de cocaïne s'est accrue fortement et leurs réseaux se sont même approprié certaines routes du trafic : les saisies de drogues transitant par les principales places portuaires et aéroportuaires d'Afrique de l'Ouest sont en progression constante et les « mules » (petits passeurs) originaires de la sous-région, de plus en plus nombreux [Cesoni, 1992; OGD, 1995]. Des pays comme le Nigeria, le Ghana, le Liberia sont aujourd'hui considérés comme des plaques tournantes du narcotrafic international, alors que les principales places financières de la zone franc, Abidjan, Dakar, Lomé, deviennent des foyers de blanchiment de l'argent de la drogue.

Cette intégration récente au marché international des drogues ne semble pas répondre à une extension des mafias extérieures au continent mais plutôt aux bouleversements économiques, sociaux et politiques que traversent les pays de la sous-région depuis plus de vingt ans. Le développement à grande échelle de la culture du cannabis à destination des marchés locaux a en effet précédé et soutenu l'expansion internationale des réseaux ghanéens et nigériens. L'émergence de ce phénomène dans deux pays qui furent, à l'heure des indépendances, les plus prospères de la sous-région avant de sombrer dans le marasme économique, constitue en soi un motif de réflexion. Les deux pays ont axé leur développement sur la gestion des rentes tirées des exportations de matières premières : huile de palme d'abord, puis cacao et enfin, dans le cas du Nigeria, pétrole. L'épuisement de ces rentes, que l'on ne peut dissocier de la nature minière des systèmes d'exploitation concernés, s'est traduit par une crise sociale généralisée et par la

recherche, perceptible à tous les niveaux de la société, de rentes de substitution, dont celles générées par le narcotraffic.

L'histoire économique de la Côte-d'Ivoire rappelle par bien des aspects celle du Ghana. Avec un décalage de trente ans, les deux pays ont été le théâtre d'un boom cacaoyer qui les a conduits à dominer successivement le marché international du cacao en fournissant plus de 40 % de la production mondiale. Alors que la Côte-d'Ivoire atteint aujourd'hui l'apogée de son cycle cacaoyer et semble amorcer une phase de déclin, on y observe, comme ce fut le cas il y a trente ans au Ghana, un développement rapide du trafic de cannabis dans les principales régions cacaoyères. Tout semble se passer comme si, malgré des contextes historiques, politiques et culturels différents, le trafic de drogues s'imposait comme la plus pertinente et la plus accessible des réponses à la crise des deux économies de plantation.

Deux booms cacaoyers, des blocages structurels similaires

Le Ghana et la Côte-d'Ivoire ont tour à tour occupé une position presque hégémonique dans le marché mondial du cacao¹. Entamé au début du siècle, le boom cacaoyer ghanéen a atteint son apogée entre 1935 et 1965, alors que l'agriculture de plantation ivoirienne suivait un développement retardé et sensiblement plus lent en raison d'une politique coloniale dissuasive vis-à-vis de la production indigène [Chauveau, 1993].

Ce n'est qu'à partir de 1960 que la production ivoirienne de cacao a véritablement décollé, atteignant un taux de croissance vertigineux (8 % par an) entre 1970 et 1990 (*fig. 1*). Dans les deux pays, ce boom a été le fait de petits producteurs : entre 2 et 8 hectares pour la grande majorité des exploitations ivoiriennes, et généralement moins de 4 hectares au Ghana.

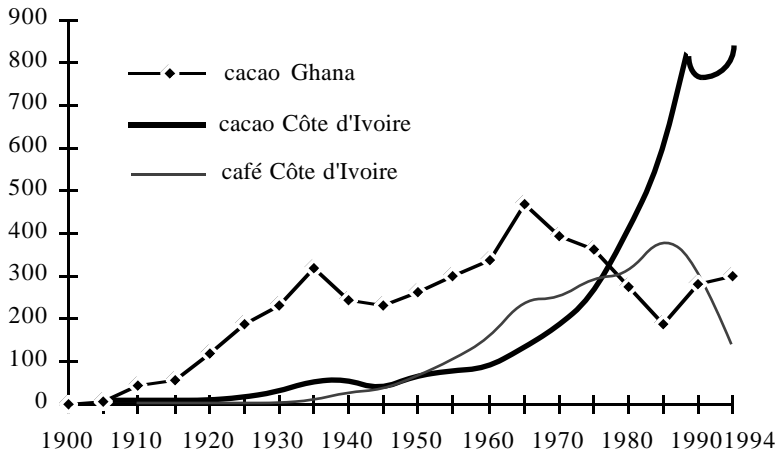
Le poids de ce secteur dans l'économie des deux pays a été considérable : à l'apogée de leur cycle cacaoyer (au début des années soixante au Ghana et à la fin des années quatre-vingt en Côte-d'Ivoire), respectivement 500 000 et 700 000 familles, soit plus de 40 % de la population totale, tiraient leurs revenus de cette culture ; jusqu'au milieu des années quatre-vingt, les ventes de cacao ont représenté plus de la moitié des recettes d'exportation et jusqu'au tiers du PIB total des deux pays ; la contribution du secteur aux revenus de l'État s'est pour sa part maintenue entre 40 et 60 % jusqu'à la fin des années soixante-dix au Ghana, alors qu'elle atteignait 25 % en Côte-d'Ivoire (et même 50 % en ce qui concerne le budget d'investissement [Losch, 1996]).

L'intégration sociale à travers l'expansion des fronts pionniers et l'épuisement de la « rente forestière »

Le développement de l'agriculture de plantation a reposé dans les deux cas sur la propagation de fronts pionniers au détriment de la forêt tropicale. Ce

1 Depuis les années vingt, la production cumulée des deux pays a représenté entre 40 et 50 % des exportations mondiales, la Côte-d'Ivoire occupant en outre au cours des années soixante-dix et quatre-vingt le troisième rang des producteurs de café (le premier pour le robusta).

Figure 1 – Évolution des exportations de café et cacao du Ghana et de la Côte-d'Ivoire (en tonnes)



phénomène, perceptible au Ghana à travers le déplacement des foyers de production depuis le pays Akwapim vers l'Akim, plus à l'Ouest, puis vers le Nord-Ouest, vers les régions Ashanti et Brong Ahafo, prend toute son expression en Côte-d'Ivoire : entamé dans les années vingt près de la frontière ghanéenne, le mouvement de colonisation agricole a balayé l'ensemble de la zone forestière à une vitesse croissante pour venir mourir sur la frontière libérienne, à l'extrême Ouest du pays, à la fin des années quatre-vingt [Chauveau, Léonard, 1996].

Le « miracle économique » ivoirien a ainsi reposé sur deux piliers : les immenses espaces forestiers de l'Ouest du pays, que l'administration coloniale avait contribué à vider de leurs occupants, et l'immigration de centaines de milliers de paysans originaires de toutes les régions de Côte-d'Ivoire et des pays limitrophes (Burkina Faso, Mali, Guinée). Le talent des dirigeants ivoiriens a consisté à mettre en œuvre une politique permettant le libre accès de ces migrants aux terres forestières... et à laisser jouer librement les dynamiques paysannes. La législation mise en place en Côte-d'Ivoire à partir de 1960 visait à impulser la colonisation agricole, d'abord en favorisant l'immigration et l'intégration de plein droit des ressortissants des pays voisins à la « Nation ivoirienne », ensuite en limitant les droits fonciers des autochtones sur leur patrimoine forestier, ainsi que l'impliquait le slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Outre le fait qu'elles assuraient aux paysans l'accès à une source de revenus stables et garantis par l'État, les cultures arbustives pérennes ont ainsi servi de support à l'appropriation foncière en permettant d'établir un droit d'usage permanent et exclusif sur la terre. Les fronts pionniers ivoiriens ont ainsi représenté depuis l'Indépendance un espace privilégié d'intégration sociale.

Dans ce contexte éminemment libéral, la force de travail a constitué le principal facteur limitant le développement des exploitations. Les pionniers pouvaient certes s'appuyer sur les réseaux sociaux les liant à leur milieu d'origine mais, pour accéder à moindre coût à cette main-d'œuvre, ils devaient lui garantir la cession à court terme de réserves forestières. Un système d'échange de forêt contre du travail a été reproduit, en cascade, par les vagues successives de colons agricoles, alimentant la course à la forêt et la propagation des fronts pionniers. La frontière agricole a ainsi constitué un optimum géographique quant à la productivité des facteurs de production et la rentabilité du capital : d'une part, la main-d'œuvre était rémunérée par des cessions de forêt qui n'avait presque rien coûté; d'autre part, les rentes de fertilité associées au milieu forestier et l'association, lors de la mise en place des vergers, des cultures vivrières aux jeunes plants de cacao, garantissaient une productivité du travail très élevée. Le système de production pionnier reposait ainsi sur le défrichement et la plantation d'une nouvelle parcelle chaque année, jusqu'à l'épuisement des réserves foncières².

L'arrivée massive et continue de nouveaux migrants et l'accroissement régulier des productions nationales de cacao et de café ont cependant eu tendance à occulter l'un des aspects marquants du processus de colonisation agricole : le déclin, en arrière des fronts pionniers, des anciennes zones de production cacaoyère et le déplacement, à l'image de ce qui a pu être observé au Ghana [Hill, 1963], des nouvelles générations vers les forêts situées plus à l'Ouest.

Ce phénomène doit être interprété en référence aux déterminants écologiques de la production cacaoyère [Ruf, 1991 et 1995]. Une fois la forêt éliminée au profit des plantations, les paysans doivent en effet faire face à une baisse de leurs performances économiques : d'une part, la croissance des vergers interdit de perpétuer l'association cacao-vivrier, les deux types de cultures devenant concurrents dans l'occupation de l'espace et de la main-d'œuvre; d'autre part, les coûts de production tendent à augmenter sensiblement sous l'effet des transformations de l'environnement agroécologique (diminution de la fertilité organique et minérale et de la capacité de stockage en eau des sols; multiplication des plantes adventices et des parasites spécifiques du cacaoyer, inconnus en phase pionnière; appauvrissement des ressources disponibles pour la chasse et la cueillette) et de l'environnement social (saturation foncière, augmentation du coût du travail liée au déplacement de la main-d'œuvre vers la frontière agricole, définition des règles et des droits d'héritage...). Ruf assimile cette évolution à la dissolution d'une rente différentielle associée au milieu forestier vierge.

Cette baisse des performances économiques est d'autant plus sensible que les charges sociales des exploitations sont souvent élevées : à l'instar de leurs homologues ghanéens, les planteurs ivoiriens ont privilégié des stratégies d'extraversion (scolarisation, construction dans la région d'origine) qui limitaient les investissements productifs et hypothéquaient le contrôle ultérieur sur la main-d'œuvre familiale. Si ces stratégies ont été économiquement fondées tant que la

2 Le taux d'occupation de l'espace par les plantations cacaoyères est ainsi très élevé : 70% en pays Ashanti au début des années soixante-dix [Rourke, cité par Nyanteng, 1995] et souvent plus de 85% de nos jours dans le Sud-Ouest ivoirien [Léonard, Oswald, 1996].

croissance des activités urbaines et de l'appareil administratif s'est poursuivie, elles ont lourdement pesé sur la trésorerie des exploitations dès que la crise et les plans d'ajustement structurel en ont réduit la rentabilité sociale.

La dégradation des niveaux de productivité et l'accroissement des charges de tous types ont constitué un obstacle majeur au renouvellement des exploitations. Plutôt que de prendre en charge un verger sénescant, où la productivité du travail était devenue faible, ou de se lancer dans une opération hasardeuse et coûteuse de replantation, les fils de planteurs ont eu tendance à se déplacer vers de nouvelles terres forestières, porteuses de rente différentielle, et à entamer un nouveau cycle pionnier. Pour être mené à bien, le renouvellement des cacaoyères sur un sol dégradé requiert en effet un travail considérable (lutte contre les adventices et les parasites, remplacement des pieds morts) et une forte consommation de capital (traitements phytosanitaires, voire engrais), dont la rentabilité est largement différée par les délais d'entrée en production (couramment six ans contre trois sur une précédente forêt). Le déplacement vers les fronts pionniers a ainsi constitué un mode privilégié de reproduction sociale.

L'épuisement des derniers massifs forestiers à la fin des années quatre-vingt remet cependant en question le fonctionnement du système agraire : les sociétés paysannes doivent désormais absorber, sur un espace clos et un milieu appauvri, une croissance démographique qui reste forte (le taux de croissance naturel approche 3%). Si de façon localisée, à proximité des principaux centres urbains ou des grands axes routiers, des phénomènes de reconversion massive vers la production vivrière marchande peuvent être observés [Chaléard, 1996], à distance des gros marchés, les alternatives commerciales aux productions de cacao et de café sont pratiquement inexistantes.

Une crise qui se répercute à tous les niveaux de la société

Les cycles boom-récession de 25-30 ans, liés aux phénomènes de colonisation foncière massive, induisent, lorsqu'il s'agit de pays qui assurent une part considérable de l'offre mondiale, des fluctuations cycliques, sur des périodes équivalentes, du prix international : le boom cacaoyer est alors suivi, avec un décalage de quinze à vingt ans, d'une production excédentaire entraînant une baisse du prix mondial [Ruf, 1995]. Celle-ci intervient au moment où les producteurs responsables de cette offre sont confrontés à la dissolution de la « rente différentielle-forêt » et précipite la récession. C'est ce qui s'est produit entre 1954 et 1964, à l'apogée du cycle cacaoyer ghanéen, puis de nouveau à partir de 1986, alors que la Côte-d'Ivoire doublait en quelques années sa production.

Ces fluctuations ont eu des répercussions considérables sur les sphères économique et politique. Dès les années cinquante, les deux pays s'étaient dotés d'un organisme étroitement contrôlé par le pouvoir central, chargé d'opérer comme intermédiaire avec le marché international et de réguler l'ensemble de la filière. En Côte-d'Ivoire, si l'intervention du secteur privé n'a pas été remise en cause, l'agrément des opérateurs, la fixation de leurs quotas d'activité et de leurs niveaux de rémunération étaient du ressort de la Caisse de stabilisation ; au Ghana, le Cocoa Board s'est vu assigner l'ensemble des tâches de collecte et de

commercialisation. Ces organismes ont constitué la clé de voûte du dispositif mis en place par les deux États pour s'approprier la rente d'exportation.

Ce système a notamment permis d'effectuer de gros transferts vers les autres secteurs de l'économie. C'est particulièrement vrai dans le cas du Ghana où, contrairement à la Côte-d'Ivoire, le recours à l'endettement extérieur a été réduit [Amin, 1965]. Pour autant, ces transferts ne se sont pas traduits par un développement notable du secteur industriel. On peut voir dans cet échec un nouvel exemple du « syndrome néerlandais » (*Dutch Disease*) diagnostiqué lors des booms pétroliers des années soixante-dix : au Ghana comme en Côte-d'Ivoire, le gonflement des rentes à l'exportation a eu pour effet de stimuler le développement du secteur administratif et des services au détriment des branches manufacturières exposées à la concurrence internationale et de favoriser la surévaluation de la monnaie, limitant davantage la compétitivité des industries [Nowak, 1994]. Les deux économies sont ainsi restées extrêmement dépendantes des exportations de cacao.

Mais l'utilisation la plus marquante de la rente cacaoyère a résidé dans la structuration et le financement du système clientéliste constituant la base des deux pouvoirs. En Côte-d'Ivoire en particulier, le système de quotas nominaux d'exportation de cacao et de café, au même titre que l'attribution de permis d'exploitation forestière ou d'importation de riz, ou le « compte du président » à la Caisse de stabilisation, a joué un rôle central dans le financement des élites et a permis aux grandes familles composant le « premier cercle » du pouvoir de prendre le contrôle des principales sociétés exportatrices [Losch, 1996³].

Cette politique s'est traduite par la restitution aux paysans d'une fraction minimale du prix mondial – entre 30 et 50 % en Côte-d'Ivoire et même moins de 30 % au Ghana, quand leurs homologues asiatiques recevaient 70 à 90 % de ce prix.

En Côte-d'Ivoire, « le relèvement régulier du prix d'achat garanti par l'État n'a fait qu'assurer le maintien du pouvoir d'achat en francs constants des planteurs, sans permettre un réel développement des marchés locaux, alors que les revenus urbains bénéficiaient d'une attention privilégiée des pouvoirs publics attestée par la forte croissance du SMIG en termes réels. » [Losch, 1996.]

L'érosion de la rente d'exportation provoquée par la baisse des cours mondiaux entre 1955 et 1964 ou, plus récemment, depuis 1986, s'est traduite par une forte pression à l'accroissement des prélèvements de l'État. Au Ghana, le prix moyen au producteur a ainsi baissé de 30 % entre la période 1955-59 et les années 1960-64, puis de nouveau de 29 % au cours du quinquennat suivant. L'État ghanéen a tenté de compenser cette ponction par une politique discriminatoire qui visait à écarter les étrangers du partage du produit résiduel et avait l'avantage de désigner des boucs émissaires à la crise. L'édiction de l'« Aliens Act » en 1963, puis de l'« Aliens Compliance Order » en 1969 eut pour effet de

3 Losch précise à ce sujet : « À la fin des années quatre-vingt, l'attribution d'un quota d'exportation de 2 % (équivalant à un quota moyen) signifiait pour [...] une rémunération de 2,5 francs CFA pour l'exportateur prévue au barème, une "rente de quota" de 40 millions de francs CFA 1990. » [*Op. cit.*, p. 188.]

provoquer le départ massif de la main-d'œuvre étrangère, en particulier les ressortissants voltaïques, partis alimenter le boom cacaoyer ivoirien [Gastellu, 1982; Boutillier *et alii*, 1977]. La fixation de prix dissuasifs et la hausse du coût de la main-d'œuvre salariée ont induit une forte réduction des soins accordés aux plantations et la multiplication des problèmes phytosanitaires. Elles ont également bloqué les tentatives de replantation : en 1990, 70 % des vergers avaient plus de trente ans, contre 16 % en 1970 et le rendement moyen atteignait à peine 180 kilos à l'hectare, contre 450 en Côte-d'Ivoire [Nyanteng, 1995]. Entre 1965 et 1985, les exportations ghanéennes de cacao sont passées de près de 500 000 à 175 000 tonnes. Les revenus d'exportation ont ainsi subi une chute de 52 % et la production agricole de 30 %; entre 1971 et 1982, le revenu moyen par habitant a diminué de 30 % et les salaires réels de 80 %...

L'évolution observée en Côte-d'Ivoire depuis la fin des années quatre-vingt rend plausible un tel scénario. Entre 1988 et 1992, les planteurs ivoiriens ont supporté l'essentiel du choc économique causé par l'effondrement du cours mondial et payé une grande partie de la dette contractée par l'État ivoirien vis-à-vis des sociétés d'exportation lors du boycott du marché mondial des années 1988-89 : les prix bord-champ réels ont été divisés par quatre en ce qui concerne le café, par 2,7 pour le cacao. Le licenciement des travailleurs salariés, le repli massif de la force de travail familiale sur les productions vivrières et l'absence de liquidité qui en ont résulté se sont traduits par une forte diminution des soins accordés aux plantations et par une baisse des rendements qui a pu atteindre 50 % [Léonard, Oswald, 1995]. Les planteurs ont ainsi subi une baisse de leurs revenus de 60 à 80 %. Cette régression n'a été compensée qu'en réduisant encore les dépenses salariales et les investissements de tous types. Il s'agit des éléments de base du processus cumulatif de décapitalisation déjà expérimenté au Ghana.

L'État ivoirien, sous ajustement structurel depuis plus de dix ans et assujéti au service de la lourde dette extérieure, n'est plus en mesure de s'impliquer dans la reconversion des anciennes zones cacaoyères, comme il a pu le faire auparavant dans le Sud-Est du pays. Il s'est au contraire approprié l'essentiel de l'excédent d'exportation généré par la remontée des cours mondiaux et la dévaluation de 50 % du franc CFA : alors que le prix FOB du cacao augmentait de 220 % en francs courants entre septembre 1993 et septembre 1994 (soit un excédent de 400 milliards de francs CFA), les planteurs n'ont bénéficié que d'une hausse de 50 % du prix garanti, qui a compensé l'inflation (évaluée à 40 %), mais pas le doublement du prix des intrants. Plus encore, la période d'instabilité politique qui a suivi la mort du président Houphouët-Boigny a été marquée par l'instauration de mesures discriminatoires vis-à-vis des étrangers (instauration d'une carte de séjour et suppression du droit de vote) et, plus généralement, des ressortissants du Nord. Tout se passe comme si, à une étape similaire de l'économie de plantation, les dirigeants ivoiriens apportaient au déclin de la rente d'exportation les mêmes réponses que leurs homologues ghanéens il y a trente ans.

L'« innovation cannabis » en relais de la rente forestière : le cas du Sud-Ouest ivoirien

Le Sud-Ouest offre un raccourci de l'histoire contemporaine de la Côte-d'Ivoire : alors que les densités de population y étaient demeurées inférieures à 2 habitants au kilomètre carré pendant près d'un siècle, cette région a connu un taux de croissance démographique voisin de 7 % par an et a vu sa population multipliée par dix entre 1970 et 1988. Parallèlement, la production régionale de cacao est passée de 1 000 à près de 200 000 tonnes. Les densités réelles (hors forêts mises en défens par l'État) varient aujourd'hui entre 35 et 40 habitants au kilomètre carré, ce qui, si l'on considère un taux d'occupation du sol par les cacaoyères voisin de 60 %, correspond à une densité de 120 à 140 habitants au kilomètre carré de terre disponible pour la production vivrière : l'une des plus élevées d'Afrique subsaharienne, hors de la région des Grands Lacs.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, cette région est le théâtre d'une diffusion rapide de la culture du cannabis. Celle-ci est entreprise sur de petites surfaces, presque toujours inférieures à 0,5 hectare et, dans les deux tiers des cas, à 0,25 hectare, qu'il est facile de dissimuler au milieu d'une plantation cacaoyère, d'un recrû ligneux ou d'une culture de manioc. Grâce à sa bonne résistance aux périodes sèches et son adaptation aux terres les plus pauvres, deux, voire trois cycles de production sont possibles dans l'année. Deux variétés différentes sont cultivées : la première, qui est la mieux valorisée sur le marché, est commercialisée sous forme de feuilles et d'inflorescences séchées, la marihuana. La seconde variété est commercialisée sous une forme fermentée ; sa valeur marchande est inférieure d'environ 50 %, mais la moindre durée de son cycle végétatif, 3 à 4 mois au lieu de 5, permet aux producteurs de réduire les risques de détection, en particulier dans les derniers stades du développement des plantes, ainsi que d'accroître le nombre de cycles de production. La technique de fermentation semble répondre à une demande spécifique sur le marché local ainsi que de la part des commanditaires qui pourvoient le marché ouest-africain. Les résultats présentés dans cette partie sont le fruit d'une enquête menée entre avril 1994 et juin 1995 auprès de quarante et un cultivateurs de cannabis de la région Sud-Ouest. Parmi ceux-ci, vingt-cinq, soit 61 % commercialisaient leur production sous une forme fermentée.

Une insertion aisée dans le tissu social de la zone forestière

La culture du cannabis a connu une diffusion récente en Côte-d'Ivoire forestière. Bien qu'elle ait localement fait l'objet d'un usage domestique dès les années cinquante dans les régions précocement intégrées aux échanges marchands, au contact forêt-savane ou dans la zone littorale, elle n'a réellement diffusé que dans la seconde moitié des années quatre-vingt. La quasi-totalité (92 %) des producteurs de marihuana enquêtés l'ont expérimentée après l'effondrement des prix du café et du cacao en 1988-89. Il s'agit par ailleurs d'un phénomène aussi généralisé que rapide puisque, malgré le caractère cosmopolite de la population, presque tous les groupes socioculturels apparaissent impliqués, à des degrés divers, dans le trafic.

La recherche de revenus alternatifs à ceux du cacao et la nécessité pour de nombreux jeunes d'assurer leur avenir sur des surfaces réduites et des sols appauvris apparaissent comme les principaux moteurs de la production de marijuana. Son essor ne peut toutefois être dissocié de l'accroissement de la demande locale : au plus fort de la crise, la consommation de stupéfiants, amphétamines en premier lieu mais aussi marijuana, a été adoptée par certains comme un moyen de compenser les départs de travailleurs salariés en augmentant la durée quotidienne du travail.

« J'ai 4 hectares de cacao et j'en entretiens moi-même 3. Avant, quand il y avait de l'argent, je prenais 1,5 hectare et je laissais le reste à des contractuels. Mais le contrat pour sarcler un hectare coûte 12 000 francs CFA et la boîte de comprimés "sékou touré" (Imménoctal) 2 000 francs. Maintenant je prends deux comprimés le matin et deux à midi et je peux travailler six heures sans m'arrêter; je sarcle un hectare en cinq jours et je me fous des contractuels. » [Entrevue à Amaradougou, sous-préfecture de Méagui, avril 1994.]

Ce recours est fréquent chez les jeunes qui cherchent à mettre en place une plantation cacaoyère sur une friche de mauvaise qualité, en étant tenus d'effectuer un travail d'entretien très important.

De nombreux facteurs ont facilité l'insertion du trafic dans l'économie régionale. La construction de la société agraire autour des plantations pérennes a favorisé la formation de structures sociales et foncières et de réseaux marchands qui constituent un support favorable à la production comme au trafic : en premier lieu, les formes traditionnelles de contrôle social sont affaiblies par les distances séparant les migrants de leur milieu d'origine et par les processus de déstructuration qui ont affecté les lignages autochtones depuis la colonisation. Les liens sociaux se sont distendus avec l'individualisation du foncier puis avec l'impossibilité de perpétuer l'échange terre-travail. Cette évolution est indissociable du passage à un régime de propriété privée du sol : en contribuant à créer un droit d'usage permanent et exclusif sur la terre plantée de café ou de cacao, l'agriculture de plantation a favorisé la dissolution des anciennes formes de contrôle foncier, chaque planteur pouvant dénier tout droit de regard sur son exploitation aux chefs traditionnels et aux membres de son lignage.

La végétation, dominée par deux formations, les cacaoyères et les jachères à *Chromolaena odorata*, constitue par ailleurs un excellent support aux cultures illícites. *C. odorata* tend à former un fourré impénétrable, dont la hauteur atteint 3 mètres dès la deuxième année de recrû, qui pose de lourdes contraintes sur un plan strictement agronomique, mais qui offre l'avantage de dissimuler parfaitement les cultures aux regards indiscrets. Les cacaoyères offrent une protection similaire : une trouée effectuée dans une plantation à plus d'une trentaine de mètres d'un chemin est pratiquement invisible de celui-ci. Ainsi, même pour les personnes ayant un accès très réduit à la terre, et malgré les fortes densités de population, les petites surfaces ne constituent pas un obstacle majeur aux cultures clandestines.

Le trafic a enfin pu se greffer facilement sur un réseau dense de commerçants et de transporteurs. De par les volumes considérables échangés et la fréquence des convois, le commerce du café et du cacao est le support idéal

pour celui du cannabis et de nombreux éléments indiquent que l'imbrication entre les deux filières s'étend au-delà du simple convoyage vers les ports d'Abidjan ou de San Pedro. La crise du secteur café-cacao et la restructuration de la filière qui a été imposée par la Banque mondiale depuis le début des années quatre-vingt-dix ont en effet remis en question les rentes dont bénéficiaient les élites politiques via l'attribution de quotas d'exportation. Ces quotas leur ayant donné accès aux postes clés des sociétés exportatrices, elles n'ont cependant rien perdu de leur influence et conservent une position idéale pour créer de nouvelles rentes. Le commerce de la noix de cola est également le support d'échanges anciens et réguliers avec les régions soudaniennes. La marijuana voyage dans les ballots de cola fraîche qui sont rarement contrôlés dans la mesure où leur ouverture provoquerait l'oxydation du produit : s'agissant d'une denrée très valorisée au plan social et culturel, c'est une transgression que peu de gendarmes sont prêts à assumer.

Le trafic de la marijuana peut ainsi s'insérer dans les stratégies de diversification ou de reconversion développées par l'ensemble des acteurs de la filière cacao. Ce contexte particulier, mais aussi la « rente de situation » dont bénéficie la Côte-d'Ivoire dans ses relations avec les pays occidentaux et les bailleurs de fonds de par son poids géopolitique, expliquent la faiblesse, voire l'absence, de la répression. La petite paysannerie bénéficie ainsi d'un accès relativement aisé au narcotrafic, qui contraste avec les structures coercitives qui dominent cette activité en Amérique latine par exemple.

Une réponse aux blocages socioéconomiques qui affectent les jeunes générations

La culture du cannabis concerne en premier lieu des personnes qui disposent d'une propriété de très petite taille, mais également des paysans dont l'accès au foncier est apparemment bloqué : la moitié des producteurs de marijuana enquêtés pratiquent cette culture en tant que contractuels sur l'exploitation d'un proche. Ils ignorent qui en est le commanditaire et quels en sont les profits réels, mais bénéficient en contrepartie d'une bonne protection vis-à-vis des forces de l'ordre.

« On m'a pris deux fois, mais le patron est trop fort et je n'ai jamais fait plus d'une semaine en prison. » [Entrevue réalisée à Bakayo, sous-préfecture de Soubré, mai 1994.]

Leur rémunération est souvent différée pendant plusieurs saisons, jusqu'à ce que leur employeur leur cède un lopin de forêt, une plantation, un petit commerce ou un taxi collectif. Il s'agit en somme de la reproduction des modalités de fixation et de rémunération de la main-d'œuvre qui ont permis l'expansion des fronts pionniers : la culture du cannabis permet de perpétuer les modèles de contrôle de la force de travail et les rapports de production liés à l'échange forêt-travail au-delà de l'épuisement de la forêt. La rémunération de ces manœuvres répond à des normes relativement respectées qui attribuent une valeur de 300 000 à 350 000 francs CFA pour la culture de 625 à 1 000 mètres carrés (l'unité de réf-

rence étant un carré dont les côtés varient de 25 à 35 mètres) et pour chacun des deux à trois cycles de culture pratiqués dans l'année ⁴.

L'autre moitié des producteurs de marijuana est majoritairement composée de paysans qui ont un accès (limité) à la terre, parfois même à une petite plantation, mais qui se trouvent en situation de blocage foncier et n'ont que des possibilités réduites d'accéder aux niveaux de rémunération que procurent les cultures pérennes : 20% d'entre eux n'ont pas de plantation et la moitié dispose d'un verger de moins de 3 hectares. Certains, dont l'assise sociale au sein du village est particulièrement précaire, sont amenés à se placer sous la protection d'un gros producteur de marijuana, dans des conditions de subordination similaires à celles qui prévalent pour les paysans sans terre. La majorité bénéficie cependant d'un accès plus favorable au marché : leur récolte n'est plus vendue au forfait mais en fonction de son volume. L'association avec un intermédiaire reste toutefois de rigueur afin de s'assurer de la commercialisation rapide et complète de la récolte et pour bénéficier d'une protection sûre. Comme dans le cas précédent, le commanditaire fournit les semences et garantit le prix d'achat. La valeur bord-champ d'un sac rempli de 20 à 25 kilos de feuilles séchées s'établit autour de 150 000 à 200 000 francs CFA, soit 7 000 à 8 000 francs par kilo de marijuana, et le produit brut obtenu sur 0,1 hectare, équivalant à la production de 8 à 12 sacs, varie entre 1,5 et 2 millions de francs CFA.

Une minorité de producteurs (15 à 20% des personnes interrogées) parvient à vendre au détail une partie de sa récolte sur les marchés de proximité qui ont considérablement crû avec la crise. Ces producteurs « indépendants » sont amenés à prendre en charge les fonctions assumées par les commanditaires dans les cas précédents, en particulier l'achat de protections qui peut absorber une grosse partie de leur revenu ⁵. En fait, la récolte est rarement vendue au détail dans sa totalité, mais plutôt en « demi-gros », aux dealers locaux ou à des boutiquiers qui remplissent cette fonction dans les différents villages. Un sac de 20 à 25 kilos de marijuana rapporte alors en moyenne 500 000 francs, et la culture de 0,1 hectare entre 3 et 5 millions de francs CFA.

De tels niveaux de rémunération sont bien sûr de nature à bouleverser les conditions de reproduction de la société agraire : aujourd'hui, il suffit de vendre un sac et demi de marijuana ou deux sacs de plantes fermentées, soit la production de 150 mètres carrés environ, pour couvrir les besoins de base d'une famille. En termes de revenu par unité de surface, aucune culture à la portée du paysan ivoirien ne peut concurrencer celle du cannabis : la production de 0,1 hectare vendue « au sac » procure, sur deux cycles de culture, un revenu annuel de 3 à 4 millions de francs CFA ; il s'agit de la valeur de 10 à 13 tonnes de cacao, le produit d'une plantation d'une trentaine d'hectares exploitée en faire-valoir direct, grâce à une dizaine de travailleurs, ou de plus de 40 hectares confiés en métayage !

⁴ On ne peut que rapprocher cette rémunération du niveau d'un « seuil de reproduction » théorique – celui des besoins « incompressibles » correspondant à l'entretien de la force de travail de l'exploitation (alimentation, santé, éducation...). En 1992, ce seuil pouvait être évalué à 300 000 francs CFA pour une famille [Léonard, Oswald, 1995] et il a sans doute augmenté de 30 à 50% après la dévaluation de janvier 1994.

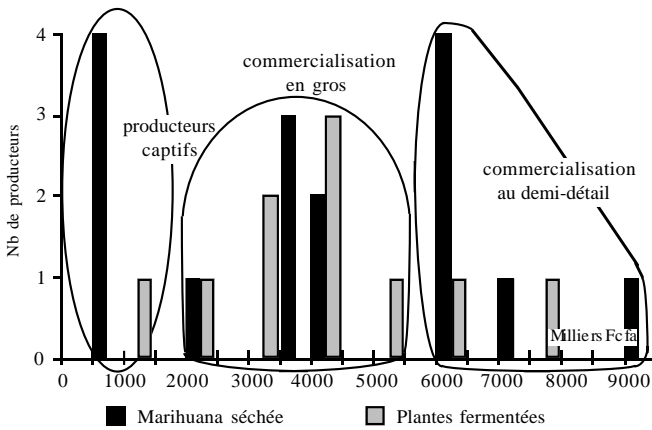
⁵ Selon le témoignage d'un producteur, ces frais représenteraient jusqu'à 50% du produit brut.

Tableau 1 – Productivité du travail comparée pour différentes cultures dans le Sud-Ouest ivoirien (en francs CFA)

Culture	Caractéristiques	Jours travail par hectare	Avant dévaluation (1993)			Après dévaluation (1995)		
			Prix au kg	Produit brut à l'hectare	Productivité journalière	Prix au kg	Produit brut à l'hectare	Productivité journalière
Cacao	extensif	35 jours		60 000 F	1 700 F	95 000 F	2 700 F	
	semi-intensif	55 jours	200 F	80 000 F	1 650 F	130 000 F	2 360 F	
Café	intensif	80 jours		130 000 F	1 650 F	205 000 F	2 560 F	
	semi-intensif	85 jours	230 F	80 000 F	950 F	192 000 F	2 265 F	
Riz-manioc	manioc 2 ^e cycle	170 jours	60 F /kg paddy	150 000 F	885 F	255 000 F	1 500 F	
Mais-mais	2 cycles/an	90 jours	30 F/kg	75 000 F	835 F	150 000 F	1 665 F	
Cannabis séché	Producteur captif		1 500 F	3 100 000 F	13 500 F			
	Vente en gros	215 jours	7 000 F	8 700 000 F	38 500 F			
Cannabis fermenté	Demi-détail		22 500 F	17 500 000 F	78 000 F			
	Producteur captif		1 500 F	2 800 000 F	20 000 F			
	Vente en gros	130 jours	2 100 F	3 700 000 F	33 500 F			
	Demi-détail		4 500 F	7 600 000 F	46 000 F			

Source : enquêtes 1994-95.

Figure 2 – Répartition des revenus tirés de la culture du cannabis en fonction du mode d'accès des producteurs au marché



Source : enquêtes de l'auteur, avril 1994-juin 1995.

La comparaison en termes de productivité du travail est tout aussi illustrative. Même si la dévaluation du franc CFA a atténué les écarts entre les cultures licites, qui ont vu leur prix augmenter sensiblement, et celle du cannabis, dont le prix est resté stable, la productivité journalière que procure cette culture demeure 5 à 27 fois supérieure à celle du café et du cacao et 9 à 47 fois plus élevée que celle des cultures vivrières (*tableau*). Même dans les conditions les plus défavorables d'accès au marché (producteur « captif », rémunéré par unité de surface), la culture du cannabis offre une productivité 5,5 fois supérieure à celle du cacao et 19 fois supérieure aux productions vivrières. Les revenus annuels générés par le cannabis sont en moyenne de 4,8 millions de francs CFA pour les producteurs de feuilles séchées (de 700 000 francs pour les planteurs « captifs » à 9 millions si le chanvre est vendu au détail) et de 4,4 millions de francs pour ceux qui produisent des plantes fermentées (de 1 million à 7,5 millions de francs selon les conditions d'accès au marché), soit 11 à 12 fois la valeur des besoins de base d'une famille entière (*fig. 2*).

Agriculture de plantation et cannabis : complémentarités et synergies

L'impact économique et social du cannabis apparaît d'autant plus fort que cette culture s'insère dans les systèmes de production sans concurrencer les autres activités agricoles, ni dans l'occupation de l'espace, ni dans l'organisation du travail. Les cultures licites, qu'il s'agisse du café et du cacao ou des productions vivrières, demeurent des façades indispensables pour justifier un enrichissement vis-à-vis de la communauté villageoise. Mais les synergies entre activités sont beaucoup plus larges, les revenus illicites servant à financer les autres cultures

(achat de produits phytosanitaires, réparation du matériel) et des acquisitions ou des améliorations foncières. Enfin, en raison des petites surfaces occupées par les plantations de cannabis et de la nécessité de maintenir une discrétion absolue, les travaux y sont réalisés en fin de journée, après avoir assuré l'entretien des autres cultures, lorsque les propriétaires des parcelles voisines sont déjà retournés au village. Le coût d'opportunité du travail consacré aux cultures illicites est donc très faible et ne pénalise pas les autres productions.

Les complémentarités apparaissent particulièrement fortes entre le cannabis et le cacao. Le renouvellement des vergers cacaoyers exige une injection massive de capital, à défaut de disposer d'une main-d'œuvre captive, et la production de marihuana est, parmi les activités accessibles aux petits paysans, la seule qui permette de tels transferts. En retour, la plantation (ou la replantation) demeure la meilleure valorisation possible des revenus illicites dans le secteur agricole, compte tenu de la nécessité de maintenir une base foncière pour poursuivre cette activité. Ainsi, et même si les préférences des paysans interrogés vont au secteur tertiaire (transport, immobilier, commerce), notamment parce qu'il est plus facile de réaliser et de rentabiliser des investissements à distance de la société villageoise d'origine, près du tiers d'entre eux a acquis, grâce aux revenus du cannabis, une plantation ou un îlot de forêt en vue de la création d'une plantation.

La production de marihuana apparaît plus largement comme le support d'un développement régional gravement affecté par la chute des cours du cacao. Les dépenses de prestige étant proscrites afin de ne pas éveiller les soupçons, tous les producteurs interrogés ont réinvesti une grande partie de leurs profits : dans l'immobilier urbain (immeubles de rapport et hôtellerie) pour 32 % d'entre eux, le commerce (épiceries, collecte de café et de cacao, vente en gros de riz) dans 29 % des cas et les transports (taxis urbains et taxis-brousse, véhicules de collecte du cacao) pour 45 %⁶. Dans la plupart des cas, ces investissements restent localisés dans la région. Si beaucoup visent la création de rentes immobilières ou foncières, il est marquant de constater qu'une part significative d'entre eux participent du développement économique régional et sont créateurs d'emplois : il en va ainsi de la construction ou du rachat d'hôtels, de l'acquisition de taxis-brousse et de véhicules de collecte du café et du cacao, de l'achat de plantations ou de l'installation de commerces ayant pour objet l'achat et la vente de café, de cacao ou de riz.

La fréquence des investissements dans la collecte et le commerce de cacao ou de café n'est pas fortuite. Si l'on excepte la distribution de marihuana et d'amphétamines à l'intention des manœuvres et des petits paysans de la région, les principaux réseaux de portée nationale, voire internationale, s'identifient avec les circuits de commerce du café et du cacao. Les sacs de marihuana sont transportés en lots de 200 à 400 kilos au milieu des chargements de 40 tonnes de cacao qui sont expédiés vers les ports d'Abidjan ou de San Pedro. Aux points de contrôles

6 Même si ce genre d'inventaire est à considérer avec précaution, les investissements déclarés par les 41 planteurs enquêtés sont éloquentes : 2 hôtels, 24 immeubles de rapport (allant de la maison individuelle à la « cour » rassemblant plusieurs habitations), 4 terrains à bâtir, 6 taxis collectifs (18 à 22 places), 13 taxis urbains, 10 véhicules pour la collecte de cacao (3 à 5 tonnes de charge), 9 commerces fixes (de la boutique villageoise au magasin de vente de riz en gros), 11 plantations et 2 parcelles de forêt.

routiers, des « boucliers » officient pour obtenir des sauf-conduits auprès des autorités administratives. Depuis Abidjan, une partie importante de cette production – entre 40 et 70 % selon les témoignages des « boucliers » – est ensuite expédiée vers l'Europe et la France en particulier, probablement sous le couvert des exportations de cacao ou de café. Mais un certain volume serait déchargé au port et réexpédié vers le Burkina Faso. Le quart de la production transitant par cette filière serait enfin destiné au marché de la capitale et à la consommation locale. Des quantités moins importantes de cannabis sont également envoyées sur Abidjan dans les soutes des autobus de deux compagnies régionales, ou dans les ballots de cola fraîche expédiés vers le Mali et le Burkina Faso.

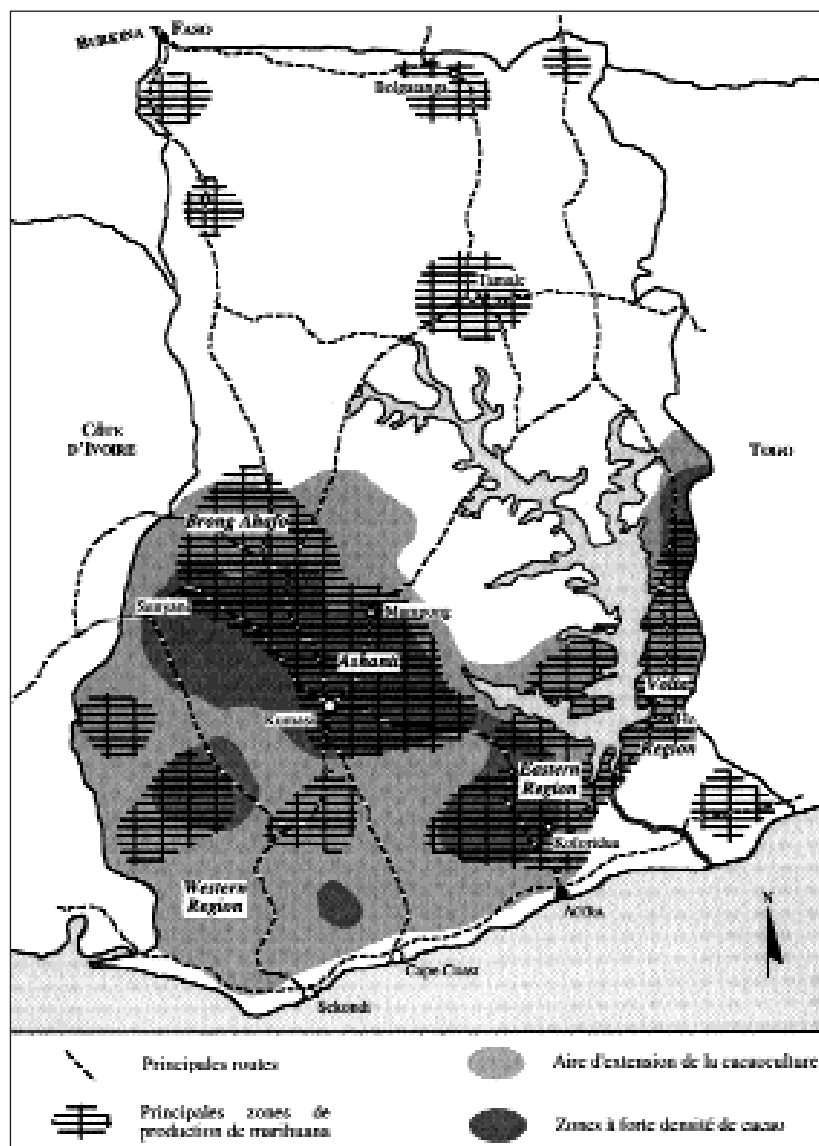
L'essentiel des profits est bien sûr concentré par les intermédiaires. Le kilo de marihuana acheté bord-champ sur une base forfaitaire de 1 500 à 1 600 francs CFA à un producteur « captif » par son commanditaire local peut être revendu 8 000 francs au commerçant-grossiste d'un centre urbain (+400 %); monnayé ensuite au « demi-gros » à des distributeurs locaux, ce kilo rapporte en moyenne 22 500 francs, soit un nouveau profit de 200 %, et sa vente au détail dans les campements de la région, pour 50 000 francs, représente un gain de 120 % par rapport au prix précédent. Dans les principales villes de la zone forestière (Abidjan, Gagnoa, San Pedro), la différence entre le prix à la distribution (environ 100 000 francs CFA le kilo) et le prix d'achat bord-champ correspond à un profit de 650 à 1 200 %. Selon un gros acheteur de la région, l'expédition au Burkina Faso permettrait de majorer ce profit de 50 %. On arrive ainsi à un facteur multiplicateur 100 entre le prix d'achat au producteur « captif » de la région Sud-Ouest et le prix à la distribution dans les rues de Ouagadougou (150 000 francs CFA environ).

Quel est le poids réel de l'économie du cannabis? Un intermédiaire d'un grand centre de transit routier a fait état d'un trafic de 7 à 8 tonnes par semaine pendant la durée de la traite du cacao, soit 8 mois environ. Ce sont donc 250 à 300 tonnes de marihuana qui transiteraient par cette seule filière chaque année, ce qui, si l'on se réfère aux quantités produites au niveau de l'échantillon enquêté, correspond à la production de 350 ou 400 paysans. Aux prix pratiqués dans le Sud-Ouest ivoirien, cette marihuana générerait un revenu brut de 2 à 2,5 milliards de francs CFA, soit la valeur bord-champ de 6 500 à 8 000 tonnes de cacao, 4 % environ de la production du Sud-Ouest. Mais sur les principaux marchés urbains du pays, la même quantité de marihuana peut rapporter 25 milliards, soit la valeur bord-champ de la moitié de la production régionale de café et de cacao. En outre, de par son insertion dans la zone franc, la qualité et la densité de ses infrastructures bancaires, la Côte-d'Ivoire apparaît bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans le blanchiment d'argent. L'impact potentiel du trafic est donc considérable, au plan économique et social mais aussi politique et institutionnel. Une nouvelle fois, la référence au cas ghanéen est riche d'enseignements.

L'économie du cannabis au Ghana : retour sur trente années de crise

L'incidence des réseaux ghanéens sur la structuration du trafic de drogues à l'échelle de la sous-région l'indique, les saisies et les rapports de police le confirment : le Ghana occupe aujourd'hui l'une des toutes premières places dans

Ghana : aires d'extension de la culture du cannabis



Source : Gastellu [1982], Laniel [1995].

la production et le transit de drogues en Afrique⁷. La production ghanéenne de marihuana représenterait plusieurs milliers de tonnes et approvisionnerait un marché intérieur évalué par les services spécialisés à 2,5 millions de consommateurs, soit le sixième environ de la population totale [Laniel, 1995]. Indépendamment des connexions établies ultérieurement avec le marché international, c'est l'essor de la demande interne, au tournant des années soixante, qui a servi de support à la production nationale et aux réseaux du trafic.

Les régions cacaoyères principales productrices de marihuana⁸

Pas plus qu'en Côte-d'Ivoire, le cannabis n'a pourtant été l'objet d'un usage de type « traditionnel » au Ghana. Son introduction remonte à l'immédiate après-guerre, lorsque les conscrits ghanéens de l'armée britannique revenant de Birmanie ont ramené des semences de ce « chanvre indien » qu'ils fumaient pour soutenir leur ardeur au combat. La consommation de marihuana est cependant restée longtemps circonscrite à des milieux sociaux très particuliers : les militaires et les secteurs les plus défavorisés de la société, auxquels échoyaient les activités les plus éprouvantes, voire dégradantes (mineurs, portefaix, manœuvres agricoles, prostituées, délinquants...).

La « représentation utilitariste concrète » [Laniel, 1995] qui caractérise l'utilisation du cannabis dans ces milieux a sans doute été déterminante dans l'essor de la consommation à partir du milieu des années soixante. La crise économique et sociale qui a débuté à cette époque et culminé entre 1980 et 1983 a laminé les classes moyennes urbaines et rurales qui s'étaient constituées au cours du boom cacaoyer. La recherche désespérée de revenus, le cumul de plusieurs emplois et l'explosion du secteur informel ont constitué de puissants ressorts au développement de la consommation chez ces « nouveaux pauvres⁹ ». Parallèlement, la déliquescence de l'appareil d'État, secoué par une succession de crises politiques (trois gouvernements civils et six coups d'États militaires se sont succédé entre 1966 et le *putsch* qui a amené, en 1981, le président Rawlings au pouvoir), et la corruption généralisée qui l'a accompagnée ont favorisé l'essor rapide de la production et du trafic au niveau national. L'accroissement rapide de la demande et l'absence de facteurs susceptibles de limiter la capacité d'ajustement de l'offre à cette demande ont contribué à faire du Ghana l'un des principaux producteurs de cannabis du continent.

Même si la moitié Nord du pays apparaît comme la plus déshéritée, tant du point de vue des infrastructures que du niveau de vie des habitants, la production de marihuana se concentre dans la partie Sud et, singulièrement, dans les principales zones de production cacaoyère.

7 Le trafic en provenance du Ghana a représenté, en 1992, un peu plus du tiers des saisies de marihuana réalisées en France [OGD, 1994].

8 Sauf indication particulière, l'essentiel des informations présentées dans cette partie est tiré de Laniel [1995].

9 Une enquête réalisée en 1987-88 auprès de 10 000 jeunes de 12 à 24 ans, habitant Accra et scolarisés à 80 %, révélait que 30 % d'entre eux avaient déjà consommé de la marihuana, 10 % des tranquillisants et 1 % des drogues dures [citée par OGD, 1994].

« Lors de son introduction dans le pays, c'est surtout dans les anciennes régions cacaoyères que la production s'est développée. D'abord en pays krobu, akwapim et shaï, situés administrativement en Eastern Region [...], puis en direction de l'Ouest, dans le reste de l'Eastern Region. Presque simultanément, c'est-à-dire vers le milieu des années soixante, la production de cannabis s'est développée en Ashanti Region – initialement autour de Kumasi, puis en direction de l'Est, vers les plaines de l'Afram – ainsi que dans l'énorme région de Brong Ahafo, qui est l'une des plus grandes pour la production de cacao et serait la plus importante, en volume et en nombre de producteurs impliqués, pour celle du cannabis. » [Laniel, 1995.]

La diffusion du cannabis aurait ainsi suivi les mêmes axes que la culture cacaoyère et reproduit, dans un mouvement accéléré, le déplacement historique des fronts pionniers ghanéens.

L'originalité du cas ghanéen réside dans le fait que le marché intérieur a constitué le support principal de la production et du trafic de marijuana : selon le Narcotics Control Board, ce marché absorberait la moitié de la production nationale. Cela peut expliquer dans une grande mesure l'écart observé dans le niveau des prix, tant à la production qu'à la consommation, entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire : dans des conditions d'accès au marché similaires et pour des produits équivalents, les prix proposés sur le marché ghanéen représentent 10 à 25 % de ceux observés en Côte-d'Ivoire ; la dose prête à fumer était vendue en 1995 dans les rues d'Accra 100 cédis, soit environ 50 francs CFA (le prix d'un verre d'alcool ou de deux cigarettes), quand elle atteignait 200 francs CFA dans les centres urbains du Sud-Ouest ivoirien et 300 à 400 francs à Abidjan. Le kilo de marijuana acheté bord-champ 2 000 à 3 000 cédis (850 à 1 250 francs CFA) au producteur ghanéen était payé 8 000 francs CFA en Côte-d'Ivoire. Un écart que la différence entre les niveaux de vie et la valeur des monnaies des deux pays ne peut seule expliquer : si la vente d'un sac contenant 25 kilos de cannabis rapporte l'équivalent d'un mois du salaire moyen urbain au Ghana, elle représente 4 à 5 fois le salaire moyen en vigueur en Côte-d'Ivoire. Il faut donc y voir le reflet du niveau de développement des deux marchés intérieurs, l'existence d'une production et d'une consommation « de masse » au Ghana contrastant avec le fait que ce phénomène est encore en plein essor en Côte-d'Ivoire et n'a pris que récemment une dimension significative.

Le Ghana, narcopuissance régionale

La structuration et l'assise acquise par les réseaux ghanéens au niveau national en ont fait le principal vecteur de diffusion de la culture du cannabis dans la sous-région. Si en Côte-d'Ivoire, l'insertion du trafic de marijuana dans la filière cacao met en doute une possible mainmise des réseaux ghanéens sur le secteur, il n'est pas moins vrai que l'initiative de cette culture dans la région Sud-Ouest semble avoir reposé sur des migrants ghanéens installés sur le front pionnier à la fin des années soixante-dix. Certains éléments suggèrent par ailleurs une certaine intégration des filières ivoirienne et ghanéenne : ainsi, les semences sélectionnées que les producteurs enquêtés se procurent auprès de leurs commanditaires proviendraient, selon la rumeur, de fermes semencières implantées au Ghana.

L'implication des réseaux ghanéens est plus évidente dans d'autres pays de la sous-région. Des intermédiaires ghanéens seraient les principaux propagateurs de la culture du cannabis dans certaines zones de Gambie, de Casamance et dans la partie méridionale du Burkina Faso, frontalière avec le Ghana. Les contrats passés par ces intermédiaires incluraient la fourniture de semences hybrides, parfois d'engrais, et l'achat de la récolte sur pied. Il s'agit de la transposition du contrat promu le long du littoral sénégalais par les commerçants de poisson ghanéens, qui fournissent les équipements de pêche et paient d'avance les pêcheurs autochtones, pour approvisionner en ailerons de requins les communautés chinoises de Bangkok et Hong Kong [OGD, 1994]. De façon plus générale, les pêcheurs fanti joueraient un rôle de premier plan dans le trafic de marijuana comme dans les contrebandes de tous types, en acheminant la drogue vers des cargos ancrés hors des eaux territoriales ghanéennes ou en la convoyant vers les pays voisins et même, dit-on, jusqu'en Angola où la guerre civile a créé une forte demande [Laniel, 1995].

En un phénomène comparable à celui qui s'était produit quelques années auparavant au Nigeria, les réseaux ghanéens ont depuis une dizaine d'années investi le secteur des drogues dures. En attestent les arrestations de plus en plus fréquentes de petits passeurs ghanéens ayant pris livraison de cocaïne au Brésil ou d'héroïne au Pakistan, à Bangkok ou à Hong Kong, ainsi que l'accroissement des saisies réalisées au Ghana, même si ces dernières ne sont pas représentatives des volumes qui transitent réellement par le pays [OGD, 1995]. Le recrutement de « mules » parmi les chômeurs des principales villes, auxquels on garantit le versement d'un fonds d'épargne en cas d'incarcération, est ainsi devenu l'une des spécialités du Ghana. Tout porte à croire que le poids de ce secteur dans l'économie globale du pays ne cesse de croître. On peut également s'interroger sur son rôle dans la stabilité politique, sociale et économique que connaît le Ghana depuis une dizaine d'années. Comme dans le cas de la Côte-d'Ivoire, les implications institutionnelles de ce phénomène méritent en effet d'être relevées.

En guise de conclusion, quelques réflexions sur les implications institutionnelles et géopolitiques du trafic

L'« innovation cannabis » apparaît comme la plus pertinente – et dans une certaine mesure la plus accessible – alternative de reconversion à l'issue du cycle cacaoyer pionnier, non seulement pour les exploitations paysannes, dont les mécanismes de reproduction sont remis en question, mais aussi pour les réseaux marchands et les élites administratives qui, jusqu'à présent, ont vécu de la rente tirée des exportations de café et de cacao. Dans une certaine mesure, sa diffusion peut être comparée à celle de l'« innovation cacaoyère » à la fin du XIX^e siècle au sein des sociétés yoruba au Nigeria, akwapim et krobu au Ghana, dont les bases économiques avaient été affectées par la dépression du marché de l'huile de palme puis par la colonisation européenne [Chauveau, 1993]. Ce qui est remarquable dans le cas du cannabis, c'est que cette diffusion se produit sans induire, apparemment, de transformation majeure de l'organisation économique et sociale. En Côte-d'Ivoire, elle permet au contraire, à ce stade de son développement, la reproduction des schémas de captation de la main-d'œuvre et d'accès au foncier qui

avaient cours durant le cycle cacaoyer pionnier et apparaît comme un support possible des filières exportatrices de café et de cacao. Tout se passe comme si l'innovation technique permettait de différer les innovations sociales et institutionnelles (au niveau des sociétés paysannes comme à celui de l'État) que l'achèvement du cycle pionnier semble imposer.

Eu égard au contrôle exercé par l'État ivoirien sur les filières d'exportation de café et de cacao, il est difficile d'imaginer que le trafic de marijuana puisse emprunter le canal de ces filières sans une implication, au moins passive, des élites politico-administratives. Au-delà des possibilités d'enrichissement qu'il offre aux plus hauts responsables, le trafic de drogues apparaît en effet comme un facteur de paix civile à l'échelle de groupes sociaux et, plus encore, de portions du territoire national que la crise menace de déstabiliser. L'érosion des rentes « traditionnelles » à l'exportation s'est traduite, dans les deux pays, par de grandes difficultés à maintenir les niveaux de financement des clientèles politiques et des pouvoirs locaux. La montée des mouvements d'opposition et de l'instabilité politique en a été l'expression la plus palpable. Le trafic de drogue est susceptible de combler localement les déficiences du pouvoir central, celui-ci pouvant être amené à déléguer aux parrains locaux, de façon directe ou par l'intermédiaire de leurs protecteurs politiques, une partie des charges de régulation et d'intégration incombant à un État souverain.

Cela induit une modification des rapports entre le pouvoir central et ses relais locaux dans le sens d'une plus grande autonomie de ces derniers. Le maintien de la légitimité de l'État dépend alors de sa capacité à intégrer le trafic et à s'imposer comme régulateur. La répression de la production et du trafic et ses modalités de mise en œuvre doivent être analysées en relation à cette contrainte. En Côte-d'Ivoire, le contrôle des grandes filières d'exportation, par lesquelles semble transiter la plus grande partie du cannabis destiné au marché international, demeure entre les mains des élites politiques. Au stade actuel de son développement, le narcotrafic ne remet donc pas en question le système centralisé de gestion des rentes et de financement des clientèles : la répression vis-à-vis des producteurs de cannabis, lorsqu'elle s'exerce, répond davantage aux besoins d'autofinancement des appareils policier et judiciaire qu'à une volonté politique d'éradiquer la production de marijuana. À terme, l'émergence et la consolidation de groupes de pouvoir s'appuyant sur une base économique et sociale très large sont cependant susceptibles de provoquer une remise en question des fonctions de l'État. De régulateur, le pouvoir central devient un instrument au service des trafiquants. Une telle évolution semble déjà être en cours dans certains pays d'Amérique latine; le suivi attentif de la situation dans des pays comme le Ghana ou le Nigeria permettra de dire si un tel schéma est transposable à l'Afrique subsaharienne.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN S. [1965], *Trois expériences africaines de développement : le Mali, la Guinée et le Ghana*, Paris, IEDES-Puf, 235 p.
- BOUTILLIER J.-L., QUESNEL A., VAUGELADE J. [1977], « Systèmes socioéconomiques mossi et migrations », *Cahiers des sciences humaines*, XIV (4) : 361-381.

- CESONI M.-L. [1992], « Les routes des drogues : explorations en Afrique subsaharienne », *Tiers Monde*, XXXIII (131) : 645-671.
- CHALÉARD J.-L. [1996], *Temps des villes, Temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661 p.
- CHAUVEAU J.-P. [1993], « L'innovation cacaoyère : stratégies d'acteurs, institutions et contextes locaux. La diffusion comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest », *L'Innovation en milieu rural*, Montpellier, Orstom : 135-165.
- CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P. [1985], « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers des sciences humaines*, XXI (1) : 63-80.
- CHAUVEAU J.-P., LÉONARD É. [1996], « Côte-d'Ivoire's Pioneer Fronts : Historical and Political Determinants of the Spread of Cocoa Cultivation », in W. G. Clarence-Smith (éd.), *Cocoa Pioneer Fronts since 1800 : the Role of Smallholders, Planters and Merchants*, London, McMillan : 176-194.
- GASTELLU J.-M. [1982], « Les plantations de cacao au Ghana », *Cahiers des sciences humaines*, XVIII (2) : 225-254.
- HILL P. [1963], *Migrants Cocoa Farmers of Southern Ghana*, London, Cambridge University Press, 268 p.
- LANIEL L. [1995], *Développement de la culture du cannabis et du trafic de marijuana au Ghana*, Paris, Observatoire géopolitique des drogues, 39 p., multigr.
- LÉONARD É. [1995], *Développement de la culture du cannabis et du trafic de marijuana en Côte-d'Ivoire forestière*, Paris, Orstom-Observatoire géopolitique des drogues, 46 p., multigr.
- LÉONARD É. [1996], « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens », in Couret, Ibo, Le Pape (éd.), *Crise, Ajustements et Recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, GIDIS-CI-Orstom : 323-334.
- LÉONARD É., OSWALD M. [1995], « Cocoa Smallholders Facing a Double Structural Adjustment in Côte-d'Ivoire : Responses to a Predicted Crisis », in F. Ruf, P. S. Siswoputranto (éd.), *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Ltd : 125-150.
- LOSCH B. [1996], « À la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne », in Couret, Ibo, Le Pape (éd.), *Crise, Ajustements et Recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, GIDIS-CI-Orstom : 179-194.
- NOWAK J.-J. [1994], « Le boom du café et du cacao en Côte-d'Ivoire : une étude de cas du syndrome néerlandais », *Revue d'économie du développement*, 4 : 51-75.
- NYANTENG V.K. [1995], « Prospects of Ghana's Cocoa Industry in the 21st Century », in F. Ruf, P. S. Siswoputranto (éd.), *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Ltd : 125-150.
- OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES DROGUES [1994], *Étude régionale sur le trafic, la production et la consommation des drogues dans les pays d'Afrique de l'Ouest*, Bruxelles, Commission des communautés européennes, 193 p., multigr.
- OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES DROGUES [1995], « Ghana : les féticheurs au secours du trafic », *La Dépêche internationale des drogues*, 46 : 1-3.
- OSWALD M. [1996], « La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du Centre-Ouest de la Côte-d'Ivoire (des exemples tirés de communautés bete et baule) », in Couret, Ibo, Le Pape (éd.), *Crise, Ajustements et Recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, GIDIS-CI-Orstom : 335-341.
- RIMMER D. [1992], *Staying Poor. Ghana's Political Economy 1950-1990*, Oxford, Pergamon Press for the World Bank, 142 p.
- RUF F. [1991], « Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ? », *Cahiers d'études africaines*, 121-122, XXXI (1-2) : 83-134.
- RUF F. [1995], *Booms et Crises du cacao. Les vertiges de l'or brun*, Paris, ministère de la Coopération-Cirad-Karthala, 459 p.

**DE LA CAMPAGNE À LA VILLE :
LE POINT DE VUE DES ACTEURS**

Témoignage en filigrane : le *cocalero* bolivien face aux politiques antidrogues

Geneviève Cortes *

Depuis les années quatre-vingt, la Bolivie est devenue le deuxième producteur de feuilles de coca et de pâte-base de cocaïne¹ après le Pérou. Selon le département d'État nord-américain, la Bolivie produit actuellement un quart de la production mondiale de feuilles de coca, ce qui représente 30% de l'offre mondiale de cocaïne [*Los Tiempos*, 2 mars 1997].

Les tendances récentes montrent que ce pays serait également devenu le deuxième pays exportateur de chlorhydrate de cocaïne. Durant la dernière décennie, les laboratoires de transformation de la feuille se sont multipliés dans le département de Santa Cruz, sur les hauteurs de Cochabamba et dans les quartiers d'El Alto de la Paz.

Par ailleurs, le réseau géographique du trafic bolivien n'est plus restreint à la Colombie. Il s'est élargi au Mexique, au Chili, au Brésil, mais également à Israël, à l'Europe de l'Est et à l'Afrique du Sud [*Dépêche internationale des drogues*, 58, août 1996].

La coca, matière première de la cocaïne, est désormais un véritable enjeu politique, socioéconomique et idéologique dépassant largement le cadre national. Elle est devenue un objet de chantage économique, une arme pour le développement et, surtout, la source de graves conflits sociaux.

Certes, les politiques antidrogues ont fait se multiplier les analyses chiffrées et les études d'évaluation. Elles tendent ainsi à rendre plus transparente l'économie de la coca-cocaïne en Bolivie. Mais, en même temps, leur utilisation exige la plus grande prudence, car il s'est instauré une véritable bataille idéologique entre, d'un côté, les États-Unis, de l'autre, le gouvernement bolivien et, pris en étau entre les deux, les producteurs de coca.

Depuis 1985, les gouvernements boliviens sous la pression des instances internationales, mais surtout des États-Unis, mènent une politique sévère de contrôle du trafic qui touche, en tout premier lieu, les planteurs de coca du Chapare,

* Géographe, maître de conférence à l'université Paul-Valéry, Montpellier. Chercheur au Gral (Groupe de recherche sur l'Amérique latine, UMR CNRS 9959).

1 La pâte-base est le résultat de la première phase d'élaboration du chlorhydrate de cocaïne dont le principe consiste à fouler les feuilles de coca séchées, mélangées à divers produits chimiques (kérosène, acide, chaux).

principale zone de production illicite². La lutte antidrogue s'organise autour de trois types d'action : la répression militaire, l'éradication de la coca et les programmes de développement alternatif. Depuis 1988, les plans d'éradication des cultures illégales sont devenus le nerf de la guerre antidrogue et leur efficacité, sous le contrôle vigilant des États-Unis, conditionne directement l'aide internationale au développement que reçoit la Bolivie. Il s'ensuit une militarisation croissante du Chapare et de violentes actions de répression contre les planteurs de coca.

Les *cocaleros* sont également la cible des programmes de développement alternatif financés par les fonds internationaux qui visent à les détourner vers des productions légales ou dites « alternatives ». C'est sous le gouvernement de V. P. Estenssoro (1985-1989) qu'ont été mis en place les premiers programmes d'intervention avec la signature, en juillet 1987, du Plan intégral de développement et de substitution de la culture de coca (PIDYS³). L'accord bilatéral signé entre la Bolivie et les États-Unis, en mai 1990, lie définitivement la coopération économique pour le développement alternatif aux politiques d'éradication.

Ainsi, les *cocaleros*, paysans appauvris des terres d'altitude, chômeurs des centres urbains, anciens mineurs licenciés partis trouver une chance de survie dans les terres du Chapare, ont été brutalement projetés sur la scène internationale. Depuis vingt ans, ils sont au cœur des enjeux, des négociations, des stratégies de lutte contre le trafic.

Jusqu'en 1990, Antonio C. faisait partie de ces milliers de Boliviens. Aujourd'hui âgé de 70 ans, cet *ex-cocalero* réside dans une petite communauté traditionnelle d'altitude de la région de Cochabamba, Pampa Churigua (*fig. 1*). Au cours d'une enquête que nous avons menée dans cette communauté, Antonio C. nous a livré, par bribes, l'itinéraire de sa vie⁴. En 1992, il n'était pas le seul à partir : 73 % des familles de son village avaient au moins un membre migrant dans le Chapare situé à cinq heures de piste⁵.

2 En Bolivie, la loi 1008 de juillet 1988 (loi sur le régime de la coca et des substances soumises à contrôle) fixe le cadre juridique des politiques d'intervention contre le trafic de drogue. Elle reconnaît la légitimité de l'usage traditionnel de la coca et autorise une superficie légale de l'ordre de 12 000 hectares sur le territoire national (localisée essentiellement dans les Yungas de La Paz). Au-delà de ce seuil, la production excédentaire est considérée comme étant illégale, car destinée à l'élaboration de pâte-base et de chlorhydrate de cocaïne. Le Chapare, province préamazonienne du département de Cochabamba, est le domaine de cette production illicite.

3 En réalité, les premiers accords de coopération entre les États-Unis et la Bolivie datent des années cinquante. Un premier projet pilote est lancé en 1974, puis prolongé jusqu'en 1980. De là est né le projet de développement Chapare-Yungas (PRODES). La législation fut révisée en 1976, établissant un « Plan de développement intégral » pour le Chapare, mais interrompu avec le coup d'État en juillet 1980 de García Meza.

4 Pampa Churigua, où nous avons séjourné pendant plus d'un an (de décembre 1991 à mars 1993) est une communauté traditionnelle d'altitude (3 200 mètres), située à une trentaine de kilomètres de la ville de Cochabamba. Des enquêtes socioéconomiques et une série d'entretiens ont été menées auprès de migrants temporaires au Chapare vivant, en partie, de la production de coca (celle-ci fournit près de 40 % des revenus familiaux). Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre d'un travail plus large de thèse de doctorat, *Les Migrations : survie et mutations des sociétés paysannes andines. Deux exemples dans le Valle Alto de Cochabamba* (Bolivie). Le témoignage rapporté ici ne figure que partiellement dans cet ouvrage. Après traduction (du quechua à l'espagnol, puis au français), nous le restituons volontairement dans un langage courant de façon à ne pas trahir les propos recueillis.

5 Parmi les migrants de la communauté, 56 % sont des « colons », c'est-à-dire des paysans qui ont des terres dans le Chapare et qui se consacrent à la production illicite de coca. Les autres partent travailler temporairement comme salariés agricoles dans les plantations de riz et de coca.

Pendant quinze ans, comme beaucoup, Antonio C. a vécu de la coca. Assez d'années pour avoir des choses à dire. Aujourd'hui, il est trop vieux, il ne part plus. Ses enfants ont pris la relève. À la date de l'enquête, l'un d'entre eux était en prison depuis plus d'un an.

Partir en quête de terres...

Parallèlement au démantèlement des *haciendas* et à la répartition des terres, l'un des principaux défis de la réforme agraire de 1953 fut la conquête de l'Orient afin de favoriser le développement d'une agriculture tropicale d'exportation (coton, canne à sucre, soja...). À partir des années soixante, le gouvernement bolivien se dote d'un Institut national de colonisation chargé de la distribution des terres dans les régions basses du pays (*fig. 1*). La colonisation dirigée, qui a surtout favorisé la grande propriété foncière, l'entreprise agricole capitaliste et l'élevage extensif, s'est accompagnée de la migration spontanée d'une paysannerie appauvrie des hautes terres menant à une redistribution spatiale de la population bolivienne [Maletta, 1980]. Les premières phases de peuplement du Chapare tropical s'inscrivent dans ce contexte.

« Je suis parti pour la première fois dans le Chapare en 1973, raconte Antonio C. Je crois que j'avais 44 ans. À cette époque, j'avais déjà mes quatre enfants dont l'aîné avait 24 ans. On vivait ici, à Pampa Churigua, avec ma femme. Elle s'occupait des bêtes avec mes deux filles. Moi, avec mes deux fils, je m'occupais des terres. On vivait de l'élevage, du blé et de la pomme de terre. Mais cela ne suffisait pas. Ici, les gens ont toujours été très pauvres et maltraités. Avant la réforme agraire, il y avait deux patrons dans la communauté. Nous devions travailler sur les terres qu'ils nous avaient prises. De la récolte de pommes de terre, nous gardions seulement un sillon sur huit, le reste était pour le patron.

En 1953, quand on a su que les paysans des vallées avaient expulsé les patrons et qu'ils avaient déclaré la réforme agraire, on a commencé à se révolter. Un jour, on a décidé de ne plus aller aux champs. On s'est tous enfuis dans les collines où on est restés cachés une semaine. Les patrons ont fait monter la police. Alors, on est descendus avec des pioches, des bâtons, des faucilles. Eux avaient des fusils. Il y a eu trois morts dont deux paysans de la communauté, et beaucoup de blessés. À partir de ce jour, le patron a quitté la communauté et on a pu récupérer nos terres. Plus jamais, on ne travaillera pour les patrons. Mieux vaut mourir.

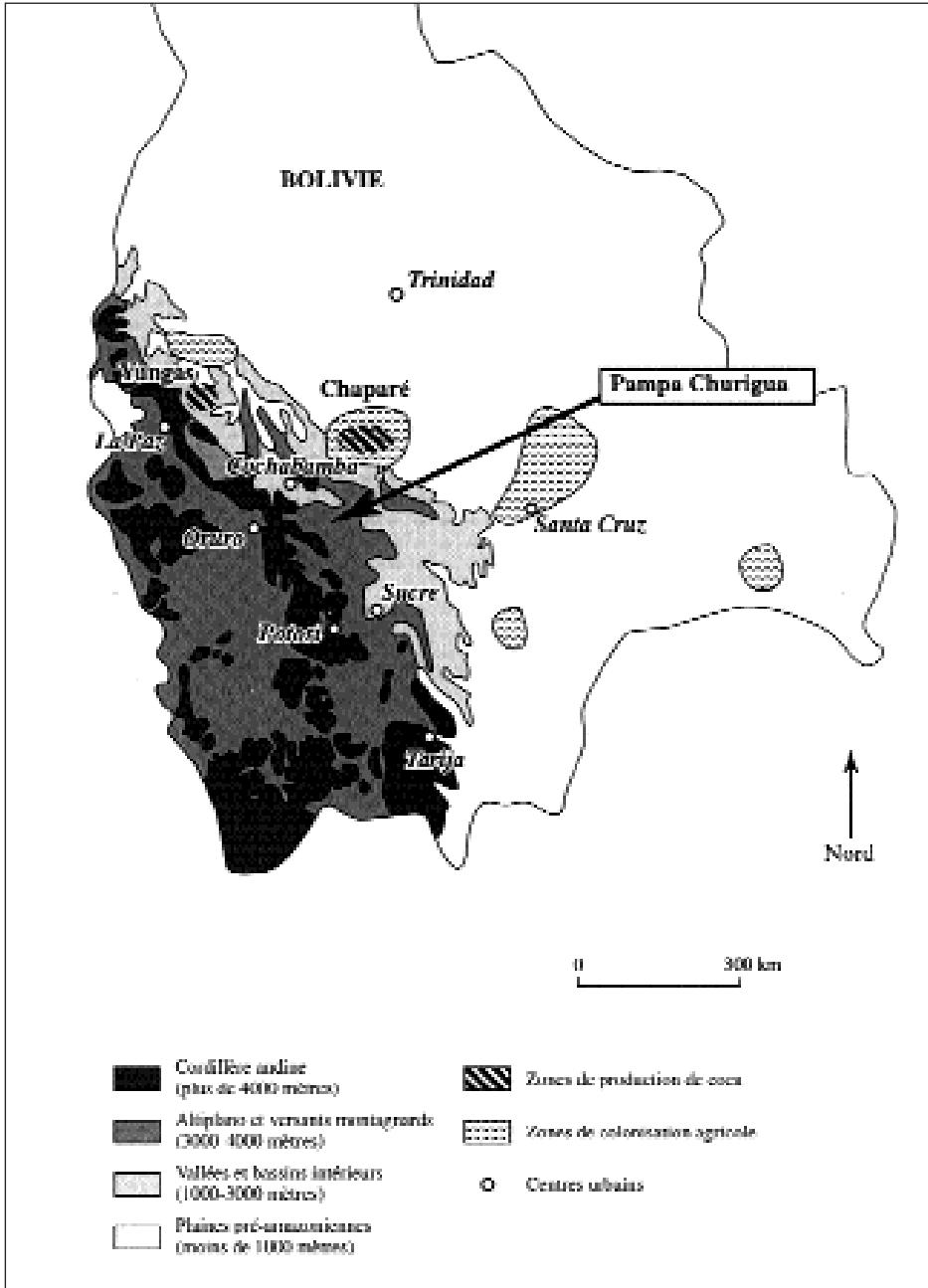
En 1955, toutes nos terres nous ont été rendues. Mais même avec la réforme agraire, les gens de la communauté manquent de terres et d'eau, car seuls les *pifaleros*⁶ qui étaient mariés ont eu le droit de récupérer des terres. Moi j'ai eu un peu plus de trois hectares. Mais beaucoup de jeunes célibataires au moment de la redistribution n'ont rien reçu. Aujourd'hui, ils ont à peine un hectare pour faire vivre leur famille⁷. Quand les gens du gouvernement ont dit qu'on donnait de bonnes terres dans le Chapare, beaucoup sont partis. Moi, en 1972, j'ai reçu un lot de dix hectares à Ivirgazama contre un quota d'une valeur actuelle de 200 boliviens (soit environ 350 francs). »

Ainsi, les paysans de Pampa Churigua font partie de ces milliers d'émigrants en quête de terres qui ont peuplé le Chapare bien avant le boom de la coca :

6 Les *pifaleros* sont les paysans qui travaillaient gratuitement dans les *haciendas* avant la réforme agraire.

7 Selon le recensement agricole que nous avons effectué en 1992 dans la communauté, la superficie moyenne de la propriété familiale était de 2,3 hectares. Cependant, 60% des familles avaient moins de 2,5 hectares (soit 42% de la totalité des terres de la communauté) et seulement 7% des familles avaient plus de 4 hectares.

Figure 1 – Carte de localisation



53,8% des résidents de cette région se sont installés à l'occasion des politiques de colonisation dirigée, c'est-à-dire avant 1975 [Perez, 1992].

Contrairement aux autres zones de colonisation agricole où dominent aujourd'hui le latifundium et une agriculture d'exportation à grande échelle, le Chapare a vu se développer, dès le début, une petite agriculture familiale cherchant à combiner des productions de subsistance (riz, manioc, banane plantain...) et des cultures commerciales (sucre, café...) ⁸. Cependant, l'insuffisance des crédits de l'État, le manque d'appui technique et d'infrastructures, les problèmes de commercialisation de la production, l'isolement, les difficultés d'adaptation à un milieu insalubre et la précarité des conditions d'existence ont contraint un bon nombre de colons à repartir vers leur village d'origine en laissant leurs terres en friche.

« Quand je suis parti dans le Chapare, je croyais qu'on allait pouvoir en vivre. Ils disaient que la terre était riche et qu'on pourrait cultiver du riz, des fruits, du sucre. Dans la communauté, on ne faisait que du blé et de la pomme de terre. Au début, je partais avec mon fils aîné pour défricher mes terres.

Mais au bout d'un an, on avait réussi à planter seulement un hectare de maïs, de riz et un peu de coca pour la famille. C'était beaucoup de travail, les trajets étaient longs, la chaleur et l'humidité étaient intenable. Mon fils est tombé malade. Pendant quatre ans, je suis parti tout seul lorsque les récoltes étaient terminées à Pampa Churigua. Je ramenaï du riz et un peu de coca pour ma famille, mais je ne vendais rien. J'ai donc pratiquement abandonné mes terres du Chapare. Jusqu'en 1979, je n'y suis plus retourné. »

L'expansion du trafic

Face aux difficultés d'adaptation et aux contraintes de production, la colonisation agricole du Chapare a été très vite court-circuitée par le « boom de la coca », produit facile à cultiver mais surtout plus rentable que toute autre production licite. L'augmentation vertigineuse de la demande aux États-Unis et, comme dans les autres pays andins, la crise économique, politique et sociale des années quatre-vingt ont entraîné la spécialisation de la région comme fournisseur de coca et de sulfate de cocaïne [Laserna, 1995]. Le déficit de l'État, une inflation record (23 000 % en 1985), la généralisation du sous-emploi, la chute des revenus ⁹ ainsi que la crise de l'industrie minière qui a provoqué le licenciement de plus de 30 000 mineurs en 1985 sont autant de facteurs qui ont contribué à l'expansion de la production de coca et du trafic de cocaïne [Clawson, Rensselaer, 1996].

Ainsi, sous le gouvernement militaire du général Banzer (1971-1978), la production de feuilles est passée de 6 800 tonnes en 1971 à 16 817 tonnes en 1977. À partir de 1980, les superficies de coca ont brutalement augmenté pour atteindre près de 60 000 hectares en 1986 [SUBDESAL-MACA, 1990]. Entre 1976 et 1992, le Chapare a connu le plus fort taux de croissance démographique

8 Dans les zones de colonisation des plaines orientales, la majeure partie des terres cultivables se trouvent aux mains de grands propriétaires terriens possédant en moyenne 700 hectares, mais parfois plus de 2 000 hectares [Urioste, 1992]. Dans le Chapare, 61% des exploitants ont entre 5 et 20 hectares et seulement 8% au-delà (ce qui représente 20% des terres cultivables). La taille de la propriété est toutefois incomparable à celle des vallées de Cochabamba où 63% des exploitants agricoles disposent de moins de 2 hectares, et 40% de moins d'un hectare [Caro *et alii*, 1992].

9 Selon les données de la Banque mondiale, la chute du revenu par habitant fut de 40% entre 1975 et 1985 (il est passé de 980 dollars à 570 dollars).

des provinces du département de Cochabamba, y compris celles incluant les principaux centres urbains¹⁰. La migration vers le Chapare a ainsi contribué pour 21,3 % à l'accroissement démographique du département [INE, 1993].

« Quand les gens ont commencé à planter de la coca pour la vendre aux trafiquants, je n'allais déjà plus dans le Chapare. À partir de 1978, ceux de la communauté ont commencé à partir, même ceux qui n'avaient pas de terres là-bas. Mes fils sont repartis défricher nos terres d'Ivirgazama. Ils ont planté un hectare de riz, puis un peu plus de deux hectares de coca. Ils ne revenaient à Pampa Churigua que pour les récoltes. Parallèlement, ils ont commencé à aller à la pisa de coca. Pour une nuit de travail, on les payait quatre fois plus que pour une journée de récolte de riz. C'était beaucoup mieux que d'être *mit'iris* ou *zepes*¹¹.

En 1982, ma femme et moi, nous sommes partis nous installer dans le Chapare avec mes fils qui avaient commencé à construire une maison. On a laissé nos terres de Pampa Churigua. J'y allais seulement de temps en temps pour y planter un peu de pommes de terre et de blé. Ici, beaucoup de gens ont fait pareil. À cette époque, Pampa Churigua était quasi désert, sauf en période de récolte. Seules quelques femmes et les vieux restaient toute l'année.

Certaines familles ont même vendu leurs bœufs pour acheter un peu de terres et construire une maison dans le Chapare. La coca se vendait très bien et la terre était devenue chère. Moi-même, j'ai pu vendre deux hectares du lot que j'avais reçu de la colonisation pour une somme de 600 boliviens.

On a vécu comme ça, de la vente de la coca, pendant plus de cinq ans. On avait un bon revenu, quatre ou cinq fois plus que ce que l'on gagnait auparavant à Pampa Churigua. Toute la famille travaillait sur nos terres. J'allais de temps en temps fouler la coca pour aider mon fils qui voulait acheter une petite camionnette. Mais je n'aimais pas y aller. Il fallait se cacher, s'enfoncer dans la forêt, travailler toute la nuit, pieds nus dans la fosse. Les acides nous brûlaient les pieds. »

La militarisation du Chapare

Une évidente confusion existe entre la cocaïne et la coca, remettant ainsi en question l'usage traditionnel de celle-ci dans les sociétés andines¹². Très tôt, la législation internationale a condamné la feuille de coca au même titre que les autres drogues (Convention unique de l'ONU de 1961, puis de 1972) justifiant ainsi la mise en place de politiques de lutte contre le trafic dans les pays producteurs et, surtout, l'intervention nord-américaine en Bolivie.

La première « intrusion » de l'armée nord-américaine dans le Chapare, provoquant de fortes vagues de protestations, date de 1986. Elle marque le début de la répression et de la militarisation progressive de la région, dès lors contrôlée par les agents américains de la DEA (Drug Enforcement Agency) et par les forces de police spécialisées boliviennes, les unités mobiles de patrouilles rurales (Umopar).

10 Sur cette période, son rythme d'expansion démographique a été de l'ordre de 4,7 % annuel contre 1,9 entre 1950 et 1976. La province de Cercado par exemple, où est localisée la ville de Cochabamba, a connu un taux annuel de croissance de 4,14 %, la province de Quillacollo de 4,08 % [INE, 1993].

11 La pisa de coca est la première étape de l'élaboration de la cocaïne qui consiste à fouler les feuilles de coca dans les fosses de macération. En 1992, le salaire d'une nuit était de 20 à 30 boliviens (30 à 50 francs) tandis qu'une journée de récolte de riz dans le Chapare était payée entre 5 et 7 boliviens. Les *mit'iris* sont ceux qui récoltent la feuille de coca. Leur salaire obéit directement aux fluctuations du prix de vente de la feuille (en 1992, leur salaire journalier était de 12 boliviens en moyenne). Les *zepes* sont ceux qui transportent sur le dos les ballots de coca jusqu'aux laboratoires de pâte-base.

12 La croyance en l'origine divine de la coca, son association avec les rituels religieux, son pouvoir médical et énergétique, le rôle qu'elle tient dans les relations sociales interfamiliales sont des éléments persistants de la culture andine actuelle [voir à ce sujet Carter, Mamani, 1986].

« Trois ans après mon installation dans le Chapare, ils ont commencé à vouloir nous empêcher de cultiver la coca. Des envoyés du gouvernement et des “gringos” venaient dans le Chapare pour nous dire que des gens mouraient à cause de nous. Mais ils venaient surtout pour nous interroger. Nous, on connaissait les endroits exacts où on foulait la coca et ceux qui fabriquaient la pâte-base. Un de mes neveux, à qui je vendais ma récolte, le faisait. Un jour, nous avons été pris en train de fouler la coca. Nous étions huit personnes. J’ai fait six mois de prison, heureusement mon neveu a payé pour que je sorte. Mais ma femme a commencé à avoir peur de la police et des Américains. En 1989, elle a voulu qu’on reparte vivre dans notre village. »

Depuis lors, la lutte antidrogue en Bolivie est gérée par les Forces spéciales de lutte contre le narcotrafic (FELCN) dont la stratégie est la recherche du flagrant délit, suivie de saisies et d’opérations de type militaire. Mais les Nord-Américains restent omniprésents avec 45 officiers de la DEA et un nombre inconnu de membres de la CIA. Ils proposent des primes mensuelles aux membres de la FELCN et aux procureurs chargés des enquêtes, tandis qu’ils financent les frais des opérations d’intervention. Ces dernières années, la « militarisation » du Chapare n’a fait que s’accroître avec la création d’une unité militaire d’intervention, le CIOS (Centre d’instruction d’opérations dans la forêt). Depuis mars 1997, les Forces armées boliviennes qui, jusqu’à présent, ne collaboraient que logistiquement avec la FELCN, participent activement à la lutte contre le trafic, comme le préconisaient depuis longtemps les États-Unis [*Los Tiempos*, 23 mars 1997].

Il faut arracher la coca

Sous la pression américaine, les opérations militaires se sont doublées d’un plan d’éradication de la coca. En juillet 1988, la loi sur le régime de la coca et des substances soumises à contrôle (loi 1008) fixe les seuils de la production excédentaire illicite destinée au trafic. Les autorités boliviennes concluent à l’existence de 70 000 hectares de coca dans le pays en 1987, dont 80 % destinés à l’élaboration de cocaïne et 20 % à la consommation traditionnelle. Les plans d’intervention prévoyaient donc initialement l’éradication d’une superficie totale de 50 000 hectares de coca au rythme minimum de 5 000 hectares par an. Les paysans acceptant l’éradication reçoivent en compensation 2 000 dollars par hectare arraché, dont 350 dollars versés par l’USAID (United States Agency for International Development ¹³).

Face aux menaces de répression et d’éradication, les producteurs de coca se sont organisés. Forts d’une longue tradition de lutte sociale et syndicale depuis la révolution nationale de 1952, ils se sont groupés en centrales syndicales et, à un niveau supérieur, en fédérations. Actuellement, les syndicats du Chapare groupés autour d’Evo Morales, véritable figure charismatique, constituent un vigoureux front de résistance face aux mesures d’éradication ¹⁴.

13 C’est toujours la politique en vigueur. Le montant de la compensation s’élève actuellement à 2 500 dollars par hectare de coca arraché [*Los Tiempos*, 29 janvier 1997].

14 En 1990, tandis que l’on estimait la population du Chapare à 200 000-250 000 personnes, les cinq principaux syndicats de cette région regroupaient 37 193 membres [Clawson, Rensselaer, 1996]. La lutte des producteurs de coca est également appuyée par la COB (Centrale ouvrière bolivienne) qui a trouvé là un nouveau terrain de lutte depuis la fermeture des mines.

Mais, dès 1987, un certain nombre de *cocaleros* ont été contraints d'accepter les propositions du gouvernement. Le marché étant saturé, les producteurs ont été confrontés à la baisse constante des prix de vente de la coca et donc de leur niveau de revenu (le prix de 100 livres de coca est passé de 71 dollars en 1987 à 45 dollars en 1991). En 1989, l'offensive contre le cartel de Medellín en Colombie, faisant chuter les prix de la coca de 60%, a entraîné une éradication record de 7 919 hectares l'année suivante¹⁵.

« Maintenant je ne pars presque plus dans le Chapare, ou seulement quelques jours de temps en temps. En 1990, lorsque la coca ne se vendait plus à bon prix, j'ai fait éradiquer un hectare et demi contre 3 000 dollars. Je me suis mis à dos le syndicat et certaines personnes de la communauté m'ont accusé de les avoir trahies. L'une d'elle a même saccagé mes terres pour ça. Mais avec l'argent de l'éradication, j'ai pu vivre pendant deux ans dans mon village. Maintenant, je n'ai plus rien. J'ai encore un peu de coca dans le Chapare, le demi-hectare que je n'ai pas fait éradiquer. Cela me fait un peu d'argent¹⁶. Le problème avec la coca, c'est qu'on ne peut pas prévoir son prix de vente d'une récolte à l'autre. C'est une question de chance. Tout dépend des acheteurs. »

La commercialisation de la production est la contrainte majeure pour les colons du Chapare. La localisation des marchés et les temps de transport sont des facteurs très limitants, non seulement pour les produits licites très altérables comme les fruits (citrons, papayes, avocats, bananes...), mais également pour la coca. Les parcelles d'exploitation, qui doivent rester à l'abri des regards, sont généralement en retrait des rares voies de communication. Ceux qui ont la chance d'être à proximité des foires locales du Chapare vont vendre directement leur production et échappent ainsi au monopole des intermédiaires transporteurs qui viennent collecter la coca sur les lieux mêmes de production. Ces agents intermédiaires (les *rescatadores* ou *ch'akas*) prélèvent 80% de la production illicite du Chapare. Chaque transporteur a un itinéraire précis et dessert un nombre déterminé de producteurs [Pizarro, 1991]. Ainsi, les producteurs de coca restent très dépendants de la stratégie des intermédiaires qui contrôlent entièrement le commerce et le transport de la feuille de coca à l'échelle régionale¹⁷. Maillon essentiel dans la chaîne du trafic, les *ch'akas* ont un pouvoir d'influence et de pression considérable sur les syndicats et les producteurs de coca.

Le bilan « zéro » de l'éradication

Face aux exigences nord-américaines d'un côté et aux revendications des producteurs de coca de l'autre, le gouvernement du président G. Sánchez de Lozada

15 On sait peu de choses sur les éléments qui conditionnent la variation très fluctuante des prix de la coca. Le seul facteur qui semble vraiment déterminant est l'impact des politiques antidrogues qui frappent directement les narcotrafiquants collecteurs de la feuille. Mais les effets sur les prix de la coca sont à court terme, car les narcotrafiquants se réorganisent très vite pour relancer le marché en exportant vers d'autres pays. Ainsi, les prix ont connu une remontée constante pour se stabiliser à partir de 1994.

16 Avec un demi-hectare de coca en production dans le Chapare, cette famille a eu un revenu annuel de 600 dollars en 1992 dont 60% fournis par la vente de coca et le reste par les produits de l'exploitation.

17 Certains gèrent également l'embauche des jeunes migrants qui transportent les ballots de coca jusqu'aux laboratoires de pâte-base et vont même jusqu'à contrôler la pisa de coca.

(août 1993-août 1997), « faute d'avoir élaboré une politique cohérente, se trouve dans une position extrêmement vulnérable » [Laserna, 1998], le conduisant à prendre des mesures conjoncturelles et contradictoires. Certes, dès son investiture, le président G. Sánchez de Lozada reprenait formellement les mêmes positions que ses prédécesseurs, V. Paz Estenssorro (1985-1989) et J. Paz Zamora (1989-1993), qui avaient impulsé un consensus national pour défendre la coca (« la coca n'est pas la cocaïne ») et qui avaient acquis un certain pouvoir de négociation en faveur des thèses développementalistes (« la coca en échange du développement ¹⁸ »). Ainsi, au début du mandat de G. Sánchez de Lozada, les surfaces éradiquées ont connu une chute nette : seulement 2 241 hectares en 1993 et 932 hectares en 1994.

Mais fin 1994, le gouvernement bolivien durcit sa politique et ses actions prennent une nouvelle orientation. Les programmes d'éradication deviennent plus ambitieux puisque les autorités se fixent « l'option zéro », à savoir l'éradication totale de la coca illégale dans un délai de dix ans. Ce revirement s'explique par les pressions du gouvernement nord-américain qui, fin 1994, lance un ultimatum à la Bolivie en la menaçant de « non-certification ¹⁹ ». Début 1996, il annonce la suspension pure et simple de son aide financière à la Bolivie, et en particulier la cessation du paiement des indemnités compensatrices de l'éradication. Le gouvernement bolivien cède : au cours de l'année 1995, 5 493 hectares sont éradiqués et 7 500 hectares en 1996 ²⁰. Au regard de ces « bons résultats », les Nord-Américains renouvellent leurs financements et leur aide à la balance des paiements [*Bulletin international du CEDIB*, 4, 1^{er}-7 février 1996]. La Bolivie obtient la « certification » pour 1996 et 1997.

Pourtant, le bilan de ces huit dernières années montre que les mesures d'éradication n'ont pas entraîné une baisse de la superficie de coca illégalement cultivée. Sur ce point, plusieurs sources convergent. Selon les travaux de l'USAID-Bolivie (« La sous-économie du circuit coca-cocaïne en Bolivie », mai 1996), la superficie de coca illégale dans le Chapare estimée à 33 700 hectares en 1995 était équivalente à celle de 1988. Selon une étude du CERES de Cochabamba (Centro de Estudio de la Realidad Economica y Social) datant de 1996, 62 % des colons du Chapare avaient deux hectares de coca en 1991. En 1996, la proportion atteint 72 % ²¹.

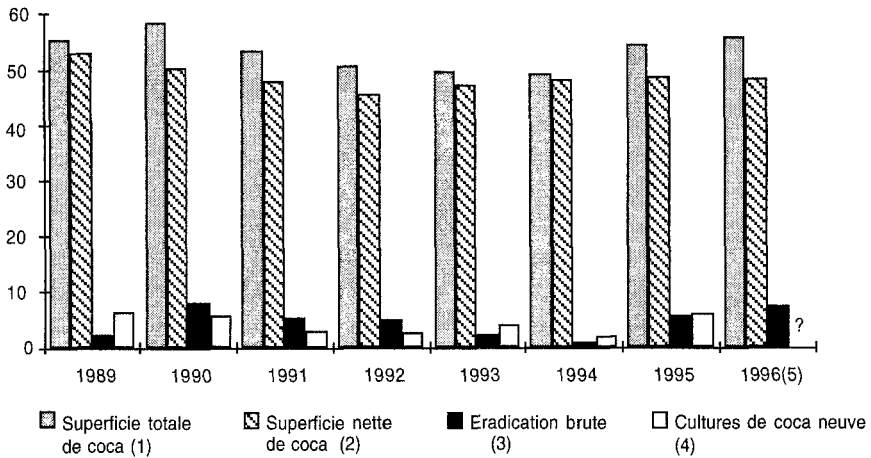
18 Lors de sa candidature, G. Sánchez de Lozada exprime ses positions concernant la question de la coca dans le « Plan de todos » (Plan pour tous). En accord avec la tradition nationaliste bolivienne contre l'ingérence des États-Unis, le plan revendiquait une reconnaissance de l'usage traditionnel de la coca, une remise en question de son statut juridique international, la nécessité de la légalisation de son commerce. Le plan proposait également que la coopération internationale ne soit plus conditionnée à l'éradication, et surtout que la lutte antidrogue mette moins « l'accent sur l'interdiction et la militarisation » [Laserna, *op. cit.*].

19 Depuis 1994, la « certification » a officialisé la pression des États-Unis sur les pays producteurs et exportateurs de cocaïne. Les financements nord-américains dépendent désormais de ce « certificat de bonne conduite » délivré (ou non) chaque année à chacun des pays.

20 Le durcissement de la politique antidrogue, qui s'est traduit par une vague d'arrestations des dirigeants syndicaux, a coïncidé avec l'instauration de l'état de siège d'avril à octobre 1995. De 1994 à 1996, le nombre de fabriques de chlorhydrate de cocaïne détruites a augmenté de 90 %, celui des puits de macération de 70 % et le nombre de personnes arrêtées de 200 % [rapport de la FELCN, 1996].

21 Roberto Laserna, « Veinte juicios y prejuicios sobre el tema de la coca-cocaina » [*Los Tiempos*, 26 mars 1997].

Figure 2 – Évolution des cultures de coca en Bolivie, 1989-1996 (en milliers d'hectares)



Sources : USAID-Bolivie [1995]; DIRECO [1996]; Rapport de « certification » nord-américain [1996].
 (1) Données de l'USAID-Bolivie de 1989 à 1995, données du rapport de « certification » nord-américain pour l'année 1996.

(2) Informations aérophotogrammétriques américaines.

(3) Selon les données du DIRECO qui incluent la coca « neuve » éradiquée.

(4) Différence entre la superficie totale de coca et la superficie nette de coca cultivée l'année précédente.

(5) Données de la DIRECO concernant les surfaces éradiquées et du Rapport de « certification » du département nord-américain concernant les surfaces de coca.

Les données nord-américaines fournies par l'International Narcotrafic Control Strategy Report (INCSR) inversent légèrement le rapport (les superficies auraient augmenté de 100 hectares²²).

La stagnation des surfaces cultivées tient à deux raisons essentielles. Premièrement, on l'a vu, les objectifs d'éradication fixés initialement (entre 5 000 et 8 000 hectares par an) n'ont pas été atteints, en particulier dans les premières années du programme et sur la période 1991-1994²³. Deuxièmement, l'éradication a été neutralisée par les nouvelles plantations qui, en 1995, représentaient 62% du total des superficies cultivées de coca dans le pays.

« En 1990, après avoir fait arracher une partie de leur coca, beaucoup de gens de la communauté sont revenus vivre ici et ont recommencé à cultiver toutes leurs terres. Mais ils continuent d'aller dans le Chapare, surtout les hommes. Ils vont récolter leur riz et la

22 Le problème des surfaces replantées est devenu un des principaux enjeux polémiques entre les gouvernements bolivien et nord-américain qui se livrent une véritable bataille de chiffres. Les données fournies par le rapport de « certification » américain sont contestées par le gouvernement bolivien qui prétend que l'éradication nette a été positive. Il nie également le fait qu'il y aurait 2 400 hectares de coca illégaux dans les Yungas [*Los Tiempos*, 4 mars 1997]. Les accords de financement de la CEE et de la France (suite au voyage de Jacques Chirac en mars 1997), destinés en partie au cadastrage du Chapare, seraient censés mettre un terme à la polémique boliviano-américaine [*Los Tiempos*, 11 mars 1997].

23 Selon un rapport du département d'État américain, en 1991 seulement 36% des surfaces prévues ont été arrachées. La proportion atteint 47% en 1992 [*Report of Department of American State*, 1993].

coca qui leur reste. Et tous replantent en prévision des prix qui remonteront. Beaucoup de gens de la communauté, avec l'argent de l'éradication, ont même racheté de nouvelles parcelles dans d'autres colonies du Chapare. » [Clawson, Rensselaer, 1996 : 216.]

Les nouveaux plants se sont multipliés, non seulement dans le Chapare, mais également dans les Yungas de La Paz qui, jusque-là, étaient épargnées par la production illégale (1 331 hectares y auraient été plantés entre 1993 et 1995). De même, selon le gouvernement bolivien, les colons auraient « envahi » les terres du parc naturel d'Isidoro Sicure où il existerait désormais 6 000 hectares de coca illégale [*Los Tiempos*, 29 janvier 1997].

Ainsi, si l'on dresse un bilan de l'éradication sur la période 1989-1995 à partir des données de la DIRECO (Dirección Nacional de Reconversión Agrícola) et de l'USAID, les surfaces cultivées n'ont baissé que de 300 hectares (*fig. 2*).

Trouver des substituts à la coca...

Le dernier volet des politiques antidrogues appliquées en Bolivie est le Programme de développement alternatif dont l'objectif est la substitution de la culture de coca.

La signature du Plan intégral de développement et de substitution de la culture de coca en 1987 marque le début de l'assaut des programmes de coopération internationale en Bolivie.

Avec l'appui financier des États-Unis (USAID) et du Fonds des Nations unies de lutte contre l'abus des drogues (FNULAD), plusieurs projets de substitution ont été lancés par le gouvernement bolivien doté d'un Secrétariat au développement alternatif (DIRECO).

En 1985, le projet Agro-Yungas est programmé pour cinq ans avec un financement de l'ex-UNFDAC (devenu United Nation International Drug Control Program, soit UNDCP). Dès 1988, le gouvernement lance également le Programme de développement alternatif régional (PDAR) qui accordent des crédits financiers aux paysans (PL480) arrachant au moins 30% de leurs surfaces de coca. Le ministère de l'Agriculture (IBTA-MACA) installe parallèlement des fermes expérimentales dans le Chapare dont l'objectif est la recherche de substituts de la coca.

Mais l'action la plus importante est celle financée par l'USAID. Le Programme de développement régional du Chapare (CRDP) s'est échelonné de 1983 à 1989. Entre 1991 et 1997, l'USAID a investi 80 millions de dollars dans le Projet de développement régional de Cochabamba (CORDEP) qui s'est fixé, en priorité, l'amélioration des conditions de commercialisation des produits « alternatifs » [Clawson, Rensselaer, 1996].

Malgré la menace de désertion financière des États-Unis en 1995, « l'offensive Clinton contre la drogue » semble vouloir miser, de plus en plus, sur le développement alternatif.

Selon les déclarations de l'ambassadeur nord-américain en Bolivie, le pays recevra pour 1997 une somme totale 114,3 millions de dollars destinés à la lutte antidrogue (toutes agences et institutions nord-américaines confondues), soit

30 millions de dollars de plus qu'en 1996. Autour de 60 % seraient consacrés au développement alternatif [*Los Tiempos*, 9 janvier 1997²⁴].

Les freins à la substitution de la coca

Les programmes de substitution de la coca du Chapare sont orientés essentiellement vers le développement d'une agriculture d'exportation (café, ananas, bananes, citrons, cœurs de palmiers, poivre, maracuja...). Cependant, leur application se heurte à une série de facteurs qui rendent leur efficacité très incertaine.

La reconversion agricole du Chapare est limitée, premièrement, par les contraintes écologiques : sols acides, risques d'inondation et d'érosion, pentes peu propices à la mécanisation... Si ces conditions ne sont pas gênantes pour la production de coca, elles le sont pour les autres types de cultures. Selon l'USAID et les sources nationales officielles, seulement 5 % du Chapare serait propice à une reconversion agricole. Autrement dit, pour se lancer efficacement dans d'autres types de production, les paysans seraient contraints d'émigrer vers des zones plus fertiles.

Le deuxième frein à la reconversion du Chapare est son isolement et la déficience de ses infrastructures routières. Les coûts de transport et de conservation représentent 85 % de la valeur des produits. De ce fait, leur commercialisation est souvent restreinte au marché local qui n'est guère offrant en termes de demande et de prix à la vente [Clawson, Rensselaer, 1996].

Un troisième problème est celui du temps de rentabilisation des productions alternatives. Tandis que la coca entre en production deux ans après sa plantation, avec un cycle productif d'environ 13 ans à raison de quatre récoltes par an, la reconversion agricole n'est rentable que plusieurs années après l'investissement initial (cas de l'ananas par exemple). À cela s'ajoute la capacité des paysans à augmenter les rendements de la coca : en 1990, ils disaient pouvoir récolter deux tonnes de coca par hectare, en 1995 quatre tonnes [Clawson, Rensselaer, *op. cit.*].

Enfin, et c'est la principale limite, aucun produit n'est actuellement capable de concurrencer les bénéfices monétaires de la coca [Labrousse, 1987, 1988; Healy, 1988; Quiroga, 1985, 1990; Brackelaire, 1992]. Selon une étude du CIDRE de Cochabamba (Centro de Investigación y Desarrollo Regional), les crédits octroyés aux paysans ont, certes, permis une augmentation de l'ordre de 59 % des superficies cultivées dans la Chapare, ainsi qu'une diversification de la production et une hausse des rendements (notamment pour l'ananas). Mais les revenus annuels des familles bénéficiaires des crédits sont restés inférieurs de 30 % à ceux obtenus grâce à la vente de coca avant les programmes d'intervention [CIDRE-USAID, 1993²⁵].

24 Ces dernières années, les accords de coopération bilatéraux se multiplient. En 1996, la France a accordé 0,5 million de dollars non remboursables pour des projets « d'impacts immédiats », crédits générés par les programmes d'aide alimentaire de la France à la Bolivie par le biais de la *monetización* (revente des dons alimentaires) [*Bulletin de Bolivia Centrum*, 3 août 1996]. Lors de la visite de J. Chirac en mars 1997 en Bolivie, la France et la CEE ont accordé un crédit non remboursable de 60 millions de dollars destinés, en partie, à l'installation d'infrastructures sanitaires. À la même période, se succédaient en Bolivie les visites de diplomates russes, chinois, espagnols et britanniques [*Los Tiempos*, 20-22 mars 1997].

25 Cette étude dresse le bilan du programme de « Développement régional du Chapare et des hautes vallées associées » qui s'est échelonné de 1983 à 1991. Les résultats nous ont été communiqués par les responsables du CIDRE.

« Quand il a fait arracher sa coca, mon fils est resté vivre définitivement dans le Chapare. Au début, il a voulu planter des bananes avec l'argent de l'éradication. Les gens du gouvernement lui ont dit que cela se vendrait bien. C'est ce qu'il a fait. Mais nos terrains étaient trop isolés, on ne pouvait pas les transporter. Les fruits ont pourri sur place. Il s'est même endetté de 2 000 dollars. Alors, il a replanté de la coca.

Trois familles de la communauté avaient beaucoup de coca dans le Chapare, un peu plus de trois hectares sur des terrains bien placés, au bord des routes. C'est eux qui ont également le plus de terres dans la communauté. Début 1989, ils ont fait arracher deux hectares, tout en gardant le reste pour continuer à faire vivre leur famille. Avec cet argent et un crédit qu'ils ont reçu des ingénieurs, ils ont planté des ananas et des bananes. Ils ont dû attendre pas mal de temps pour avoir les premières bonnes récoltes. Maintenant, avec les fruits et la coca, ils gagnent plus que nous tous dans la communauté. Mais ils commencent à regretter. Car ils ne peuvent pas vendre leurs fruits à bon prix et beaucoup d'arbres sont malades.

Le gouvernement a fait beaucoup de promesses mais rien ne vient. On nous a dit aussi qu'il y aurait des écoles, des routes, des hôpitaux. Où sont-ils? Quand pourra-t-on vendre nos produits? À qui et à combien? Moi je dis qu'il ne faut plus obéir. Il ne faut plus arracher la coca. Il faut qu'il y ait une révolution comme au temps des patrons. »

Un développement parallèle, à défaut d'être alternatif...

Malgré les difficultés de reconversion agricole du Chapare, les cultures licites indiquent une nette progression à partir de 1990. La chute des prix de la coca en 1989 et l'éradication massive qui a suivi peuvent expliquer ces tendances. De même, les actions menées par le gouvernement et par l'USAID (amélioration des conditions de transport et des variétés de produits, ouverture de marchés sur La Paz et Buenos Aires) ont pu également contribuer à faire grimper les prix de vente des cultures légales.

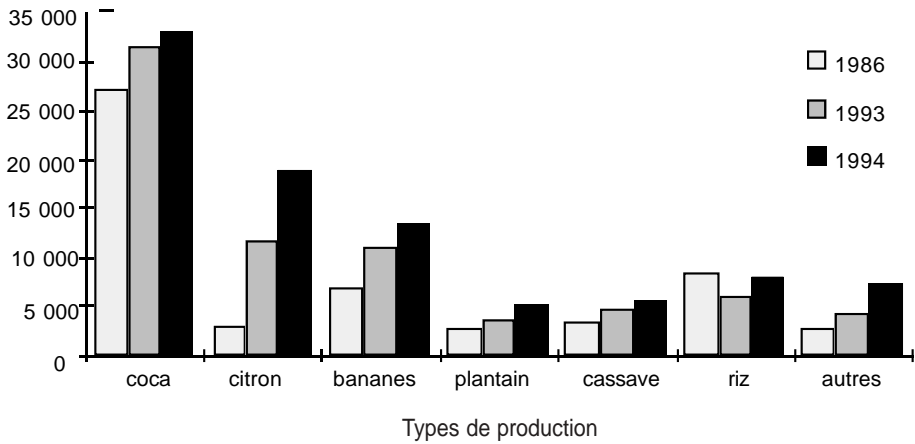
« Contrairement à une idée reçue, les revenus nets de la coca ne sont pas toujours plus élevés que ceux des produits légaux. » [Clawson, Rensselaer, *op. cit.*] Ces auteurs se basent sur l'étude de Joël Clark (*Alternative Development in the Chapare*, juin 1992) selon laquelle le revenu net par jour d'un hectare de coca en 1992 était de 5,34 dollars contre 6,60 dollars pour la banane, 16,8 pour l'ananas, 6,60 pour le citron et 9 pour le poivre²⁶.

Ainsi, la valeur de la production légale dans le Chapare (donc sans compter la coca) serait passée de 9 millions de dollars en 1992-93 à 22 millions de dollars en 1993-94. Quant à sa superficie, elle était de 27 388 hectares en 1986 (soit 50% de la superficie cultivée) contre 59 078 hectares en 1994, soit 64% des surfaces (*fig. 3*).

Les données du Fonodal (Fondo Nacional de Desarrollo Alternativo) pour l'année 1996 indiquent également des tendances à la hausse : les familles qui profitent de l'agriculture de substitution et de l'agro-industrie du Chapare seraient aujourd'hui plus nombreuses que celles qui dépendent de la production de coca et de sa transformation (respectivement, 60 000 familles contre 50 000).

26 Cependant, les revenus des productions légales restent sans comparaison avec ceux que procure la transformation de la coca. Certes, celle-ci est devenue une activité moins lucrative. Mais selon les données de 1996 fournies par l'ambassade de France en Bolivie, la vente de la coca rapporte entre 240 et 320 dollars par an et par hectare, mais 3 000 à 4 000 dollars si le paysan procède à sa transformation en pâte-base. Or les cultures nouvellement introduites dans le Chapare rapportent en moyenne 1 500 dollars par an et par hectare.

Figure 3 – Évolution de la production agricole au Chapare (en hectares)



Sources : Clawson, Rensselaer [1996].

1993 et 1994 Agricultural Surveys, Gouvernement de Bolivie.

1986 Projet PDAR ; Superficie de coca pour 1993 et 1994 : données du INCSR.

En d'autres termes, la reconversion du Chapare serait en bonne voie et constituerait, d'après certains spécialistes, le volet le plus prometteur des politiques antidrogues.

« Après des années de pauvres performances économiques, les économies andines paraissent s'engager dans une phase de solide croissance [...]. Dans ces circonstances, le poids de la cocaïne dans les économies nationales va certainement décliner » [Clawson, Renssalaer, 1996]. En Bolivie, « la solution est dans le développement alternatif et dans le désenclavement de la région du Chapare » [*op. cit.*].

Toujours est-il que le développement alternatif n'a pas empêché les superficies illégales d'augmenter. « Ce qui s'est passé dans le Chapare, ce n'est pas un développement alternatif, mais plutôt un développement parallèle » [Clawson, Renssalaer, 1996]. Tout porte à croire que la substitution s'est jouée à un autre niveau : de nouveaux producteurs de coca sont venus relayer ceux qui se sont tournés vers les cultures légales.

De plus, les politiques de substitution continuent de susciter la défiance et la suspicion, non seulement des syndicats, mais également de nombreux paysans qui se sont engagés dans la reconversion. Début 1997, des dizaines de milliers d'hectares de bananes dans le Chapare (soit plus de 3 000 producteurs) étaient menacés par une maladie, remettant ainsi en cause l'efficacité des programmes de développement [Los Tiempos, 21 février 1997]. En mars 1997, plus de 500 producteurs de cultures légales se joignaient aux marches de protestation des *cocaleros*.

De leur côté, les syndicats demandent un audit international pour vérifier l'efficacité des programmes alternatifs. En mars 1997, Benedicto Mendez, secrétaire de la fédération du Carrasco tropical, déclarait à la presse :

« Le développement alternatif est un échec et cette affirmation, nous pouvons la démontrer avec plusieurs exemples : le bétail, qu'avec tant de propagande le gouvernement a amené dans le Chapare, est déjà mort. Les fruits se vendent à très bas prix, un litre de lait est vendu 1 bolivien, 100 oranges 10 boliviens, les autres produits encore moins cher. »
[*Los Tiempos*, 5 mars 1997.]

Violences et violations dans le Chapare

Depuis une dizaine d'années, les politiques antidrogues en Bolivie ne cessent d'être sources de tensions sociales et de vives protestations. Mais leur durcissement, à partir de 1994, ont aggravé l'ampleur des conflits.

Outre les grandes marches pacifiques et les grèves de la faim des femmes *cocaleras* (en septembre 1994, avril-mai 1995, février 1996 et mars 1997), les conflits se traduisent par de violents affrontements entre les unités d'intervention de l'Umopar et les producteurs de coca à l'occasion des opérations d'éradication. L'année 1995 a été marquée par la mort de quatre paysans et par douze blessés. Début 1996, de violents affrontements à Chiripiri faisaient une vingtaine de blessés et plus de 150 personnes ont été arrêtées. Enfin, pour la seule période qui va de janvier à mars 1997, sept séries d'affrontements se sont succédé dans le Chapare, le plus violent ayant fait un mort et neuf blessés graves parmi les paysans (affrontements de Senda 5 et Senda 6 dans le Carrasco tropical, le 26 février).

Dans les années quatre-vingt, les revendications des syndicats paysans étaient essentiellement idéologiques (défendre la coca comme héritage ancestral). À partir de 1990, leur contenu a pris un caractère plus concret et pragmatique. Outre la dénonciation du détournement des fonds internationaux consacrés surtout aux salaires des fonctionnaires de l'État, du non-paiement de la compensation financière des plants arrachés et, plus récemment, de l'expulsion « imminente » des colons du Chapare dont les terres seraient « bradées » aux entreprises privées²⁷, les *cocaleros* s'opposent aux politiques d'éradication qui ont pris un nouveau visage. En effet, la loi 1008, qui avait fixé le principe de la compensation financière de l'éradication volontaire, ne s'applique qu'aux cultures antérieures à 1988. Or, avec la multiplication de nouveaux plants et au regard de la loi 1008, il est tout à fait justifié, aux yeux des autorités gouvernementales, d'avoir à procéder à l'éradication forcée et sans compensation financière. Entre 1989 et 1994, selon les données de la DIRECO, 1 700 hectares de nouveaux plants dans les Yungas et 8 260 hectares dans le Chapare ont été arrachés selon ce principe. Outre son caractère répressif, l'éradication forcée pose un problème d'ordre pratique car elle implique que l'on puisse vérifier l'âge des plantations antérieures à 1988. À titre

27 Le Club de Paris aurait suggéré à la Bolivie, début 1996, l'étatisation des terres du Chapare pour les transférer ensuite au domaine privé. Fin avril 1996, le gouvernement bolivien annonce la « création d'un parc industriel » dans le Chapare et des mesures d'allègement fiscal pour les entreprises qui investiront plus de 100 000 dollars dans cette région [*Bulletin international du CEDIB*, 3 (14)].

d'exemple, et selon la représentante de la Défense internationale des enfants (DNI), l'éradication forcée du 25 février 1997 à Senda 5 et Senda 6 a concerné essentiellement des plants anciens et un seul cas de plant « récent ».

Ces formes d'abus ne manquent pas d'alimenter la résistance des producteurs de coca, d'autant que les positions du gouvernement sont des plus contradictoires. En effet, en février 1996, après d'importantes manifestations populaires, la signature d'un acte « d'entente » entre la COB et le gouvernement devait mettre fin à l'éradication forcée. Mais les opérations de répression reprenaient dès le mois suivant, selon les mêmes principes. En mars 1997, les *cocaleros* des Yungas se mobilisaient contre l'entrée des forces policières de l'Umopar [*Los Tiempos*, 17 mars 1997].

Ainsi, la résistance paysanne face aux politiques gouvernementales, et derrière elles celles des États-Unis, s'est cristallisée sur le thème de la violation des Droits de l'homme. Ces deux dernières années, les preuves des abus et des violences commises lors des opérations de répression se sont multipliées, avec en particulier la publication du rapport de Human Rights Watch-Americas (mai 1996). De même, selon une étude de la Red Andina réalisée fin 1996 dans la prison de Cochabamba, 61 % des détenus selon la loi 1008 auraient été frappés et torturés par les effectifs de la police antidrogue et 92 % auraient été appréhendés sans mandat d'arrêt officiel [*Los Tiempos*, 3 janvier 1997]. En mars 1997, un rapport de deux représentants boliviens de la Commission des droits de l'homme de la Chambre des députés apportait les preuves de violences commises lors des affrontements survenus le mois précédent [*Los Tiempos*, 1^{er} mars 1997].

Quant à l'histoire d'Antonio C...

Dans le Chapare, la violence continue. Mais ce que l'on sait de la vie d'Antonio C. s'arrête en 1993. De cette région « maudite », disait-il, il n'avait plus que les échos, et aussi l'amertume d'un fils encore en prison.

« Je sais ce qui se passe là-bas. Les gens de la communauté qui partent encore me racontent. Les Américains, les "Leopardos" et ceux du gouvernement sont partout. Des fois, ils arrêtent les bus ou les camions. Ils fouillent tout. Les gens attendent des heures sur le bord des routes. Ils viennent voir dans les maisons s'il n'y a pas du kérosène (qui sert à l'élaboration de la pâte-base). Ils font sortir les gens avec des gaz et des fusils. Quand ils ne trouvent rien, ils deviennent violents.

Le gouvernement nous accuse, nous les *cocaleros*, d'être manipulés par les syndicats et les narcotrafiquants. Mais ce qu'ils ne voient pas, c'est que ceux qui sont dans les syndicats sont des gens comme moi ou comme mon fils, des producteurs de coca qui doivent faire vivre leurs enfants et les faire aller à l'école.

Mon fils, lui, était membre de la centrale syndicale de Ivirgazama. Fin 1991, il a manifesté et il a été arrêté avec deux autres personnes de notre communauté. Il est en prison depuis, il n'a pas été encore jugé. Je n'ai pas l'argent pour le faire sortir. »

BIBLIOGRAPHIE

AGUILO F. [1988], « Movilidad espacial y movilidad social generada por el narcotráfico », in *Efectos del narcotráfico*, Reporte del taller de política social de Ildis, La Paz, Ildis : 53-81.

- BRACKELAIRE V. [1992], « Coca, développement et coopération internationale en Bolivie », *Tiers Monde*, 131, p. 673-691.
- CARO D., RIORDAN J., CABLES M. [1992], *Encuesta de hogares rurales de Cochabamba : resultados preliminares*, USAID-Bolivia, OWD, AID, 15 p.
- CARTER W. E., MAMANI M. [1986], *Coca en Bolivia*, La Paz, La Juventud, 530 p.
- CIDRE-USAID [1993], *Impactos de los proyectos de desarrollo alternativo en el departamento de Cochabamba*, rapport interne non publié.
- CLAWSON P., RENNELAER W. III L. [1996], *The Andean Cocaine Industry*, New York, St Martin's Press, 276 p.
- HEALY K. [1988], « Coca, the State and the Peasantry in Bolivia : 1982-1988 », *Journal of Inter-american Studies and World Affairs*, 30 (2-3) : 105-126.
- HUMAN RIGHTS WATCH-AMERICAS [1996], *Bolivia under pressure. Human Rights Violations and Coca Eradication*, 8 (4), 36 p.
- INE [1993], *Censo 1992 : resultados finales, Cochabamba*, La Paz, Ministerio de Planeamiento y Coordinación, Instituto Nacional de Estadística de Bolivia, 210 p.
- LABROUSSE A. [1987], « Drogue et politique internationale : le bouc émissaire bolivien », *La Revue nouvelle*, 85 (1) : 3-17.
- LABROUSSE A. [1988], « Économie politique de la coca-cocaïne », *Problèmes d'Amérique latine*, 62, 19 p.
- LABROUSSE A. [1991], *La Drogue, l'Argent et les Armes*, Fayard, 477 p.
- LASERNA R. [1995], « Bolivie : l'économie de la drogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 83-99.
- LASERNA R. [1998], « Bolivie : la politique antidrogue du gouvernement Sánchez de Lozada », *Problèmes d'Amérique latine*, 28 : 85-107.
- MALETTA H. [1980], *La Fuerza de trabajo en Bolivia (1900-1976) : Analisis crítico de la información censal. Proyecto de Migraciones y Empleo Rural y Urbano*, La Paz, Ministerio de Trabajo y Desarrollo Laboral, OIT-UNFPA, 34 p.
- PEREZ C. [1992], *Tendencias migratorias en las áreas de producción de coca en Cochabamba, Bolivia*, Síntesis del seminario sobre Narcotráfico y Sociedad, Cochabamba, CLACSO-CERES, 8 p.
- PIZARRO R. A. [1991], *Que sabemos del Chapare?*, Cochabamba, CERES-CLACSO, 61 p.
- QUIROGA J. A. [1985], « Campesino, coca y agricultura », *Debate agrario*, Lima, 10 : 7-30
- QUIROGA J. A. [1990], *Coca/cocaína. Una vision boliviana*, La Paz, AIPE-PROCOM-CEDLACID, 129 p.
- THOUMI E. F. [1995], « Pays andins : l'échec des politiques antidrogue », in *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 3-19.
- URIOSTE M. [1992], *Fortalecer las comunidades. Una utopia subversiva, democratica... y posible*, La Paz, AIPE-PROCOM-TIERRA, 257 p.

Organisation sociale et valeurs morales dans le trafic de drogue : le cas d'une favela de Rio de Janeiro

*Christophe Brochier **, *Maria Teresa Correia Coutinho ***

Les études concernant le trafic de stupéfiants font habituellement référence aux problèmes économiques ou politiques des échanges illégaux à l'échelle d'une ville ou d'un pays. Dans ce texte, nous avons choisi de voir quels sont les effets du fonctionnement d'un réseau de trafic de drogue sur l'organisation sociale d'un seul quartier. Le cadre de l'étude est une « favela » (bidonville) de la banlieue de Rio de Janeiro¹. Depuis le début des années quatre-vingt, le commerce des stupéfiants prolifère dans les quartiers pauvres de la ville. Si les favelas ne sont pas les seuls endroits où les trafiquants se rassemblent, s'organisent, stockent et distribuent leur marchandise, c'est là que leur présence est la plus visible, ou tout au moins la plus souvent montrée au public. Pour la population carioca, les médias et même beaucoup d'intellectuels, parler du trafic de drogue, c'est parler des favelas, et inversement.

Une telle association mérite d'être mise à l'étude. Le fait est que beaucoup de favelas sont des lieux d'insertion et de développement du trafic. Or, si l'on rejette l'explication courante voulant que les favelas ont toujours été des repères de bandits et si l'on ne veut pas croire que les trafiquants règnent sur les favelas en imposant la terreur, comment expliquer alors ce phénomène ? Les journaux brésiliens parlent de chefs de favelas régnant sur leur territoire, fusil au poing. Pour le sociologue, la question est de savoir par quels moyens la présence et l'action des trafiquants se manifestent dans la réalité, quels en sont les effets sur l'organisation sociale des bidonvilles et de quelles manières les populations de ces quartiers réagissent face à cette situation.

Nous verrons donc dans un premier temps l'importance du fait que l'existence des favelas soit perçue par les cariocas comme un problème social particulier ; ensuite, nous nous servirons de l'exemple de la favela de « Campo Preto » pour tirer des conclusions sur les raisons et les modalités de l'expansion du trafic de drogue.

* Centre de recherche sur les institutions, le travail et l'éducation, université Paris-VIII (thèse de doctorat au CRITE).

** Professeur à l'université fédérale de Rio de Janeiro.

1 Il s'agit d'une étude en cours sur les effets du développement du trafic de drogue sur l'organisation sociale de la favela. Ce texte présente les premiers éléments rassemblés au début de la phase de terrain en 1995. Nous tenons à remercier Michel Agier pour ses conseils lors de la rédaction de ce texte.

Les favelas : un problème social avant tout

On dénombrait en 1994 pour la seule ville de Rio pas moins de 570 favelas concentrant plus d'un million de personnes [Pedrosa *et alii*, 1990], pourtant les autorités municipales n'ont pas attendu que le phénomène de l'habitat précaire prenne une telle ampleur pour le dénoncer comme problème social de première gravité. Dès le début du siècle, les favelas, considérées comme des « porcheries insalubres » ou des antres de criminels, sont vouées à l'éradication [Abreu, 1994]. Elle devront leur survie puis leur expansion au manque de volonté politique en matière d'habitat populaire, aux dégâts des réformes urbaines² ou à la prudence des dirigeants populistes vis-à-vis de l'électorat des couches défavorisées. Sous la dictature, qui commence en 1964, Carlos Lacerda entreprendra un ambitieux programme d'éradication qui ne parviendra pas pour autant à résoudre le « problème social des favelas ». La raison tient de façon évidente au fait que ce qui gêne dans la favela vient moins de sa forme urbanistique particulière que de ses habitants. Une fois les *favelados* déplacés, les « problèmes » demeurent et les logements populaires en dur sont considérés par le voisinage comme des « favelas en béton ». Comme le montre L. M. Gondim [1982], le stigmate de la favela tient à ses habitants et les poursuit après la fin du lotissement improvisé [Prado Valladares, 1978]. C'est qu'en effet les favelas abritent, dès l'origine, ceux que la ville ne veut pas accepter et dont elle se méfie : les anciens esclaves, puis les migrants des alentours et aujourd'hui les paysans du Nordeste. À cela s'ajoute le fait qu'il est difficile de discerner pourquoi un quartier populaire est considéré comme une favela : est-ce la forme des maisons ? les matériaux utilisés ? l'emplacement ? l'illégalité de l'installation ? l'absence d'infrastructures ? Certains quartiers ressemblent à l'idée que les cariocas se font d'une favela mais ne sont pas considérés comme tels par leurs habitants, d'autres, malgré leur apparence de quartiers « ordinaires », n'échappent pas au stigmate. Il n'existe pas de critères définitifs et le jugement tient en fait d'un étiquetage social concernant les populations défavorisées. Récemment, le terme politiquement correct de *comunidade carente* (« communauté nécessiteuse ») est venu partiellement lever l'ambiguïté en appelant à désigner les favelas par référence au statut économique de ceux qui les peuplent.

Dans les années quatre-vingt, avec l'entrée en force du banditisme lié au trafic de drogue et son ancrage dans de nombreux bidonvilles, la marginalisation des favelas a trouvé matière à se renforcer. Plus seulement soupçonnés d'immoralité, de saleté, d'ignorance et de violence, les *favelados*, « arriérés », sont passés pour l'opinion publique au statut de criminels, complices ou victimes. Dès lors, le soupçon de « marginalité » pèse plus fortement encore sur ceux acceptant de vivre dans ces zones (on pourrait parler de région morale à la manière de Park) situées à la frontière des aires d'habitat conventionnel. La presse³, mais aussi certains intellectuels⁴ contribuent à une « réélaboration mythique de la

2 En particulier celle de Pereira Passos au début du siècle. Voir à ce sujet Solis et Ribeiro [1985].

3 Des journaux populaires comme *O Povo*, *O Dia* consacrent systématiquement leurs manchettes à des faits divers sanglants, entretenant ainsi un climat de terreur.

4 Alba Zaluar [1993], par exemple, parle de « conflits incontrôlés » et de « réenchantement du mal ». Armando Pereira [1984] va jusqu'à dire que la situation est celle d'une « guerre sociale » où règne la « panique institutionnalisée » et où chacun cherche à sauver sa peau coûte que coûte.

violence » [Peralva, 1996] en présentant la situation sociale des favelas sur le thème de la « guérilla urbaine ». À tel point qu'au sein même des favelas, les habitants, qui avaient déjà honte de vivre dans ces quartiers honnis, expriment également le sentiment d'une peur diffuse : peur de vivre dans la favela même si rien ne leur est jamais arrivé, peur d'aller dans certains quartiers à cause « de tout ce qu'on voit à la télé ».

Or, si la présence des trafiquants dans les favelas renforce la stigmatisation, cette dernière contribue indubitablement à faciliter l'acceptation par les *favelados* de ceux que le reste de la société présente comme des criminels. En excluant et opprimant ces populations, la société brésilienne permet aux trafiquants non seulement d'assumer une partie des fonctions de l'autorité publique mais elle leur offre également la possibilité de légitimer leurs actions criminelles au nom d'une solidarité de classe et d'obtenir un soutien populaire en se présentant comme des bienfaiteurs. C'est ce que nous allons voir en étudiant le cas particulier d'une favela.

La favela de Campo Preto ⁵

Cette favela de petite dimension (300 habitations tout au plus) est située à Duque de Caxias dans la *Baixada fluminense* ⁶ à la périphérie de Rio. Elle est relativement récente, une trentaine d'années à peu près, et s'est érigée sur terrain plat. Cela est fréquent dans la *Baixada* et contredit l'image classique de la favela carioca perchée sur des collines escarpées. Il n'y a qu'un seul accès, une allée de terre qui bifurque à partir d'une route fréquentée. À quelques mètres des premières habitations, deux monticules de terre sont disposés en S de manière à ralentir l'arrivée d'éventuelles voitures, en fait celles de la police, nous explique Anna, notre guide dans la favela ⁷. De l'autre côté du bidonville, il n'y a qu'un terrain vague herbeux et marécageux qui aboutit plus loin à une décharge. C'est près du terrain vague que l'on trouve la « favela de la favela ». Il s'agit d'à peu près 80 bicoques de bois qu'occupent les habitants les plus pauvres. Ceux-ci vivraient en grande partie des restes retirés dans la décharge proche. Cette partie de la favela est séparée du reste par un ruisseau sale qu'il faut traverser en passant sur des planches. De l'autre côté, on trouve une série de maisons où il est difficile de trouver une homogénéité architecturale : certaines maisons sont spacieuses, d'autres sont inachevées, les dernières ressemblent à des cabanes.

5 Tous les noms cités dans cette description sont fictifs.

6 L'appellation désigne la ceinture de neuf municipalités bordant la ville au nord. Elle rassemble 5 millions de personnes, dont 1 million pour la seule Duque de Caxias. La population de la Baixada croît à un rythme rapide. C'est elle qui rassemble la majorité des migrants ruraux venant s'installer à Rio. Une grande partie de cette population est occupée dans les emplois de services à Rio. Les revenus moyens sont compris entre 100 et 300 dollars mensuels (1995). C'est dans la Baixada que l'absence d'équipements et d'infrastructures urbaines se fait le plus cruellement sentir.

7 Anna travaillait en 1995 comme employée domestique chez une amie des auteurs. Nous la connaissons bien et elle accepta avec plaisir de nous faire connaître la favela où elle vit. C'est elle qui nous a permis de rencontrer toutes les personnes qui avaient des informations sur le trafic. Certaines ont facilement accepté de nous renseigner, d'autres seulement au bout de plusieurs semaines de visites.

Quelques commerces se trouvent sur la partie droite du bidonville : une boulangerie-restaurant et quelques bars. Sur la gauche, un peu à l'écart, on trouve la salle de loisirs. Elle est composée d'une grande salle pour les *bales funk*⁸, d'une petite salle de musculation à l'étage et, sur le côté, d'une petite piscine payante. Anna nous dit que c'est Henrique, le chef de la favela, qui a fait construire tout cela et elle nous explique que c'est grâce à cet homme que les habitants parviennent à supporter la dureté de la vie dans une zone aussi défavorisée.

D'après ses dires, confirmés par d'autres habitants, Campo Preto était un endroit « vivable » dans les années soixante et soixante-dix. Avec les années quatre-vingt, les conditions de vie des *favelados* de la *Baixada* se seraient progressivement dégradées. La pression policière s'est intensifiée avec la diminution généralisée des revenus et les agents trouveraient dans le racket et la corruption des sources financières plus sûres que les salaires de fonctionnaires. Aujourd'hui, les incursions des bataillons de la police militaire sont quotidiennes. Un système de pétards annonce aux habitants si les visiteurs sont la police militaire, la police civile ou les commandos spéciaux. Nous l'avons constaté, le spectacle de l'arrivée d'agents équipés de gilets pare-balles et de pistolets mitrailleurs au milieu des enfants qui jouent, ou des retraités installés au bistrot est purement hallucinant. Par défi, comme par effet d'accoutumance, les habitants font mine de ne plus voir les militaires armés comme pour un raid.

Ainsi, la stigmatisation des marginaux des favelas s'est encore renforcée avec l'explosion du trafic. L'association *favelado* = vagabond s'est aggravée de celle postulant *favelado* = trafiquant ou complice.

« Dès qu'il se passe quelque chose, on nous accuse. Et après, quand on a besoin d'aide ou de soins ou de travail, on nous ferme les portes au nez. [...] On est complètement abandonné, y'a rien ici, les gens sont dans la misère et la police nous frappe et nous vole. »
[Habitante de Campo Preto.]

En effet, une grande partie des habitants est au chômage ou vit de petits boulots. Les transports en commun sont défectueux, les infrastructures sanitaires précaires, et plus que jamais la favela fait peur, y compris aux classes populaires. Ainsi, une femme nous dit : « Mes parents ne viennent plus me voir parce que j'habite ici », alors qu'une autre nous explique qu'elle ne laisse jamais sortir ses enfants de peur de les voir traîner dans la rue. Tous nous font le récit de conditions de vie très dures et Anna conclut en disant : « Heureusement qu'il y a Henrique. »

Trafic et pouvoir : la figure complexe du chef de la favela

La personnalité et le comportement de celui qui « dirige » Campo Preto sont des éléments fondamentaux pour l'insertion du trafic dans l'espace social de la favela. Ses activités sont illégales et entourées d'un climat de violence permanent,

8 Grands bals populaires en vogue à Rio qui font danser un abondant public juvénile sur du « rap carioca ». Ces bals sont vilipendés par la presse qui les décrit comme des rassemblements dangereux qui servent à l'expansion du trafic et de la consommation de drogue.

mais il est protégé par les habitants qui pourtant souhaiteraient de toutes leurs forces se débarrasser du stigmate de « population dangereuse ». Sa présence entraîne les invasions répétées de la police sans pour autant amener la prospérité à Campo Preto, mais il reçoit l'appui de beaucoup d'habitants qui pourtant se plaignent de la violence et de la misère qui continuent à régner. Pour comprendre cela, il faut voir que Henrique est parvenu à imposer l'image d'un redresseur de torts, d'un homme juste mais dur qui n'est bandit qu'en dehors de la favela et pour le bien de ses habitants. Il jouit d'un prestige considérable aussi bien auprès des jeunes qui l'admirent que des moins jeunes qui apprécient sa générosité et sa capacité à faire régner l'ordre.

Henrique est jeune, il a 26 ans et il dirige également le trafic dans trois autres favelas. Il est natif de Campo Preto et insiste volontiers sur ce fait pour justifier sa domination. C'est aussi l'un des arguments que les habitants soulèvent invariablement pour expliquer pourquoi, dans une certaine mesure, on peut lui faire confiance.

Le processus qui l'a amené à prendre le contrôle du trafic s'inscrit dans une histoire dont on rassemble péniblement des morceaux comme on le ferait d'un récit légendaire. D'après les personnes que nous avons entendues, la conversion du jeune Henrique au trafic (donc à la « marginalité ») aurait été la conséquence d'une brutalité policière.

Alors qu'il effectuait son service militaire (et qu'il était donc en règle avec les autorités⁹), il aurait été interpellé par la police et conduit au poste car sans papiers sur lui. Il aurait eu beau protester de son appartenance au corps militaire, les policiers l'auraient brutalisé, racketté puis emprisonné pour s'être défendu. À la suite de cela, convaincu qu'on ne tirait rien de bon à être honnête, il aurait « changé de voie » à 19 ans et pris le contrôle du trafic en se débarrassant de l'ancien chef, décrit par tous comme un tyran.

Cette histoire à la Robin des bois est peut-être éloignée de la réalité mais elle nous renseigne au moins sur les éléments symboliques mobilisés pour la construction d'une assise de légitimité : 1) Henrique est natif de Campo Preto. 2) C'était un honnête garçon au départ qui a mal tourné par révolte contre l'oppression. 3) Il a imposé un ordre moins répressif que le précédant. Il faudrait ajouter qu'il continue à vivre dans la communauté. En résumé, il est l'un des leurs et l'ordre qu'il impose à la favela, sur la base d'activités violentes et illégales, est accepté car perçu comme une réponse aux persécutions que subissent les habitants. Henrique serait donc une personne fondamentalement bonne, honnête et pas un « marginal ».

Pour être plus précis, dire que Henrique est le chef de la favela signifie plusieurs choses :

– Il contrôle la principale richesse locale : le trafic de drogue. Par voie de conséquence : a) il est riche ; b) il peut distribuer des emplois ; c) il dirige un groupe d'hommes armés.

⁹ Les *favelados* sont les victimes de persécutions répétées de la police. Tout *favelado* est suspect, à moins qu'il ne puisse présenter une carte de travail attestant d'un emploi fixe et honnête, ou qu'il puisse faire état de son statut de militaire.

– C’est lui qui prend les décisions (cela découle des propositions précédentes).

– Rien ne se passe dans la favela sans son accord (en tout cas, c’est ce qu’il cherche à obtenir) et il est au courant de tout.

– C’est à lui qu’il faut faire appel en cas de problème.

Avec le développement du trafic de drogue, la direction d’une favela passe apparemment par le contrôle des échanges de cocaïne, car il s’agit de la ressource économique principale. Aussi la notion de chef de la favela recouvre-t-elle automatiquement l’idée de chef du trafic quand il est présent dans la zone. Il est donc possible pour un seul homme d’être le chef de plusieurs favelas¹⁰. Les habitants parlent du *domo* (littéralement le « propriétaire ») de leur communauté. L’espace de la favela recoupe ainsi symboliquement une aire de distribution et d’échange pour les habitants et les gens de l’extérieur. Alors qu’auparavant le chef de la favela pouvait être un petit bandit local, l’organisateur de l’invasion de terrain, un dirigeant d’association de quartier, un petit politicien ou tout à la fois, aujourd’hui c’est avant tout le maître d’un réseau de trafiquants. La conséquence en est l’escalade vertigineuse de la violence armée. Les trafiquants se font la guerre pour le contrôle de zones, la police tire sur les trafiquants, les bandits sur la police, les militaires investissent les favelas et les victimes innocentes se comptent par centaines.

Or le trafic n’existerait pas sans la coopération, au moins partielle, des populations qui en souffrent le plus, les *favelados*. Même si la classe moyenne s’imagine et dit volontiers être la principale victime des conséquences du trafic, ce sont les adolescents des communautés pauvres qui paient le plus lourd tribut en vies humaines. Pourtant, eux-mêmes et leurs familles soutiennent les trafiquants ou ne s’y opposent pas.

Henrique, fils prodigue, père et justicier

Henrique est tout d’abord l’homme le plus riche de la favela. Il possède la boulangerie, la salle de sport, la piscine et de nombreuses maisons dans le quartier. Il emploie des voisins et surtout rend des services. Il organise des fêtes, des anniversaires, des repas de Noël, il aide à l’organisation de la crèche, met sa voiture à disposition des malades, etc. Le simple fait de posséder le principal commerce de la zone lui donne un pouvoir important. Il peut en particulier offrir des repas ou de la nourriture,

« Ici nous n’avons personne pour nous aider. Quand il y a un problème quand quelqu’un est vraiment dans le besoin, il faut aller demander à Henrique. On n’a que ce recours. »

Il lui est arrivé de fournir un logement à des gens en difficulté, et il dispose d’un réseau de relations dont il peut se servir pour faire obtenir un grand nombre de services. Par ailleurs, il contrôle directement les responsables de l’association de quartier ainsi que la coopérative qu’elle gère. Il occupe donc la place laissée vacante par les pouvoirs publics en matière d’aide sociale et de redistribution. On

10 Ce fait est vérifié par les journaux locaux qui font le récit des passages de favelas d’un chef à l’autre.

n'est donc pas surpris de constater que certains habitants parlent de lui comme d'un père. Or, comme la métaphore paternaliste le suggère également, Henrique alterne, dans sa manière de diriger, la protection et l'usage de la violence. Il est parvenu à obtenir le monopole de la violence légitime dans la favela qu'il oriente symboliquement en opposition aux exactions de la police. C'est-à-dire qu'il fait régner l'ordre dans le quartier alors que pour les habitants, les policiers ne font que semer la terreur. Comme dans bien d'autres bidonvilles de Rio, la fonction de police interne et de justice est assurée par les trafiquants.

« Depuis qu'il est là, on peut vivre sans souci ici. Vous pouvez sortir sans fermer la porte, personne ne vole, personne ne vient embêter personne. Parce que eux ils sont là. Si quelqu'un vole, ils le savent et ils obligent à tout rendre. »

Ce type de discours peut être entendu dans de nombreux quartiers sous contrôle de groupes armés, car pour les *favelados*, les vrais problèmes commencent quand la police cherche à réoccuper l'espace. Dans les médias, au contraire, la vie des habitants n'est décrite que comme un enfer résultant des violences des trafiquants. En fait, s'il est indéniable que leur manière de faire régner l'ordre dans la favela s'appuie sur des sanctions violentes et expéditives¹¹, contrairement à ce que l'on peut penser, cet usage de la violence est considéré comme légitime par les habitants. La justice privée, « l'autojustice » sont des phénomènes courants au Brésil. Dans les régions rurales, les grands propriétaires continuent à punir et tuer en fonction de leurs intérêts. En milieu urbain, l'histoire de la *Baixada* a également été marquée par les guerres sanglantes entre les premiers propriétaires. Un personnage aussi emblématique que Tenorio Cavalcanti à Duque de Caxias en témoigne. Petit tueur à gage venu du Nordeste, il a construit un impressionnant itinéraire politique dans les années cinquante et soixante en versant le sang de ses adversaires politiques et commerciaux [Beloch, 1986]. C'est précisément cette manière brutale et définitive de faire régner l'ordre qui a garanti sa popularité comme elle assure les carrières politiques des membres des fameux escadrons de la mort. Car, comme le montre très bien J. de Sousa [1995] et contrairement à ce que le public européen imagine, les tueurs d'enfants brésiliens sont connus de tous les habitants du quartier et fondent leur système clientéliste sur leur capacité à « nettoyer » une zone. Ces hommes, qui sont souvent des policiers militaires en exercice ou à la retraite, ne font pas mystère de leur manière de traiter les petits délinquants et reçoivent en général l'entier appui des commerçants locaux.

De même, la pratique des lynchages est courante dans la *Baixada*. Il s'écoule rarement une semaine sans que les journaux populaires ne titrent en pleine page couleur la photo du cadavre d'un voleur ou d'un trafiquant quelconque. Il est d'ailleurs fréquent d'entendre en milieu populaire la phrase : « Ladrão tem que morrer » (« un voleur ça doit mourir »). Dès lors, quand un voleur est tué par un trafiquant, il s'agit d'une violence légitime pour les habitants. Alors que

11 Les habitants nous ont décrit des scènes d'exécution ou torture sur la place publique et parlent facilement des corps retrouvés dans les fossés.

celle de la police est illégitime car elle frappe des innocents. Les policiers non seulement n'assurent pas la sécurité des habitants mais les rançonnent, les persécutent et les rackettent.

« Pour nous ça serait bien mieux si la police ne mettait plus les pieds ici et qu'on laissait la communauté aux trafiquants. On pourrait vivre tranquille, on a une confiance absolue en eux. »

Henrique, lui, punit les « vrais bandits » c'est-à-dire ceux que le groupe définit comme tels : les petits délinquants, ceux qui transgressent les codes sociaux locaux¹². Le trafic et la violence exercée par les trafiquants ont une autre signification pour les habitants. Les trafiquants ne nuisent pas aux innocents démunis des favelas, ils se tuent entre eux, tuent des policiers ou vendent de la drogue aux gens capables de se permettre des vices aussi onéreux. Leurs crimes sont donc d'un degré inférieur, excusables car justifiés par le contexte.

La définition sociale de l'injustice recompose donc les conceptions de crimes, délits et violence légitime. Tout l'art de Henrique à Campo Preto est justement d'insérer ses activités illégales dans ce contexte idéologique propice. En donnant à son action le sens d'une vengeance ou d'une lutte contre l'injustice, il légitime ses interventions et renforce son pouvoir. Il prend alors soin d'œuvrer pour la communauté ou tout au moins de montrer qu'il se dévoue pour elle sans lui nuire directement. Son mode de recrutement est intéressant à ce sujet. Contrairement à ce que nous supposons, malgré le besoin en effectifs, Henrique ne fait pas appel à candidature (pour utiliser une terminologie managériale). Il veille au contraire à n'inciter personne à rejoindre son groupe et écarte en principe les jeunes natifs de Campo Preto. Il dit lui-même aux parents inquiets que « cette vie-là n'est pas bonne et que les gamins de Campo Preto doivent s'en écarter ». Il essaie manifestement de ne pas entrer en conflit avec les familles qui pourraient lui reprocher d'avoir conduit leurs enfants à la mort ou tout au moins à une vie dangereuse. Il préfère recruter des adolescents d'autres communautés, ce qui a, par ailleurs, l'avantage de lui éviter d'être entouré de gens trop proches.

La population est parfaitement consciente que les activités de Henrique font se multiplier les interventions policières mais cela ne donne pas matière à condamnation unanime. Premièrement, parce que la répression des populations des favelas est un fait ancien, ensuite, parce que les habitants sont convaincus que la police locale encourage le trafic et ne le combat (ou feint de le faire) que si elle peut en tirer profit et, enfin, parce qu'elle considère que Henrique au moins « fait beaucoup » pour eux. Si Campo Preto doit être soumise à un chef qui en tire profit et, puisque de toute manière elle sera toujours la victime des injustices policières, autant, disent les habitants, que cela soit un personnage comme Henrique.

12 Le vol d'aussi pauvre que soit, l'atteinte aux maigres propriétés dans un environnement aussi miséreux sont particulièrement ressentis comme une lâcheté, une injustice, un manquement à tous les codes sociaux alors que le vol en quartier riche, s'il n'est pas excusable, au moins ne nuit que peu à la victime. On écouterait par exemple avec intérêt la chanson du chanteur de samba Bezerra da Silva intitulée *Pega Eu* (« Prenez-moi »). Il y raconte l'histoire d'un voleur qui s'introduit dans une baraque de favela et, voyant la misère de l'habitation, est pris de honte et sort en s'écriant : « Prenez-moi je suis un bandit. »

Henrique, leader et modèle pour la jeunesse de la favela

Henrique a fait sa fortune sur le dos des « privilégiés », c'est-à-dire, pour les habitants de Campo Preto, la bourgeoisie des quartiers sud. Sa richesse n'est pas considérée comme honteuse ou déplacée dans le contexte de la favela. Tout d'abord, parce que (au moins symboliquement) il en fait profiter les autres. Ensuite, parce que cet argent a été acquis au risque de sa vie, ce que tout le monde n'est pas prêt à faire. Enfin, cette fortune représente une sorte de pied de nez à l'ordre social particulièrement impitoyable de Rio. Le fait qu'un homme riche et puissant, natif de la favela, choisisse d'y rester et d'y œuvrer pour le bien commun est un motif de fierté pour une bonne partie des habitants. Son enrichissement serait ainsi une revanche contre la société carioca qui refuse toute possibilité de confort matériel et toute dignité aux pauvres.

Pour beaucoup de jeunes de Campo Preto, Henrique est un modèle au même titre que d'autres trafiquants célèbres. Les aventures de ces hors-la-loi font rêver les adolescents qui voient en eux des hommes exceptionnels¹³. Mais surtout, la situation privilégiée des trafiquants fait envie. Comme l'explique l'un des habitants :

« Les gamins, ils n'ont qu'une envie, c'est d'être comme eux. Avoir une arme à la ceinture et plein d'argent liquide sur soi, c'est leur rêve. En plus, toutes les filles leur courent après. Ils ont une voiture, de l'argent pour les sortir et puis la réputation d'être courageux. Les gamines du coin, elles veulent toutes être avec un gars du trafic. Elles profitent de leur prestige. Même chez elles, elles sont plus respectées quand on sait qu'elles sont avec un de ces gars. »

Ces éléments ont une importance considérable si l'on veut comprendre l'expansion des réseaux de criminalité. Le trafic fait rêver les adolescents de ces quartiers qui pensent être condamnés à la même existence misérable que leurs parents. Depuis l'entrée en crise du Brésil dans les années quatre-vingt, les espoirs d'ascension sociale pour les couches défavorisées sont devenus tout à fait chimériques. La qualité de l'enseignement public, par exemple, a considérablement baissé et ne permet plus aucune ambition. L'emploi ouvrier est en baisse et le chômage croît. Après des années d'inflation, les petits revenus ont été laminés et les prix à la consommation restent élevés. Parallèlement, les contrastes sociaux à Rio sont effarants et le luxe des quartiers sud offre aux jeunes sous-prolétaires le spectacle d'un monde hors d'atteinte.

« Aujourd'hui, les jeunes ils veulent plus se contenter d'un vieux short et de sandales. Ils veulent des vêtements de marque, des tennis Reebok, etc. » [Habitant de Campo Preto.]

Les produits importés, en particulier des États-Unis sont les plus convoités. On remarque que les jeunes qui disposent d'argent dans la favela investissent

13 Les hauts faits des barons du trafic sont contés quotidiennement dans les journaux. Leurs surnoms et leur réputation sont connus de tous. Cela contribue à la constitution de véritables légendes vivantes. On verra par exemple l'histoire de Escadinha qui, recherché par toutes les polices, se permettait de narguer régulièrement les autorités en faisant des apparitions publiques. Voir la revue *Autrement*, série Monde, 42, « Rio de Janeiro, la beauté du diable ».

immédiatement dans ces marques de prestige : chaussures de sport choisies les plus voyantes possible, casquettes de base-ball américaines, shorts de surf, etc. De même, la possession d'une voiture (ou la possibilité de conduire des véhicules volés) représente pour les jeunes un luxe inouï dont leurs parents ont depuis longtemps fait leur deuil. Bien habillés, motorisés, les jeunes bandits peuvent emmener les filles du quartier dans les *bailes funk* à la mode et leur proposer des nuits dans des motels confortables.

On trouve là une source de prestige qui emprunte au registre économique comme au registre symbolique et qui constitue un facteur d'appel particulièrement puissant. Le jeune trafiquant se trouve en position de force dans la favela, il devient un personnage important et les résidents ne peuvent plus le traiter comme un gamin. Si tous ne vivent pas la grande vie, ils ont au moins une sécurité financière. Enfin, ils peuvent se permettre d'avoir plusieurs maîtresses, ce qui non seulement suscite l'envie chez ceux qui ne le peuvent pas, mais surtout signifie une certaine capacité financière. La position de maîtresse d'un chef du trafic est d'ailleurs vécue par les intéressées comme une forme de promotion sociale. Si les parents ne voient pas toujours d'un bon œil que leurs filles « traînent avec ces gens-là », au moins reconnaissent-ils qu'elles peuvent ainsi avoir une vie plus facile. De fait, elles deviennent plus ou moins « intouchables dans la favela » (« même leurs parents hésitent à les frapper », disent les voisins). D'après Anna, la conséquence est que certaines filles du quartier arrivent à demander à leur petit ami d'entrer dans le trafic.

Un dernier élément important à prendre en compte est l'insertion de la figure de Henrique dans les formes d'expression contestataire de la jeunesse des favelas. La plupart des trafiquants sont jeunes, certains sont encore des enfants. C'est chez les jeunes *favelados* que l'on trouve les formes revendicatives les plus provocantes d'une identité de marginalisés. Alors que leurs parents cachent souvent leur lieu d'habitation, beaucoup d'adolescents revendiquent ouvertement leur appartenance à la favela et à sa culture. Le groupe jeune a ses codes vestimentaires, son vocabulaire, ses types de sorties, ses symboles. Alors que Rio les rejette parce qu'ils viennent de la favela, eux savent parfois dire et manifester le plaisir à y vivre du fait du sentiment d'appartenance à une communauté. La musique populaire la plus en vogue, par exemple, se joue ou se crée dans ces quartiers pauvres. Comme les chanteurs de samba qui revendiquent dans leur texte les valeurs traditionnelles du *malandro* (voyou) et ses codes culturels spécifiques, les jeunes *funkeiros* (amateurs de funk) chantent leur différence à leur manière et disent le ressentiment d'être rejetés¹⁴.

Comme dans d'autres villes, les jeunes *favelados*, qui sont considérés par tous comme la population potentiellement la plus dangereuse, cherchent dans certains cas à s'affirmer par la provocation et l'exagération des traits qui servent à les juger négativement. La tolérance vis-à-vis des activités illégales d'un Hen-

14 On trouve dans des chansons à succès des phrases comme « je veux juste être heureux, marcher tranquillement dans la favela où je suis né et pouvoir m'enorgueillir et avoir la conscience que le pauvre a sa place » ou « c'était encore un Silva mais il était *funkeiro* », etc.

rique est plus forte chez eux et la perception de l'interdit moral d'autant plus faible qu'ils subissent le plus durement les effets du manque d'humanité de la société brésilienne¹⁵.

L'univers organisé du trafic

Si les cariocas conçoivent volontiers la favela comme un univers de désorganisation sociale, paradoxalement, le trafic est clairement perçu par tous comme un *business* intelligemment organisé. Les médias contribuent à entretenir l'image d'un crime organisé tentaculaire à l'échelle de la ville. Les *favelados* incapables de se prendre en main socialement le seraient donc quand il s'agit de pratiquer l'illégalité.

L'efficacité de la structuration des gangs a été démontrée aux États-Unis. On retrouve des phénomènes comparables pour les groupes qui gèrent le trafic dans les favelas. Des organisations efficaces sont dirigées par des adolescents avec leurs hiérarchies et leurs règles.

Au bas de la hiérarchie, on trouve l'*olheiro* (de *olhar*, regarder), c'est celui qui observe, qui surveille. La favela est en permanence soumise à un quadrillage d'observateurs silencieux et discrets. Ce sont des enfants ou des adolescents pour la plupart. Toutes les opérations se font alors sous surveillance et les moindres mouvements de la police sont connus et communiqués. Le terme de *avião* (avion) est également utilisé pour désigner ces petites mains du trafic qui surveillent et se chargent des premiers contacts avec le client.

Au-dessus, on peut trouver un chef d'*olheiro* puis le *vapor*, celui qui reçoit la drogue dans la favela et assure les échanges¹⁶. Ce n'est pas le même homme qui transporte la marchandise et l'argent car il s'agit de postes à responsabilité. Ils impliquent une relation de confiance avec le chef.

Au-dessus du *vapor*, on trouve un *gerente* assisté par un *sub-gerente*, qui le remplace en cas de besoin. Le *gerente*, d'après ce que nous avons appris, encadre, vérifie, organise. C'est le bras droit du *dono* qui, lui, dirige le commerce, négocie et achète. On ne devient *dono* qu'à la mort du précédent « propriétaire ». Ce peut être le *gerente* qui prend la place de son chef ou un autre *dono* qui s'empare d'une *boca de fumo* (point de vente) au terme d'une lutte armée.

Au-dessus du *dono*, les habitants devinent la présence de grands chefs mystérieux, ceux qui dirigeraient le trafic à l'échelle de la ville, en coopération avec les hauts responsables de la police militaire¹⁷.

15 À ce niveau de l'analyse, on peut établir un parallèle avec la situation des ghettos américains et l'insertion de l'activité de la drogue dans la culture de la rue. Comme le note Philippe Bourgois [1992] : « Pourquoi se demander ce qui les amène à refuser des emplois sans prestige dans le secteur des services, quand ils peuvent mettre sur pied des entreprises de cocaïne ou de crack, où leur identité qui plonge ses racines dans la culture de la rue cesse de constituer un handicap pour constituer un atout. [...] L'extraordinaire vitalité de l'expression culturelle dans les rues les plus pauvres et les plus méprisées des États-Unis doit donc se comprendre comme une réaction d'opposition au racisme associé à l'offre d'emplois dévalués. L'attrait culturel qui en résulte est indéniable. »

16 Les métaphores liées à l'opacité, à la fumée, aux nuages de vapeur, caractérisent le vocabulaire du dealer : un point d'échange porte le nom de *boca de fumo*, c'est-à-dire littéralement « bouche de fumée » alors que le mot *vapor* signifie littéralement vapeur.

17 Il nous est impossible d'affirmer quoi que ce soit à ce sujet. Comme nous l'avons dit, les habitants soupçonnent des formes de collusion entre trafiquants et police. Plusieurs se sont moqués de notre

Ces observations sont sommaires mais l'on voit que l'organisation du trafic à Campo Preto suit une structure pyramidale, chaque échelon contrôlant et surveillant les activités de l'échelon inférieur. Le problème dans une telle situation est évidemment celui de la confiance. Il n'est pas résolu comme dans l'organisation mafieuse par la prédominance de liens familiaux, mais par une intégration progressive des participants basée sur des relations d'obligations mutuelles et par la menace physique en cas de trahison. Un proche de Henrique explique ainsi comment se fait l'intégration à la bande :

« Lui il n'appelle personne, c'est les gars qui viennent, qui s'approchent. Le type, il commence par tourner autour du groupe, et puis après il commence par rendre un service à l'un puis à l'autre. Au bout d'un moment, il dit qu'il a des difficultés, qu'il refuserait pas une petite aide, alors il se fait offrir un repas, puis ça finit qu'il vient manger de plus en plus souvent tout en continuant à se rendre utile. Par exemple, il commence à surveiller un peu. À la fin, il rentre en contact avec le gérant et il commence à recevoir de l'argent. »

Un autre habitant du quartier nous expliquera que Henrique veut des hommes dignes de confiance, « c'est-à-dire humbles, soumis ». Pour rester à la tête de l'organisation, il lui faut contrôler les ambitions de ses protégés et choisir des personnes obéissantes et sûres.

Loïc Wacquant [1994] signale, à propos des gangs américains, que l'admission passe par une épreuve physique, la « violation ». À Campo Preto, la démonstration du courage viril assure la réputation des chefs et maintient leur pouvoir de fascination et de respect sur les jeunes de la communauté. Henrique appuie ainsi son ascendant charismatique sur des actes de bravoure réalisés en particulier au début de sa carrière. Mais de telles qualités ne sont pas exigées du novice. L'épreuve réside plutôt dans la réaction du nouvel arrivant après qu'on lui a confié de l'argent : peut-on lui faire confiance ? C'est en montrant qu'il est quelqu'un sur qui on peut compter que le candidat obtiendra petit à petit des responsabilités. Ainsi le passage à *vapor* exige un délai, « il faut être un *olheiro* malin, ne pas se faire prendre par la police, être prudent, faire attention. Quand le gérant voit ça, il se dit qu'il faut lui donner une opportunité. »

La fonction d'*olheiro* est intéressante puisqu'elle place l'homme en position de forte exposition sans lui permettre une grande participation aux activités. Il observe comment les choses se passent et apprend peu à peu. Il ne sait pas grand-chose, donc ne risque pas d'en dire beaucoup à la police. En revanche, s'il évite systématiquement de se faire prendre, donc de faire courir des risques aux autres, il se montre digne d'être impliqué dans les opérations.

Une qualité importante pour monter dans la hiérarchie est de ne pas se droguer. Henrique se méfie, dit-on, des *viciados* (« accros »). Lui-même ne se drogue

« naïveté » au sujet de la police en nous expliquant que les interventions des policiers étaient le plus souvent motivées par l'appât du gain, ce qui se traduisait par des perquisitions non autorisées, le racket des petits trafiquants, l'emprisonnement sans preuves de *favelados* libérés contre de l'argent, des ventes d'armes aux trafiquants, etc.

On nous précisa également que si Henrique n'avait pas encore été capturé, c'est parce qu'il avait des alliés dans la police qu'il payait pour être laissé tranquille. Les journaux dénoncent très fréquemment des cas de corruptions et de violences policières.

pas. Cette qualité est appréciée par la population et contribue à renforcer son image de « garçon comme il faut ». En revanche, les petits participants au trafic sont souvent des consommateurs de cocaïne. L'argent facile le leur permet et les maintient attachés de manière perverse au trafic à des postes subalternes. Ils dilapident d'ailleurs rapidement les sommes qu'ils arrivent à gagner.

Mais si l'opinion commune véhicule l'image de fortunes faciles pour tous les trafiquants, notre observation fait ressortir une mécanique plus complexe. Les membres de l'organisation situés au-dessous du niveau de *vapor* (*olheiro*, messagers, etc.) reçoivent, en 1995, 50 réais par semaine (à peu près 50 dollars) en plus du déjeuner et du dîner. À partir du *vapor*, les gains se font à la commission.

On voit donc que pour les petits, l'entrée dans le trafic ne signifie pas le tapis rouge vers la fortune. Si l'on tient compte des avantages en nature, leur rémunération dépasse à peine deux salaires minimum, soit à peu près autant qu'un manœuvre de chantier. La différence, bien sûr, c'est que la perspective d'être ouvrier de chantier repousse autant qu'il est possible les jeunes *favelados*. L'importance des attraits symboliques et sociaux que nous avons précédemment mis en lumière est donc déterminante. Le trafic continue à attirer alors que les risques sont énormes (« on ne fait pas de vieux os dans le trafic ») et les gros gains pas immédiats. Les chefs, eux, sont condamnés à vivre dans une semi-clandestinité à moins qu'ils ne bénéficient d'appuis sûrs. Par ailleurs, ceux qui songeraient à abandonner le trafic le font au péril de leur vie. Henrique exige une obéissance et une cohésion totale de la part de son groupe : « S'il me dit de tuer mon meilleur ami, je dois le faire », dit l'un de ses hommes. Tout manquement, toute faiblesse, toute trahison sont punis de mort. Dès lors, il est très difficile à un jeune trafiquant de claquer la porte. Un ancien repent, aujourd'hui converti à l'évangélisme, nous a ainsi décrit les épreuves qu'il a dû supporter pour faire admettre à ses anciens compagnons son abandon des activités : menaces de mort, provocations, chantage.

Ces analyses éclairent donc une autre dimension de l'insertion du trafic dans l'espace social de la favela. S'il représente pour les jeunes une possibilité de lutter contre leur destin de *João ninguém* (Jean personne), la porte est étroite et conduit à des désillusions. Contrairement à son rôle proclamé de bienfaiteur de la favela, Henrique n'offre que peu de perspectives à ceux qui le suivent : on meurt jeune dans le trafic et le seul vrai millionnaire reste celui qui dirige.

On voit également que, comme beaucoup d'entreprises commerciales, le trafic fonctionne aussi sur la base de l'exploitation de sa « main-d'œuvre ». Ce terme est le plus approprié car le menu fretin de l'organisation est celui qui se charge du « sale boulot » de l'affaire, c'est-à-dire les tâches les plus dangereuses et les moins bien payées : transports, messages, déplacements, affrontements armés, etc. Les chefs cherchent à s'exposer le moins possible. Henrique, par exemple, est rarement présent dans la favela ou plutôt on ne sait jamais exactement où il est. Les chefs sont discrets, se cachent, sont protégés par leurs amis, par la population ou ont des appuis dans la police. Les petits, eux, travaillent au vu et au su de tous. La police sait les identifier. Pour le trafic, ce sont les *Buxas*, ils font « éponge ». Ils sont la cible favorite des policiers militaires, qui les emprisonnent même sans raison apparente afin d'obliger leurs proches à venir les faire libérer contre de

l'argent. Même s'ils ne savent rien, ils sont fréquemment torturés¹⁸. Quand l'un d'eux parle, il est plus tard revendu aux trafiquants pour que ceux-ci exercent leur propre justice. Ce fait est couramment dénoncé par les *favelados* et souligne l'imbrication des activités policières avec celles des trafiquants. La présence des malfaiteurs entraîne une surveillance policière constante de la favela : armes au poing, les policiers militaires investissent les rues, fouillent les maisons, arrêtent des « suspects ». Les habitants dénoncent unanimement la violence policière : adolescents battus ou tués, arrestations injustifiées, injures, irruptions dans les bals et les maisons, etc.

Les réactions ambiguës de la population

Cette situation explique en partie ce fait surprenant au premier abord : les habitants protègent l'homme qui est la cause de beaucoup de leurs problèmes (interventions policières, mauvaise réputation, réticence des pouvoirs publics à aider des complices de bandits) et qui, malgré ses prétendues bonnes intentions, ne fait rien pour tirer la favela de la misère. Il est en effet indéniable que Henrique fait peu de choses pour changer durablement la vie des habitants de Campo Preto. Ceux qui s'enrichissent sont incités à flamber leur argent et les conditions de vie générales ne se sont pas améliorées sous son administration. Certaines familles se plaignent même que l'association ne fait rien pour eux et que la coopérative vend trop cher. C'est là une caractéristique ancienne de l'action des chefs de favela : Janice Perlman [1977] montre bien que le pouvoir des dirigeants d'association de favela dans les années soixante-dix se caractérisait par leur tendance à ne pas trop faire changer les choses pour pouvoir continuer à profiter de pratiques clientélistes.

Mais la police est détestée à tel point et la sensation d'abandon est si grande que les habitants ont le sentiment que tout ce qui vient de l'autorité publique est destiné à leur nuire¹⁹ et qu'en conséquence, il n'est sans doute pas pire de confier leur sort à quelqu'un issu de la favela. Henrique, pour entretenir cette idée, prend soin d'avoir un comportement irréprochable avec les habitants. S'il est respecté à Campo Preto, c'est qu'il fait en sorte d'être considéré comme quelqu'un de respectable. Ce mot est à entendre dans son sens ordinaire, celui mobilisé par les couches plus favorisées de la population. Les descriptions que nous venons de faire ne doivent pas donner à penser qu'il existe dans la favela une morale parallèle, un ordre particulier du bien et du mal²⁰. Henrique donne de lui l'image de

18 Il est de notoriété publique que la police dans la *Baixada* recourt quasi systématiquement à des formes plus ou moins discrètes de torture. Une série d'articles publiés dans les journaux nationaux en 1995 a par exemple donné la parole à des tortionnaires de la police militaire qui expliquaient leurs techniques et parlaient de leurs gains.

19 « On devrait enfermer ce maire et ce gouverneur qui laissent les policiers faire toutes ces choses pendant que nous mourons de faim. Quand quelqu'un est malade, personne ne fait rien pour lui, mais pour venir nous frapper, oui, là il y a toujours quelqu'un. »

20 Comme le sous-entendent à tort certains auteurs comme A. Zaluar [1993] qui diabolisent la violence dans les favelas et en tirent des conclusions philosophiques ou interprètent les activités des trafiquants en termes de culture machiste : pour cet auteur, par exemple, l'invasion du territoire serait vécue par le chef comme une « tentative d'émasculatation ».

quelqu'un qui a une éthique, un code de conduite. Anna nous explique qu'il a fait obtenir une maison à l'une de ses amies mais qu'au préalable il a voulu s'assurer que le garçon avec qui elle comptait cohabiter avait une bonne réputation. S'il y a « du scandale » à Campo Preto, Henrique intervient ou fait intervenir quelqu'un. Il se mêle, nous dit Anna, des querelles de ménage et maintient l'ordre. Le message qu'il adresse à la population semble être le suivant : « Ce que je fais n'est pas bien, mais dans la situation où nous sommes, il n'y a pas d'autres solutions et au moins je vous défends. » Si pour beaucoup il reste respectable, c'est qu'il répond au feu par le feu. S'il est violent, ce n'est pas si grave pour certains, car la violence est partout dans la *Baixada*, et au moins sa violence n'est pas aveugle ou injuste.

De ce fait, si certaines personnes continuent à regretter sa présence, elles ne font rien pour lui nuire. A. Zaluar [1993] signale à propos d'autres favelas que le comportement des habitants à l'égard des bandits est souvent celui de l'évitement. Certains des habitants de Campo Preto que nous avons rencontrés estiment que l'action des trafiquants est un mal contre lequel il y a peu d'alternatives dans le contexte actuel. Ceux-là voudraient revenir à « l'époque où on pouvait vivre tranquillement en favela sans toute cette violence ». Ce sont ceux qui essaient dans leur quotidien d'être traités par les autres comme des personnes ordinaires. Car, contrairement à ce qu'on imagine au moins une partie des classes moyennes brésiliennes, les *favelados* sont particulièrement sensibles aux démonstrations d'honnêteté, à la droiture du comportement. Leurs choix politiques se portent souvent sur ceux qui en appellent à une logique de l'ordre. Mis à l'écart, ils font pour la plupart des efforts constants pour prouver qu'ils sont d'honnêtes travailleurs, pour échapper au soupçon public d'indiscipline, de vice et de paresse. Dans ce contexte, Henrique vient confirmer tout ce que l'on soupçonne à leur sujet.

C'est l'in vraisemblance des violences policières et la discrimination continue à l'égard des *favelados* qui seule permet le rachat moral d'un personnage comme Henrique qui, dans un autre contexte, aurait été condamné par toute la communauté. Pour les jeunes, il offre un modèle alternatif, un référent faute de mieux, c'est-à-dire une antithèse aux figures promues par une société à laquelle l'entrée est refusée.

Pour ceux qui bénéficient de ces largesses, c'est un bienfaiteur. Il nous a été décrit comme un être exceptionnel, un homme bon, un guide. Pour les autres, souvent les plus vieux, ou qui pensent pouvoir échapper au stigmate en montrant leur respectabilité par le travail, sa présence doit être supportée car de toute manière, sans lui, « tout serait encore pire ». Dans tous les cas, la domination de Henrique est considérée comme une solution provisoire (faute de mieux) qui possède l'avantage de dégager un peu d'autonomie pour la favela. Il n'est pas demandé au chef de changer le sort de la favela, tout le monde sait qu'il poursuit ses propres intérêts, mais le pardon lui vient de ce qu'il n'oublie pas ceux qui comptent sur lui.

*

Tout ou presque a pu être dit ou écrit à propos des favelas. La distance sociale et culturelle entre les observateurs, plus ou moins soucieux d'impartialité, et les observés, souvent en position passive vis-à-vis du discours tenu à leur propos, a permis

des écarts importants entre les jugements et la réalité. Le discours sociologique brésilien, en particulier, éprouve des difficultés à se défaire de catégories morales et entretient la confusion en continuant, par exemple, à aborder la question du trafic de drogue dans les favelas sous l'angle du misérabilisme ou de la « marginalité ».

Or, contrairement à certaines théories, le trafic de drogue dans les favelas n'est pas une réponse logique des quartiers populaires face à une situation d'extrême pauvreté. Une telle conception conforte le discours sécuritaire en vigueur au Brésil qui insinue que les pauvres sont forcément dangereux. L'équation misère = violence est sans fondement et correspond en fait à un regard culturaliste²¹ sur des populations que certains observateurs ont du mal à comprendre ou à approcher.

De même, la présence des trafiquants n'est pas plus une oppression insurmontable de la part de bourreaux [Pinheiro, 1994] qu'une réponse collective organisée. On ne peut pas ainsi parler de « stratégie rationnelle de survie », comme semble l'affirmer M. S. Jankovski [1994] dans le cas des gangs américains. Il n'y a pas de déterminisme pour des situations sociales aussi complexes. Ajoutons que les effets de cette situation où la violence est très présente ne sont pas plus « une perte de repères » pour les habitants que le développement d'une culture locale de l'atrocité ou l'établissement d'une loi de la jungle, comme le soutiennent certains auteurs. Ces analyses tendent en effet à présenter la favela comme un monde à part, en marge de la cité et prête à la menacer en s'abandonnant à la violence. Elles confortent ainsi les discours alarmistes qui annoncent la guérilla urbaine et qui, en encourageant l'amalgame entre favela et trafic, renforcent la mise à l'index et la brutalisation des populations les plus vulnérables.

Or nous avons montré que l'enracinement du trafic dans les favelas se nourrit précisément de la stigmatisation et de l'oppression de leurs habitants. Dès lors, le positionnement opportuniste d'un chef charismatique sur le créneau idéologique de la revanche de classe permet de légitimer des pratiques criminelles que, dans un autre contexte, des travailleurs pauvres mais très soucieux d'honnêteté auraient condamnées.

En effet, notre thèse est que l'expansion du trafic s'appuie sur la marginalisation et la stigmatisation des populations, la rancœur venant des persécutions policières, l'espoir offert aux jeunes habitants de gagner rapidement de l'argent (et donc de pouvoir participer à la société de consommation dont ils sont exclus) et enfin l'attitude habile des chefs du trafic qui savent devenir populaires en rendant des services et en se présentant comme des redresseurs de torts.

Si le trafic se développe dans les favelas, ce n'est donc pas parce que les *favelados* seraient plus enclins que les autres à basculer dans la criminalité ou parce que ce serait la seule solution qui s'offre à eux, mais parce que la ville refuse à ces quartiers ce qu'elle accorde aux autres, repousse, stigmatise et brutalise ses populations. En maintenant *favelados* et favelas à l'écart, matériellement et symboliquement, la ville laisse se développer des formes brutales de répressions et d'autojustice, ouvre l'espace à des formes d'économies parallèles et attise les rancœurs nées de l'impossibilité de consommer ou de bénéficier des services offerts par la collectivité.

21 Ainsi, pour Paulo S. Pinheiro [1994], « les privations extrêmes déterminent souvent le retour à un comportement tout à fait primitif, intolérant et hostile ».

BIBLIOGRAPHIE

- ABREU M. de A. [1994], « Reconstruire une histoire oubliée : origine et expansion initiale des favelas de Rio », *Genèses*.
- BELOCH I. [1986], *Capa preta e lurdirinha : Tenório Cavalcanti e o povo da Baixada*, Rio de Janeiro, Record.
- BOURGOIS Ph. [1992], « Une nuit dans une *shooting gallery* », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 94.
- GONDIM L. M. [1981/1982], « A manipulação do estigma de favelado na política habitacional do Rio de Janeiro », *Revista de ciências sociais*, Fortaleza, 12-13.
- JANKOVSKI M. S. [1994], « Les gangs et la presse : la production d'un mythe national », *Actes de la recherche en sciences sociales*.
- PEDROSA F. et alii [1990], *A violência que oculta a favela*, Rio de Janeiro, Pugliese.
- PERALVA A. [1996], « Démocratie et violence : le cas de Rio de Janeiro », *Problèmes d'Amérique latine*, 23.
- PEREIRA A. [1984], *Uma contribuição ao estudo do meio marginal carioca*, Rio de Janeiro, Você Editora.
- PERLMAN J. [1977], *O mito da marginalidade*, Rio de Janeiro, Zahar.
- PINHEIRO P. S. [1994], « Survivre dans les favelas de São Paulo », *Esprit*.
- PRADO VALLADARES L. de [1978], *Passa-se uma casa*, Rio de Janeiro, Zahar.
- SOLIS S. S. F., RIBEIRO M. V. T. [1985], « O Rio onde o sol não brilha : acumulação e pobreza na transição para o capitalismo », *Revista do Rio de Janeiro*, Niteroi, 1 (1).
- SOUSA J. A. de [1995], *Discutindo algumas categorias básicas na relação entre grupos de extermínio e o campo político em Duque de Caxias, Baixada Fluminense*, Rio de Janeiro, Museu Nacional, multigr.
- WACQUANT L. [1994], « Le gang comme prédateur collectif », *Actes de la recherche en sciences sociales* : 101-102.
- ZALUAR A. [1993], « O reencantamento do mal e o tráfico das drogas », *Revista do Rio de Janeiro*, 1.

**La construction de nouveaux objets
et de nouvelles méthodes**

Les mouvements d'argent et le trafic de drogue en Amazonie brésilienne

*Lia Osório Machado **

Ce texte porte sur les développements récents relatifs au trafic des drogues et aux mouvements d'argent qui, même s'ils sont généralement mal appréciés, en sont venus à s'intégrer au contexte socioéconomique de l'espace amazonien brésilien. Ces développements se manifestent par plusieurs mécanismes : l'implantation sur le territoire de réseaux servant au trafic de coca-cocaïne; la diffusion de laboratoires clandestins et de points de stockage dans les zones urbaines et rurales; l'utilisation du système bancaire pour le blanchiment de l'argent. Ces mécanismes jouent actuellement un rôle de premier plan dans l'intégration transnationale de l'espace amazonien en même temps qu'ils soumettent la région à de fortes tensions géopolitiques.

L'aspect criminel du trafic de drogues, celui qui attire le plus l'attention des médias et des pouvoirs publics – voir la *War on Drugs* aux États-Unis –, tend à occulter les difficultés qui entourent les recherches sur ce thème. Cela apparaît clairement dans les contraintes imposées au chercheur pour l'obtention d'informations et de données statistiques fiables, ainsi que dans la difficulté à établir l'échelle de l'analyse et à choisir les indicateurs directs et indirects les plus appropriés [UNDCP, 1994].

Le thème analysé dans cet article est issu d'une recherche sur les changements du système de peuplement en Amazonie à la suite du repli des investissements du gouvernement fédéral (années quatre-vingt).

Pendant la réalisation du travail de terrain, nous avons été confrontés à la problématique abordée ici, et cela nous a obligés à redéfinir les priorités du projet originel.

Un bref récapitulatif de l'ensemble des circonstances dans lesquelles le travail a été réalisé aidera, peut-être, à comprendre les limitations auxquelles nous nous sommes heurtés, mais aussi à mettre en évidence les perspectives ouvertes par les résultats présentés dans ce travail.

* Géographe, université fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ). Ont participé à la recherche M. C. de Castro (SIG) et les boursiers de l'initiation scientifique, R. Steiman, P. L. Silva et E. Souto.

Le contexte

L'hypothèse initiale de la recherche était que les changements récents dans l'organisation de l'espace géographique amazonien seraient mieux cernés à travers la spatialisation des réseaux résultant de l'incorporation effective ou virtuelle de la région à l'espace national et international. La notion de réseau est utile pour la représentation correcte des processus spatiaux insérés de façon ponctuelle sur le territoire, qui renvoient à une structure « connectée » (en opposition à une structure extensive). Cette propriété des réseaux est aussi celle qui convient le mieux à la répartition effective du peuplement en Amazonie brésilienne.

Le premier réseau identifié pour cerner le degré d'ouverture du territoire amazonien a été celui des télécommunications par satellite. Ce réseau possède la particularité d'opérer 24 heures sur 24, à grande vitesse, et le coût de son utilisation ne se justifie que dans la mesure où il consiste à transmettre une grande quantité d'informations. Au Brésil, et en Amazonie en particulier, son plus grand utilisateur (environ 75 %) est le système bancaire, à des fins de transfert électronique d'argent.

La représentation cartographique du réseau de service par satellite a montré l'existence d'une structure connectée, au sein de laquelle la plupart des points intégrés au réseau étaient articulés aux villes du Sud-Est brésilien, principalement à la métropole de São Paulo – ce qui n'est pas surprenant étant donné son rôle de centre dynamique de l'économie brésilienne abritant le siège de presque toutes les banques commerciales nationales et internationales.

Le nombre d'agences bancaires opérant à chaque point du réseau a renforcé l'hypothèse selon laquelle le transfert électronique d'argent constituait la principale utilisation du réseau de communications par satellite, ce qui à première vue peut être considéré comme une conséquence banale de l'urbanisation régionale et de la situation économique particulière de chaque région. C'est le cas pour les capitales des États, pour les centres subrégionaux et pour les agglomérations situées à proximité des zones où se trouvent des industries forestières ou minières, ou encore des unités agro-exportatrices.

Néanmoins, une partie considérable des localités concernées était loin d'héberger une économie et une population d'une importance telle qu'elle puisse justifier l'existence de plusieurs agences bancaires et l'utilisation du service de satellite. Ce fait isolé ne serait pas d'une très grande importance si, d'une part, il était accompagné d'un maillage territorial dense et si, d'autre part, toutes les petites villes dotées des mêmes caractéristiques étaient intégrées au réseau satellite, ce qui n'était pas le cas. Cette particularité de la structure *connectée*, ainsi que la distribution des agences bancaires et le caractère concentré des investissements régionaux, ont été interprétés comme un indice d'un mouvement d'argent *anormal*.

Dès lors, il fallait chercher un indicateur effectif du volume d'argent impliqué dans les transactions bancaires. À partir des informations fournies par le contrôle statistique de la Banque centrale, il n'est pas possible de désagréger les données sur les transferts électroniques d'argent. Il est en revanche possible de le faire pour les données concernant l'*enregistrement* de chèques. Le volume et la valeur totale des chèques encaissés dans les transactions courantes ont été utilisés comme indicateurs indirects des mouvements d'argent survenus en un point géographique donné. Une deuxième représentation cartographique a été faite et,

encore une fois, il a été possible de percevoir une différenciation *sui generis* de plusieurs villes, reposant sur une claire disjonction entre le volume d'argent transféré par chèques et les conditions socioéconomiques de la localité.

L'hypothèse suivant laquelle ces mouvements d'argent étaient au moins partiellement liés au trafic de drogue et à la contrebande fut suggérée par la disposition spatiale des localités en question : elles se trouvent éparpillées le long de la frontière qui sépare le Brésil des pays producteurs de coca-cocaïne et constituent des carrefours d'accès aux pays limitrophes. Une autre représentation cartographique a pris pour base le réseau fluvial de l'Amazone, auquel ont été ajoutés le réseau routier, les aéroports, ainsi que d'autres informations disponibles concernant le trafic de drogue, la contrebande et d'autres activités similaires.

Il est évident que de nombreuses limites sont apparues quand on a voulu établir des relations et avancer des hypothèses à partir de la convergence d'informations provenant de différentes sources. L'ancienne méthode de triangulation des informations partielles, bien qu'insuffisante pour avancer des conclusions irréfutables, nous a au moins servi à produire de nouvelles hypothèses.

L'apport de la géographie

Notre ambition est d'introduire une perspective géographique dans l'étude de ces thèmes, autrement dit d'insister sur la *spatialisation* des données – officielles ou empiriques – concernant le trafic de drogue et les mouvements financiers. Cette spatialisation inclut non seulement une représentation de la position géographique que ceux-ci assument en un endroit précis, mais permet également de découvrir des rapports que les statistiques et d'autres types d'information laissent dans l'ombre.

C'est dans ce sens que nous pensons présenter ici une proposition *methodologique* innovatrice qui, espérons-le, pourra partiellement compenser le manque de précision de quelques affirmations.

La méthodologie proposée se fonde sur la notion de réseau, mise en rapport avec celle de territoire. Le mot réseau est employé aujourd'hui dans de nombreux champs d'investigation, qui visent des objets très différents et, par conséquent, sa signification devient polysémique. La réceptivité avec laquelle cette notion a été accueillie dans le monde scientifique est due, en grande partie, aux progrès impressionnants de la science informatique et des systèmes de télécommunication. Néanmoins, son succès ne saurait être limité à la représentation d'objets concrets dans des situations particulières; il est dû également à son utilisation comme instrument heuristique.

Il est possible d'arguer, d'un point de vue géographique, que l'utilisation des réseaux en tant qu'instrument heuristique est due à la représentation de l'*action à distance*, que l'on associe ainsi à l'extension territoriale. Dans cette représentation, le territoire n'est pas un élément neutre, et sa condition matérielle ne doit pas être opposée à la condition immatérielle présumée de l'action à distance.

Cela est dû non seulement au fait que la prise en compte des réseaux aide à comprendre la relation entre le territoire et l'action à distance, mais qu'elle éclaire également le concept même de territoire, si on accepte la notion suggérée par

C. Raffestin [1981] selon laquelle les réseaux constituent un moyen de *produire* le territoire. De ce point de vue, la densité et la diversité des réseaux présents dans l'espace géographique seraient un facteur essentiel pour déterminer les limites du territoire. La diversité des réseaux peut être appréhendée à travers une simple classification : réseaux naturels (réseau fluvial, réseau de chemins), réseaux infra-structurels ou techniques (transport, communication), réseaux transactionnels¹ (pouvoir économique-politique), réseaux informatifs (*cognitif*).

Le trafic de drogue, de même que le blanchiment d'argent mettent à profit la densité et la diversité des réseaux dans l'organisation de leurs opérations. À partir de cette constatation, nous avons fait quelques suppositions.

Premièrement, le fait que les réseaux constituent le mode préférentiel d'organisation des opérations du trafic et du blanchiment suggère que si l'articulation des divers types de réseaux est forte, les chances de réussite des opérations augmentent, c'est-à-dire que le risque diminue. Cela s'applique également aux activités légales. On comprend que le degré de connexion possède une dimension spatiale, absente de son utilisation par les réseaux informatiques : l'articulation de plusieurs réseaux en un point de l'espace accroît la connexion de celui-ci avec d'autres points et facilite la formation d'une structure connective entre les différents réseaux.

D'autres facteurs, comme les conditions sociopolitiques, influent sur le choix des points intégrés aux réseaux. La fragilité de la base institutionnelle en place constitue l'un de ces facteurs; la présence d'« arènes non connectées de l'existence sociale » en est un autre². Il faut ici ajouter un mot à propos de ces dernières. Il est souvent avancé que l'absence d'opportunités économiques et l'inégalité des revenus expliquent la tolérance d'une partie de la population vis-à-vis des trafiquants et du trafic, et aussi, quelquefois, son incorporation à ces activités; étant donné que les stratégies d'ascension sociale ont pour cadre un milieu hostile, ce comportement se justifierait. Cependant, il est aussi certain que les profits élevés générés par le commerce et le transport de drogues ont attiré des acteurs provenant de secteurs sociaux très différents, ce qui met en doute la corrélation simpliste établie entre paupérisation et trafic. Cela est encore plus vrai en ce qui concerne le blanchiment d'argent, devenu source d'enrichissement pour des individus, des industries, des régions et des pays entiers.

En second lieu, comme la littérature sur le thème l'a déjà révélé, en dépit du fait que le trafic de drogues et le blanchiment d'argent sont des activités indépendantes, ils peuvent utiliser le même type d'appuis logistiques sur le champ d'opération. Ce qui ne veut pas dire que les mêmes individus ou les mêmes

1 Expression de G. Dupuy [1991]. À partir de la suggestion de C. Raffestin selon laquelle le lieu est l'endroit où un acteur individuel ou collectif pense son action en fonction d'autres lieux, Dupuy introduit la notion de projet de transaction ou projet transactionnel en tant que source ultime des réseaux : le désir et la volonté des individus et des collectivités d'établir des relations avec d'autres endroits, c'est-à-dire d'autres acteurs, à travers les transactions effectives ou virtuelles/imaginées, conduisent « l'acteur (à faire) entrer le point visé par le projet transactionnel dans son territoire ».

2 Cela se réfère aux processus et aux groupements sociaux ou économiques qui agissent pour déconnecter les individus de classes sociales et d'identités différentes, malgré le fait qu'elles habitent le même territoire [Rosler, cité par Amin, Thrift, 1993].

entreprises sont responsables des deux opérations. C'est en tout cas une raison suffisante pour justifier la mise en place d'une « organisation ». De telles organisations peuvent être rigides, comme la mafia, ou à l'inverse reposer sur un arrangement flou, comme cela semble être le cas de la majorité des cartels latino-américains [Kopp, 1992]. Quoi qu'il en soit, un type d'organisation est nécessaire étant donné le nombre d'individus et/ou de firmes qui interviennent aux différentes étapes de la filière, dans des milieux différents, et compte tenu du risque élevé des opérations. La capacité d'auto-organisation et la complexité des processus de production, transformation, distribution et investissement permettent de considérer les drogues illicites comme une *industrie* [Toranzo Roca, 1991 ; Tovar Pinzón, 1993]. Et dans le cas de l'industrie de la cocaïne en particulier, l'intégration verticale est dominante, c'est-à-dire qu'une partie, voire la totalité, des étapes de la filière drogue, de son origine jusqu'au consommateur, est contrôlée par les mêmes réseaux.

De façon similaire, du fait de leur insertion transnationale, corporations multinationales légales et organisations criminelles conçoivent et mettent en pratique des stratégies complexes : pour ces deux types d'organisation, il est fondamental de gérer le facteur *risque*, quel que soit le degré de différenciation des contextes. On peut donc supposer que la rationalité qui en résulte inclut l'articulation spatiale de l'ensemble des opérations ainsi que la *position* géographique de chacune des étapes.

Supposer que les opérations du trafic et du blanchiment sont liées sur le terrain et qu'elles utilisent les mêmes supports logistiques paraît raisonnable jusqu'à un certain point. En effet, en raison précisément du facteur risque, les réseaux de trafic tendent à être spatialement « flexibles » : ils permettent des changements rapides quant aux routes de transit et à la localisation des centres d'élaboration, des points de stockage et même des plaques tournantes.

Par ailleurs, les opérations de blanchiment sont dépendantes de certains services spécifiques qui ne sont disponibles qu'en certains points du territoire (banques, bureaux de changes, caisses d'enregistrement des opérations d'exportation et d'importation, services de transfert électronique d'argent). En conséquence, elles suivent au plus près la hiérarchie urbaine. Mais cette dépendance peut varier selon l'étape du processus de blanchiment et la technique adoptée pour cette opération.

Si la technique choisie repose sur le système bancaire, le risque est plus grand lors de la première étape du blanchiment, celle du *placement*, c'est-à-dire le dépôt de l'argent en espèces. Il est évident que seules les villes où ce service existe peuvent être intégrées au processus global de blanchiment. Mais s'il s'agit non pas d'un trafiquant isolé, désirant déposer les bénéfices de son activité, mais d'un réseau de blanchiment, la stratégie mise au point doit prendre en considération non seulement une banque ou une ville, mais un réseau d'agences bancaires dispersées dans le pays et à l'étranger. Dans ce cas, ce ne sont pas seulement les villes d'un niveau hiérarchique élevé qui seront concernées, de sorte que le réseau de blanchiment, au stade initial, aura tendance à être hétérarchique (voir *infra*) et configurera un territoire.

Le deuxième stade du blanchiment, connu sous le terme d'*empilage* (*layering*, ou maquillage de l'origine des encaissements à travers des transferts d'argent),

représente un moindre risque parce qu'il opère avec d'autres instruments et non plus avec de l'argent en espèces. À la banque, l'argent peut être échangé contre d'autres instruments monétaires, certificats de dépôt négociables, traveller's checks, transferts de crédit, chèques administratifs ou systèmes électroniques de paiement. Il s'agit encore une fois d'utiliser un réseau d'agences bancaires, *intra-urbain* ou *interurbain*, qui concerne des villes de niveaux hiérarchiques différenciés, réseau plus étendu et plus complexe parce qu'il peut intégrer, par exemple, des firmes « fantômes » et même des firmes légales, toujours dans le but de couvrir les pistes des dépôts originaux.

Bien que son caractère nominatif en fasse un instrument en principe peu adapté à ce type d'opérations, le chèque bancaire peut offrir certains avantages pour l'organisation en réseau du blanchiment. C'est le cas au Brésil, où l'utilisation du chèque est universelle et où celui-ci fait office de *relation de crédit*³. Cette particularité est évidemment favorable aux opérations d'empilage.

Les risques tendent à diminuer considérablement au stade suivant, connu comme l'*intégration* (utilisation des fonds pour l'achat d'actifs « légaux »). Cette opération tourne autour d'informations privilégiées, d'opportunités particulières et d'une gamme de services impliquant un niveau élevé de connexion entre divers réseaux, niveau qui, en général, ne se trouve que dans des villes d'un niveau hiérarchique élevé.

Finalement, l'hypothèse selon laquelle certains réseaux sont susceptibles de contrebalancer la tendance des processus spatiaux centripètes peut être appliquée au trafic de drogue et au blanchiment d'argent. Quand on a affaire à de grands systèmes territoriaux et techniques [Pumain, 1995], une structure connective peut se développer, qui est à la fois hiérarchique et hétérarchique [Leeuw, McGlade, 1993]. Le réseau de télécommunications constitue un fort stimulant du développement de structures spatiales hétérarchiques dans la mesure où il permet, par exemple, que des villes de niveau inférieur dans la hiérarchie urbaine (définie selon les paramètres classiques) soient directement connectées aux niveaux plus élevés, en évitant les niveaux intermédiaires.

Le réseau de trafic des drogues et le bassin du fleuve Amazone

L'insertion du Brésil et de sa portion amazonienne dans le marché international des drogues se réalise au niveau du complexe coca-cocaïne. Les principales régions productrices de coca sont localisées dans la partie occidentale du bassin de l'Amazone, dans les hautes et moyennes vallées de ses affluents situés en amont (Huallaga, Ucayali, Apurimac au Pérou; Beni, San Miguel en Bolivie; Putamayo, Caqueta, Uaupés en Colombie).

3 Du fait de l'instabilité de la monnaie et de la « culture de l'inflation », le chèque est un instrument utilisé par toutes les classes sociales, quelquefois comme moyen de paiement de sommes dérisoires. Dans ce contexte particulier, il existe sur le marché un mécanisme de crédit reposant sur les « chèques prédatés », c'est-à-dire les chèques qui doivent être encaissés dans un futur proche, selon un arrangement entre l'émetteur et le receveur. Cette opération peut intervenir quels que soient la marchandise ou le service et quelle que soit leur valeur. Au Brésil, le nombre total de comptes bancaires représente 20% de la population totale (environ 30 millions).

Ainsi, pour cartographier le complexe coca-cocaïne et ses connexions avec le Brésil, nous avons pris comme unité spatiale de référence le bassin du fleuve Amazone, un secteur plus grand que celui de l'Amazonie sud-américaine en général délimitée à partir de critères phytogéographiques (secteur recouvert par des forêts humides) ou topographico-climatologiques (secteurs chauds, de basse altitude).

Sous l'angle de la logistique du trafic de drogue, les grands bassins hydrographiques sud-américains, tant celui de l'Amazone que celui du Paraguay-Parana, représentent une opportunité importante pour la création d'un système de transport intermodal destiné au transit de la drogue. Il est intéressant de rappeler que, malgré les difficultés de la navigation fluviale, ces bassins ont constitué la principale voie de communication utilisée par le commerce, légal et illégal, à l'intérieur du continent sud-américain pendant des siècles.

Au réseau fluvial se superpose un réseau de transport routier et aérien qui permet d'effectuer une liaison relativement efficace entre la côte pacifique et la côte atlantique. En dépit de nombreux débats, tant au niveau des gouvernements nationaux qu'à celui de la Banque mondiale, sur l'opportunité de construire ou non un axe routier transcontinental, cette connexion, même précaire, est un fait accompli. Il est probable que l'économie de la drogue a contribué à sa construction graduelle, soit directement, soit indirectement, à travers ses contributions aux réserves monétaires des États concernés⁴.

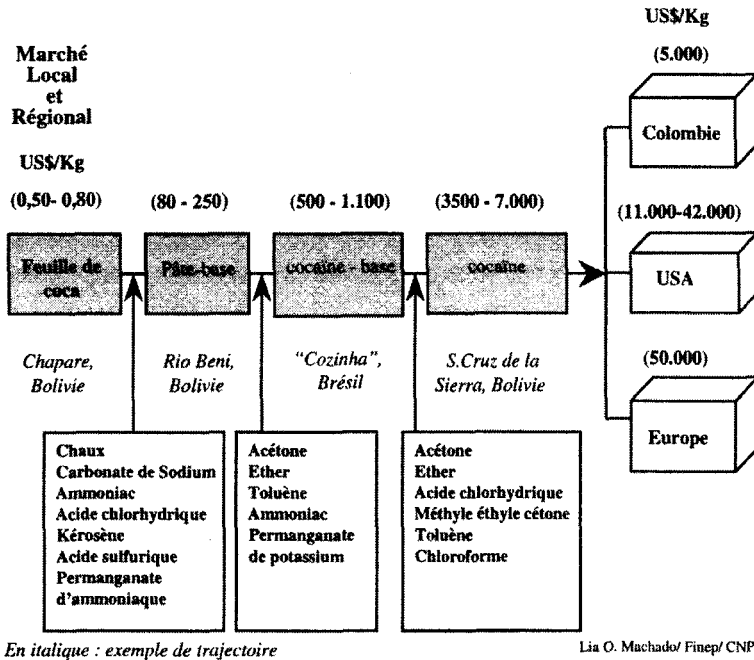
Un autre aspect à mentionner est qu'en Amérique du Sud, les réseaux de transport aérien et routier ne sont pas limités aux seules voies transcontinentales ni aux aéroports officiels. Un maillage précaire de voies et de routes secondaires, des pistes d'atterrissage situées dans des fermes et des villages disséminés à l'intérieur du continent, montrent qu'à côté du réseau formel, il en existe un autre, que l'on pourrait qualifier d'informel. Si l'on sait que le trafic de drogue utilise ces deux réseaux, on ignore jusqu'à quel point les organisations liées au trafic sont à l'origine de l'entretien et de l'extension de ce maillage secondaire.

Les principales voies du trafic entre les pays andins et le Brésil, ainsi que le réseau virtuel des points de transit et les lieux d'élaboration de la drogue ont été repérés de manière à élaborer une carte qui permette de visualiser la dimension « atlantique » du réseau logistique du commerce de la drogue.

Remarquons que l'association entre le trafic de drogue et la contrebande est également valable pour le Brésil. Les voies utilisées par le trafic sont à double sens : elles servent également à la contrebande d'or et d'autres métaux, de produits électroniques, de produits agricoles licites (café, soja) ou de voitures volées, autant de produits échangés contre de la coca, de la cocaïne, des armes ou des produits industriels.

4 C'est le cas de la route (en grande partie goudronnée) qui part du port chilien de Iquique, traverse les Andes à Oruro et Cochabamba et, à partir de Santa Cruz de la Sierra en Bolivie, bifurque en direction de Caceres et Corumba au Brésil, d'Assunção au Paraguay et de Tucuman en Argentine. Santa Cruz, récemment encore considérée comme l'un des principaux centres du complexe coca-cocaïne, est aujourd'hui une « frontière » (en expansion) de la culture du soja. La connexion avec les autres ports du Pacifique a encouragé l'immigration d'agriculteurs brésiliens et la création d'entreprises agricoles, ce qui contribue à changer le profil du département de Santa Cruz et l'utilisation de la route [sources : travail de terrain et revue *Veja*, 12 avril 1995].

Figure 2 – L'évolution du prix au cours des différentes étapes de transformation de la coca (1997)



Nous avons utilisé plusieurs sources d'information : des données obtenues grâce à des enquêtes sur le terrain dans plusieurs régions de l'Amazonie brésilienne; des rapports de la police fédérale brésilienne et de la Drug Enforcement Administration (DEA); des bulletins de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD); des articles, des livres, des revues et des journaux divers, tant nationaux qu'étrangers. Une étude des saisies de drogue⁵ et des descentes de police effectuées dans les laboratoires clandestins ces six dernières années a été essentielle, non seulement pour cartographier les chemins et pour localiser les laboratoires, mais aussi pour établir les conditions géographiques qui sont les plus favorables pour qu'une ville devienne centre d'achat et de vente en gros de drogue et/ou lieu de passage préférentiel [Machado, 1995].

L'insertion du Brésil dans l'économie de la drogue se fait également à travers la vente de produits chimiques utilisés dans le processus de transformation de la feuille de la coca en cocaïne (fig. 2). Bien que ce marché soit plutôt dominé par les industries des pays du Nord, en particulier les États-Unis et l'Allemagne, l'instabilité du marché de la consommation domestique conduit l'industrie brésilienne des

5 D'après des données de la police fédérale, 44,25 % du total de la cocaïne saisie en 1995 au Brésil l'ont été dans la région du Centre-Ouest (Mato Grosso, Mato Grosso do Sul et Goiás), 34,19 % dans la région du Sud-Est (São Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais et Espírito Santo) et 6,65 % dans la région Nord (Acre, Amapá, Amazonas, Pará, Tocantins, Rondonia, Roraima).

produits chimiques et des combustibles à rechercher des débouchés dans les pays andins où s'effectue la plus grande partie de la transformation de la feuille de coca en cocaïne.

Pour conclure cette partie, on peut avancer que l'utilisation « désordonnée » des réseaux de circulation du trafic – au sens de l'utilisation alternative des voies d'un système de transport intermodal (aérien, routier, fluvial, ferroviaire) – vise un « désordre optimisé » – pour emprunter un concept développé par Albert Hirschman pour décrire des situations où le contrôle organisationnel opère à des niveaux minimums et les interactions avec l'environnement sont instables. Il semble que ce soit le cas pour les réseaux du trafic de drogue : des exigences organisationnelles et des raisons de sécurité dictent le choix des acteurs, mais le comportement adopté pour déplacer la marchandise dépend de leur sensibilité et du niveau d'information, qui peuvent être considérés, dans ce cas, comme des variables aléatoires.

Si, d'un côté, le désordre relatif dans le choix des voies et des moyens de transport est partiellement transcédé par l'adoption consentie d'un code de conduite rigide et violent de la part des acteurs, on ne peut pas en dire autant de la dimension spatiale de la chaîne du trafic allant du producteur au consommateur. Dans ce cas peut-être, la seule manière de dépasser l'oscillation inhérente à l'utilisation des réseaux serait d'intensifier les interactions avec l'environnement, c'est-à-dire avec les institutions légitimes et les communautés locales. Quand ce type de communication est établi, même si cette interaction repose sur la corruption, le réseau, en principe instable, peut être maintenu en « état stable » ce qui indiquerait, contrairement au sens commun, que la nature des sous-systèmes qui composent la filière drogue est identique à celle des « systèmes ouverts ».

La spatialisation des mouvements d'argent en Amazonie brésilienne

Dans le contexte du processus inflationniste et de la politique gouvernementale d'occupation de la région amazonienne (encouragements fiscaux, appuis à la croissance et à la création de villes et de projets de colonisation), il n'est pas surprenant que celle-ci, malgré sa faible densité de population, ait été fortement intégrée au système bancaire national. Le lien entre les agences bancaires locales et les sièges des banques, localisés au Centre-Sud du pays, a été garanti par un investissement considérable du gouvernement dans les services de télécommunication, l'une des conditions prioritaires du point de vue de la politique d'intégration nationale (PIN) mise en place dans les années soixante-dix.

À partir des années quatre-vingt, le retrait de l'appui gouvernemental aux politiques d'installation et d'implantation d'infrastructures n'a fait qu'accentuer les problèmes sociaux et économiques qui avaient surgi depuis la mise en œuvre des premiers plans de colonisation régionale. Parmi ces problèmes, on peut distinguer : le processus d'appropriation de la terre, qui n'a fait que reproduire à l'échelle régionale le modèle de concentration foncière qui caractérise le système agraire du pays ; la disponibilité restreinte de crédits à faibles taux d'intérêt ; la faible capacité d'endettement des petits producteurs ruraux dans les anciens secteurs d'installation.

Par ailleurs, les activités qui sont liées au marché international, comme l'agro-industrie du soja qui s'est développée dans les zones de savane du Mato Grosso,

les projets d'exploitation minière (Carajás, Oriximiná), les usines de montage de produits électro-électroniques (zone franche de Manaus) ou l'exploitation forestière, se caractérisent par un degré élevé de capitalisation. La dissémination de l'exploitation de l'or dans différents sous-espaces amazoniens et même le processus d'urbanisation peuvent être mis en rapport avec le début d'un processus de formation de capital.

La question soulevée, et à laquelle il n'est pas possible de répondre avec précision dans ce travail, est de savoir si le commerce de la drogue et le blanchiment de l'argent ont joué un rôle dans le développement économique de la région, c'est-à-dire dans le financement d'activités productives absolument légales comme celles qui ont été mentionnées ci-dessus. Ce qu'il est possible d'affirmer à partir des données disponibles, en revanche, c'est que les mouvements d'argent effectués au moyen du système bancaire sont, dans plusieurs cas, incompatibles non seulement avec l'importance des économies urbaines concernées, mais également avec celle de certaines économies sous-régionales.

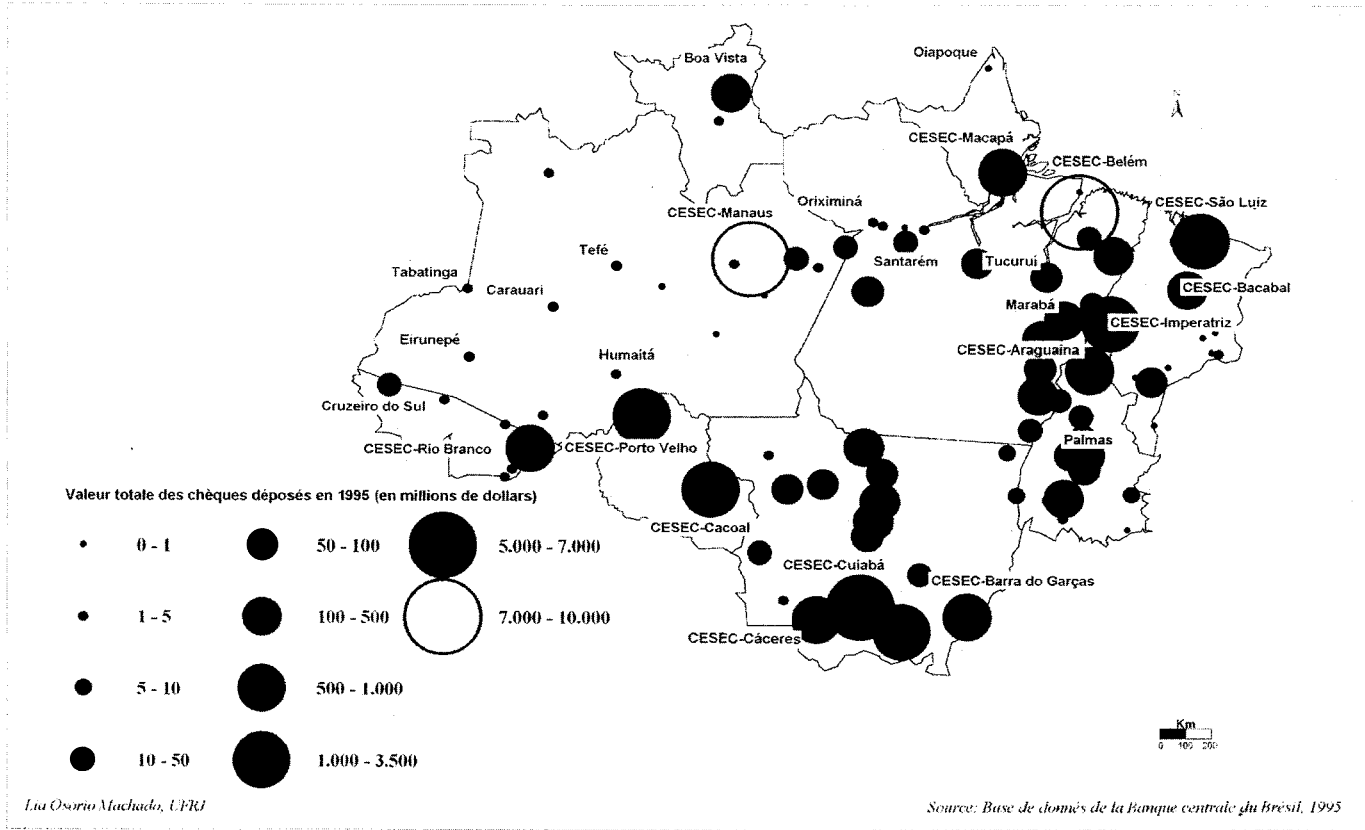
La cartographie des mouvements de chèques encaissés pendant toute l'année 1995 est basée, comme il a été indiqué plus haut, sur des données fournies par la Banque centrale du Brésil (*fig. 3*). Pour que la spatialisation de ces données soit possible, on a demandé que la valeur et le numéro des chèques déposés soient détaillés par place bancaire, c'est-à-dire selon les lieux où il existe des agences de banques privées et publiques.

Ces endroits sont, dans leur majorité, des villes, c'est-à-dire des chefs-lieux municipaux, puisque, selon la législation brésilienne, une agglomération ne peut être considérée comme une ville que si elle est le siège d'une municipalité. La condition de front de peuplement et le fort accroissement du nombre de municipalités créées, surtout depuis la Constitution de 1988 (qui a octroyé aux divers États de la fédération le droit de concéder l'autonomie municipale), font que diverses agglomérations sont désormais considérées comme des villes, même si les services urbains et un minimum d'autonomie y sont absents.

Cependant, une petite agglomération comme Eirunepé, dont la vie économique est liée au commerce fluvial de la moyenne vallée du Juruá (au sud-ouest de l'État de l'Amazone), avec une population urbaine de 15 420 personnes et une population totale d'environ 25 000 habitants (1996), a bénéficié de dépôts de chèques pour une valeur de 1 344 000 réais dans les trois agences bancaires de la ville. Comme, en 1995, la valeur du réal était légèrement supérieure à celle du dollar⁶, les mouvements de capitaux par ce seul procédé ont dépassé 1,4 million de dollars (soit une moyenne mensuelle d'un peu plus de 100 000 dollars). En comparaison, la recette des impôts fédéraux dans la municipalité (1995), qui inclut l'impôt sur le revenu des personnes physiques et juridiques, a été de 144 220 réais. Même si l'on considère la possibilité de fraude fiscale et le fait que certaines activités économiques sont exonérées d'impôt dans la région amazonienne (et dans le pays d'une manière générale) parce qu'elles appartiennent au « secteur informel », l'écart apparaît excessif.

6 La nouvelle monnaie adoptée, le réal, était l'un des éléments de la réforme monétaire lancée à la mi-1994 pour stopper le processus inflationniste qui était hors de contrôle. Pendant les deux années suivantes, la valeur du réal est restée légèrement supérieure à celle du dollar.

Figure 3 – Mouvements bancaires en Amazonie brésilienne (année 1995)



Il existe des cas d'une autre nature : des villes qui grandissent et présentent un développement économique soutenu, sans que l'origine du capital employé soit claire. Dans la ville de Tefé, sur la rive du Solimões (à l'ouest de l'État de l'Amazonie), dont la population totale atteint presque 60 000 habitants (à 72,3% urbaine), les mouvements de chèques dans les trois agences bancaires de la ville ont atteint, en 1995, 4 877 000 réais et la recette fédérale 692 858 réais, une valeur similaire à celle de Claudia, au nord du Mato Grosso (697 333 réais), en pleine zone de production de soja (population totale de 12 751 habitants).

Tefé est l'un des plus anciens (et plus connus) points de transit du commerce de cocaïne dans la vallée de l'Amazonie. En plus des nombreux indices montrant qu'il s'agit d'un point de transit pour le réseau de circulation aérienne de la cocaïne, Tefé est également bien placée par rapport aux voies de circulation fluviale, fait établi depuis l'époque précolombienne : en remontant la rivière Solimões, on trouve l'embouchure de la rivière Japurá – ou Caquetá pour les Colombiens – dans la moyenne vallée de laquelle se situe l'une des principales zones de production de coca et de cocaïne de Colombie. En aval, également sur le Solimões, se trouve l'embouchure de la rivière Juruá, qui descend depuis la zone de production de coca du Pérou, en passant par Cruzeiro do Sul, Eurinépé, Itamarati et Caruari (fig. 1). D'une certaine manière, Tefé est représentative du groupe de villes où les bénéfices indirects du trafic sont peut-être en train de stimuler l'apparition d'activités économiques absolument légales, basées en ville.

Cruzeiro do Sul, à l'extrême est de l'État d'Acre (haute vallée de la rivière Juruá), est une ancienne ville de l'époque du caoutchouc qui, de nos jours encore, vit du commerce, mais il est difficile de dire de quel type de commerce il s'agit. Promue au rang de *zone de libre-échange*, c'est une sorte de « bout du monde » situé à l'extrémité de la route qui traverse l'État d'Acre dans le sens est-ouest. Cette localisation, ainsi que la proximité relative des zones de production de coca de la vallée de l'Urubamba au Pérou, ont sans doute facilité son incorporation au réseau de trafic de cocaïne et, vraisemblablement, de la pâte-base de coca. Dans ce cas, le trafic inclut un transport à la fois aérien, fluvial et routier. La ville, dont la population atteint environ 56 000 personnes, dispose de cinq agences bancaires où a été déposé un total de 49 431 chèques pour une valeur de 17 213 000 réais. Malgré son statut de zone franche, qui la dispense de payer certains impôts, la recette fédérale dans la municipalité a été de 1 512 000 réais, ce qui, dans la région amazonienne, peut être considéré comme une somme significative.

Cruzeiro do Sul et Tefé sont les points extrêmes de la route du trafic de drogue sur la rivière Juruá. La somme totale des chèques encaissés sur ce tronçon de route, englobant Eurinépé et Caruari, est de 25 464 000 réais. Toutes les villes situées sur ce tronçon sont directement connectées à São Paulo par satellite; seule Cruzeiro do Sul est aussi connectée à Rio de Janeiro. La population urbaine totale est de 77 855 habitants, tandis que la recette des impôts fédéraux dans ces quatre villes s'élève à 2 493 000 réais.

C'est évidemment dans la région correspondant aux deux métropoles régionales, Manaus et Belém, que la valeur des chèques déposés est la plus élevée. Il est probable que le développement de la zone franche de Manaus et, plus récemment, celui du tourisme international ont contribué à ce que cette ville devienne

un maillon important du réseau de circulation aérienne régionale, nationale et internationale. Elle est aussi la porte d'entrée naturelle de la vallée du Rio Negro et de ses affluents, Içana et Uaupes, où, à mi-vallée, se situe le front agricole des zones de production de coca de Miraflores et San José de Guaviare, au sud de la Colombie (*fig. 1*).

Depuis peu, une route en cours d'asphaltage relie Manaus au Venezuela, à la Colombie et au Guyana (ancienne Guyane anglaise), l'un des points de départ de la cocaïne vers les États-Unis et l'Europe. La construction et l'asphaltage de cette route ne sauraient être attribués aux seuls intérêts des organisations liées au trafic : elle constitue l'un des principaux axes stratégiques d'accès aux Caraïbes, aussi bien du point de vue économique que géopolitique.

Manaus dépasse Belém en ce qui concerne la valeur totale des chèques enregistrés : 9 048 642 000 réais, contre 8 058 771 000 réais. Cuiabá, avec seulement un quart de la population des deux métropoles, vient en troisième place avec 6 535 768 000 réais. Pour ces trois villes, les plus importantes de la région amazonienne, il est difficile de mettre en évidence la contribution du trafic national et international de drogue à leur croissance. Cependant, toutes trois occupent des positions stratégiques par rapport aux principaux couloirs de circulation régionale et internationale.

Localisée à 200 kilomètres à l'ouest de Cuiabá, la ville de Cáceres est desservie par sept banques, qui ont enregistré, en 1995, des chèques pour un montant total de 633 527 000 réais. Le nombre des agences bancaires et la valeur des chèques semblent indiquer un dynamisme économique de la région qui contraste avec l'apparente stagnation de la ville. Mais ce n'est pas le cas. C'est plutôt la proximité de la frontière bolivienne qui explique l'importance des mouvements bancaires. La ville de San Matias (Bolivie), située sur le couloir de transit de la pâte-base de la cocaïne bolivienne, se trouve à 80 kilomètres; au nord-ouest de la zone d'influence de Cáceres, les deux petites villes de Pontes e Lacerda et Porto Esperidião sont situées, elles aussi, sur la route de transit de la drogue bolivienne.

La Banque du Brésil, afin de contrôler les mouvements de chèques dans tout le pays, est en train de créer des centres d'enregistrement (CESEC) au niveau de quelques places bancaires. Le choix de la localisation d'un CESEC obéit à des critères géographiques de centralité sous-régionale, principalement bancaires, c'est-à-dire en rapport avec le volume des chèques encaissés.

L'État de Rondônia dispose de deux CESEC : l'un à Porto Velho, capitale de l'État, et l'autre à Cacoal, au Centre-Sud. La population de Porto Velho atteint environ 250 000 personnes, celle de Cacoal, 50 000 habitants.

Le CESEC de Porto Velho intervient dans six villes en plus de Porto Velho. Parmi elles, se trouvent Humaitá (dans l'État de l'Amazone), Ariquemes, important centre minier de cassitérite et Guajará-mirim, à la frontière de la Bolivie, aujourd'hui zone de libre-échange, comme sa ville-sœur bolivienne de Guayara-mirim, un ancien lieu de passage de la pâte-base de cocaïne. La population totale de cette région est d'environ 500 000 habitants, dont plus de la moitié réside à Porto Velho. La valeur totale des chèques déposés dans le secteur couvert par le CESEC fut, en 1995, de 2 678 256 000 réais, un niveau extrêmement élevé, malgré la présence de grandes fermes d'élevage bovin, d'une industrie minière et d'exploitations forestières.

Le CESEC de Cacoal enregistre les chèques de 19 villes ⁷ (soit une population urbaine et rurale de 684 761 habitants). En 1995, la valeur totale des chèques déposés dans cette juridiction fut de 1 318 775 000 réais, pour une collecte totale d'impôts fédéraux de 42 millions de réais.

Quand on additionne les sommes enregistrées par les CESEC de Porto Velho et de Cacoal, on obtient une valeur totale de presque 4 milliards de réais. En 1995, d'après les données de la Banque centrale, la recette de l'État de Rondonia, provenant pour l'essentiel des transferts du gouvernement fédéral (58,8%) et de l'impôt sur la circulation des marchandises et des services (ICMS), atteignait la somme de 534 millions de réais, soit 8 fois moins que les seuls transferts par chèques.

Les données sur les dépôts de chèques ne nous donnent pas un tableau complet des mouvements d'argent dans la région amazonienne. Le transfert électronique est, comme dans le reste du monde, le principal canal utilisé par les banques (*fig. 4 a et b*). Les connexions existantes indiquent aussi l'importance de certains lieux, comme la petite ville de Tabatinga, siège d'une ancienne forteresse du XVIII^e siècle en raison de sa position stratégique sur la rivière Solimões (entre la Colombie et le Pérou), qui compte aujourd'hui environ 20 000 habitants. Beaucoup plus petite et plus pauvre que sa voisine Leticia, en Colombie, Tabatinga a seulement deux banques, mais celles-ci ont encaissé des chèques pour une valeur de 2 331 000 réais et la ville jouit d'une liaison directe par satellite avec São Paulo. On notera que la transformation de Tabatinga en zone franche ne s'est pas concrétisée face à la concurrence de Leticia.

Dans le tableau 1, la relation entre la population, le mouvement d'enregistrement de chèques et d'autres indicateurs disponibles montrent la situation particulière de la frontière ouest de l'Amazonie brésilienne vis-à-vis du reste du Brésil.

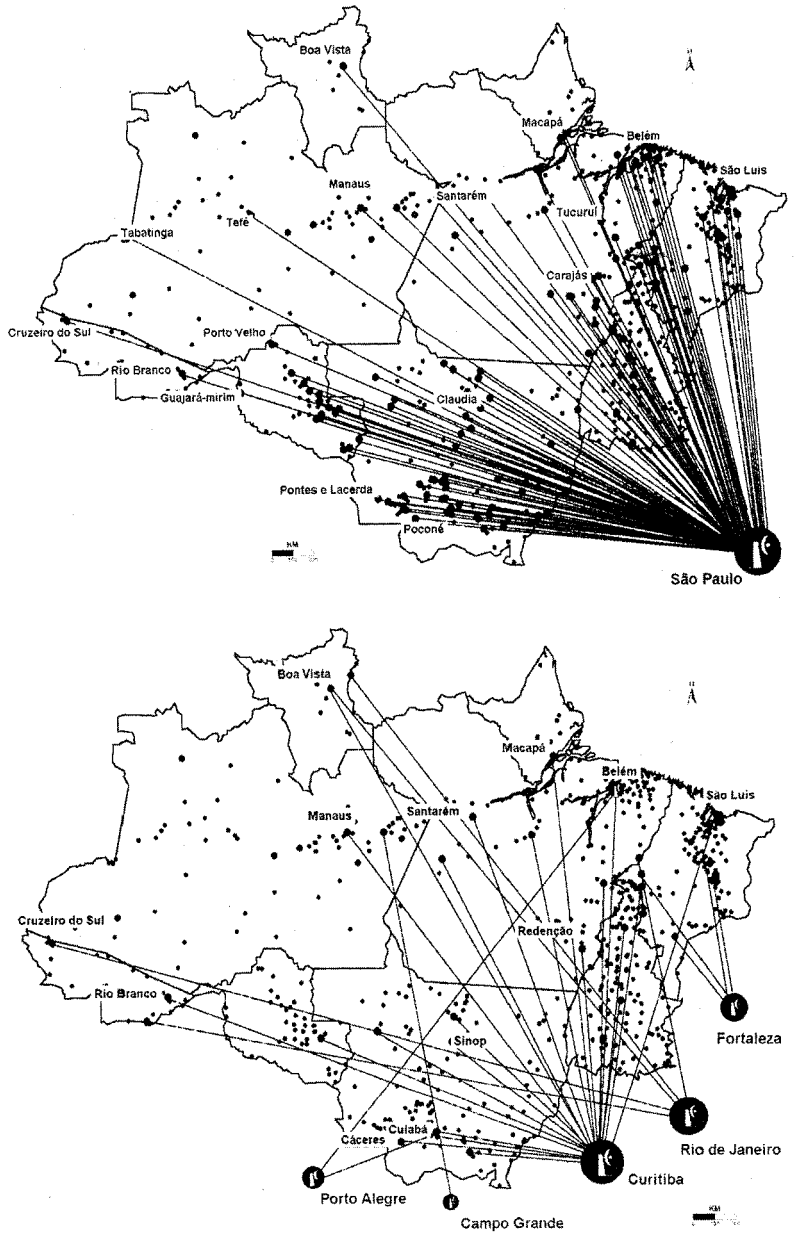
Tableau 1 – Mouvements d'argent au Brésil

	Valeur des chèques encaissés/ <i>per capita</i> (1)	Nombre de chèques encaissés/ <i>per capita</i>	Valeur des chèques encaissés	ICMS (2) fédérale (3)	Recette totale (4)	Population
	R\$	N°	%	%	%	%
Brésil	1 672,24	1,71	100	100	100	100
Amazonie (5)	2 252,55	4,85	14,84	7,29	3,02	11,93
Frontière (6) ouest d'Amazonie	3 971,00	8,41	9,58	3,94	1,81	4,0

Sources : (1) Banco Central, 1996; (2) Impôts sur la circulation des marchandises et les services, Banco Central, 1995; (3) Receita Federal, 1995; (4) Contagem de População, IBGE, 1996; (5) États : Acre, Amapá, Amazonas, Maranhão, Mato Grosso, Rondônia, Roraima, Tocantins; (6) États : Acre, Amazonas, Mato Grosso, Rondônia.

7 Cacoal, Ouro Preto do Oeste, Alvorada do Oeste, Alta Floresta do Oeste, Cerejeiras, Colorado do Oeste, Vilhena, Ji-Paraná, Rolim de Moura, Jaru, Pimenta Bueno, Pres. Medici, Espigão do Oeste, S. Luzia do Oeste, Costa Marques, Cabixi, Urupa, Mirante da Serra et Nova Brasilândia do Oeste.

Figures 4 a et b – Connexions des villes de l'Amazonie brésilienne par liaisons satellites directes



Source: Télécommunication 1994, réseau de services DXTASAT-BI
Base de données de la Banque mondiale du Brésil, 1995

Lia Osório Machado, 1994

*

Plutôt suggestives que conclusives, les observations contenues dans ce travail ne représentent guère qu'un premier pas dans la recherche du rôle de l'économie de la drogue en Amazonie brésilienne. Il est évident que l'hypothèse selon laquelle les circuits de la drogue peuvent être utiles pour interpréter les mouvements de capitaux localisés en Amazonie brésilienne ne pourra être vérifiée que par approximations successives. Ce que les données préliminaires de la recherche indiquent, c'est la *probabilité* d'une relation.

Dans la situation actuelle, nous pouvons discerner deux phénomènes qui peuvent être ou non corrélés, mais qui font usage du réseau bancaire pour des objectifs propres. Tant le commerce de la pâte-base et/ou de la cocaïne, surtout lorsqu'il s'agit de grands volumes d'achat et de vente, que le simple transit des marchandises illicites à travers le territoire amazonien, qui inclut le paiement du personnel chargé du support logistique, utilisent le réseau bancaire pour les transferts d'argent. Les chèques peuvent correspondre aux encaissements, aux dépôts ou alors aux retraits d'espèces sur la route du trafic. Ces crédits bancaires peuvent être transférés entre différentes agences d'une même banque ou entre banques distinctes, soit par transmission électronique, soit par émission de chèques.

Le deuxième phénomène est le blanchiment d'argent, qui peut être associé au trafic de drogue. L'expression ne concerne pas seulement les bénéfices obtenus du commerce illicite mais aussi l'évasion de capitaux, la fraude fiscale, les schémas de corruption, la contrebande et toutes les activités qui tendent à échapper au contrôle et à la réglementation du gouvernement des États nationaux.

Les données portant sur les émissions de chèques, même si elles ne peuvent rendre compte du mouvement total de capitaux, indiquent que le système bancaire est utilisé pour le blanchiment d'argent dans la région amazonienne.

Le vrai défi auquel est confronté le chercheur qui se penche sur la problématique du trafic de drogue et du blanchiment d'argent réside dans la difficulté à tracer clairement une ligne de démarcation entre activités *légales* et *illégales* dans le monde contemporain. En réalité, il est difficile de séparer l'argent lavé provenant du trafic de drogue de celui dérivant de la contrebande d'armes, de la fraude fiscale ou de l'évasion de capitaux. Tout comme il est impossible de comprendre la multiplication des mécanismes de blanchiment d'argent sans faire référence à l'absence totale de contrôle sur le mouvement international des capitaux spéculatifs, ne se soumettant ni aux gouvernements nationaux ni aux organismes internationaux.

Le rôle de tous les capitaux impliqués dans cette affaire, en tant qu'actifs financiers contribuant à l'augmentation des réserves en devises d'un pays donné, a déjà été mentionné par certains auteurs [Kalmanovitz, 1990 et 1991; Thoumi, 1994]. Leur utilisation en tant que capital productif, dans les pays périphériques aussi bien que dans les pays centraux, est en revanche beaucoup moins connue. Dans ces conditions, quelle peut-être leur relation avec le territoire, national, régional et local? Nous essayons, en ce moment, de répondre à cette question.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN A., THRIFT N. [1993], « Globalization, Institutional Thickness and Local Prospects », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3.
- BANCO CENTRAL DO BRASIL [1996], « Indicadores Econômicos ».
- BECKER B. [1990], *Amazonia*, São Paulo, Atica.
- BECKER B. *et alii* [1990], *Fronteira Amazônica. Questões sobre a gestão do território*, Rio de Janeiro, UFRJ-UNB.
- BUSINESS WEEK [1994], « The Global Battle for Capital », *Business Week*, octobre, 3.
- DIAS L. C. [1995], *Réseaux d'information et réseaux urbains au Brésil*, Paris, L'Harmattan.
- KALMANOWITZ S. [1990], « La economía del narcotráfico en Colombia », *Economía colombiana*, 226-227.
- KOPP P. [1992], « La structuration de l'offre de drogue en réseaux », *Tiers Monde*, 131 : 517-536.
- LANGSDALE J. V. [1989], « The Geography of International Business Telecommunications : the Role of Leased Networks », *Annal, AAG*, 79 (4) : 501-522.
- LAW J. [1994], *Organizing Modernity*, Oxford, Blackwell.
- LECHNER N. [1994], « Los nuevos perfiles de la política. Un bosquejo. Drogas, sociedad y estado », *Nueva sociedad*, 130 : 32-43.
- LEEUEW S. E. Vander, MCGLADE J. [1993], « Information, cohérence et dynamique urbaines », in D. Pumain, B. Lepetit, *Temporalités urbaines*, Paris, Anthropos.
- MACHADO L. O. [1995], *A geografia das drogas*, UFRJ, mimeo.
- MACHADO L. O. [1996], « O comércio ilícito de drogas e a geografia da integração financeira », in Castro *et alii* (éd.), *Brasil : temas e questões*.
- PUMAIN D., LEPETIT B. [1992], *Temporalités urbaines*, Paris, Anthropos.
- PUMAIN D. *et alii* [1989], *Villes et Auto-organisation*, Paris, Economica.
- RAFFESTIN C. [1985], « Marxismo e Geografia política », in A. Garcia (éd.), *Geografia y marxismo*.
- SANTOS M. [1996], *A natureza do espaço*, São Paulo, Hucite.
- THOUMI F. [1994], *Economía política y narcotráfico*, Bogota, TM Editores.
- THRIFT N., LEYSHON A. [1994], « A Phantom State? The De-traditionalization of Money, the International Financial System and International Financial Centres », *Political Geography*, 13 (4) : 299-327.

Cocaïne, richesses volées et marché légal

*Christian Geffray **

L'analyse des effets sociaux, politiques et économiques du développement du commerce illégal de la cocaïne pose, aux sociologues comme aux économistes, des problèmes inédits¹. La vie sociale des populations qui subsistent hors la loi suscite en effet, chez les chercheurs comme dans l'ensemble de l'opinion, un mouvement naturel de recul que le vocabulaire ordinaire traduit sans détour : le marché est « noir », le commerce est « trafic », les richesses sont « sales » ou, si elles sont « blanchies », c'est qu'elles « mentent » sur leurs origines, les billets sont « faux » ou les documents « falsifiés », la fonction publique « corrompue », etc. Quant aux hommes qui s'adonnent, violemment parfois, à ces activités « occultes », ils peuvent apparaître confusément de l'extérieur, à travers le prisme commun et obligé du journalisme, comme autant d'incarnations du mensonge, de la violence ou de la perversion... Ces représentations naïves peuvent alimenter un sentiment de répulsion, de fascination ou, plus communément sans doute, un sentiment mêlé. S'agissant de recherche scientifique, il est peut-être à craindre, d'ailleurs, que la fascination ne soit plus préjudiciable encore à la sérénité des enquêtes que la répulsion, en confortant ce charme noir auquel succombent les amateurs de roman noir... Dans tous les cas heureusement, le contact direct avec les protagonistes suffit rapidement à donner la mesure, banalement humaine, de la situation (entretiens avec les policiers, les magistrats, les trafiquants emprisonnés, etc.). Ces préventions mentales, pour être naïves, ne sont pas anecdotiques et on peut supposer qu'elles dressent un obstacle imaginaire, plus puissant parfois que la crainte, à l'appréhension raisonnable des faits. Comment expliquer que le vol, par exemple, ait si rarement été envisagé, dans la littérature économique ou même sociologique, comme une forme spécifique de circulation des richesses, sinon par l'effet de cet aveuglement commun qui incline à rejeter les pratiques illégales à l'extérieur de la vie sociale elle-même – et donc à exclure ces faits de nos objets légitimes de recherche ?

Il se trouve que la cocaïne par exemple, à certaines étapes de sa circulation au Brésil, est engagée dans des transactions démonétarisées et troquée massivement

* Sociologue, Orstom, Paris.

¹ Les questions de méthode, touchant les conditions d'accès à l'information et sa vérification, sont évoquées en annexe (fiabilité de l'information, sécurité du chercheur ou de ses informateurs, relations avec les institutions de justice, de police, et la presse, etc.).

contre des richesses « volées ». Ces pratiques sociales et économiques concernent aujourd'hui, directement ou indirectement, la subsistance de plusieurs millions de personnes; et elles mettent à la disposition de certains chefs de réseaux des richesses telles que la capacité de corruption de ceux-ci est parfois regardée par les autorités comme illimitée. Le développement du grand commerce dans les États frontaliers de l'Amazonie brésilienne où nous avons travaillé (Mato Grosso et Rondônia), mais aussi la construction publique, des entreprises de transport, la commercialisation du café ou de certains minerais (et donc leur production), l'activité bancaire : tous ces secteurs d'activité, et à travers eux les formes actuelles de promotion et de polarisation sociales ou politiques, sont aujourd'hui affectés par l'accès aux capitaux illégaux, leur circulation ou leurs investissements. De sorte qu'il serait tout à fait vain, par exemple, de prétendre saisir la nature et la dynamique de la vie économique (macro et micro), sociale et institutionnelle dans ces régions sans prendre en considération l'existence et le destin de ces richesses « noires ».

Le lien entre le vol et le commerce illégal de cocaïne est bien connu du public et intuitivement assez intelligible, s'agissant de la petite distribution : la plupart des propriétaires de points de vente de stupéfiants sont également des receleurs (*boqueiro*, contrôlant quelques livreurs ou démarcheurs de rue ou à domicile, les *avioes*). Une part notable de leur marchandise est en effet vendue en échange du produit de larcins divers (appareils électroménagers, téléviseurs, chaînes hi-fi, vêtements, chaussures, bicyclettes, etc.), et tous doivent donc être insérés dans des réseaux permettant l'écoulement sur le marché, légal ou illégal, des richesses volées. L'opinion publique brésilienne connaît bien le phénomène à Rio de Janeiro ou dans les grandes agglomérations urbaines du Centre-Sud, mais une situation analogue est observable également à Cuiaba, Porto Velho, Rio Branco, comme dans nombre de bourgades de la bande frontalière proche de la Bolivie ou situées sur les routes communément empruntées par les marchands ou transporteurs de cocaïne. Porto Velho par exemple, capitale de l'État du Rondônia (200 000 habitants), comptait en juillet 1996 environ un millier de *bocas de fumo* (points de distribution de pâte-base de cocaïne fumable, dite *oxidada*, ou de chlorhydrate de cocaïne en poudre, inhalable ou injectable). Sachant qu'une quinzaine de personnes en moyenne subsistent grâce aux revenus d'une *boca de fumo*, et au moins autant parmi leurs proches, on peut supposer qu'une trentaine de milliers de personnes ont accès au marché légal et subsistent, partiellement ou totalement, grâce aux activités illégales de la petite redistribution de stupéfiants, au recel ou au vol (15% de la population urbaine²).

Ce que l'on sait moins, y compris au Brésil, c'est que l'accès à la cocaïne sur le marché de gros bolivien s'effectue, lui aussi, pour une part remarquable, à travers des transactions de troc de richesses volées. Il ne s'agit plus alors de petits larcins mais de biens coûteux – véhicules automobiles, camionnettes, camions semi-remorques, engins de chantier, matériel agricole, antennes paraboliques, barges, bateaux, avions, etc. – dont l'acquisition illégale et l'acheminement sur les lieux

2 Il s'agit d'une approximation, suite aux entretiens effectués auprès de *boqueiros* sur le fonctionnement de leur commerce (prisons de Porto Velho).

du troc, à la frontière bolivienne, requièrent des formes d'organisation plus élaborées. Le troc peut engager également, dans le Rondônia du moins, une part de la production minière (artisanale) ou agricole locale, soustraite au fisc et acheminée en contrebande en Bolivie pour y être troquée, en partie, contre la cocaïne (or, cassitérite, riz, café, bétail).

Ces vols ou activités de contrebande ne concernent plus, cette fois, les membres de populations marginales, souvent intoxiquées et acculées au vol pour satisfaire leurs besoins en stupéfiants. Il s'agit de trafiquants de plus grande envergure, parfois des notables de la vie publique ayant accès au marché international. Un ancien candidat gouverneur du Rondônia, par exemple, commercialisait à l'étranger de grandes quantités de cocaïne sans négliger l'acquisition de biens volés pour le troc contre cocaïne (jusqu'à son assassinat la veille de son élection, en 1992). Un ancien député fédéral du même État, qui domine jusqu'à nos jours le marché régional du café (à Cacoal), n'a jamais cessé de rémunérer directement ou indirectement des voleurs de véhicules et des receleurs afin de se pourvoir en biens susceptibles d'être troqués contre la cocaïne³. La pression des voleurs était si forte, dans les régions voisines de la frontière, que le voyage nocturne sur le grand axe routier du Nord-Centre au Sud était vivement déconseillé ces dernières années : les voleurs n'hésitaient pas toujours à tuer les automobilistes, et surtout les camionneurs, dont ils s'emparaient du véhicule. Mais c'est à l'échelle du pays tout entier que les biens destinés au troc peuvent être volés et circuler aujourd'hui dans un grand nombre de réseaux de voleurs-receleurs-trafiquants souvent très cloisonnés.

Les pratiques de vol ont toujours existé naturellement, au Brésil comme ailleurs, et des richesses soustraites à leur propriétaire légal ont toujours circulé sous les contraintes spécifiques des « lois du marché illégal ». Mais l'introduction de la cocaïne dans le marché illégal semble avoir stimulé le vol à une échelle inconnue jusqu'alors au Brésil, et polarisé le drainage des richesses ainsi soustraites au marché ou à la consommation légaux (ou au fisc) vers le troc contre la cocaïne. On voit donc comment les faits contraignent à nous interroger, fût-ce sommairement, sur la signification de ce qui est désigné par le vocabulaire policier comme « recel », richesses « sales » ou « blanchies », ou simplement « vol » et « marché illégal »... Il serait prématuré d'exposer ici le résultat des enquêtes en cours, mais il ne semble pas inopportun, en revanche, de présenter l'effort de formalisation auquel nous avons été contraints pour ordonner un peu le sens des faits.

L'étude ci-dessous a été rédigée au cours de l'enquête de terrain, pour répondre à ses exigences propres, et elle n'était pas destinée initialement à la publication⁴. La formule descriptive de départ (A-M-A'), sur laquelle est bâti le

3 Un camion semi-remorque en bon état peut être troqué contre 70 kilos de cocaïne (le kilo de cocaïne pure s'achète 2 000 dollars à la frontière bolivienne, et peut être revendu 15 000 dollars sur le marché de gros de São Paulo, jusqu'à 100 000 dollars sur le marché de gros européen – et rapporter jusqu'à 250 000 dollars au détail sur le marché parisien).

4 La présente réflexion figure en annexe d'un rapport non publié, remis en février 1996 aux autorités brésiliennes qui soutiennent notre recherche et favorisent l'accès à l'information : ministère public fédéral, police fédérale (département de répression des narcotiques) et Conseil fédéral des narcotiques. Ce rapport fut rédigé à l'issue des deux premiers mois d'enquêtes effectuées dans le Mato Grosso entre octobre et

raisonnement, peut paraître excessivement simple, sinon triviale... Mais à tout prendre, en l'état pionnier de ces recherches, il n'est peut-être pas inutile d'opposer au pathos naïf de ceux qui doutent encore de la possibilité, sinon de la légitimité de ces travaux, la naïveté scientifique d'un raisonnement qui en est encore au défrichage de son champ pour y bâtir son objet. Nous nous en remettons à la « charité », dirait P. Bourdieu (après Blaise Pascal), des chercheurs qui font régulièrement l'expérience de la fécondité d'une réflexion, lorsqu'elle ne cède pas sur ses prémisses en raison de leur apparente trivialité.

La réflexion qui suit est donc à lire comme le témoignage d'une recherche en cours. Elle nous a permis de commencer à formaliser un problème de fond :

- reconnaître l'existence d'une sphère de circulation des richesses illégales, distincte de la sphère légale,
- caractériser un tant soit peu cette sphère, en elle-même (formes et contraintes spécifiques de circulation) et dans ses rapports avec la sphère légale,
- reconnaître et analyser le vol comme une forme de circulation des richesses.

La problématique ainsi ouverte demeure pour l'instant, à nos yeux, intacte et précieuse pour le travail à venir.

*

La structure du marché illégal, dans ses rapports avec la sphère légale de circulation des richesses, semble pouvoir être avantageusement décrite en utilisant la formule très simple exprimant, chez les économistes classiques (Marx), le cycle d'accumulation du capital marchand⁵ :

$$A - M - A' \text{ où } A < A'$$

Une somme d'argent A est échangée contre une marchandise M , qui est à son tour revendue contre une somme d'argent A' , équivalant à A additionné d'une survalueur quelconque, $A < A'$. A a été multiplié par un facteur déterminé de valorisation.

Chacune des étapes de ce cycle s'effectue dans une forme contractuelle, c'est-à-dire, pour ce qui nous intéresse ici, que les richesses sont mises en circulation avec l'accord formel des partenaires, sanctionné éventuellement par un contrat, la délivrance d'un reçu, etc. La circulation marchande des richesses est, par définition, pacifique.

décembre 1996, dans le cadre du projet Orstom-MAA-CNPq/Museu P. E. Goeldi Belém, Para Brésil, intitulé *Effets sociaux, économiques et politiques du commerce de la cocaïne en Amazonie brésilienne*. La situation dans le Mato Grosso fut décrite avant de poursuivre les enquêtes dans le Rondônia entre mars et août 1996.

L'enquête révèle l'engagement dans l'activité illégale, pour des raisons et sous des formes diverses, d'une fraction de toutes les couches de la population : des populations urbaines exclues du marché jusqu'aux secteurs entrepreneuriaux locaux et régionaux, qui disposent de moyens financiers puissants de neutralisation, sinon de cooptation de certains représentants de l'autorité de l'État. Si toutes ces populations trafiquantes ne volent pas, toutes peuvent être conduites à articuler leur activité marchande illégale avec celle de groupes de voleurs, ou avec les réseaux de receleurs qui drainent les richesses volées.

⁵ $A-M-A'$ concerne ici strictement la circulation marchande, c'est-à-dire la formation d'un capital résultant de la mise en circulation des produits (achat et vente). Nous ne prenons pas en considération la production.

La sphère de circulation illégale des richesses, en l'absence de la circulation de la cocaïne

Des richesses peuvent naturellement circuler sous d'autres formes que marchandes. Certaines circulent par héritage d'une génération à l'autre, et l'État, à son tour, effectue une ponction sur la circulation des richesses marchandes ou patrimoniales, à fins de redistribution collective. Ces transferts ne prennent pas la forme d'échanges contractuels, mais ils s'effectuent néanmoins, en principe, avec l'assentiment de tous au nom du bien commun (c'est la raison d'être et la fonction des notaires et de l'État).

Mais il existe une autre forme de circulation qui nous intéresse ici, qui s'effectue de façon non contractuelle (donc non marchande) et contre l'assentiment cette fois d'un des partenaires. Il s'agit par exemple de la mise en circulation d'un objet par le vol. Le transfert s'effectuant contre la volonté du propriétaire initial, il revêt des caractéristiques particulières bien connues : le recours à la violence ou la menace du recours à la violence en présence du propriétaire, la subtilisation de l'objet en son absence, etc.

L'analyse de ce transfert suppose de distinguer entre le propriétaire initial, qui reste légitime propriétaire au regard de la loi, *de jure*, bien qu'il soit dépossédé de la richesse, et le possesseur *de facto* de cette richesse, bien qu'il en dispose illégalement. Nous ferons simplement l'hypothèse que ce transfert correspond au passage d'une sphère de circulation à une autre distincte, caractérisées respectivement par la légalité ou l'illégalité. S'agissant d'un vol d'argent par exemple, nous proposons de noter ainsi la conversion d'une sphère de circulation à l'autre :

Légal	A
Illégal	A*

L'indice * désigne le changement de statut de l'argent, c'est-à-dire le fait que sa possession *de facto* par le voleur, le racketteur, etc., n'annule pas la propriété légale de son détenteur initial et lui confère en revanche, entre les mains du voleur, un caractère particulier : il s'agit d'argent « sale ».

Cet argent ne vaut néanmoins, entre les mains du voleur, que par le crédit qui lui est donné dans la sphère de circulation légale, et le cycle de transfert de richesses amorcé par le vol ne sera complet que lorsque le possesseur illégitime de l'argent parviendra à le réaliser sur le marché en achetant un bien quelconque. Cela suppose qu'il contrefasse alors la posture du propriétaire, détenteur légitime de l'argent aux yeux de la loi et du marchand auprès duquel il effectue la transaction.

En acceptant la transaction, le commerçant confère en effet au voleur, éventuellement en toute bonne foi, la qualité de propriétaire de la richesse. Les vertus propres de la monnaie, sa fonction d'équivalent universel, rendent l'affaire aisée (dès lors que les billets n'ont pas été numérotés par les autorités compétentes à fins d'identification). Tout achat effectué par le voleur sur le marché légal avec l'argent volé conclut le cycle amorcé par le vol : le possesseur illégitime de la richesse peut disposer maintenant, éventuellement, d'un reçu garantissant la pleine propriété du bien acquis.

Cette opération permet donc d'acquérir une attestation légitimant la disposition d'une richesse transférée hors de la sphère de circulation légale et de dissiper l'odeur de la richesse sale. Le retour de la richesse volée dans la sphère légale constitue *la fin à laquelle aspire le possesseur de facto* de la richesse, pour accéder finalement à la reconnaissance collective de sa propriété *de juro*. On devrait la noter ainsi :

$$\begin{array}{r} \text{Légal} \quad A' - M \\ \hline \text{Illégal} \quad A^* \end{array}$$

L'ensemble du cycle prenant la forme suivante :

$$\begin{array}{r} \text{Légal} \quad A \quad A' - M \\ \hline \text{Illégal} \quad A^* \end{array} \quad \text{où } A = A'$$

Sous cette forme simple, le cycle non marchand ($A/A^*/A'$) se résout en un simple transfert de propriété de la richesse sur le marché légal. Il n'engendre :

- aucune accumulation dans la sphère légale ($A = A'$),
- aucune circulation dans la sphère illégale.

La richesse retourne immédiatement sur le marché, il s'agit d'une simple ponction. Aucune des deux sphères n'est le théâtre d'une accumulation, *celle-ci s'effectue par le passage d'une sphère à l'autre (A/A^*)* : elle résulte du fait que le voleur dispose immédiatement de la richesse, sans investissement préalable significatif, n'étaient éventuellement l'acquisition d'armes servant à mettre en forme ou exécuter la menace de mort sur le détenteur initial de la richesse et à protéger le voleur de la menace que la police fait peser sur lui, l'acquisition de véhicules nécessaires à la fuite lors du transfert, etc. Tous ces biens peuvent eux-mêmes être volés.

Mais le transfert peut évidemment opérer sur d'autres richesses que l'argent. Le vol peut viser des biens exposés à la vente légale dans les magasins par exemple, ou consommés par leur propriétaire. L'opération de « blanchiment » concluant le cycle peut alors s'avérer plus délicate et requérir des précautions particulières, si le vol a porté sur des objets identifiables comme « sales ». Si l'objet M^* est un véhicule par exemple, pourvu d'une plaque d'immatriculation, dont le châssis et le moteur sont numérotés..., le voleur ne peut plus, comme c'était le cas lorsqu'il avait volé de l'argent, se présenter sur le marché en adoptant la posture d'un propriétaire-vendeur libre. Le retour à la sphère légale, qui suppose de feindre d'être le propriétaire de la richesse, suppose également de contrefaire la richesse volée elle-même (changement des plaques d'immatriculation, confection de faux documents, etc.). À moins d'effectuer une transaction supplémentaire *à l'intérieur de la sphère illégale*, permettant de retrouver la forme-argent et d'accéder par là, plus aisément, à la condition de propriétaire de la richesse dans la sphère légale.

Cette transaction particulière requiert l'existence de receleurs ou assimilés, disposés à ignorer l'illégitimité de la possession de l'objet par le voleur, et donc à lui conférer illégalement, car *en connaissance de cause*, le statut de propriétaire. L'ar-

gent engagé par le receleur dans la transaction est donc sale (il peut s'agir de personnes averties des moyens de blanchir la marchandise volée).

Alors, seulement, la sphère illégale se constitue comme sphère de *circulation* des richesses, distincte de la sphère de circulation légale. Le transfert des objets à l'intérieur de cette sphère prend à son tour une forme marchande : il y a échange volontaire et pacifique de richesses, réputées de valeurs équivalentes, dans un cadre contractuel convenu entre le voleur et le receleur :

$$\frac{\text{Légal} \quad A - M \quad A'}{\text{Illégal} \quad M^* - A^*} \quad \text{où } A > A'$$

Néanmoins, la circulation marchande illégale ($M^* - A^*$) doit être distinguée de la circulation légale, de trois points de vue :

- Les richesses illégales (pour autant qu'elles sont identifiables comme telles) ne peuvent être offertes librement sur le marché : il n'y a pas d'exposition publique de richesses universellement échangeables dans la sphère illégale. La forme argent elle-même, dès lors qu'elle est reconnaissable comme « sale », est déçue de sa fonction d'équivalent universel (l'usage de la fausse monnaie ou de billets numérotés requiert des précautions⁶).

Le marché se restreint donc en raison directe du degré d'« identifiabilité » des richesses mises en circulation dans la sphère illégale. Il se constitue par l'activation d'un réseau limité de personnes disposées à se reconnaître mutuellement comme propriétaires des richesses, quoique la loi contredise cette reconnaissance. L'ensemble de ces réseaux rassemble, si l'on veut, une population $\{*\}$ subsistant dans la sphère illégale. Cette population est socialement organisée, la forme et le degré de sa structuration variant eux-mêmes en raison du dispositif historique, social, économique et institutionnel légal au sein duquel elle se constitue comme telle, $\{*\}$ ⁷.

- Par définition, les échangeurs n'ont pas de recours possible à la loi, à la justice, au droit des affaires ou aux notaires... pour garantir le déroulement correct des transactions selon les termes arrêtés par leur accord. « Ce que nous faisons n'est pas bien, alors il faut le faire bien », disent les trafiquants brésiliens, comme tous les truands du monde. La fiabilité de l'accord, c'est-à-dire les garanties inhérentes à toute transaction contractuelle, sont à la fois suspendues et réduites à la seule parole donnée des partenaires. Faute du recours possible à la gamme modulée des châtiments mise en forme par une loi instituée – faute d'« appareil judiciaire illégal », si l'on veut –, la mise en forme de la menace de mort est requise comme garante, immédiate et ultime à la fois, de la parole donnée. L'exécution de cette menace est indispensable, le cas échéant, pour établir ou restaurer la crédibilité de cette garantie.

6 On a pu nous opposer sur ce point, non sans raison, l'existence du marché aux Puces parisien, du marché des pièces détachées de motocyclettes aujourd'hui disparu de la Bastille, du marché aux Voleurs de Lisbonne, etc. L'existence de places marchandes, partiellement vouées à l'exposition publique à la vente de richesses volées, est en effet souvent tolérée par les autorités [A. Morice, communication personnelle].

7 La notion de « pègre », en français, représente une forme particulière de structuration de la population $\{*\}$, et ne nous paraît pas adéquate pour désigner l'ensemble de ses configurations possibles.

Le contrat marchand est *pacifique* par définition, mais il entre aussi dans sa définition d'assujettir les contractants, fussent-ils hors la loi, au régime d'une *loi*. Cette loi revêt alors une forme toute primitive qui s'énonce ainsi : « Respecte ta parole ou meurt » (dont le dicton brésilien ne constitue qu'une variante). La population {*} se soumet ainsi, collectivement, à l'exercice d'une loi hors la loi, qui manifeste à l'état brut les propriétés universelles de toute loi⁸.

- La sphère de circulation illégale se situe tout entière sous condition de la sphère légale, elle est *seconde* relativement à elle, et le destin des richesses qui y circulent est toujours, comme on l'a dit, d'y revenir lavées. Alors seulement, le cycle de circulation des richesses amorcé par le vol peut être regardé comme accompli. La formule ci-dessus montre cependant que la réalisation de transactions dans la sphère illégale restitue en fin de cycle, dans la sphère légale, un richesse *A' d'une valeur inférieure (ou au mieux égale) à la valeur A* de la richesse arrachée au départ à la sphère légale. Un bien volé est généralement vendu au receleur, en effet, ou à quiconque assume la fonction de « blanchisseur », *au-dessous de sa valeur sur le marché légal*⁹.

Il existe, bien sûr, un processus d'accumulation au fil de la chaîne des transactions effectuées à l'intérieur de la sphère illégale, du point de vue des échangeurs de la population {*}. Mais dès lors que la richesse accomplit la totalité de son cycle et revient dans la sphère légale, relativement à celle-ci, l'ensemble du processus n'engendre pas de valorisation de la richesse : il y a au contraire *dévalorisation* : $A > A'$.

L'accumulation du voleur et des marchands illégaux réside, là encore, dans le fait que l'acquisition initiale de la richesse s'effectue par le transfert d'une sphère à l'autre, simple ponction, sans investissement préalable significatif : $0 < M^* < A^* = A'$.

La circulation des richesses dans la sphère illégale ne s'accompagnant d'aucune valorisation sur la sphère légale, il n'est pas surprenant que les capitaux légaux se tiennent traditionnellement à l'écart de cette sphère. Ce n'est pas simplement la loi qui les retient hors de cette sphère, c'est d'abord sa structure : celle-ci ne représente pas pour eux un secteur possible de valorisation.

Or l'entrée en scène de la cocaïne dans la sphère illégale bouleverse précisément cette structure et tend à affecter du même coup le comportement des capitaux légaux.

Modification structurelle de la sphère de circulation illégale, avec la cocaïne

La cocaïne est aussi une richesse illégale, mais elle l'est pour de tout autres raisons que les richesses qui y circulent ordinairement. L'article 12 de la loi brési-

8 Il est remarquable, sur ce point spécifique, que les formes de structuration de la population {*} présentent de forts traits communs à travers l'histoire et la géographie, et paraissent jusqu'à un certain point insensibles aux variations de structure du monde légal à partir duquel cette population se constitue : l'énoncé brut de la loi hors la loi est identique (« la parole ou la mort ») des faubourgs de la Rome antique à ceux de Marseille, Hong Kong, Rio ou Chicago.

9 À moins de revendre le véhicule volé en pièces détachées, par exemple, ce que font un grand nombre de receleurs. Mais les pièces détachées sont elles-mêmes revendues alors en dessous de leur prix sur le marché légal, même si, au total, la revente des pièces assure un revenu supérieur au prix du véhicule sur le marché légal [A. Morice, communication personnelle].

lienne n° 6368 (21 octobre 1976) stipule : « Importer ou exporter, expédier, préparer, produire, fabriquer, acquérir, vendre, exposer à la vente ou offrir, fournir même gratuitement, avoir en dépôt, transporter, porter sur soi, garder, prescrire, administrer ou remettre, sous quelque forme que ce soit, pour la consommation, une substance narcotique ou qui détermine une dépendance physique ou psychique, sans autorisation ou en désaccord avec la détermination légale », entraîne une peine de 3 à 15 ans de réclusion.

Tout est interdit : n'étaient les services spécialisés des laboratoires pharmaceutiques et professions de santé, moyennant certaines précautions et contrôles, personne n'est supposé simplement disposer de cet objet à quelque titre que ce soit. Même la police, lorsqu'elle saisit de la cocaïne sur un contrevenant, doit elle-même s'en dessaisir pour la faire expertiser et, si la nature interdite de l'objet est avérée, elle doit la détruire.

On ne détruit pas les richesses ordinaires circulant dans la sphère illégale : lorsqu'elles sont récupérées par la police au nom de la loi, celle-ci les restitue à leur légitime propriétaire ou, à défaut, la justice les vend aux enchères au bénéfice de l'État, etc. Mais la cocaïne n'a pas de destin imaginable dans la sphère légale : *elle doit être détruite*. Chacun a pu éprouver ce sentiment étrange à la vue de documentaires filmés présentant la crémation d'une tonne de cocaïne : un objet, représentant plusieurs millions de dollars en bout de chaîne commerciale illégale, est soustrait par le feu à toute destinée marchande, fût-ce sous contrôle de l'État. Tout accès à la sphère légale lui est prohibé.

La cocaïne est un objet banni, elle n'a pas de propriétaire légal imaginable, et frappe donc d'illégalité tout ceux qui en disposent à quelque titre que ce soit. Dans la mesure, par ailleurs, où l'objet ne peut être confectionné individuellement chez soi, l'interdit remonte irrésistiblement l'ensemble du processus de sa fabrication, de son transport, etc., vers l'amont et vers l'aval, du producteur au consommateur. C'est l'ensemble de la « filière » qui se trouve ainsi frappé d'interdit. On sait que le régime de prohibition mondiale prévalent aujourd'hui se présente lui-même, du même coup, comme générateur d'un facteur très exceptionnel de valorisation du capital dans cette « filière » et que ce facteur n'entretient qu'un rapport très lointain avec les coûts de production ou de transport du produit sur le marché légal¹⁰. La structure de la sphère illégale s'en trouve bouleversée et peut être présentée ainsi :

$$\frac{\text{Légal } A}{\text{Illégal } A^* - Mc^* - A'^*} \quad \text{où } A < A'$$

Le simple fait que l'argent A soit avancé pour acheter la cocaïne Mc^* , le frappe d'interdit et le fait passer dans la sphère illégale : A^* . La revente du produit banni,

10 Par ailleurs, la nature de l'objet induit, selon les termes de la loi, une « dépendance psychique » des consommateurs, telle qu'une fraction significative de la population consommatrice est prête à braver la loi, à s'insérer dans la population {*}, non seulement pour consommer, mais aussi pour se procurer les richesses nécessaires à l'acquisition de l'objet banni. Cette disposition de la population consommatrice contribue certainement à l'importance du facteur de valorisation qui caractérise la filière et à préserver sa puissance. Cet aspect du problème est cependant indifférent, dans le cadre de la présente réflexion.

elle aussi interdite, lui donne une survaleur : A^* . Enfin, pour autant que le résultat de la transaction parvient à être blanchi et à prendre place finalement dans la sphère légale, A^* correspond à une accumulation équivalente dans cette sphère : A' .

Mais contrairement à la formule précédente, qui rendait compte de la structure de la sphère de circulation illégale ordinaire des richesses volées (où $A > A'$ en fin de cycle sur la sphère légale), on a cette fois $A < A'$ en fin de cycle. Autrement dit, la sphère illégale se présente maintenant, au moins virtuellement, comme *un secteur d'accumulation envisageable pour le capital*.

Seule la loi, et non plus comme avant la simple structure de valorisation, retient à présent les détenteurs de capitaux de les y investir. La sphère illégale, traversée par la filière de la cocaïne, acquiert une structure nouvelle favorisant un double mouvement :

– Les membres de la population $\{*\}$ tendent à agir comme des capitalistes, puisqu'ils assurent dans l'illégalité la totalité d'un cycle classique d'accumulation marchande de la forme $(A - M - A')^*$.

– Les capitalistes de la sphère légale peuvent être tentés, dans certaines conditions, d'investir une partie de leur capitaux dans un tel cycle illégal, puisque du strict point de vue de la sphère légale, le bouclage du cycle complet permet d'obtenir : $A < A'$.

Cette structure nouvelle tend par ailleurs à réorienter les flux de circulation des richesses au sein même de la sphère illégale. Une transaction est désormais possible en effet, permettant de démultiplier le facteur de valorisation des richesses volées, dès lors qu'elles trouvent à s'échanger avec le produit banni. Les voleurs ou receleurs peuvent, grâce à la cocaïne, se soustraire à la contrainte structurelle qui les conduirait, autrement, à revendre les objets volés au-dessous de leur valeur sur le marché.

On a alors un cycle de la forme suivante :

$$\begin{array}{l} \text{Légal} \quad A - M \quad \quad \quad A' \\ \hline \text{Illégal} \quad \quad \quad M^* - M_c^* - A'^* \end{array} \quad \text{où } A < A'$$

Il suffit pour cela que les troqueurs de cocaïne soient assurés, de leur côté, de pouvoir écouler avantageusement les biens illégaux obtenus par l'échange. C'est le cas des Boliviens concernant les véhicules provenant massivement du Brésil, comme c'est le cas ailleurs des trafiquants d'armes.

Les partenaires de ces trocs appartiennent tous à la population $\{*\}$. Au sein de ce rassemblement de personnes, qui se reconnaissent mutuellement comme propriétaires, tout en sachant qu'elles ne le sont pas en droit, les richesses circulent dans des réseaux restreints, comme on l'a vu. Le caractère *captif* du marché illégal affecte les propriétés d'échange universel des richesses qui y circulent, et la monnaie elle-même perd les propriétés qui la caractérisent sur le marché légal. Celle-ci continue sans doute de remplir le rôle d'unité de compte dans les transactions, mais sa fonction dans la réalisation physique des transferts devient marginale et contingente. Elle resurgit néanmoins lorsqu'il y a répartition des tâches dans la chaîne du transfert des richesses, au sein même de la sphère illégale, entre voleurs

et receleurs par exemple (telle qu'elle est pratiquée souvent au Brésil). Elle donne alors aux échanges illégaux la forme suivante :

$$\frac{\text{Légal } A - M}{\text{Illégal } M^* - A^* - M_c^* - A^{**}} A'' \quad \text{où } A^* < A < A''$$

On peut néanmoins considérer qu'il ne s'agit alors que d'un cas particulier de la formule précédente, qui présentait la structure du troc direct plus fondamental : $(M - M_c)^*$.

Le troc s'exerce de façon massive aux frontières, à la limite entre deux marchés nationaux : lorsque la contiguïté des marchés favorise l'écoulement avantageux des biens volés par les trafiquants ou acquis par eux. Il surgit également en bout de chaîne illégale, au niveau des organisateurs de la petite distribution au détail, lorsqu'ils se font tous receleurs dans les quartiers suburbains du Brésil : les *boqueiros* disposent d'un accès au marché illégal des biens volés que les consommateurs n'ont pas, tout en favorisant un accès démonétarisé des consommateurs misérables à la drogue.

La monnaie ne réapparaît en toute nécessité qu'en fin de cycle, au moment où la richesse doit finalement sortir de la sphère illégale pour prendre place dans la sphère légale.

L'ampleur du phénomène de troc de biens volés contre la cocaïne, près de la frontière bolivienne, draine des richesses arrachées à la sphère légale à l'échelle de tout le Brésil. Le phénomène a encouragé certains observateurs locaux à envisager que la cocaïne assure, dans ces régions, une fonction-monnaie. On voit cependant qu'il n'en est rien : la circulation de la cocaïne est rigoureusement *orientée* dans la chaîne qui la conduit du producteur au consommateur. Une transaction de troc dans la sphère illégale n'est réalisable que si elle autorise l'accomplissement de ce transfert sur un segment orienté. La cocaïne ne saurait revenir en arrière sur le chemin et ne peut donc remplir les fonctions d'équivalent universel.

Si cet essai d'interprétation est juste, on peut se demander si les difficultés rencontrées par certains économistes à concevoir la structure et les effets des flux de richesses engendrés par le narcotraffic ne résultent pas d'une difficulté plus fondamentale à concevoir le rôle structurant de la loi dans la formation du marché, et donc tout aussi bien à concevoir les formes spécifiques de circulation des richesses au rebours de la loi, dans la sphère illégale, et la nature des liens existants entre ces deux sphères distinctes de circulation. Cette distinction ne procède en effet, tout entière, que de la loi.

ANNEXE
SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS A L'INFORMATION ¹¹

La discussion que nous devons engager ne concerne pas exactement la méthodologie : celle-ci sera élaborée pour chaque pays dans le cadre de notre projet global MOST-Unesco, et chaque approche peut être différente d'un pays à l'autre : chacun devra concevoir sa propre méthode. Nous devons débattre d'un problème plus restreint : l'accès à l'information.

S'il est vrai que notre ambition est d'aller au-delà de l'information journalistique, administrative (statistique de justice ou de police), et naturellement au-delà de la compilation des données de cette nature, cela signifie que nous devons collecter notre propre information et effectuer nos propres enquêtes pour construire notre objet en tant que chercheurs.

Cela apparaît clairement dans notre projet : nous n'étudions pas la consommation, mais l'organisation interne du trafic et ses relations avec la société légale. Les macro-économistes eux-mêmes savent qu'ils ne peuvent guère travailler de façon approfondie sur ces questions sans les résultats des recherches de terrain : les statistiques officielles et l'information journalistique ne suffisent pas, et c'est cette carence de données que nous prétendons combler.

Cela nous confronte évidemment à un problème particulier, que tous connaissent, étant donnée la nature de notre objet : les conditions d'accès à l'information. Je distinguerai trois difficultés, évidentes sans doute, mais que nous n'avons pas encore abordées comme telles et dont nous devons débattre :

- La population concernée, les trafiquants, s'adonnent à une activité illégale, ce qui signifie qu'ils travaillent clandestinement et se soustraient aux regards de la société, et tout particulièrement à ceux des institutions légales : l'information dont ils disposent eux-mêmes, sur leur propre activité, est par définition secrète.

- Les enquêtes de police ou de justice en cours revêtent elles aussi un caractère secret, pour des raisons non moins évidentes : l'accès à la documentation judiciaire ou policière est contrôlée, et peut être réservée ou interdite à certaines phases des procédures.

Nous savons par ailleurs que le pouvoir de corruption des trafiquants peut être, parfois, pratiquement sans limite. Or l'activité corruptrice vise en premier lieu ces institutions légales en charge de la répression et qui disposent éventuellement d'une information précieuse pour nous. Des membres de ces institutions peuvent être engagés eux-mêmes dans l'activité illégale en couvrant les trafiquants, mais aussi en se prévalant parfois de leur fonction dans l'institution pour s'adonner eux-mêmes au trafic.

- Dans certains cas, le rapport de forces entre l'activité illégale et les institutions officielles est tel que les populations ont peur de parler, même s'il n'existe pas de conflit ouvert. On peut se demander d'ailleurs si l'accès à l'information n'est pas plus aisé lorsque les conflits sont ouverts, comme ce fut longtemps le cas en Colombie par exemple, lorsque l'activité illégale représente un enjeu clair dans le débat public.

¹¹ Exposé introductif à un débat sur les méthodes d'enquête sur le narcotrafic, présenté à la réunion de lancement du Projet international sur les transformations économiques et sociales liées au trafic de drogues, MOST-Unesco, à Paris, le 6 avril 1997. Coordination scientifique du projet MOST-Unesco : Christian Geffray (Orstom), Michel Schiray (CNRS). Équipes représentées : Brésil (Belém, Rio de Janeiro, São Paulo), Chine (Pékin), Inde (New Daily), Nigeria (Lagos), Mexique (Mexico).

Mais en règle générale, nous travaillons dans des situations où les conflits ne sont pas ouverts (c'est le cas de notre équipe Orstom-CNPq en Amazonie brésilienne, mais également en Inde, en Chine, la situation peut être différente au Mexique). Il règne alors une atmosphère de suspicion, de dénonciation ou de calomnie qui peut être très lourde. C'est le royaume de la rumeur, et les conditions de vérification de l'information peuvent être difficiles. Dans ces situations, en outre, nous pouvons être aisément manipulés.

Telles sont les conditions concrètes de travail dont nous avons à débattre. Nous ne devons pas surestimer les difficultés, mais nous ne pouvons feindre de les ignorer : elles peuvent affecter la recherche et peuvent être éventuellement dangereuses, pour nous et surtout nos informateurs.

J'essaierai de formuler deux ou trois principes issus de mon expérience. Il se peut que cela ne vaille pas pour n'importe quelle situation – ou pour n'importe quel chercheur – mais au moins, cela peut être une base de discussion pour tous.

Notre identité scientifique

Le premier principe peut paraître simple et évident, mais il ne l'est pas : il consiste à présenter et revendiquer une *identité claire*. Ce qui suppose de présenter un projet clair et simple, qui soit le même pour tous les interlocuteurs avec lesquels nous sommes amenés à travailler. Nous devons tenir les objectifs de la recherche en tenant exactement le même discours à chacun : police, magistrats ou trafiquants, journalistes ou collègues scientifiques...

Notre travail n'est pas clandestin, et l'image de notre activité doit être dénuée de toute ambiguïté :

- Nous ne sommes pas officiers de police ni magistrats, et il est facile d'en convaincre un policier ou un magistrat, surtout s'il n'est pas lui-même corrompu. Il est facile d'en convaincre également les trafiquants, quand ils sont en prison. Mais c'est nettement plus délicat avec les autres : les policiers corrompus, les trafiquants libres et les populations civiles qui ont peur.

- Nous ne sommes pas journalistes, ce qui signifie que nous ne sommes pas assujettis à la loi du scoop ou du sensationnel. Et il est de la plus haute importance, par exemple, que les policiers et les magistrats éprouvent, à cet égard, notre indépendance vis-à-vis de la presse : c'est une condition de la crédibilité de notre travail à leurs yeux.

- Nous ne sommes pas « aventuriers », c'est-à-dire que nous ne sommes pas fascinés par la guerre entre la loi et les hors-la-loi... Nous ne regardons pas trop la télévision et nous inviterions volontiers certains de nos collègues, parmi ceux qui s'interrogent sur la possibilité, sinon sur la légitimité, de nos recherches, à la fermer (la télévision).

- Nous sommes donc chercheurs...

Cela ne pose pas de problème lorsque nous travaillons avec des représentants des hautes administrations, mais la question de notre identité se révèle à la fois cruciale et complexe sur le terrain. De ce point de vue, considérant mon expérience au Brésil, il y a une question qui me semble commander toutes les autres et qui introduit le second principe : il s'agit de *nos relations avec les institutions qui sont en première ligne (justice et police)*.

Ce point est décisif pour deux raisons :

- En premier lieu, on l'a déjà vu, parce que ces institutions disposent du plus grand nombre d'informations administratives pertinentes, et souvent d'une information officieuse très riche. Je ne pense pas ici aux statistiques, mais aux rapports

d'interrogatoires, rapports de mission, dépositions de témoins, etc. L'étude de ces documents fait déjà partie du travail de terrain : quand nous étudions un procès, nous devons effectuer des entretiens avec les policiers et les magistrats qui ont instruit les dossiers, avec les prisonniers, etc. Il existe des milliers de procès de cette nature, disponibles pour notre travail au Brésil...

- En second lieu, parce que ces institutions sont en première ligne, et qu'elles sont à ce titre les plus exposées aux séductions de la corruption, à l'influence, à la menace ou à la violence des trafiquants. Ce qui signifie d'ailleurs qu'il serait vain, au Brésil par exemple (mais ailleurs également, je suppose), d'étudier le narcotraffic sans faire, simultanément et par la force des choses, une sociologie implicite des institutions policières et judiciaires. Les organisations trafiquantes et ces institutions sont *ennemies*, de sorte qu'elles relèvent inévitablement pour nous d'une problématique sociologique commune (au titre d'antagonistes).

Il n'existe pas d'institution hors la loi

Ceci introduit à notre second principe, selon lequel ces institutions d'État ne peuvent être regardées par nous comme « hors la loi ». Je m'explique.

Nous savons que les trafiquants peuvent, dans certaines conditions historiques particulières, exercer leurs activités dans un cadre véritablement institutionnel, telles les mafias siciliennes ou américaines, certaines triades chinoises ou les yakusi japonaises. Ce sont là des institutions hors la loi en effet, qui n'existent d'ailleurs pas, pour autant qu'on puisse en juger, en Amérique latine ou en Afrique par exemple.

Alors, il est vrai que la police ou le système judiciaire sont exposés, à grande échelle parfois, à l'influence et à la corruption des trafiquants. Ces institutions peuvent être regardées comme victimes des trafiquants, mais il me semble très important de reconnaître que la police, l'armée ou la justice, indépendamment du degré de corruption d'une partie de leurs membres et de l'engagement de ceux-ci dans l'activité illégale, ne peuvent pas être regardées comme des institutions hors la loi. Ceci n'est pas toujours si évident à notre esprit. Je veux simplement souligner ici que dire : *il y a beaucoup de gens corrompus dans la police ou la justice*, n'est pas la même chose que de dire : *la police est corrompue* ou *la justice est corrompue*.

Or un grand nombre de journalistes, de chercheurs, de diplomates ou même de policiers ou de magistrats disent, en privé ou publiquement, que *la police est corrompue*. Ils créent alors une confusion qu'il est très important, pour nous, d'éviter de faire sur le terrain. La distinction peut apparaître anecdotique, mais c'est précisément ce qui peut distinguer notre discours de celui du journalisme par exemple. Et c'est également une condition de la crédibilité de notre discours, du point de vue des autorités (s'agissant de la police et du système judiciaire). Même lorsque l'armée est engagée comme institution dans le trafic, par ses propres officiers supérieurs (comme en Bolivie, il n'y a pas longtemps), il s'agit toujours d'une situation transitoire. Ces institutions peuvent être faibles, en crise, « malades »..., mais elles ne peuvent pas être regardées comme hors la loi; si leurs propres membres nous disent le contraire, nous devons entendre le dépit ou le désarroi qu'ils veulent nous signifier, sans accrédi-ter pour autant une formulation qui, sociologiquement, n'a pas de sens.

Il ne s'agit pas simplement ici de distinguer notre discours pour conforter sa crédibilité. C'est plus important encore que cela. Car ces institutions sont réellement en crise (malades) : je veux dire que ceux de leurs membres, les fonctionnaires qui croient encore dans leurs idéaux d'institutions, dans les idéaux de justice ou de la

police au service de la justice, qui croient en la loi et que leur travail au nom de la loi a encore un sens, ces gens sont affectés très intimement parfois; ils souffrent de la situation. Ils souffrent de la corruption de leurs collègues, de leurs supérieurs ou de leurs subordonnés, de la faiblesse de leur institution – du mal qui frappe leur institution.

Dès lors, dans mon expérience au moins, j'ai observé (non sans surprise parfois) que ces gens peuvent exprimer une *demande* relativement à notre travail, en tant que travail scientifique distinct d'une activité journalistique ou administrative. Leur demande peut être très forte et profonde et se manifeste à travers leur désir de nous aider, de nous donner accès à toute information légalement disponible (parfois officieusement disponible) qui pourrait nous aider à comprendre ce qui se passe : aux documents de procédure légale, aux rapports d'enquête, aux dépositions de témoins, aux prisonniers – ordinaires ou spéciaux –, à leurs propres informateurs.

À certaines occasions pendant mes enquêtes, le ministère public a mobilisé les procureurs afin qu'ils rassemblent toutes informations susceptibles de garantir le succès de la recherche. Je n'avais pas de restriction pour rencontrer les prisonniers, et plusieurs officiers de police témoignaient de la même préoccupation (aider la recherche et garantir son succès).

Des fonctionnaires, découragés ou abandonnés de leur hiérarchie, ont pris des risques, pour leur carrière ou leur vie, pour fournir des informations graves concernant la situation de leur institution; des informations qu'ils n'auraient pas pu livrer à la presse locale, sur des faits qui ne pouvaient plus avoir de débouché judiciaire dans le cadre des procédures légales.

Il n'était pas difficile de rencontrer ces précieux informateurs : le simple fait d'être présent comme *scientifique* (accrédité par les plus hautes autorités de leur hiérarchie) induisait une sorte de sélection spontanée au sein des institutions : les officiers de police ou les magistrats isolés (les « idéalistes », comme ils se dénomment eux-mêmes) me recherchaient, et les autres, simplement, m'évitaient ou me mentaient (ce qui est sans conséquence).

Pour autant que nous sommes concernés par ce type d'expérience, je crois qu'il est possible de créer une dynamique particulière autour de notre recherche, qui peut être extrêmement précieuse pour le travail de terrain. Une dynamique entre :

- la demande des fonctionnaires intègres ou isolés, les membres affectés par le mal qui frappe leur institution (de la base au sommet),
- et notre recherche.

Nous n'avons qu'à nous efforcer de répondre à cette demande.

J'ignore si cette dynamique peut être opératoire ailleurs qu'au Brésil, mais en tout état de cause, je pense que deux conditions sont indispensables à sa mise en œuvre :

- La première, aisée et évidente, correspond au « premier principe » touchant notre « claire identité de chercheurs » : nous devons manifester la plus grande *réserve*. Nous ne pouvons avoir d'opinion, par exemple, sur la légitimité de la loi : la loi est la loi (nous n'avons pas d'opinion, par exemple, sur la légalisation ou la décriminalisation des drogues). Pas d'opinion, bien entendu, sur la légitimité des institutions : il n'y a pas d'institution hors la loi (et, *a fortiori*, pas d'État hors la loi).

Ce qui induit une sorte de posture d'« ingénuité méthodologique » :

- en prenant au pied de la lettre le discours des institutions,
- afin de fonder et d'autoriser toujours notre activité et notre travail de la lettre même de ce discours, sans suspicion préalable.

Car si nous ne croyons pas nous-mêmes, un tant soit peu, aux idéaux de justice (ou de police au service de la justice), aucun de ces magistrats ou officiers de police qui

souffrent de la situation ne nous fera confiance (parmi ceux qui tentent de résister à la corruption sans cesser de travailler). Autrement dit, le cynisme n'est pas simplement une attitude déontologiquement douteuse, ce serait aussi le pire des handicaps méthodologiques (et psychologiquement épuisants).

- La seconde condition peut être plus délicate et correspond « au second principe » selon lequel il n'existe pas d'« institution hors la loi ». Elle implique l'existence au plus haut niveau de l'administration de l'État, d'une relation de confiance, avec un ou plusieurs hauts fonctionnaires assumant des responsabilités dans une ou plusieurs de ces institutions. Quelqu'un doit assumer la responsabilité publique et administrative de notre recherche, tout en nous donnant la possibilité formelle de travailler.

Cet accord formel et cette confiance informelle avec un ou plusieurs représentants de la haute fonction publique me semblent essentiels :

- pour la clarté et la définition de notre identité (comme chercheurs, dépourvus de toute préoccupation de police ou de journalisme),
- pour notre sécurité,
- pour créer localement la dynamique de sélection de nos informateurs institutionnels qui nous donnent accès à la documentation et à l'information administrative, aux trafiquants en prison, mais également, tout aussi bien à un réseau indépendant d'informateurs civils, etc., car il n'est pas difficile, dans ces conditions, de préserver simultanément notre complète autonomie vis-à-vis des institutions.

Alors, nous pouvons aller où nous voulons, dès lors que nous savons où nous allons.

Le choix de l'immobilier des villes andines comme mode de blanchiment des profits de la drogue

*Bernard Castelli **

Le marché des drogues représente une activité économique qui engendre de fantastiques profits, stimulés par une demande et une offre croissantes à l'échelle planétaire [Hardinghaus, 1996] : selon des estimations, le chiffre d'affaires mondial annuel des stupéfiants oscillerait entre 300 et 500 milliards de dollars américains [FMI, 1996] ; en outre, les bénéfices appropriés par les trafiquants atteindraient environ les 100 milliards de dollars par an. Bien qu'approximatifs, ces chiffres incitent à s'interroger sur la puissance économique et la prééminence sociale de groupes d'individus, d'organisations criminelles contrôlant le trafic des drogues. Même si de tels profits se limitaient à la seule activité, illicite¹ et interdite bien entendu, de produire et de vendre des stupéfiants, le problème ne serait malheureusement pas nouveau : car depuis longtemps existent des transactions illégales – soumises à aucune loi –, donnant lieu à des rémunérations elles-mêmes clandestines.

En revanche, ce qui pose problème aujourd'hui, d'un point de vue économique, c'est l'utilisation finale d'énormes masses financières², dont le caractère de plus en plus internationalisé constitue non seulement un phénomène relativement neuf, s'inscrivant dans le processus contemporain de mondialisation, mais également un danger potentiel en termes de stabilité et de cohérence des économies du Sud comme du Nord. Le blanchiment de l'argent « sale³ » – on appelle ainsi les tentatives de pénétration du capital occulte dans les structures économiques officielles – ne relève pas uniquement de l'intervention prépondérante de quelques « blanchisseries financières et bancaires internationales », comme une abondante littérature voudrait nous le faire accroire [Glorieux, 1992]. À trop mettre l'accent sur ce type de transferts, indéniables, le phénomène du blanchiment est réduit aux

* Économiste, Orstom, Centre de recherche de l'Île-de-France-LSSD.

1 Illicite en raison de la réprobation sociale dont son usage fait l'objet; illégal parce que contraire à la loi en vigueur.

2 Hardinghaus [1996] rapporte que près de 200 milliards de dollars seraient blanchis en moyenne chaque année dans le monde.

3 Par argent sale, on entend des disponibilités monétaires créées à partir d'activités illégales.

seuls aspects monétaires et financiers, sans prendre en compte les contributions productives, les éventuelles stratégies industrielles induites par le recyclage de l'argent de la drogue.

Sur un sujet aussi sensible, il s'avère plus prudent d'éviter les approches sensationnalistes, qui interdisent de porter un regard objectif sur les enjeux économiques et financiers du trafic des drogues; c'est pourquoi nous adopterons ici le point de vue de l'économiste, c'est-à-dire celui qui consiste à comprendre la réalité concrète d'une activité, source de profits considérables et d'effets économiques puissants sur les espaces et les sociétés concernés.

Notre propos sera donc différent des analyses centrées sur la mesure des revenus dégagés par la vente de produits illégaux et leur insertion privilégiée dans les systèmes de financement nationaux et internationaux; plus que la quantification difficile et souvent hasardeuse des capitaux blanchis (*première partie*), les réflexions sur les interconnexions, les rapports réciproques entre une économie occulte et l'immobilier urbain (*deuxième partie*) s'avèrent particulièrement intéressantes, dans la mesure où elles obligent à s'interroger sur l'ampleur et le sens du processus d'accumulation engendrés par des financements douteux. En d'autres termes : pourquoi la construction et la promotion, par exemple, figurent-elles parmi les secteurs économiques privilégiés susceptibles d'absorber les profits tirés de la production et du commerce de stupéfiants? Nous concluons provisoirement en examinant les principales implications économiques et sociales d'une utilisation récurrente de ressources financières illégales dans le cadre d'opérations immobilières.

La problématique du blanchiment

Au départ de l'analyse, une réalité économique complexe emprunte une forme paradoxale pour mieux dissimuler une existence clandestine : le blanchiment⁴ – ou mode d'insertion des profits illégaux dans les structures de l'économie légale –, concerne sans aucun doute des masses substantielles de revenus et de capitaux liées au marché des drogues, mais son importance et ses caractéristiques échappent souvent à l'observation scientifique.

Estimer le montant des profits de la drogue rapatriés à l'intérieur des pays impliqués dans la production et la transformation de la matière première en produit final représente une étape préalable à l'analyse de leur utilisation ultérieure sous forme de placements financiers et d'investissements productifs. Or cette estimation s'avère difficile à réaliser non seulement en raison de la fiabilité discutable des méthodologies et des techniques employées pour mesurer les flux occultes en circulation, mais aussi par la multiplicité des pratiques de blanchiment que traduit le formalisme des nombreuses typologies descriptives.

4 Selon Michel Schiray [1995], le blanchiment serait « ... un ensemble d'opérations de conversion d'argent issu de l'économie illégale, au sens large, dans l'économie officielle où, une fois inséré, il ne se différencie plus des autres sources légales... ».

Flou et imprécision du concept

La difficulté à cerner la réalité conceptuelle du blanchiment est révélée par le foisonnement des approches concrètes qui, loin de fournir une définition « positive », favorable à une meilleure compréhension des processus en cours, dessinent au contraire un cadre général à l'intérieur duquel les analyses techniques de circulation du capital, dominantes aujourd'hui dans la pensée économique, tendent, en fait, à engendrer un surcroît de confusion interprétative.

Les travaux thématiques récents [Cotta, 1992; Glorieux, 1992; Schiray, 1994] mettent ainsi l'accent sur le caractère technique du blanchiment, en décrivant un ensemble d'opérations favorables à l'absorption d'argent « sale » par des secteurs ou des activités liés à une régulation institutionnelle (marché, État); à cet égard, on distingue couramment trois procédés qui ont pour finalité de convertir les montants de liquidités monétaires (espèces), dont dispose le demandeur de blanchiment, en actifs transférables ou en avoirs plus négociables.

En premier lieu, le *placement* de fonds suspects consiste à se séparer, dans les délais les plus brefs, de l'argent liquide en privilégiant les intermédiaires financiers complices ou complaisants. Les banques et les entités de financement spécialisées (bureaux de change, services postaux, courtiers en valeur...) sont les blanchisseurs les plus utilisés, également les plus connus, même s'il demeure relativement difficile – mais non impossible – d'exercer un contrôle efficace sur eux. D'autres possibilités existent cependant pour absorber le trop-plein de capitaux en mal de respectabilité. Selon leur destination finale, on identifiera successivement les investissements de production (construction-promotion immobilières), les dépenses de consommation somptuaire (voitures, bateaux, objets de luxe) et enfin les investissements de prestige social et politique (équipes de football, campagnes électorales...).

En deuxième lieu, l'*empilage*, techniquement beaucoup plus complexe, repose sur une multiplication à l'infini des transactions, des mouvements monétaires, afin de dissimuler l'origine comptable des revenus illicites; à l'heure de l'internationalisation des économies latino-américaines, par exemple, le recours croissant aux marchés boursiers et financiers (actions, obligations, produits dérivés) est d'autant plus préféré que les opérations de conversion des bénéfices occultes se réalisent souvent en temps réel (transferts électroniques).

Dernier procédé, qui empiète parfois sur le domaine réservé au placement, l'*intégration*, qui consiste à donner l'apparence de la légalité à des richesses d'origine criminelle [Salama, 1994; Grimal, 1993] : la fausse facturation des importations-exportations, les prêts et les emprunts fictifs alloués par des banques étrangères ou des sociétés écrans, l'achat puis la vente immédiate d'un bien immobilier... constitueraient quelques-unes des modalités de pénétration de l'économie officielle par le capital illégal.

La puissance descriptive des typologies formelles du blanchiment ne doit cependant pas faire illusion; celles-ci achoppent en réalité sur plusieurs éléments, sur des facteurs spécifiques qui en diminuent nettement la portée explicative : d'une part, la trilogie précédente ne s'applique en général qu'aux agents supposés les plus importants de l'économie du blanchiment : les banques, les instituts financiers, les multinationales, les États, etc., interviendraient sur un marché fictif

en « offrant » – de manière complaisante ou non – une panoplie d'instruments financiers indispensables au blanchiment des revenus des trafiquants-demandeurs [Glorieux, 1992]. La répartition entre les sommes blanchies et celles à blanchir s'opérerait alors grâce au libre jeu des mécanismes marchands (concurrence, régulation par les prix). Néanmoins, l'opacité évidente d'un tel marché empêche de vérifier son existence concrète, de savoir si une coordination marchande assume effectivement la rencontre des offres et des demandes de blanchiment (cf. *infra*).

D'autre part, les procédés de blanchiment se manifestent à n'importe quel niveau des processus de production et de commercialisation des stupéfiants; ils n'apparaissent pas seulement en phase terminale, c'est-à-dire après que les produits illicites ont été valorisés sur le marché international et le résultat de leur vente blanchi par des banques multinationales ou des groupes financiers puissants; l'argent des paiements clandestins correspondant à l'achat des matières premières aux paysans et à la vente de la drogue aux consommateurs locaux, que l'on blanchit régulièrement à l'abri des frontières nationales, contredit par exemple l'idée d'une centralisation des opérations relevant de la seule sphère de circulation du capital; elles sont en fait disséminées tout au long des étapes des filières de production et de commercialisation des marchandises illégales [Morel, Rychen, 1994].

Enfin, le concept de blanchiment peut prêter lui-même à confusion : il ne se réduit pas à un condensé d'instruments sophistiqués aptes à dissimuler une accumulation de richesses dont les racines seraient illégales. Certes, la provenance illicite des ressources financières initiales représente une caractéristique fondamentale, mais elle est aussi partagée par d'autres activités criminelles qui transfèrent, répartissent des revenus parasites (proxénétisme, corruption, vol...). En fait, le recyclage des profits de la drogue se distingue nettement des autres transactions marchandes occultes par plusieurs spécificités :

- sa nature ambivalente lui permet d'accroître les gains de manière substantielle tant à l'intérieur du système légal que dans le cadre du marché des stupéfiants; le développement du blanchiment ne connaît donc pas les limites sectorielles des autres formes de criminalité économique;
- par la diversité et la complexité des opérations mises en œuvre, c'est une activité clandestine à laquelle est attaché un faible taux de répression effective [Uprimy, 1996];
- avec une offre et une demande de stupéfiants géographiquement dispersées, il est normal que le produit financier de la vente de stupéfiants soit également blanchi tant au niveau national qu'international;
- de même, la variabilité dans l'espace-temps de l'interdit social de production et de commercialisation des psychotropes implique que les frontières économiques entre l'illégalité et la légalité se déplacent en permanence, entraînant soit la reconnaissance légitime, soit la répression officielle d'un placement financier ou d'un investissement productif.

Difficultés de la mesure

Le débat autour des ressources financières dégagées par le trafic des stupéfiants renvoie aux différentes méthodes d'évaluation : dans l'ensemble, elles

divergent profondément entre elles, bien qu'ayant comme point commun la mesure du chiffre d'affaires global (quantités vendues au prix du marché), laquelle représente une étape vers la détermination du revenu potentiel des trafiquants. De manière synthétique, on classe usuellement en deux grandes catégories les méthodes visant à estimer le volume des capitaux illicites [Debare, 1992; Morel, Rychen, 1994].

La première catégorie comprend les techniques qui tentent d'identifier et de mesurer *directement* les flux financiers de la narcoéconomie à l'aide des statistiques bancaires et des mouvements de capitaux de la balance des paiements [Glorieux, 1992; Salama, 1994; Schiray, 1994; Thoumi, 1995]. Leur efficacité se trouve en réalité limitée par le fait qu'il est pratiquement impossible de bien différencier l'argent « sale » selon son origine délictuelle probable (fraude fiscale, corruption, proxénétisme, drogues). De même, l'emploi de techniques directes présuppose que l'on prenne seulement en compte les mouvements « anormaux », c'est-à-dire ceux que l'on juge déviants, atypiques par rapport aux normes comptables des nations et des organismes financiers internationaux.

Avec la deuxième catégorie de méthodes [Fonseca, 1992; Alvarez, 1991 et 1995; Cruz-Saco, Revilla, Seminario, 1996], les bénéfiques sont *indirectement* estimés au moyen du calcul de la production et de la consommation (prix de détail) des drogues, en formulant au préalable l'hypothèse que les ressources obtenues correspondent, dès le départ, aux quantités de marchandises illégales. Pour évaluer les créances et les disponibilités monétaires des agents responsables du trafic, trois méthodes sont alors privilégiées.

Tout d'abord, la première méthode indirecte consiste à quantifier les besoins de consommation des toxicomanes. Malheureusement, les données recueillies au cours des enquêtes sur l'usage des stupéfiants doivent être exploitées avec circonspection : la composition sociale de la population interrogée, la forme et le contenu du questionnaire, la psychologie des enquêtés reconnaissant au travers des réponses leur participation à une activité « illégale », etc., invitent à nuancer fortement les résultats et les conclusions présentés dans ce type de travaux [Kopp, 1997].

La deuxième technique repose ensuite sur l'estimation des saisies officielles : plus précisément, il suffit d'appliquer un coefficient différent suivant le type de stupéfiants saisis pour aboutir au chiffre des quantités totales mises en vente. Or les données obtenues sont trop aléatoires pour être statistiquement pertinentes : elles dépendent en effet de la variabilité conjoncturelle du coefficient appliqué, lequel reste avant tout lié au degré de confiance en l'efficacité de la répression [Labrousse, 1995; Hardinghaus, 1996]. En outre, selon les circonstances politiques, les gouvernements auront une tendance plus ou moins prononcée à manipuler les données des prises, biaisant ainsi systématiquement les calculs.

Enfin, la dernière méthode indirecte s'efforce de calculer la production mondiale des drogues en évaluant simultanément les quantités produites et les prix de vente au détail (cf. *infra*). Mais cette approche globale comporte également de sérieuses limites : elle omet en général d'intégrer les volumes de stupéfiants détournés du marché final, comme c'est le cas de la consommation locale à laquelle il n'est jamais ou rarement fait allusion. De plus, la multiplicité et l'hétérogénéité des sources utilisées (États nationaux, organismes internationaux, centres

de recherches, chercheurs indépendants...) ne favorisent en rien l'élaboration de séries continues et homogènes qui traduiraient l'ampleur réelle des masses financières issues du produit des ventes illicites.

En résumé, la quantification des fonds illicites se heurte à un double handicap [Debare, 1992; Morel, Rychen, 1994] : d'un point de vue factuel, l'illégalité même de cette activité économique pose problème au moment de la collecte des informations nécessaires à l'évaluation de la réelle dimension financière du blanchiment; l'inexistence d'un cadre statistique fiable justifie ainsi le recours systématique à des estimations qui ne sont pas exemptes de critiques quant à leur degré de précision. Par ailleurs, le caractère contingent des mesures effectuées répondant souvent à des actions exogènes au champ d'étude, à des événements sociopolitiques éphémères (répression, politique étrangère, motifs électoraux), empêche également d'avoir une vue plus précise du phénomène dans toute sa complexité [Labrousse, 1994; de Méritens, 1993].

Quelques approximations globales

En raison de la clandestinité systématiquement organisée par les trafiquants et les blanchisseurs à l'échelon national et international, les estimations globales concernant le rapatriement des dollars issus du commerce des stupéfiants sont très difficiles à effectuer, imprécises lorsqu'elles existent, et, en définitive, sujettes à caution. De même, les effets économiques de ces flux de capitaux en termes de développement ne sont pas encore appréciés à leur juste valeur⁵.

Il semble donc que le travail du chercheur, face aux disparités en matière d'informations sur les placements et les investissements illicites dans la région des Andes⁶, se borne à calculer les revenus perçus par les exportateurs de drogues, comme nous y invite d'ailleurs une récente synthèse sur la question [Steiner Sampedro, 1996].

Bolivie et Pérou

La plupart des observateurs [Alvarez, 1991 et 1995; Cruz-Saco, Revilla, Seminario, 1994; Labrousse 1995] considèrent la Bolivie et le Pérou comme les plus

5 En ce qui concerne la Colombie par exemple, plusieurs auteurs minimisent le rôle économique des fonds illégaux investis dans les activités et les secteurs productifs dans la mesure où ils ne concerneraient qu'une faible proportion du capital rapatrié, la majorité des profits des trafiquants étant placée à l'intérieur des circuits monétaires et financiers des États-Unis ou bien recyclée via les multiples paradis fiscaux de la planète. Selon eux, le développement des nations observées ne dépendrait nullement d'un apport massif en devises illicites permettant de satisfaire les besoins financiers des appareils de production et de consommation. En outre, la quantité absolue ou relative de revenus « sales » insérés dans l'économie officielle importerait peu lorsque les bénéfices de la drogue au niveau local sont manifestement dilapidés en biens et services somptuaires (voitures de prestige, mobilier raffiné, bijoux, sécurité...) [cf. Thoumi, 1994 et 1995; Gouëset, 1993; Salama, 1994].

6 Dans l'espace andin observé (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela), les études existantes privilégient en général deux filières de la production et du trafic des drogues (cocaïne, marijuana-chanvre indien), en l'attente de nouvelles recherches suscitées par la diversification récente de l'offre de drogues (opium, héroïne). Pour des raisons de disponibilité de l'information et d'exclusivité mondiale du type de produit lié à la zone des Andes, nous avons donc choisi de limiter nos analyses à l'économie de la cocaïne.

grands producteurs de coca du monde (*tabl. 1*). Les filières de la production bolivienne et péruvienne comprennent en effet toutes les étapes intermédiaires (feuille de coca, sulfate de cocaïne ou *pasta básica*, sulfate en poudre ou *base*) conduisant à l'élaboration finale du chlorhydrate de cocaïne, lequel est généralement vendu à des exportateurs étrangers (trafiquants colombiens ou mexicains).

Tableau 1 – Production de cocaïne

	Bolivie		Pérou		Colombie		Total
	Feuille *	CHL **	Feuille *	CHL **	Feuille *	CHL **	CHL **
1980	53	70	50	90	2	4	163
1981	60	86	50	90	3	4	180
1982	60	86	46	80	9	14	180
1983	40	43	90	185	14	22	250
1984	63	108	97	201	14	22	331
1985	53	87	95	196	12	20	303
1986	71	124	120	256	19	31	411
1987	79	143	191	426	21	33	602
1988	78	141	188	148	27	43	603
1989	78	140	186	416	34	54	610
1990	77	138	197	442	32	51	630
1991	78	140	223	504	30	48	692
1992	80	145	224	506	30	47	699
1993	84	145	156	343	32	51	538
1994	90	156	165	366	36	57	580
1995	85	146	184	410	41	65	621

* Il s'agit de la production potentielle; à partir de 1987, les sources sont d'origine nord-américaine (en milliers de tonnes).

** Chlorhydrate de cocaïne (en tonnes).

Source : Steiner Sampedro [1996].

Bien que très variable selon les rendements et les coefficients de transformation retenus au cours des quatre opérations mentionnées, le volume des revenus bruts des trafiquants boliviens au cours de la période 1990-1995 oscillerait entre 350 et 363 millions de dollars par an (*tabl. 2*), ce qui représenterait entre 30 % et 35 % de la valeur totale des exportations officielles.

En ce qui concerne le Pérou, on estime entre 150 000 et 200 000 hectares la superficie annuelle consacrée à la culture des plants illicites, soit quatre fois plus qu'en Bolivie ou en Colombie ! Pour les recettes provenant de la vente des stupéfiants entre 1990 et 1995, leur moyenne annuelle s'élèverait à 424 millions de dollars (*tabl. 2*), chiffre supérieur à celui des revenus boliviens. Si on les compare aux exportations légales, ces ressources financières atteindraient un peu plus de 11 % des biens échangés à l'extérieur. D'autres tentatives pour évaluer les gains issus du commerce de la cocaïne fournissent cependant des estimations nettement plus

Tableau 2 – Les revenus bruts de la vente de cocaïne (en millions de dollars américains)

	Bolivie	Pérou
1980	648	753
1981	776	766
1982	704	642
1983	204	581
1984	504	662
1985	464	989
1986	398	863
1987	322	865
1988	296	544
1989	375	532
1990	363	398
1991	342	388
1992	339	434
1993	342	379
1994	396	540
1995	350	405

Source : Steiner Sampedro [1996].

élevées : selon Alvarez [1995], en 1993 et 1994, les exportations péruviennes de *base* et de cocaïne auraient représenté entre 23% et 40% des exportations officielles, c'est-à-dire respectivement 900 et 1 600 millions de dollars américains.

La Colombie

Depuis un peu plus de vingt ans maintenant [Gómez, 1995], les organisations criminelles colombiennes dominent la production et le commerce à grande échelle des drogues tant en Amérique latine que dans plusieurs pays développés⁷. Avant même d'aborder les revenus que celles-ci génèrent, rappelons brièvement les traits principaux de cette « industrie ».

Dès le début, l'offre de stupéfiants colombiens s'est caractérisée par la grande diversité des produits proposés. À partir des années soixante-dix, la marijuana est massivement cultivée dans le Nord-Ouest du pays (côte atlantique), provoquant en même temps un boom économique régional important. Par la suite, l'efficacité d'un programme d'éradication, mis en œuvre à la fin de cette décennie, fait disparaître de manière temporaire la production de plants de marijuana au profit du raffinage de la cocaïne dont la pâte est principalement importée de Bolivie et du Pérou, mal-

7 La représentativité excessive du « cas » colombien, confronté depuis plus de vingt ans à de puissants réseaux mafieux, la situation de violence endémique générée par l'expansion internationale du marché des drogues expliquent la profusion de travaux analytiques et factuels concernant la Colombie.

gré l'existence de cultures locales; l'essor de la filière fut prodigieux, à tel point qu'aujourd'hui la Colombie est le deuxième producteur mondial de coca après le Pérou (*tabl. 1*). La majeure partie de la valeur ajoutée engendrée par le trafic des drogues se réalise sur le marché des États-Unis, où les prix observés dépassent de loin le coût des facteurs de production et sont même plusieurs fois multiples des prix de vente colombiens (*tabl. 3*); ces différences de prix s'expliquent en général par les risques et les coûts de corruption inhérents au commerce illégal.

Tableau 3 – Prix de gros de la cocaïne (en milliers de dollars/kilo)

	USA *		Miami		Italie	Espagne	Hollande	France	Moyenne Europe/ min. Miami	Prix des exportateurs colombiens
	min.	max.	min.	max.						
1980	55	65	-	-	-	-	-	-	-	33,0
1981	55	65	-	-	-	-	-	-	-	37,4
1982	55	65	47	60	-	-	-	-	-	35,2
1983	45	55	25	30	-	-	-	-	-	21,0
1984	40	50	33	38	-	-	-	-	-	30,4
1985	30	50	28	37	-	-	-	-	-	28,0
1986	22	45	15	25	-	-	-	-	-	15,0
1987	12	40	12	15	-	-	-	-	-	12,0
1988	11	34	13	20	-	-	-	-	-	13,0
1989	11	35	16	22	35	27	25	30	1,83	17,6
1990	11	40	16	25		27	25	30	1,71	17,6
1991	11	40	14	25	25	33	25	-	1,98	15,4
1992	11	42	13,5	25	-	-	-	-	-	14,9
1993	10,5	40	16	24	30	33	28,4	45	2,13	17,6
1994	10,5	40	16	22	28,8	35,7	28,4	33,3	1,97	17,6
1995	10,5	36	15	19,5	34,4	37,6	-	-	2,40	16,5

* Moyenne nationale.

Source : DEA [1995] et Steiner Sampedro [1996].

S'il est vrai que l'exportateur colombien ne rapatrie souvent qu'une faible part des profits extérieurs, le volume atteint par ceux-ci est cependant loin d'être négligeable, comme le montrent d'ailleurs les séries statistiques relatives aux revenus bruts et nets issus des ventes de la cocaïne (*tabl. 4*). Plus éloquent encore : rapportées à quelques agrégats des comptes nationaux, les estimations précédentes révèlent le pouvoir économique des trafiquants, dont les richesses tendent à concurrencer directement celles produites par les agents de l'économie

officielle. Pendant près de quinze années, la part des revenus nets perçus par les exportateurs de cocaïne a varié entre moins de 4% et un peu plus de 10% du PNB de la Colombie. De plus, si on les compare avec le volume des marchandises vendues à l'extérieur, la permanence du dynamisme économique du trafic de cocaïne devient également notoire : entre 1980 et 1995, les sommes d'argent « sale » ont représenté en moyenne plus de 30% de la valeur des exportations légales (*tabl. 4*)!

Tableau 4 : Colombie : revenus de la cocaïne (en millions de dollars)

	Revenus bruts	Revenus nets	Comme % de	
			PIB	Exportations
1980	2 396	1 386	4,2	37,6
1981	3 089	2 070	5,7	65,6
1982	2 893	1 884	4,8	60,5
1983	3 303	1 947	5	65,6
1984	6 193	4 172	10,9	97,6
1985	5 180	2 953	8,5	80,9
1986	3 188	973	2,8	18
1987	4 051	1 463	4	27,8
1988	3 799	1 685	4,3	31,5
1989	4 983	2 579	6,5	42,8
1990	5 060	2 389	5,9	33,7
1991	4 050	2 239	5,2	29,8
1992	4 650	2 667	5,5	36,7
1993	3 590	2 487	4,6	33,5
1994	3 650	2 261	3,4	25,9
1995	3 939	2 535	3,5	23,7

Source : Steiner Sampedro [1996].

Blanchiment et choix de l'immobilier urbain

Depuis une décennie, la croissance de l'immobilier destiné aux couches aisées des villes de l'Amérique andine constitue un phénomène économique et social intéressant, quoique peu étudié jusqu'à présent : la rapidité et l'intensité des mutations structurelles affectant les « beaux quartiers » des capitales de la région (Bogota, La Paz, Lima, Quito, etc.) ne manquent pas de surprendre si l'on remarque, sauf exception notable, qu'elles surviennent au moment même où les travaux publics et la production de logements sociaux connaissent paradoxalement une baisse drastique de leur niveau d'activité comme conséquence du désengagement de l'État et de l'application récurrente de programmes d'ajustement structurel (PAS). Sous ces nouvelles contraintes d'ordre macroéconomique,

la provenance de moyens de financement mis soudainement à la disposition des agents privés de la production du cadre bâti est d'autant plus mystérieuse que le recours aux traditionnels facteurs explicatifs de l'urbanisation andine, tels que l'exode rural ou le croît naturel des agglomérations par exemple, semble insuffisant lorsqu'il s'agit d'interpréter la complexité des dynamiques en cours.

Bien qu'il faille éviter de confondre corrélation et causalité, l'existence d'un lien fort entre le réveil récent de l'immobilier urbain des Andes et le blanchiment de capitaux liés au développement d'une narcoéconomie est ainsi de plus en plus invoquée sous la forme d'une hypothèse interprétative susceptible de nuancer les explications « légalistes », exclusivement centrées sur la responsabilité des politiques macroéconomiques et l'efficacité des interventions publiques locales. Avant même de vérifier la pertinence d'une telle hypothèse et de réfléchir ultérieurement sur les raisons à l'origine du choix de l'immobilier de standing pour dissimuler des profits illicites, il est nécessaire de rappeler, en un bref préambule, les avantages offerts aux réseaux de blanchiment qui décident de s'établir en ville.

Avantages urbains du blanchiment

Avec l'internationalisation croissante des marchés de capitaux [Cotta, 1992; Debare, 1992], la dimension bancaire et financière des opérations de conversion des bénéfices illicites prend une nouvelle signification économique, comme l'attestent d'ailleurs les nombreuses études consacrées à cet aspect du problème; il est vrai que ces pratiques offrent d'indiscutables avantages : dilution de grosses quantités de billets, secret bancaire, rapidité des transferts, etc. Or le blanchiment actuel ne s'effectue pas uniquement sous la forme de dépôts et de placements à l'intérieur du système financier national ou international, mais emprunte aussi la voie des investissements locaux. La ville, en préservant généralement l'anonymat des hommes et des activités qui s'y agglomèrent, représente en fait un espace privilégié à l'intérieur duquel le recyclage productif des devises issues du trafic des drogues crée les conditions d'une accumulation urbaine rénovée.

Certes, les transferts de fonds illégaux vers l'agriculture existent toujours, mais ils concernent principalement le foncier et l'élevage [Sarmiento, Moreno, 1990], dont la capacité, plus ou moins grande, à absorber des investissements dépend souvent des données sociales et du degré d'insécurité juridique (violences, contestations du droit rural) prévalant dans les campagnes. En outre, l'origine douteuse des placements n'est qu'en partie dissimulée tant les montants en jeu et la régularité des injections de narcocapital confèrent une trop grande visibilité aux tentatives de blanchiment rural : ainsi, en Équateur, les achats massifs de terres et d'exploitations agricoles dans la région de Santo-Domingo de Los Colorados [Miño, 1991] par des Colombiens ont finalement attiré l'attention des autorités politiques inquiètes de l'ampleur prise par un processus qui, à terme, menaçait d'ébranler les structures économiques et sociales de la production locale.

En revanche, de meilleures conditions de formation et de développement des réseaux de blanchiment sont réunies en ville [Nardinghaus, 1996] : des commerces et des sociétés en grand nombre (supermarchés, chaînes de restauration rapide, compagnies d'assurance, maisons de change, etc.), de nouvelles activités

propices au blanchiment (agences de télécommunications, services d'ingénierie informatique...), des professionnels qualifiés (avocats, experts financiers, comptables, informaticiens...) susceptibles d'exécuter les opérations de dissimulation les plus complexes, etc., impulsent des processus d'accumulation que les structures officielles de l'économie urbaine, en crise permanente, ont de plus en plus de mal à financer.

À côté des réseaux spécialisés auprès des banques et des organismes financiers, l'argent de la drogue investi dans des sociétés industrielles et commerciales situées en ville remplit ainsi une fonction complémentaire qui dépasse la simple circulation du capital à l'intérieur de grandes « blanchisseries internationales » [Morel, Rychen, 1994] : en participant à l'accumulation capitaliste à l'échelle mondiale [Labrousse, 1996], le financement occulte de l'économie officielle favorise également l'émergence d'un acteur local fondamental, l'entrepreneur mafieux, dont l'ascension économique et sociale vertigineuse compense, par association ou substitution partielle, le déclin relatif des bourgeoisies traditionnelles. Sans détrôner l'ancienne oligarchie, ce « capitaliste sauvage » [Burin des Rozières, 1995] prend cependant place à ses côtés, en exhibant les signes extérieurs d'une réussite matérielle qui sont en définitive l'expression de nouvelles inégalités plus marquées. Car, si la prospérité mafieuse conduit parfois à accélérer la mobilité sociale des catégories de citoyens les plus démunies⁸, elle n'atténue en fait ni la progression de l'urbanisation irrégulière (lotissements informels) ni l'extension concomitante des pauvretés et des exclusions en ville.

En conclusion, les espaces urbains font sans aucun doute perdre une grande partie de son identité originelle à l'argent provenant du trafic des stupéfiants. D'un point de vue historique, ils constituent des lieux essentiels, des aires de « modernité » où se réalise continuellement l'amélioration quantitative et qualitative des formes d'insertion de capitaux illicites [Lewis, 1996; Hardinghaus, 1996]; depuis une époque artisanale initiale (pizzerias, casinos, compagnies de taxis) en passant par une phase industrielle (chaînes d'hôtels, entreprises, grandes surfaces...) jusqu'à l'étape de globalisation actuelle des marchés (banques, multinationales, paradis fiscaux, sociétés financières), l'histoire du blanchiment est ainsi jalonnée d'incessantes innovations « technologiques » qui rendent souvent caducs les contrôles en apparence les plus stricts.

Financement illégal et dynamiques immobilières

À l'exception de quelques travaux de synthèse [Thoumi, 1994; Steiner Sampedro, 1996] consacrés à la narcoéconomie des pays andins, le thème de l'insertion productive de capitaux illicites à l'intérieur des structures officielles de l'économie ne fait en général l'objet que de rares développements dans la littérature spécialisée. Car, au-delà des difficultés d'évaluation souvent mentionnées, il

8 Comme le souligne Burin des Rozières, « ... les indigents, faute de protection sociale dans des agglomérations en croissance accélérée, sont toujours aussi nombreux, mais les pauvres... trouvent de nouvelles occasions de rompre avec le cercle vicieux de la misère... » [« Faut-il diaboliser la mafia? L'exemple colombien », *Esprit*, 2, février 1997 : 195].

paraît évident que cette carence scientifique traduit indirectement le poids et l'intensité variables des activités de blanchiment selon le pays considéré ; en d'autres termes : on ne blanchit pas dans les mêmes conditions et les mêmes quantités lorsqu'il s'agit de la Bolivie ou du Pérou que dans le cas de l'Équateur et surtout de la Colombie. Tout dépend en dernière instance de la place occupée par chaque économie dans le cadre de la division internationale du travail régissant les processus de production et de commercialisation de la cocaïne ainsi que du montant réel des bénéfices financiers rapatriés localement.

De même, lorsqu'on s'efforce d'appréhender le blanchiment à travers l'immobilier, le bilan des recherches récentes s'y rapportant n'est guère plus encourageant : rien ou presque ne permet en effet de démontrer l'existence d'une corrélation irréfutable entre les deux phénomènes mentionnés. Bien entendu, cette impossible vérification statistique ne signifie pas une absence de blanchiment urbain, mais prouve *a contrario* la réelle efficacité des opérations de dissimulation de l'argent « sale ».

Malgré ces limites, l'émergence de phénomènes économiques originaux dans plusieurs agglomérations andines, au moment même où la production et le commerce de drogues atteignent des volumes considérables, incite néanmoins à un tel rapprochement. Tout d'abord, à chaque augmentation des flux de capitaux rapatriés des pays consommateurs-importateurs de stupéfiants vers les pays producteurs-exportateurs, on observe presque simultanément des périodes intenses d'accumulation capitaliste dans la sphère productive du bâtiment. Ensuite, les travaux de Gómez [1985, 1988 et 1995] ont particulièrement montré que le boom de la marihuana de la fin des années soixante-dix en Colombie a eu pour effet de susciter le redémarrage de l'industrie de la construction tout en réduisant parallèlement le chômage et le sous-emploi à Barranquilla, ville de la côte atlantique où se concentre la majorité des trafiquants⁹. En sens inverse, lorsque le trafic de la marihuana perd de son importance économique et sociale, comme conséquence directe d'un programme d'éradication efficace, l'activité immobilière de la capitale régionale tend rapidement à s'essouffler.

En ce qui concerne la Bolivie, l'augmentation brusque des prix de la cocaïne à partir de 1980 stimule l'effort productif des paysans et attire des flux importants de main-d'œuvre vers le Chapare, zone de cultures illicites en pleine expansion [Laserna, 1995]. Dans les principales villes du pays, le dynamisme économique provenant des fonds occultes permet de répondre à la demande d'emploi et d'offrir, en prime, aux salariés du secteur capitaliste des revenus supplémentaires, lesquels seront réinjectés dans les circuits marchands de l'économie urbaine. Cette hausse de pouvoir d'achat non officiel alimente non seulement une consommation effrénée

9 À partir des années quatre-vingt, Cali, deuxième centre urbain, n'échappe pas non plus aux mutations radicales provenant des retombées financières du trafic de cocaïne : d'une part, en plein cœur de la métropole, des quartiers se densifient à grande vitesse sous la forme de copropriétés de standing (immeubles de grande hauteur, IGH) tandis que d'autres connaissent une extension spatiale induite par le choix d'un habitat individuel réservé aux classes moyennes et supérieures. D'autre part, à la périphérie métropolitaine, la production de résidences de haut de gamme s'accélère également, mais pas pour les raisons officiellement invoquées (déplacement des élites caliennes attirées par les aménités écologiques des « villes satellites », émergence de nouveaux riches réinvestissant dans l'immobilier résidentiel, etc.). Pour de plus amples détails, voir Castelli [1996], Urrea Giraldo [1996].

de biens importés de l'étranger, mais s'accompagne aussi d'une relance des investissements immobiliers fortement stimulés par les besoins en logements et en bureaux des « nouveaux riches » désireux de résider et de travailler dans les beaux quartiers des grands centres urbains boliviens (Cochabamba, La Paz).

Dernière illustration de la reprise des processus d'accumulation en ville : l'engouement récent pour l'immobilier résidentiel, et dans une moindre mesure à usage tertiaire, qui s'est emparé des quartiers aisés du centre-nord de la capitale de l'Équateur, Quito; ainsi une étude [Castelli, 1995] constate qu'en moins de trois ans, 160 bâtiments de plus de 5 étages ont été édifiés à l'intérieur de cet espace historiquement très dense. De plus, des estimations émanant de la chambre de commerce de Quito [Sandoval, 1995] corroborent la hausse de l'offre commerciale d'appartements et de bureaux neufs (*tabl. 5*), qui s'oriente désormais vers la satisfaction de la demande des ménages les plus fortunés de la capitale¹⁰.

Tableau 5 – L'accroissement de l'offre immobilière à Quito (superficie en mètres carrés)

	Avril 1994	Avril 1995
Appartements	193 681	412 007
Bureaux	27 024	44 130
Locaux commerciaux	13 223	45 065
Maisons	29 317	43 489
Parkings	16 305	30 775
Usages divers	4 690	18 813
Total	284 240	594 279

Source : Chambre de la construction de Quito [1995].

Or la soudaineté des dynamiques immobilières et leur durée, après une décennie de crise(s) du secteur de la construction au plan régional, ont surpris la plupart des spécialistes, dans la mesure où les contraintes usuelles de mobilisation des capitaux et de financement des grands chantiers ne pouvaient avoir disparu mystérieusement du cahier des charges des constructeurs et des promoteurs. D'autant qu'une persistante faiblesse de l'épargne interne¹¹, conjuguée à une réduction

10 José Miguel Coo M. observe à cet égard : « ... On ne construit plus massivement pour les couches sociales moyennes, étant donné la carence de financement à long terme destiné aux acheteurs potentiels... » [« El mercado inmobiliario en el Ecuador », *Gestión*, 14, Quito, août 1995 : 39.]

11 Selon Enrique Iglesias, président de la Banque interaméricaine de développement, « ... en Amérique latine, (l'épargne interne) se situe entre 18% et 20%, alors que l'Asie dépasse 33-34%. Seul le Chili, avec 27%, commence à moins dépendre des ressources étrangères... » [*Le Monde*, 24 juin 1996]. Précisons cependant que cette comparaison intercontinentale audacieuse n'est pas toujours corroborée dans les faits et qu'elle tend plutôt à gommer les spécificités économiques des processus nationaux de développement comme une actualité récente vient de le montrer au travers de la récurrence des crises monétaires affectant les « dragons » du Sud-Est asiatique (Birmanie, Philippines, Thaïlande, Malaisie, etc.).

draconienne de l'offre de crédits bancaires octroyés aux professionnels du bâtiment, sans compensation équivalente sous la forme de financements externes légaux, ne laissait en rien présager un tel renversement de tendance de la part d'activités connues pour leurs forts besoins financiers.

L'absence de financement apparent attire cependant l'attention de Giraldo [1990], lequel analyse la rupture étonnante survenue entre le volume des prêts hypothécaires octroyés et l'offre de logements neufs de dix centres urbains colombiens : en 1987, la valeur réelle du financement accordée à la construction baisse ainsi de 20 %, tandis que les autorisations de construire augmentent de 14,6 %. Selon l'auteur, ce paradoxe s'expliquerait par une nette tendance des trafiquants à surinvestir dans le bâtiment en mobilisant de préférence leurs capitaux personnels : « ... L'argent provenant du secteur de l'économie souterraine a une attirance certaine pour le blanchiment et l'acquisition de terrains ruraux et urbains... » [Giraldo]. Précisons toutefois que, même si un certain pourcentage des permis de construire délivrés officiellement ne voit jamais le jour sous la forme de chantiers concrets ou de constructions terminées, la part de l'autofinancement illégal par rapport aux moyens financiers légaux pourrait être de toutes les façons assez substantielle.

Bien que le critère de financement occulte du logement résidentiel mis au point par Giraldo ne permette pas de dévoiler entièrement la réalité du blanchiment urbain, l'arrestation de trafiquants de haut vol en possession de nombreux biens fonciers confirme *a posteriori* la pénétration du narcocapital dans le milieu de l'immobilier. À cet égard, la lecture des procès-verbaux de saisie des biens du cartel de Calí, l'une des plus importantes organisations colombiennes de production et de commercialisation de la cocaïne, montre non seulement la dimension économique du patrimoine détenu par les narcotrafiquants, mais surtout sa finalité sous-jacente, celle de blanchir des capitaux illicites [Castillo, 1996].

En août 1996, le grand jury d'un tribunal de Floride accepta comme justifiées les accusations concernant 556 faits criminels imputés aux frères Rodriguez, principaux responsables de la création et du fonctionnement du cartel de Calí. En plus des délits reprochés, on ordonna la saisie de tous les biens, avoirs et sociétés possédés par Miguel et Gilberto Rodriguez Orejuela, William Rodriguez Abadia, ainsi que ceux appartenant à leurs associés et proches familiaux. À cette occasion, la valeur totale des avoirs que l'on prévoyait de confisquer ultérieurement aux 76 principaux mafieux fut estimée à 2 milliards de dollars américains, une somme qui équivaldrait aujourd'hui à la commercialisation de 200 tonnes de cocaïne. Sans détailler les multiples sociétés écrans et banques utilisées par les trafiquants, on constate immédiatement que le prix des actifs immobiliers réellement confisqués par la justice américaine est inférieur au chiffre évaluant la richesse globale du cartel [Castillo, 1996] : ainsi, des 9 maisons saisies, 6 sont situées en Floride et le reste sur le territoire fédéral ; de plus, la valeur cumulée des propriétés urbaines atteint un peu plus de 1 500 000 dollars. Bien qu'une décision antérieure ait également permis de confisquer 8 maisons, dont 7 en Floride, représentant une valeur totale de 2 486 000 dollars, le bilan des récupérations de biens immobiliers s'avère en fin de compte très décevant.

En revanche, l'observation de l'organisation économique du cartel en Colombie (*tabl. 6*) tend à corriger l'apparente sous-évaluation des activités immobilières

Tableau 6 – Organisation économique du cartel de Cali

Type de sociétés	Quantité	%
Industries	36	49
Établissements commerciaux	14	19
Entreprises de construction	13	18
Sociétés immobilières	10	14
Total	73	100

Source : Département du Trésor américain.

dans l'économie du blanchiment. À côté des sociétés manufacturières et des établissements commerciaux composant les différents circuits de production et de commercialisation de la cocaïne, la présence réelle de firmes directement liées à la filière du bâtiment mérite d'être soulignée : en effet, plus d'un tiers des entreprises contrôlées par les mafieux opèrent, en toute légalité, depuis des sociétés de construction et de promotion.

Si le rôle joué par les laboratoires et les pharmacies du cartel répond à un besoin de « couvrir » la fabrication et la fourniture de précurseurs et de produits chimiques indispensables à l'élaboration de la cocaïne, la pléthore d'entreprises de construction et de sociétés immobilières correspond plutôt à une logique visant à éliminer tout lien possible entre la drogue produite et les recettes tirées de la vente. Un tel objectif explique sans doute la succession de projets immobiliers pharaoniques lancés au cours des quinze dernières années, tant à Cali que dans le reste de la vallée du Cauca (Ciudad Jardín, Centro Alferez Real, Hipódromo del Valle...), dont la réalisation locale aurait permis d'absorber le surplus monétaire disponible du cartel.

La préférence pour l'immobilier

Comme nous l'avons vu, l'élimination du risque de découvrir la finalité essentielle de l'action de blanchir – rendre respectable de l'argent d'origine inavouable –, et non pas la seule crainte d'effectuer un mauvais placement comme n'importe quel « investisseur » serait en droit de l'appréhender (cf. *infra*), est au cœur des logiques économiques des réseaux de blanchiment. En ce sens, et par comparaison avec d'autres secteurs officiels de l'économie urbaine, les activités de l'immobilier présentent plusieurs atouts majeurs permettant non seulement de protéger mais aussi de légitimer les capitaux délictueux.

Tout d'abord, à la différence des systèmes bancaires et financiers latino-américains, de plus en plus formellement soumis à l'obligation légale de déclarer la provenance des dépôts dépassant les 10 000 dollars¹², les entreprises de construction

12 Cette norme juridique est dérivée du « Bank Security Act » en vigueur aux États-Unis depuis 1970, qui oblige chaque citoyen à déclarer tout mouvement bancaire supérieur à 10 000 dollars.

et les sociétés de promotion – comme les autres établissements industriels et commerciaux d'ailleurs – ne subissent en réalité aucun contrôle sur l'origine des fonds employés. En Amérique latine, d'un point de vue institutionnel, ce sont des organismes d'État dépendant en général des ministères du Budget (Superintendencia de los bancos, Superintendencia de compañías) qui se chargent de surveiller les mouvements et les opérations monétaires suspects à l'intérieur des circuits de financement de l'économie officielle. Malgré un faible pouvoir de répression, l'influence sociopsychologique d'une intervention ponctuelle peut être parfois suivie d'effets tangibles : en Équateur par exemple, au cours de l'année 1994, deux banques importantes ont été mises en examen après que des accusations de blanchiment de narcodollars colombiens ont été lancées à leur encontre ; l'une d'elles (Banco de los Andes¹³) a même fait faillite lorsque les clients, alarmés par l'annonce du début des audits, ont commencé à retirer massivement leur argent.

En d'autres termes : bien qu'il subsiste de multiples formes concrètes pour échapper à une législation répressive, blanchir en utilisant les seules structures bancaires et financières disponibles sur place ou à l'étranger augmente malgré tout le risque potentiel d'identifier les capitaux délictueux ; pour atténuer ce risque, les organisations de trafiquants ont donc recours à de nombreuses sociétés écrans, dont la fonction essentielle consiste à accélérer la circulation de l'argent « sale » jusqu'à ce qu'il parvienne finalement au statut de légalité anonyme ; ainsi, tout dernièrement, en plus des traditionnels dépôts bancaires, l'achat de magasins d'électrodomestiques, la participation au capital des compagnies d'assurances, l'acquisition de chaînes *fast-food*, etc., sont venus étoffer les étapes intermédiaires de l'itinéraire sinueux du narcocapital avant son intégration aux filières urbaines de la construction et de la promotion.

En revanche, les biens immobiliers (résidentiels et tertiaires), dont la haute valeur économique peut être généralement maintenue au cours du temps¹⁴, sont très demandés par ceux qui souhaitent dissimuler la provenance illégale de leurs ressources financières ; ces investissements opérés par les réseaux urbains de blanchiment associent aux avantages d'ordre sécuritaire (protection, moindre risque) des objectifs de formation et de transmission des patrimoines. Cette logique patrimoniale n'est nullement dépourvue de bon sens dans la mesure où elle met en relief le double atout du blanchiment immobilier par rapport à la spéculation financière : d'une part, selon le principe universellement partagé – même par les mafieux – que la pierre ne trahit jamais, qu'elle est un bon placement à long terme, que les mutations futures (vente ou location) de la propriété seront à l'avenir une source de revenus « propres », les réseaux expriment une préférence marquée pour les activités liées au foncier. Rappelons que, si l'histoire de la *Cosa*

13 Pour plus de détails sur la liquidation de cette entité bancaire, voir Tatiana López Romero, « Crónica de una venta anunciada », *Gestión*, 3, Quito, septembre 1994 : 32-33.

14 Au contraire, l'intérêt des biens et des services non durables réside dans leur usage instantané, lequel ne laisse en effet aucune trace détectable ; de même, les peintures et les bijoux, dont le prix est difficile à estimer, attirent aussi les narcotrafiants, car les revenus dépensés lors de leur acquisition peuvent être facilement minimisés par le biais d'une déclaration fiscale fictive [Thoumi, 1994].

Nostra sicilienne fourmille d'exemples où l'attachement à la terre ainsi qu'à la propriété immobilière perpétue la domination économique et sociale de quelques grandes familles [Gambetta, 1988], les organisations criminelles actuelles se distinguent au contraire de cet « archétype paléo-mafieux » par leur capacité à diversifier, presque à l'infini, le blanchiment de l'argent « sale » en recourant, selon les meilleures opportunités de placement en vue, tant à la finance spéculative qu'aux activités liées au bâtiment.

Il est clair cependant que cette nouvelle versatilité ne peut être dissociée du profond mouvement de mondialisation affectant aujourd'hui la majorité des économies de la planète, dont un des effets pervers est de renforcer l'action internationale des blanchisseurs institutionnels (banques, sociétés financières, groupes industriels...). Loin d'une vision néolibérale et plutôt idyllique du fonctionnement des marchés, on peut donc se demander si le monde financier, où le risque est une donnée changeante dépendant de l'évolution de multiples paramètres internes et externes, constitue en réalité une alternative aussi sûre que les investissements illégaux dans le secteur immobilier. Car la « déconnexion » contemporaine entre une économie productive sur le déclin et la libéralisation croissante des marchés de capitaux, en accélérant la rotation de considérables masses monétaires au niveau national et international, fait en effet perdre à l'argent son substrat matériel et engendre parallèlement un climat d'incertitude généralisé peu propice aux affaires, mafieuses ou non. Par comparaison avec la nature aléatoire des transactions spéculatives, la décision d'investir dans la production d'un immeuble urbain, de participer au financement d'une accumulation de capital physique, pourrait alors être appréhendée comme une pratique de blanchiment moins risquée que celles en usage à l'intérieur des sphères boursières et financières.

D'autre part, comme il s'avère plus aisé de fermer un compte courant que de confisquer un immeuble, une certaine impunité règne en ce qui concerne les possibilités réelles de sanctionner l'acquisition d'actifs immobiliers réalisée au moyen d'un financement illégal : hormis quelques exceptions en Amérique latine (Mexique, Colombie¹⁵), la confiscation administrative ou judiciaire des biens personnels et familiaux des narcotrafiquants ne s'applique guère, en raison des nombreux droits et réglementations protégeant la propriété privée ; un contexte juridique aussi favorable ne peut que renforcer leur attirance vers les immeubles de standing.

Enfin, l'utilisation productive des bénéfiques nets du trafic des drogues renvoie à des déterminations plus complexes, que la seule logique marchande ne parvient pas toujours à exprimer : en premier lieu, l'hypothèse selon laquelle la répartition sectorielle entre les sommes blanchies et celles à blanchir s'effectuerait grâce au libre jeu des mécanismes de marché [Glorieux, 1992] reste à vérifier concrètement, dans la mesure où la clandestinité même des opérations rend opaque l'observation des offres et des demandes de blanchiment. En effet, les individus

15 Sur ce point, nous avons vu que la Colombie faisait encore exception dans la mesure où le démantèlement *officiel* des cartels de Medellín et de Cali a donné lieu à la saisie des avoirs des principaux chefs mafieux. Malheureusement, elle s'est accompagnée un peu plus tard de la restitution partielle aux familles de biens « indûment » confisqués. Pour le détail de ces restitutions, voir Castillo [1996].

impliqués dans les réseaux (constructeurs, promoteurs, investisseurs-hommes de paille, trafiquants, etc.) n'ont aucun intérêt à divulguer l'existence de fonds suspects contribuant au financement des programmes immobiliers.

En outre, l'offre et la demande de stupéfiants étant de plus en plus dispersées au niveau géographique, le produit financier des ventes doit être successivement blanchi au niveau international, national, régional et local. L'idée d'une centralisation des opérations de blanchiment au niveau de la sphère de circulation du capital est contredite par les faits : de manière plus précise, les profits illicites sont en réalité disséminés à l'intérieur des différents réseaux de blanchiment (commerciaux, financiers, productifs...) sans que l'on puisse affirmer que leur répartition relève d'une logique marchande spécifique, d'un seul marché cherchant à équilibrer les demandes et les offres de liquidités à blanchir. Comme l'écrit Pierre Kopp [1992], à propos des réseaux mafieux d'Amérique latine, « ... [ils] s'apparentent à la catégorie des réseaux très souples, ou plutôt à un enchevêtrement de réseaux susceptibles de travailler, ou non, ensemble. À la différence d'autres réseaux mafieux, les organisations latino-américaines sont faiblement centralisées¹⁶... »

En second lieu, l'apport de capitaux frais – sans questionnement préalable sur leur identité – présente en apparence des avantages indéniables : la liquidité immédiate, le montant élevé des prêts, les conditions financières avantageuses (faibles intérêts, remboursements en argent ou en nature¹⁷ à travers le troc de logements, de locaux commerciaux, de bureaux...), le renouvellement éventuel de l'emprunt, la poursuite de la participation financière dans le cadre d'un futur programme immobilier, etc., tous ces facteurs font des demandeurs de blanchiment des interlocuteurs appréciés auprès des responsables de la construction et de la promotion.

Mais les conséquences négatives du financement ne peuvent en aucun cas être ignorées ; peu à peu, des procédés de répartition financière hors-marché se mettent en place, se développent en profitant de l'informalité latente des structures de l'économie officielle. Quand les pratiques de sous-facturation et de sur-facturation [Salama, 1994 ; Grimal, 1993] sont couramment employées par des entrepreneurs du bâtiment et des promoteurs, et admises comme faisant partie d'une réelle comptabilité parallèle, il n'est nullement surprenant que des propositions avantageuses de financement reçoivent un accueil favorable sans que l'on s'interroge au préalable sur l'origine des ressources offertes.

De même, il faut signaler l'omniprésence de la corruption à l'intérieur du secteur des BTP et de la construction privée¹⁸, sur laquelle s'appuient notamment les réseaux de blanchiment pour accélérer et améliorer l'efficacité du processus de légitimation des capitaux illicites. Grâce aux substantielles

16 Pour une thèse identique, voir Morel, Rychen [1996].

17 Déjà en 1961, un orfèvre en la matière, le trafiquant Lucky Luciano, insistait sur les aspects non monétaires de l'intégration des profits de la drogue par le biais d'une société immobilière : « ... Le vendeur de drogue se porte acquéreur de trois, quatre, cinq appartements de grand standing, qui représentent la valeur de la marchandise. Il ne verse pas un sou. Puis une autre société parfaitement légale, appartenant elle aussi à l'acheteur, lui rachète les appartements et cette fois le paie. Le vendeur peut donc établir la provenance de son avoir... » [Bartolomei, Kermoal, 1986 : 113.]

18 Cf. Lautier [1994 : 110].

rémunérations et commissions occultes distribuées, les constructeurs introduisent d'abord l'usage de prête-noms, puis généralisent l'utilisation de sociétés écrans (bureaux d'études, cabinets d'expertise) et développent finalement l'emploi d'intermédiaires financiers complaisants. La corruption structurelle du milieu professionnel offre là aussi un terrain propice à la diffusion et à l'extension des pratiques du blanchiment qui, en plus de l'enrichissement des individus et de la création « d'emplois » adaptés aux besoins des réseaux, permettent de freiner l'identification des ressources financières issues du trafic de drogues. Au-delà d'un manque de transparence des activités immobilières, l'asymétrie des informations garantit à chacun des agents une protection efficace, qui estompe les « frontières » déjà assez ténues entre la légalité et l'illégalité des sources de financement.

*

Bien que non enregistré dans les comptes nationaux¹⁹, le processus de recyclage de l'argent de la drogue à l'intérieur des circuits légaux de l'économie des nations andines exerce toutefois une influence grandissante sur le rythme et le contenu de la croissance actuelle des principales agglomérations de la région. Cette nouvelle dynamique, socialement hétérogène, s'appuie sur des activités économiques officielles qui servent en réalité de supports privilégiés aux opérations urbaines de blanchiment. Parmi celles-là, la construction privée et la promotion immobilière se distinguent plus particulièrement des autres secteurs économiques, parfois moins visibles, mais plus risqués en termes de dissimulation ou de rentabilité des liquidités douteuses; les contre-exemples de l'agriculture et du système financier, pour des raisons différentes, montrent *a contrario* pourquoi les réseaux de blanchiment ont intérêt à nouer d'étroites relations avec les segments productifs de l'économie urbaine.

Mais les pratiques d'insertion de l'argent « sale » en ville obéissent à des déterminations plus complexes, renvoient à une logique économique des réseaux qui ne se réduit pas au seul poids de facteurs macroéconomiques nationaux ou à l'influence *sui generis* du phénomène contemporain de globalisation financière sur les États et les marchés de la région. Aux motivations évidentes d'ordre sécuritaire (risque, protection), viennent aussi se greffer des comportements plus « rationnels » où la recherche de revenus futurs « propres » et la constitution de patrimoines prennent alors une importance renouvelée par rapport à la traditionnelle accumulation foncière et à la spéculation financière des années quatre-vingt.

Une telle évolution n'est cependant pas sans risques économiques et sociaux pour l'avenir des espaces urbains : une substitution croissante du financement légal par du capital douteux aboutirait non seulement à accentuer les hiérarchies sociales et les ségrégations spatiales présentes mais modifierait profondément, dans un futur proche, le sens et le contenu des décisions prises par les agents pri-

19 Sauf parfois sous la rubrique « erreurs et omissions » comme dans le cas de la Bolivie.

vés et publics en matière de dépenses d'investissement et de fonctionnement à l'échelon local. D'ores et déjà, comme simples compléments ou substituts des moyens « propres » de financement, les capitaux de la drogue placés et investis localement influencent aujourd'hui les modes de production et de consommation de l'urbain. Ils participent ainsi à l'émergence d'une nouvelle « régulation urbaine », qui s'apparente à une logique d'économie rentière – c'est-à-dire dissociée des revenus du travail –, sans perdre toutefois des spécificités liées à un fonctionnement original; ainsi, l'opacité devient la caractéristique dominante d'un monde où les comportements « rationnels » des agents obéissent de moins en moins aux lois théoriques de la transparence économique, mais évoluent en permanence à la lisière de l'illégalité et de la légalité, définies en fonction du degré plus ou moins élevé de répression auquel sont soumis les placements financiers et les investissements productifs catalogués comme suspects. Malheureusement, compte tenu de l'inefficacité actuelle des contrôles nationaux et internationaux liés aux transactions financières, il y a fort à parier que l'on assistera, à plus ou moins long terme, à une dépendance accrue de la ville andine vis-à-vis des ressources du trafic des drogues.

BIBLIOGRAPHIE

- ALVAREZ E. H. [1995], « Economic Development, Restructuring and the Illicit Drug Sector in Bolivia and Peru : Current Policies », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, XXXVII (3) : 123-157.
- BAGLEY B., BONILLA A., PÁEZ A. (éd.) [1991], *La economía del narcotráfico. El caso ecuatoriano*, FLACSO Ecuador-North South Center, University of Miami, 243 p.
- BARTOLOMEI M., KERMOAL J. [1986], *La Mafia se met à table. Histoires et recettes de l'Honorable Société*, Actes Sud, 214 p.
- BETANCOURT D. E., LUZ GARCÍA M. B. [1995], « Colombie : Les mafias de la drogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 73-82.
- BONILLA A. [1993], *Las sorprendentes virtudes de lo perverso. Ecuador y Narcotráfico en los 90*, FLACSO Ecuador-North South Center, University of Miami, 103 p.
- BURIN DES ROZIERES Ph. [1995], *Cultures mafieuses. L'exemple colombien*, Stock, 400 p.
- BURIN DES ROZIERES Ph. [1997], « Faut-il diaboliser la mafia? L'exemple colombien », *Esprit*, 2, février : 193-197.
- CARTIER-BRESSON J. [1992], « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Tiers Monde*, 131 : 581-609.
- CASTILLO F. [1996], *Los nuevos jinetes de la cocaína*, Editorial Oveja Negra, 230 p.
- CASTELLI B. [1995], *Le Boom immobilier dans le Centre-Nord de Quito*, France, miméo, 80 p.
- CASTELLI B. [1996], *L'Urbanisation résidentielle de Cali et sa région métropolitaine*, France, miméo, 6 p.
- CHOISEUL PRASLIN C.-H. de [1991], *La Drogue, une économie dynamisée par la répression*, Presses du CNRS, 243 p.
- COTTA A. [1992], « Trois causes nouvelles », *Projet*, 232 : 37-46.
- CRUZ-SACO M. A., REVILLA J., SEMINARIO B. [1994], « Es relevante la coca? "Narcodólares" y tipo de cambio real », *Apuntes*, 35 : 53-75.
- DEBARE M. [1992], *Les Milliards de l'ombre. L'économie souterraine*, Hatier, 78 p.
- ECHANDILLA CASTILLA C. [1995], « Colombie : l'accroissement récent de la production de pavot », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 41-72.
- FONSECA G. [1992], « Économie de la drogue : taille, caractéristiques et impact économique », *Tiers Monde*, 131 : 489-516.

- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL [1996], « Il faut intensifier la lutte contre le blanchiment de l'argent », *Bulletin du FMI*, 5 août : 245-248.
- GIRALDO ISAZA F. [1990], « Narcotráfico y construcción », *Economía colombiana*, 226-227 : 38-49.
- GLORIEUX P. [1995], « Le blanchiment de l'argent de la drogue », *Cahiers Finances, Éthique, Confiance*, Association d'économie financière-Caisse des dépôts et consignations, numéro spécial : 57-71.
- GÓMEZ H. J. [1990], « El tamaño del narcotráfico y su impacto económico », *Economía colombiana*, 226-227 : 8-17.
- GÓMEZ H. J. [1995], « Veinticinco años de narcotráfico en Colombia », *Coyuntura Económica*, XXXV (4) : 135-137.
- GOUËSET V. [1992], « L'impact du "narcotrafic" à Medellín », *Cahiers des Amériques latines-IHEAL*, 13.
- GRIMAL J.-C. [1993], *L'Économie mondiale de la drogue*, Le Monde éditions-Marabout, 180 p.
- HARDINGHAUS N. H. [1996], « La narcoéconomie », *Problèmes économiques*, 2455 : 12-20.
- JOUVENEL H. [1994], « L'inextricable marché des drogues illicites », *Futuribles*, 185 : 3-5.
- KALMANOVITZ S. [1990], « La economía del narcotráfico en Colombia », *Economía colombiana*, 226-227 : 18-28.
- KOPP P. [1992], « La structuration de l'offre de drogue en réseaux », *Tiers Monde*, 131 : 517-536.
- KOPP P. [1992], « Les analyses formelles des marchés de la drogue », *Tiers Monde*, 131 : 566-579.
- KOPP P. [1994], « L'efficacité des politiques de contrôle des drogues illégales », *Futuribles*, 185 : 83-99.
- KOPP P., SCHIRAY M. [1994], « Les sciences sociales face à la drogue », *Futuribles*, 185 : 5-8.
- KOPP P. [1995], « Colombie : trafic de drogue et organisations criminelles », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 21-40.
- KOPP P. [1997], *L'Économie de la drogue*, La Découverte-Repères, 213, 125 p.
- LABROUSSE A. [1994], « Géopolitique de la drogue. Les contradictions des politiques de "guerre à la drogue" », *Futuribles*, 185 : 9-22.
- LABROUSSE A. [1995], « Pérou : enjeux politico-militaires de la production et du trafic des drogues », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 101-112.
- LABROUSSE A. [1996], « Les drogues dans le monde : la part du Sud », *Alternatives Sud*, III : 13-24.
- LASERNA R. [1995], « Bolivie : l'économie de la drogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 83-100.
- LAUTIER B. [1994], *L'Économie informelle dans le Tiers Monde*, La Découverte-Repères, 155, 125 p.
- LEWIS R. [1996], « Marchés dans l'euphorie. Facteurs déterminants de l'approvisionnement et de la distribution de drogues illicites », *Communications*, 62 : 137-153.
- MIÑO W. [1991], « Lavado de dólares y narcoeconomía en el Ecuador », in B. Bagley, A. Bonilla, A. Páez (éd.), *La Economía del narcotráfico. El caso ecuatoriano*, Équateur, FLACSO Ecuador-North South Center, University of Miami : 106-124.
- MOREL B., RYCHEN F. [1994], *Le Marché des drogues*, éditions de l'Aube, 140 p.
- PORTER B. [1995], *Cocaïne. L'incroyable filière*, Ifrane éditions, 341 p.
- PROLONGEAU H. [1992], *La Vie quotidienne en Colombie au temps du cartel de Medellín*, Hachette, 399 p.
- SALAMA P. [1994], « Drogue et économie dans les pays andins. Approches méthodologiques », *Cahier du GEMDEV*, 21 : 93-105.
- SALAMA P. [1994], « Macroéconomie de la drogue dans les pays andins », *Futuribles*, 185 : 43-56.
- SALAMA P., SCHIRAY M. [1992], « Introduction », *Tiers Monde*, 131 : 485-487.
- SANDOVAL A. [1995], « Edificios en Quito », *Gestión*, août, 14 : 37-39.
- SARMIENTO L., MORENO C. [1990], « Narcotráfico y sector agropecuario en Colombia », *Economía colombiana*, 226-227 : 29-37.
- SCHIRAY M. [1994], « Les filières-stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques. Les stratégies de survie et le monde des criminalités », *Futuribles*, 185 : 23-42.

- SCHIRAY M. [1994], « Le blanchiment », *Futuribles*, 185 : 18.
- SCHIRAY M. [1994], « Le chiffre d'affaires mondial du trafic de stupéfiants », *Futuribles*, 185 : 41.
- STEINER SAMPEDRO R. [1996], « Los ingresos de Colombia producto de la exportación de drogas ilícitas », *Coyuntura Económica*, XXVI (4) : 73-106.
- THIERRY J.-P., MÉRITENS P. de [1993], *Crime et blanchiment*, France, Fixot, 218 p.
- THOUMI E. F. [1995], « L'échec des politiques anti-drogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 3-20.
- THOUMI E. F. [1994], *Economía política y narcotráfico*, TM Editores.
- UPRIMY R. [1996], « Le narcotrafic comme forme particulière d'accumulation », *Alternatives Sud*, III : 128-140.
- URREA GIRALDO F. [1996], *La Pobreza en Cali las políticas sociales para su disminución*, Cali, miméo, 67 p. + annexes.
- ZORKA D. [1992], *L'État cocaïne. Science et politique de la feuille de poudre*, Puf, 228 p.

Notes de lecture

Bernard DORAY
Toxicomanie et lien social en Afrique.
Les inter-dits de la modernité
Paris, L'Harmattan, 1994, 245 p.

La lecture du livre de Bernard Doray laisse une curieuse impression : une grande ambition, celle de la saisie totale des significations – à la fois individuelles, sociales et culturelles – de la toxicomanie, mais à travers une documentation très disparate, avec ce que l'on pourrait appeler de constants changements de focale (de quelques phrases minutieusement passées au crible à l'évocation de vastes cosmologies), d'où, à l'arrivée, une impression de juxtaposition de données éparses, d'un kaléidoscope de choses vues et de fragments d'une synthèse inaccessible et pourtant invoquée, comme le dit l'auteur lui-même dans sa conclusion : « Des logiques hétérogènes qui se conjuguent pour produire des enchaînements sans fin d'événements non reproductibles et, précisément, jamais bouclés » [p. 235]. Une démarche intéressante tout de même, qui valait d'être tentée.

Ce travail est d'abord le volet africain (avec une enquête à Alger) d'un projet essentiellement français : une réflexion collective (à la demande du ministère de la Recherche et de la Technologie) intitulée « Malaise dans la modernité », qui comprenait, entre autres, une approche du toxicomane comme « l'une des figures les plus énigmatiques de la condition moderne », qu'il s'agit d'essayer de cerner par l'approche selon « trois compétences : la clinique, l'anthropologique et la sociopolitique » [p. 18]. C'est l'implication dans l'équipe d'un psychiatre béninois, le D^r Comlan Adjido, qui a valu l'inclusion de

la République du Bénin dans le programme, de façon plus expérimentale et pragmatique que méthodologiquement motivée.

Le D^r Bernard Doray, psychiatre-psychanalyste praticien en région parisienne, a aussi cultivé l'anthropologie sociale à l'EHESS. Sans être un spécialiste de l'Afrique, il a beaucoup lu, et bien. Pour lui-même comme pour son lecteur, il a voulu tout d'abord dresser un portrait aussi complet que possible de l'univers historique, culturel, social et économique du Bénin. Après un premier chapitre que l'auteur lui-même qualifie de « délibérément parisien » [p. 37], plein de paradigmes, métaphores et autres métonymies, vient donc une longue introduction aux caractères originaux de la réalité béninoise [p. 39-106], où se juxtaposent de bonnes lectures, soigneusement décortiquées, comme les grands textes classiques de Tardits [1958], Palau-Marti [1964], Herskovitz [1967], Mercier [1968] ou Mondjannagni [1977], et des plongées dans la réalité vécue, grâce à des séjours (assez brefs, semble-t-il) dans trois villages (deux au Nord, le troisième, évoqué en trois pages, à proximité immédiate de Cotonou). Visiblement, l'intellectuel lacanien a été délicieusement fasciné par cette altérité, en particulier par la richesse des significations métaphysico-ethnologiques qu'il découvre chez les Somba en les visitant, la grande thèse de P. Mercier à la main. Mais, si passionnée que soit cette découverte d'une réalité africaine « authentique », il faut bien dire qu'elle n'introduit guère au vif du sujet, qui est tout urbain et moderne, à mille lieux de la cosmologie des Somba. L'auteur a été victime de la faiblesse numérique des publications sur le Bénin : sur les 66 titres de sa bibliographie,

il n'y en a que 37 qui lui soient expressément consacrés¹, dont un tiers sont antérieurs à 1972, y compris la grande majorité des ouvrages imprimés. Hormis les grandes thèses anciennes déjà citées, il n'a guère eu à se mettre sous la dent que des mémoires d'étudiants en médecine, en sociologie, en économie, en journalisme, en assistantat social... La ville de Cotonou reste bien peu étudiée², bien mal connue : il est exact que la seule étude de synthèse qui ait jamais été publiée sous ce nom est celle de J. Lombard en... 1953! Cette juxtaposition de sources aussi disparates, malgré la bonne volonté de l'auteur, est au total assez gênante, l'obligeant au collage, pour ne pas dire au bricolage, en changeant sans cesse de registre d'approche, comme on l'a dit au début.

Ce n'est qu'à la page 107 (sur 238 pages de texte), que l'on aborde l'objet même du livre : la toxicomanie à Cotonou. B. Doray utilise en alternance deux voies d'approche pour avoir un accès direct au monde de la drogue ou, plus exactement, des drogués : les malades suivis à l'hôpital psychiatrique de Cotonou et les jeunes marginaux encadrés par le programme « Enfants en situation difficile » (ESD) lancé par un remarquable éducateur béninois, Jean-Baptiste Babo (hélas décédé depuis). En vrai professionnel, l'auteur, carnet à la main, magnétophone branché, sait écouter, faire parler, interpréter. Il a aussi rencontré des juges, des policiers, des éducateurs, mais l'échantillonnage reste tout de même modeste en quantité.

On commence avec la description de deux cas suivis par les psychiatres béninois : « Victorien » et « Ludovic » (30 et 35 ans), vieux consommateurs de chanvre indien et grands producteurs de délire. On évoque ensuite la perception de la drogue par la société béninoise : 10 titres relevés dans la presse de 1969 à 1975, essentiellement consacrés à des saisies de cannabis (importé ou cultivé sur place), puis 7 de 1985 à 1992, qui mettent désormais surtout l'accent sur la criminalisation de la consommation (c'est-à-dire du consommateur), l'héroïne étant citée

à partir de 1988, la cocaïne de 1992 (trois mentions de mars à mai), ce qui coïncide avec la chronologie de la pénétration des drogues observée dans les pays voisins³.

Est ensuite évoquée – sans autre lien apparent que l'itinéraire de « Ludovic » – la mise en place, au début des années 1960, de structures officielles de « sauvegarde de l'enfance », essentiellement « délinquante » (42 cas en 1957, 68 en 1963, pour tout le pays, puis, vingt ans plus tard, 800 à 900 mineurs arrêtés chaque année dans les seuls commissariats de Cotonou – dont à peine une soixantaine par la Brigade de protection des mineurs, théoriquement seule habilitée...). C'est l'échec des institutions officielles qui avait conduit J.-B. Babo à créer à partir de 1990 le programme ESD comme alternative : un « centre d'écoute » pour les accueils temporaires (en particulier pour éviter les incarcérations avec les adultes), un centre de formation professionnelle, et surtout le lancement de jardins maraîchers pour occuper les jeunes des hauts-lieux de la marginalité à Cotonou, en particulier le gigantesque marché « international » de Dantokpa et celui du quartier Zongo, où se regroupent les immigrants musulmans et le monde lié aux activités de la boucherie⁴. Outre les contacts dans les jardins et les marchés qu'il a pu avoir grâce à ce programme, B. Doray a aussi exploité à fond la (modeste) documentation disponible. Il cite ainsi une thèse de médecine qui décrit la situation de 50 mineurs plus ou moins mar-

3 La cocaïne – en provenance essentiellement du Nigeria – est apparue à Lomé et à Abidjan dès 1990, le crack en 1992.

La connaissance personnelle que j'ai de ces problèmes à Lomé correspond tout à fait avec ce que l'auteur a vu à Cotonou, ville très proche par la distance (150 kilomètres), l'âge (un gros siècle), la taille (un peu moins d'un million d'habitants), l'univers linguistique et culturel (l'aire *ajatado*), les structures sociales et de solides liens économiques.

4 Sur les débuts et les principes de ce programme, voir les textes de J.-B. Babo, in *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire* [Paris, Marjuvia, 1994 : 530-558]. L'échec des jardins autogérés est survenu par la suite, surtout du fait des conflits constants entre les jeunes et entre ceux-ci et les éducateurs, qui n'avaient pas le charisme de « Papa » Babo, surtout après la mort de ce dernier. ESB s'occupe maintenant surtout, de façon plus classique, de formation scolaire et professionnelle.

1 Les autres, c'est Freud, Lévy-Strauss, Lacan, Godelier...

2 Hormis des travaux d'urbanisme au SERHAU de Cotonou et à l'EAMAU de Lomé, auxquels B. Doray n'a pas eu accès.

généralisés (dont 7 filles), rencontrés dans la rue ou en prison, répartis en 32 « enfants dans la rue », 11 « de la rue » et 7 « abandonnés » (42 % avaient de 13 à 16 ans, 57 % 17 ou 18 ans) : 38 % seulement ont des parents qui cohabitent, 48 % un père polygame (pertinemment qualifié de « partagé »); 32 % sont des aînés ou des enfants uniques du couple parental, ce à quoi l'auteur cherche des explications culturelles, mais qui signifie surtout, me semble-t-il, le plus grand risque statistique pour ceux-ci d'être les victimes d'un éclatement puis d'une recomposition de la famille, cause essentielle de la marginalisation infantile dans cette partie de l'Afrique, comme le confirment d'ailleurs pleinement les témoignages que B. Doray a lui-même recueillis auprès de la dizaine de jeunes qu'il a rencontrés (qui ont tous – sauf un de 15 ans – entre 20 et 32 ans).

Le lien logique entre la toxicomanie et le monde des « enfants » de la rue (en fait plutôt des jeunes) est donc donné comme allant de soi, ce qui peut se discuter. Pourtant, je crois, par expérience, qu'il faut donner raison à l'auteur, car, ces dernières années, avec l'invasion des villes d'Afrique de l'Ouest par les drogues les plus dures (à des prix de *dumping*), le monde de la marginalité infantile est maintenant largement infiltré par la toxicomanie. B. Doray cite ainsi quasi *in extenso* (et décortique ensuite longuement) le témoignage de Cyrille (20 ans), jeune marginal du marché du Zongo, qui explique fort bien les cheminements qui s'y produisent :

« Il y a des enfants (de 10 ans), ils vont au marché Dantokpa. Là-bas, tu balaies à quelqu'un⁵, tu ramasses 10 francs (CFA = 0,1 franc français), 200 francs... Tu vas trouver l'argent que tu veux pour aller manger. Et encore, il y en a d'autres qui vont voler. Quand un enfant te vole, tu es obligé de lui (inaudible – pardonner?). Bon, demain, il va encore faire ça. Quand il gagne, je dis : "Il est content." Demain encore, il va aller voler : il est encore plus content. [...]

Et des enfants de 10, 11, 12 ans, il y en a qui vont à l'hôtel. S'il y a des Blancs qui

5 Un commerçant – ou plutôt une commerçante –, qui paie de quelques pièces le nettoyage de son étal.

viennent, on leur creuse (crève) les pneus. [...] Il faut rester à l'écart; il faut guetter. Si le Blanc sort, s'il voit que son pneu est creusé, [...] il te donne de l'argent pour le boulot [de réparation]. Et s'il laisse son sac, tu vas prendre le sac [...]. Sans ça, tu peux pas manger. [...].

Je commence à porter⁶ aux Blancs. J'ai volé quelque chose. Ils m'ont arrêté. J'ai fait deux semaines. Ils m'ont relâché. Je suis sorti. Je suis entré chez les "grands"⁷. C'est là qu'ils m'ont donné le chanvre indien, de consommer le chanvre indien [...]. On me forçait, parce que, dans ce milieu-là, quand tu viens, si tu ne consommes pas, on te fout dehors, on te tabasse, on te dit : "À partir de maintenant, tu ne viens plus là!" Donc je suis obligé de fumer. En plus, on devient les mêmes, quoi [...]. Après, on est bien. Parce qu'on a formé une association clandestine. Y'a la mafia : aller voler. Le gars (un plus grand), il t'envoie : "Tu fais ça, là!", "Tu amènes l'argent!". Avec ça, je suis content de ce milieu-là. Avec l'argent que j'ai moi-même volé, maintenant, ils m'amènent à manger [...]. Ou bien on casse les bijouteries ou les supermarchés [...]. J'ai fait ça deux ans. Maintenant, il y a les petits, si je les vois, je les amène à ces milieux-là. Je suis obligé de les forcer. Faut leur donner le chanvre indien pour qu'eux-mêmes fument, puisqu'alors les grands seront contents de moi et d'eux (les petits). On est obligés de les envoyer, eux aussi, voler. [...].

C'est ainsi que moi-même j'ai connu le *gué* (cannabis), et plus encore l'héroïne, avant de prendre la cocaïne. Là, je fume⁸. Ils m'ont arrêté. J'ai fait 180 jours. C'est là que je me suis décroché de la cocaïne » [p. 155-158].

La mécanique est clairement démontrée : dans ces milieux à la fois très centraux et très marginaux que sont les marchés et les gares routières (Dantokpa, Zongo, mais aussi Saint-Michel, Ganhi, Jonquet...), la

6 Les paquets après les emplettes.

7 Comme bien souvent dans les milieux marginaux, le passage par la prison est la preuve qu'on est un homme, un vrai.

8 Différence importante avec l'Europe, la drogue n'est que rarement utilisée par injection dans cette partie de l'Afrique.

survie des enfants en rupture avec les leurs passe par une socialisation – « groupale », dit l'auteur – qui inclut tôt ou tard, de gré ou de force, l'initiation à la drogue. À Cotonou (comme à Lomé), il n'y a pas de bandes à proprement parler (qui auraient des chefs, des structures, un territoire, une identité exprimée), mais une nébuleuse de relations – parfois amicales, souvent violentes – au travers desquelles le petit apprend à travailler pour vivre (ce qui est facile), puis à voler (ce qui l'est beaucoup moins), et surtout à se soumettre aux plus âgés, aux plus costauds, sans véritable contrepartie, si ce n'est une modération de la menace qu'ils font constamment peser sur lui. L'intégration minimale à cette nébuleuse passe souvent par l'addiction aux drogues, au moins le cannabis⁹ ou bien les plus « dures ». Les plus grands sont naturellement les plus « accrochés », et c'est l'une des principales des raisons, remarque à juste titre B. Doray, qui ont fait capoter les jardins du programme ESD, par « fluidification de l'argent, développement d'activités prédatrices (et de violence) et dissolution du lien social que l'on tentait de faire vivre dans la communauté des jardiniers ».

Une thèse de médecine que cite B. Doray évoque deux autres voies d'accès à la toxicomanie : pour les jeunes des milieux aisés, « la fréquentation des bars, dancings, bistros, alentours des cinémas, hôtels de seconde zone, plage, où ils rencontrent un monde pervers », et, pour les jeunes qui tentent l'aventure de l'émigration, la vie au Nigeria voisin, où la drogue et la violence s'étaient au grand jour.

Pourquoi fume-t-on le *gué* (comme on appelle le cannabis à Cotonou et à Lomé)? Une autre recherche médicale (de 1985, donc avant l'arrivée en force des drogues dures) donnait comme réponse : pour « augmenter sa puissance de travail » (36% des

interviewés), pour obtenir de « l'euphorie » (17%) et du « courage » (12%). Au marché du Zongo, B. Doray s'est entendu répondre : « L'héroïne, ça calme le sang; la cocaïne, ça le relève; ça réveille [...] l'individu; il est agité; il se sent plus fort qu'un cheval. » Mais la consommation des drogues dures rend dangereux : « Celui qui fume, il est capable de casser le cou [à une autre personne] pour lui prendre sa chaîne, de lui casser sa main pour lui prendre sa montre [...]. L'accroché est capable de faire ça au non-accroché, vous voyez? » Par contre, selon un troisième : « Deux accrochés, ça s'accroche. L'un ne peut rien contre l'autre. Ils souffrent tous du même mal. Donc ils ont tous le sang chauffé à la même température. Tel le premier accroché peut réagir, tel aussi le second peut réagir » [p. 190-191].

Autre forme de sociabilité liée à la marge et à la drogue, l'usage d'un langage spécifique : « Règles élémentaires de secret, mots de passe, langage codé, destiné plutôt, semble-t-il, à entretenir un sentiment de connivence qu'à garder ce qui est un secret de Polichinelle. Dans cet alphabet morse (l'expression évoque à la fois le secret et l'oralité), on parle de *piom*, de *tchouse*, de *mondola*, de *lico*, de *gué* et d'opium pour le chanvre indien sous ses différentes formes, [...] de *bi* pour la cocaïne (il s'agit probablement, en fait, d'un mélange d'une petite quantité de cocaïne avec du bicarbonate de soude, analogue au *crack*, mais vraisemblablement moins dosé, [...] à moins que cela reprenne le mot *fon*¹⁰ qui signifie "tout"). L'héroïne est souvent de la *brown*; enfin, le fait de consommer s'appelle *iter*, ce qui est, bien sûr, une adaptation de l'anglais *to eat* » [p. 192].

Le monde de la drogue est bien, dans une certaine mesure, une authentique contre-société.

L'auteur termine ses observations de terrain par quatre biographies de patients de l'hôpital psychiatrique de Cotonou (de 26 à 35 ans) dont, à vrai dire, il ne semble pas que la drogue soit le facteur principal de leur dérive : les conflits familiaux, sociaux ou culturels qu'ils ont vécus semblent avoir été largement suffisants pour les faire disjoncter, même si le recours aux psychotropes a pu aggraver les choses.

9 Le *gainz*, comme on dit à Dakar (ou le *dul*, comme on dit à Abidjan : l'inhalation de colles ou de solvants, la moins chère de toutes les drogues, mais pas la moins dévastatrice), était jusqu'ici inconnue à Lomé. Une observation récente (mai 1996) montre qu'elle y est maintenant arrivée, par l'intermédiaire du monde des chauffeurs et de leurs apprentis qui font la navette avec leurs camions entre les villes du Sahel et les ports de la côte. Il y a gros à parier que c'est exactement la même chose à Cotonou.

10 Langue principale de Cotonou.

Les quatre pages de la conclusion essaient de boucler la problématique qu'avait ouverte l'introduction, de remonter de tous ces terrains concrets quelque peu glissants (même si B. Doray s'y plaît visiblement) vers la sphère sécurisante de la théorie, là où tous les signifiants et les concepts se répondent harmonieusement, du moins dans le dialecte de la tribu des intellectuels parisiens : « L'addiction toxicomaniaque précipite ceux qui s'y engagent dans un monde saturé d'imaginaire et raréfié des contradictions vives dont sont faites les relations d'altérité déployées dans les dimensions de la réciprocité et de la transmission. L'exclusion du lien social par lequel se paie ce défaussement fait d'eux des sujets interdits du grand jeu de la reproduction sociale. Mais, d'un autre côté, la marge renvoie au centre, car, si l'on peut le dire ainsi, l'interdit "inter-dit" : l'auto-sacrifice ostentatoire de ses possibilités de réalisation biographique par une jeunesse réputée excédentaire et encombrante exprime, en le poussant à la limite, un pacte implicite, logé au cœur de l'interprétation productiviste et massivement dominante de la modernité » [p. 238].

Comme disait Molière : « Ah, qu'en termes galants ces choses-là sont mises ! »

Personnellement, je ne suis pas pleinement convaincu que cette rhétorique (pass-partout malgré l'emphase de son style) soit bien utile pour comprendre comment la drogue détruit certains liens sociaux – ou plutôt achève de les détruire – et en tisse d'autres, plus ou moins fugaces. La quatrième de couverture du livre évoque encore plus schématiquement la « modernité marchande », qui engendre la « logique du déchet social », qui « prend parfois la figure de l'auto-extermiation ». Faut-il vraiment toujours invoquer ces grandes divinités ténébreuses, ces puissants *vaudouins* (comme on dit au Bénin) que sont la modernité, le capitalisme, la marchandise, l'occidentalisation ? Si disparates qu'ils soient, les témoignages recueillis par Bernard Doray vont tous dans le même sens : le point de départ se situe pratiquement toujours dans la carence familiale dont a souffert l'enfant, dans l'insuffisance de la protection affective qui seule lui aurait permis de mûrir. Délaissé ou rejeté par ceux qui auraient dû être « les siens », l'enfant s'enfuit (ou bien est refoulé) sur les marges de la société, où l'attendent tant de dangers, dont celui de la drogue. Bien sûr,

cette crise de la cellule familiale est permise (révélée plutôt que provoquée) par les possibilités d'anomie que provoque l'urbanisation, elle-même due à la modernité, au capitalisme, etc. Pour agir, il ne sert pas à grand-chose de stigmatiser une nouvelle fois ces grandes entités abstraites. Mieux vaut essayer de porter son attention vers le niveau où se situent réellement les enjeux : les relations interpersonnelles, tout particulièrement au sein de l'unité familiale. Si l'on ne peut prétendre y contredire les tendances lourdes, on peut au moins essayer d'élaborer des tactiques ponctuellement efficaces.

Yves Marguerat

Observatoire géopolitique des drogues
 Michel KOUTOUSIS (dir.)
Atlas mondial des drogues
 Paris, PUF, 1996, 250 p.
 (format 22,5 x 27 cm)

L'Observatoire géopolitique des drogues, qui publie depuis plusieurs années une lettre d'information mensuelle et des ouvrages toujours très documentés sur les divers aspects de la production, de la circulation et de l'usage des stupéfiants, a réalisé, avec cet *Atlas*, une synthèse magistrale sur le sujet. L'objectif n'était pas de traiter encore une fois des aspects physiques de la question (chimio-botaniques pour les plantes, psycho-physiologiques pour les consommateurs), qui sont succinctement rappelés dans une annexe très dense [p. 225-228], mais d'avoir une vision planétaire qui embrasse à la fois les continents et les siècles, les mécanismes des productions, les flux des produits et les politiques des États, les pratiques des utilisateurs et les stratégies des intermédiaires : il s'agit d'une géographie des drogues, mais en fait encore plus de leur histoire, extraordinairement longue, riche et diverse. Le résultat de ce travail est passionnant comme un roman, encore qu'il soit préférable de le déguster plutôt à petits coups, tant la matière en est dense, sous peine de risquer la « surdose ».

Après une brève présentation des principales drogues : « Cannabis, pavot et cocaïer aujourd'hui » [p. 3-6], l'ouvrage parcourt en détail la longue histoire de ces plantes, dont les hommes ont très tôt reconnus les vertus magico-religieuses et médicinales [« Des ori-

gines des drogues aux guerres de l'opium », p. 9-36], puis les développements de ce siècle [« L'aube du grand trafic », p. 39-64] et la criminalisation de la circulation [« Mafias, cartels et triades », p. 67-103]. Sont ensuite exposés les producteurs [« Les jardiniers des paradis artificiels », p. 107-119], le rôle des psychotropes dans les guerres récentes ou actuelles [« Drogues et conflits », p. 123-160] et leurs nouveaux développements, qui réactivent parfois des routes commerciales très anciennes [« Continuités et ruptures », p. 163-205], et enfin, assez rapidement, quelques exemples des aspects financiers : coûts, circuits et blanchiments [« L'argent des drogues », p. 209-223]. L'ensemble est très lisiblement écrit, bien présenté, avec de nombreux encarts pertinents, des index et bibliographies commodes, avec une douzaine de graphiques et près d'une centaine de cartes, souvent très originales.

L'information est d'une richesse étonnante, aussi bien sur la connaissance des psychotropes par les Grecs antiques ou les Incas que sur l'organisation de la pénétration de l'opium indien en Chine sous forme d'un monopole public anglais, à partir du milieu du XVIII^e siècle et surtout des années 1840, aboutissant aux premières guerres impérialistes modernes, par lesquelles l'Angleterre a contraint par la force des armes l'empire chinois à laisser entrer en masse l'opium indien en échange de ses exportations de thé, et permettre ainsi l'implantation d'une toxicomanie de masse (jusqu'à 5 à 10% de la population chinoise, la « plus grande intoxication collective de l'histoire »). On découvre au passage que la République française avait elle aussi organisé en Indochine une très officielle Régie de l'opium, fort fructueuse.

L'histoire de la drogue se révèle ainsi un pan de l'histoire tout court, surtout de ses faces les plus obscures. On apprend ainsi que les deux Guerres mondiales avaient eu tout de même un avantage : elles avaient fait reculer massivement la toxicomanie, les peuples ayant d'autres préoccupations et d'autres dépenses prioritaires. Mais la paix revenue vit fleurir de nouveaux trafics. Dans les années trente, le pouvoir fasciste italien, lui-même de type mafieux, avait pratiquement éradiqué de Sicile le contre-pouvoir que représentait *Cosa Nostra*. Les truands les plus dangereux étaient partis en masse aux États-Unis, où la prohibition de

l'alcool et les bénéfices fabuleux que permettait son contournement permirent de constituer des réseaux criminels bien structurés et d'appréciables fortunes, qui se reconvertirent dans le trafic de la drogue une fois celui de l'alcool redevenu légal. Quand les Américains, entrés dans la guerre, préparèrent l'invasion de la Sicile, la CIA s'allia avec les *mafiosi* italo-américains pour se constituer des alliés sur place, qui furent encore fort utiles par la suite pour contrebalancer le poids du parti communiste italien, le plus puissant d'Occident au moment de la Guerre froide. La mainmise de la mafia italo-américaine sur le trafic de l'héroïne aux États-Unis en fut le produit direct. De même, les officiers français en lutte pour sauver « leur » Indochine n'hésitèrent pas à mobiliser les peuples montagnards et, pour les armer et les motiver, à organiser la production du pavot et le transfert de la drogue (y compris par avions militaires) jusqu'à Saïgon, où l'exportation était assurée par des gangs corses, déjà maîtres de la contrebande de cigarettes en Méditerranée, de Tanger à Beyrouth, qui installèrent de puissants laboratoires de traitement de l'héroïne à Marseille : ce sera le point de départ de la fameuse *French Connexion*. Cette stratégie d'appui aux peuples montagnards producteurs d'opium sera reprise telle quelle par les Américains pendant leur guerre du Vietnam, avec des moyens bien plus importants et des résultats en proportion, non en termes de succès anticommuniste, mais de pourrissement de la planète entière par l'héroïne.

Il est impossible d'évoquer ici toutes ces descriptions passionnantes, parfois très fouillées, comme l'histoire complexe des divers « cartels » colombiens, les transformations année par année de l'imbroglie entre paysans producteurs de coca, mouvements insurrectionnels et armée officielle dans les hautes vallées du Pérou amazonien, les traditionnels trafics turcs et libanais, les bouleversements en cours dans l'ex-Union soviétique (actuellement le « ventre mou » de la planète dans ce domaine) ou les progrès techniques réalisés tout au long du siècle par la chimie des psychotropes. On peut d'ailleurs se demander pourquoi ces substances purement artificielles n'ont pas encore détrôné les produits d'origine végétale, ce qui anéantirait les circuits qui drainent les excitants tropicaux vers les pays

riches (en gangrenant tout sur leur passage); c'est que la consommation des drogues impose à ses adeptes de nombreux « rituels » dans l'usage et une fascination pour « la transgression de l'interdit » qui contrebalancent encore l'attrait des molécules de synthèse, pourtant objectivement plus puissantes : « dans cet esprit, les composés chimiques prêts à consommer sont plus perçus comme des médicaments que comme de vraies drogues ». Résultat : « Les amphétamines et les calmants ont ainsi séduit les classes moyennes aux États-Unis et en Europe, populations pourtant farouchement hostiles aux drogues illicites. » Mais il y a là une évolution qui pourrait à terme bouleverser les échanges mondiaux, au détriment du Tiers Monde.

Des chapitres qui traitent de la circulation de l'argent, ne retenons que quelques chiffres : le paysan bolivien ou péruvien touche 75 dollars américains pour 250 kilos de feuilles de coca, qui permettront de fabriquer un kilo de cocaïne en Colombie, d'une valeur de 2 250 dollars. Vendu au gramme au consommateur, ce kilo vaudra 25 000 dollars à New York, 35 000 dollars en Europe... Même s'il n'y a que 10% du « chiffre d'affaires » total de la drogue (estimé à 120 milliards de dollars en 1990) qui reviennent dans les pays producteurs, on voit qu'il s'agit de sommes colossales, et qui ne peuvent manquer d'influencer profondément leur économie et de toucher l'équilibre financier mondial. Quant au petit producteur, si peu que lui soit payé son travail, il en tire quand même des bénéfices nettement supérieurs à ceux des cultures d'exportation « licites » (quand celles-ci existent) : on calcule ainsi qu'en Afrique de l'Ouest, un hectare de cannabis rapporte autant que 30 hectares de cacaoyers. C'est dire que, quelles que soient les politiques visant à réduire l'offre, les bénéfices des exportateurs seront toujours assez attractifs pour inciter à les contourner tant que subsistera une demande solvable. Ce n'est qu'à ce niveau que peut s'amorcer une solution. Je pense que l'on peut faire le parallèle avec la traite des esclaves au XIX^e siècle : cinquante ans de lutte contre les navires négriers n'ont jamais pu venir à bout du trafic, que l'interdiction rendait toujours plus fructueux. La fin de la traite est venue de la guerre de Sécession, qui a fermé par la force le riche marché américain et, un peu

plus tardivement, de l'abolition de l'esclavage à Cuba et au Brésil.

Quant aux cartes, elles sont, on l'a dit, nombreuses, riches, originales. Le géographe doit cependant émettre quelques réserves. Les dessins sont clairs et les couleurs – avec toutes les nuances du pastel – fort jolies, mais, justement, parfois trop proches les unes des autres pour que la distinction soit facile entre les informations représentées. Le recours à des symboles du type feuille de cannabis, cornue ou seringue fait bien vieillot, et nous laisse dans l'ignorance des localisations précises. Certaines cartes multiplient à l'excès symboles et flèches en tous sens; elles sont de ce fait assez difficiles à lire. Le cadre est trop souvent celui des seuls États, dessinés par le tracé de leurs frontières, au détriment d'approches plus concrètes de l'espace. Un élément essentiel du milieu naturel est ainsi presque toujours escamoté : le relief, qui n'apparaît que dans la carte du Liban (montrant bien l'isolat que forme la plaine de la Bekaa) et dans celle du Turkestan chinois, expliquant comment les antiques voies commerciales, de la soie jadis, de la drogue maintenant, empruntent des passages obligés le long des plus puissantes chaînes montagneuses du monde. Prenons le cas des pays d'Asie du Sud-Est, en particulier la Birmanie : sont indiqués dans le cadre national les fleuves, les territoires des minorités (qui sont souvent des poches de rébellion vivant de façon autonome depuis des décennies) et les zones de production de l'opium (qui finance ces guérillas). Mais l'opposition entre peuples riziculteurs des plaines (Birmans, Thaï, Vietnamiens...) et minorités des massifs montagneux forestiers, pratiquant des agricultures itinérantes sur brûlis, est une clé de la compréhension de ces antagonismes anciens ravivés par les enjeux de la drogue : une évocation des reliefs aurait rendu ces cartes plus compréhensibles. On aurait aimé avoir plus d'axes de communication, plus de densités de population... Mais beaucoup de cartes sont très évocatrices et convaincantes. Ces quelques réserves ne doivent en rien atténuer l'admiration qu'il faut porter à un tel travail de synthèse : malgré la rapidité des transformations des phénomènes qu'il décrit, cet *Atlas* restera longtemps un ouvrage de référence.

Yves Marguerat

Résumés

Daniel DORY, Jean-Claude ROUX, « **De la coca à la cocaïne : un itinéraire bolivien...** »

La culture de la feuille de coca est très ancienne dans l'arc andin. À l'arrivée des Espagnols liés aux rites païens, son usage fut seulement réservé aux mineurs indiens des mines d'argent du Potosi. La coca se développa dans les vallées tièdes des Yungas où elle fut à la base d'une activité florissante réservée au marché intérieur bolivien. À partir de 1970, la coca provoqua l'intérêt des milieux colombiens du narcotrafic qui établirent des liens étroits avec les producteurs boliviens – comme péruviens – pour développer sa production et assurer l'exportation de la cocaïne. Profitant aussi bien du chaos politique que de l'arrivée au pouvoir d'éléments proches du milieu des trafiquants, la coca fut transplantée par des mineurs licenciés ou des paysans pauvres dans le Chapare, une région marginale du département de Cochabamba. Cette extension brutale – avec 50 000 hectares cultivés et environ 300 000 personnes participant à ses circuits – entraîna, à partir de 1980, une réaction des États-Unis déjà engagés, au Pérou et en Colombie, dans l'éradication de sa culture, mais avec un succès limité. Ce trafic dégage un apport important en capitaux recyclés dans l'agriculture, le commerce, l'immobilier. Aussi le plan « coca-zéro » que les autorités boliviennes s'efforcent actuellement d'imposer, malgré ses compensations économiques, ne peut que soulever une opposition résolue menaçant la stabilité politique et économique de la Bolivie car remettant en cause le « miracle oriental » qui caractérise ce pays depuis une trentaine d'années.

• Mots clés : Andes orientales – Bolivie – Yungas – Chapare – Empire inca – Lutte

antidrogue – Migrations – Réforme agraire – Éradication – Cultures de substitution – Écologie – Coca traditionnelle.

Bernard VIENNE, « **De la production d'opium au trafic d'héroïne : l'économie du pavot chez les minorités ethniques du Nord de la Thaïlande** »

On accuse souvent les ethnies minoritaires de montagnards qui occupent les hauts plateaux frontaliers du Nord de la Thaïlande de pérenniser la culture du pavot et la production de l'opium en raison de leur attachement à une culture et un mode de vie traditionnels.

Loin d'être l'expression d'un savoir-faire ayant une valeur identitaire, le développement et le maintien d'une économie fondée sur la production de l'opium sont plutôt récents et résultent d'une stratégie d'adaptation particulièrement efficace dans le contexte géopolitique et face à des politiques d'intégration-assimilation contraignantes. Le développement d'un discours faisant des montagnards les « boucs émissaires » du problème de l'opium dans cette région justifie de bien des arrière-pensées – voire de certaines exactions – dans la mise en œuvre des politiques d'intégration nationale et de développement de ces minorités ethniques. Il masque aussi à l'opinion la reconversion de fait de ces économies dans le réaménagement du trafic des stupéfiants à l'échelle mondiale, un certain niveau de corruption politique et le rôle nouveau dévolu à des pays comme la Thaïlande où la demande ne cesse de croître.

• Mots clés : Thaïlande – Minorités ethniques – Montagnards – Opium – Héroïne – Économie de la drogue – Politiques de développement – Intégration nationale.

Éric LÉONARD, « **Crise des économies de plantation et trafic de drogues en Afrique de l'Ouest : les cas ivoirien et ghanéen** »

Avec un décalage de trente ans, le Ghana puis la Côte-d'Ivoire ont été le théâtre d'un boom cacaoyer de grande ampleur et ont occupé tour à tour une position hégémonique dans le marché mondial. L'impact de cette spécialisation a été tel qu'une grande partie du monde rural, mais aussi l'ensemble de la société civile et du système politique, se sont structurés autour des revenus générés par les exportations de cacao. L'épuisement des réserves forestières, support essentiel de la culture du cacao, et la dépression prolongée des cours mondiaux se sont ainsi traduits par une crise qui s'est répercutée à tous les niveaux de la société. Corrélativement, on a pu assister à une véritable explosion de la production et du trafic de marijuana. À l'issue du cycle cacaoyer pionnier, la culture du cannabis semble ainsi s'imposer comme la plus pertinente et la plus accessible des reconversions pour les paysans, comme pour les réseaux marchands et les élites administratives.

• Mots clés : Cycle cacaoyer – Fronts pionniers – Économie paysanne – Reproduction sociale – Innovation – Reconversion – Élités politiques – Marijuana.

Geneviève CORTES, « **Témoignage en filigrane : le *cocalero* bolivien face aux politiques antidrogues** »

À partir d'un témoignage recueilli dans une petite communauté traditionnelle de la région de Cochabamba, cet article propose de confronter le récit de vie d'un ancien paysan producteur de coca avec la réalité macroéconomique et géopolitique du trafic de drogue en Bolivie. L'itinéraire de cet ancien *cocalero* retrace, en pointillé, toute l'histoire du développement de la production illicite de coca en Bolivie depuis les années quatre-vingt, et surtout l'évolution des politiques de répression contre le trafic qui se sont amorcées dès 1985. Le bilan des dix dernières années montre que les politiques de répression n'ont pas enrayé le développement de l'économie de la drogue et, surtout, qu'elles n'ont pas su proposer de substituts viables à la production illicite de coca.

Bien plus, la répression s'abat violemment sur les petits producteurs du Chapare. Ce témoignage, juxtaposé à l'histoire économique et politique de la drogue en Bolivie, pose la question cruciale du devenir des sociétés andines pour lesquelles la coca constitue, encore aujourd'hui, la seule stratégie de survie, en même temps qu'elle contribue à leur fragilisation.

• Mots clés : Bolivie – Chapare – Politiques antidrogues – Producteur de coca.

Christophe BROCHIER et Maria Teresa CORREIA COUTINHO, « **Organisation sociale et valeurs morales dans le trafic de drogue : le cas d'une favela de Rio de Janeiro** »

Ce texte décrit les formes d'ancrage du trafic de drogue dans une favela de la périphérie de Rio de Janeiro. L'importance du pouvoir personnel du chef local du trafic est soulignée. On voit de quelle manière les trafiquants légitiment leurs activités en fournissant divers services à la communauté, en y maintenant une forme d'ordre et en se présentant comme la réponse aux persécutions policières. La bienveillance de la population à l'égard des chefs du trafic est expliquée notamment par la situation de mise à l'index des *favelados* au sein de l'espace urbain carioca.

• Mots clés : Brésil – Trafic de drogue – Bidonvilles – Organisation sociale – Police – Pauvreté – Banditisme.

Lia OSÓRIO MACHADO, « **Les mouvements d'argent et le trafic de drogue en Amazonie brésilienne** »

Ce texte porte sur les développements récents relatifs au trafic des drogues et aux mouvements d'argent qui en sont venus à composer le contexte socioéconomique de l'espace amazonique brésilien. Son objectif est d'introduire une perspective géographique à l'étude de ces thèmes. La méthodologie proposée est fondée sur la notion de réseau mise en rapport avec celle de territoire, à partir de la constatation que les réseaux constituent le mode préférentiel d'organisation des opérations du trafic de drogue et du blanchiment d'argent. Ce que les données préliminaires indiquent, c'est la probabilité d'une relation entre les cir-

cuits de la drogue et les mouvements de capitaux localisés en Amazonie brésilienne.

• Mots clés : Amazonie – Trafic de drogue – Mouvements d'argent – Géographie des drogues.

Christian GEFFRAY, « **Cocaïne, richesses volées et marché légal** »

Le commerce illégal de la cocaïne dans les États brésiliens frontaliers de la Bolivie s'est articulé, depuis le milieu des années quatre-vingt, à toute une chaîne d'autres activités illégales : vol, recel et exportation de biens volés, de véhicules automobiles, camions, engins de chantiers ou agricoles, avions, escroqueries massives à l'assurance, mais aussi contrebande d'or, de cassitérite, de café, exploitation illégale de bois précieux, etc. L'auteur tente une modélisation des formes de circulations distinctes et articulées de la richesse dans les sphères légales et illégales. Il s'agit de reconnaître la formation, sous l'effet de la loi, d'un marché soumis à des règles inédites dans la sphère légale, afin de comprendre aussi bien l'articulation des différents secteurs d'activités au sein du marché illégal que leur lien avec le marché légal et la fonction spécifique, et très dynamique, de la commercialisation de la drogue dans ce dispositif.

• Mots clés : Cocaïne – Brésil – Bolivie – Sphères de circulation – Marché illégal –

Loi – Vol – Organisation criminelle – Contrebande.

Bernard CASTELLI, « **Le choix de l'immobilier des villes andines comme mode de blanchiment des profits de la drogue** »

Jusqu'à présent, peu de travaux ont été consacrés à l'utilisation des revenus de la drogue, dans les villes du Nord comme du Sud. Or, aujourd'hui, blanchir de l'argent « sale » a pour effet de dynamiser une urbanisation confrontée à l'effacement de l'État et à l'application de programmes d'ajustement structurel. En prenant pour référence la situation des espaces urbains de la région des Andes, le propos de cet article sera double : d'une part, montrer que l'économie du blanchiment ne se réduit pas à la sphère financière mais qu'elle comporte aussi des aspects productifs dont les activités immobilières (construction, promotion) bénéficient largement; d'autre part, en plus de l'observation des dynamiques d'accumulation induites par le recyclage du « narcocapital », analyser les logiques économiques voire les comportements extraéconomiques, qui incitent les réseaux de blanchiment à choisir le bâti urbain.

• Mots clés : Profits de la drogue – Blanchiment – Recyclage – Urbanisation andine – Activités immobilières – Financement illégal.

Abstracts

Jean-Claude ROUX, Daniel DORY, « **From Coca to Cocaine : a Bolivian Journey** »

For centuries, coca leaves have been harvested in the Andean region. At the time of the arrival of the Spaniards, its use was limited to Indian workers in the Potosi silver mines and was linked to pagan rites. Coca production spread along the warm valleys of the Yungas which led to a flourishing local market in coca leaves in Bolivia. From 1970 onwards, the Colombian drug dealers became interested and made contact with Bolivian producers – as well as with Peruvian growers – with a view to raising production levels and creating an export market for cocaine. With the chaotic political situation and the arrival in power of leaders with connections in the drug world, miners were licensed to plant coca in the Chapare region on the edge of the Cochabamba department, an idea picked up by poor peasants in the area. This massive extension of the area under production – up to 50 000 hectares and 300 000 people working in the industry – triggered a strong reaction from the United States in 1980, because of its recent launch of an eradication programme in Peru and Colombia despite limited success. This traffic permits a strong influx of capital, recycled into agriculture, trade and property. As a result, the new Coca-Zero Plan which the Bolivian authorities are trying to impose in the area, despite the economic consequences, faces strong opposition and threatens the political and economic stability of Bolivia because it will damage the “Eastern miracle” from which the country has benefited over the past 30 years.

- Key-words : Eastern Andes – Bolivia – Yungas – Chapare – Incan Empire – Anti-drug war – Migration – Agricultural reform – Eradication – Alternative crops – Ecology – Traditional coca.

Bernard VIENNE, « **From Opium Production to Heroin Trade : the Poppy Economy among the Ethnic Minorities in Northern Thailand** »

The ethnic mountain minorities in the High Plains along the Northern Thailand border are often accused of maintaining poppy farming and opium production in order to preserve their traditional culture and way of life. However, far from being a « savoir-faire » which provides a source of identity, the development and perpetuation of an opium-based economy are a more recent phenomenon and result from a particularly effective strategy of adaptation in the current geopolitical context, despite restrictive integration and assimilation policies. Blaming the mountain people for the problem of opium in the region serves as a justification for other less acceptable ideas and the introduction of national integration and development policies for these ethnic minorities – and even the collection of new forms of extortion. This attitude prevents public opinion from seeing the real changes these economies are facing as the drug trade reorganises itself on a global level, and throws a veil over the level of political corruption and the new role which countries such as Thailand are playing to meet continuing growth in demand.

- Key-words : Thailand – Ethnic minorities – Mountain people – Opium – Heroin – Drug economy – Development policies – National integration.

Éric LÉONARD, « **The Crisis in Farming Economies and in the Drug Trade in West Africa – Examples from Côte-d'Ivoire and Ghana** »

Out of the circuit for thirty years, Ghana and the Côte-d'Ivoire are now the centre

of a huge cocoa boom and each in turn has established a prime position on the world market. The impact of this particular specialisation is such that a large proportion of rural inhabitants – and indeed of the whole civil population and of the political system – is now structured around income generated by cocoa exports. The reduction of forest reserves, which are essential for cocoa production, and the on-going fall in world commodity prices have led to a crisis affecting every segment of the population. At the same time, there has been an explosion in marijuana production and trade. At the end of the pioneer cocoa cycle, cannabis has emerged as the most appropriate and the most convenient new crop for peasant farmers, as well as for market networks and the administrative elite.

- Key-words : Cocoa cycle – Pioneer front – Peasant economy – Social reproduction – Innovation – Reconversion – Political elite – Marijuana.

Geneviève CORTES, « **The Bolivian Cocalero facing Drug Crusades** »

Based on research carried out in a small traditional community in the Cochabamba region, this article offers an opportunity to examine the life of an old peasant coca farmer, in the context of the macro-economic and geopolitical reality created by the Bolivian drug trade. This ex-cocalero's story illustrates the evolution of illicit cocaine production in Bolivia since the 1980s and, in particular, the development of repressive policies against trafficking begun in 1985. The statistics for the last ten years show that these repressive policies have not put a stop to the development of the drug economy and have not been able to offer any viable alternatives to coca production. Moreover, repression has hit the small producers of the Chapare hard. Against the background of the economic and political history of drugs in Bolivia, this story raises the crucial question : what will become of Andean communities for whom coca is still today the only option for survival, while increasing their fragility?

- Key-words : Bolivia – Chapare – Anti-drug policies – Coca producer.

Christophe BROCHIER, Maria Teresa CORREIA COUTINHO, « **Social Structures and Moral Values in the Drug Trade : Evidence from a Favela in Rio de Janeiro** »

This text describes some implications arising from the introduction of drug trafficking in a favela in the suburbs of Rio de Janeiro. The personal power of the local chief is identified as an important feature. We see how dealers manage to legitimise their activities by providing various services for the community, by maintaining a form of social order and by presenting themselves as an alternative to persecution by the police. To a certain extent, the local population accepts this situation because of its poor image in the Carioca urban areas and the stigma of social and urban exclusion.

- Key-words : Brazil – Drug traffic – Slums – Social structures – Police – Poverty – Bandit gangs.

Lia OSÓRIO MACHADO, « **Money Movements and Drug Trafficking in Brazilian Amazon Region** »

This article concentrates on recent developments relating to drug trafficking and the movement of money and the way they have shaped the socio-economic environment in the Brazilian Amazon region. It suggests taking a new perspective, based on geographical patterns, for the study of these themes and proposes a methodology using the concept of a network and its relationships within the territory. The starting point is that networks create the preferred method of organisation for drug trafficking and money laundering. Preliminary findings have produced evidence that links may indeed exist between drug circuits and money laundering circuits in geographically defined areas within the Amazon region of Brazil.

- Key-words : Amazon Basin – Drug traffic – Money movements – Drug geography.

Christian GEFFRAY, « **Cocaine, Ill-gotten Gains and Legitimate Acquisitions** »

Since the mid-80s, illegal trade in cocaine in the Brazilian States bordering

Bolivia has gone hand in hand with a whole series of other illegal activities : robbery, handling and exporting stolen goods (in particular, cars, trucks, construction or farming equipment, aeroplanes), massive insurance scams, smuggling (gold, tinstone, coffee), illegal harvesting of tropical timber, and so on.

The author seeks to find a pattern in the various forms of wealth distribution, whether legal and illegal. Within the context of a market created by the introduction of new laws and subjected to innovative restrictions, it is possible to trace the links between various types of activities within the legitimate market and the specific dynamics of the drug trade in this environment.

- Key-words : Cocaine – Brazil – Bolivia – Distribution networks – Illegal market – Law – Robbery – Criminal organisation – Contraband.

Bernard CASTELLI, « Buying Urban Property in the Andes as a Method of Laundering Drug Profits »

Until now, little research has been carried out on the use of drug revenues, whether in Northern or Southern cities. Now, it appears that laundering drug money has had a positive impact on urban development, due to the State's withdrawal from this sector and to the introduction of structural adjustment programmes. Based on research in urban areas of the Andean Region, this article seeks to examine two issues : the possibility that the money laundering business may have overflowed into other sectors such as property (building and development projects), instead of staying inside the financial sector, and the economic and non-economic reasons, other than the mere accumulation of riches generated by recycled drug dollars, behind the choice of urban construction projects by laundering networks.

- Key-words : Drug profits – Laundering – Recycling – Andean urbanisation – Property activities – Illegal financing.

Achevé d'imprimer en octobre 1998
sur les presses de l'imprimerie Dumas,
103, rue Paul-de-Vivie, 42009 Saint-Étienne,
pour le compte des éditions de l'Aube,
Le Moulin du Château, F-84240 La Tour d'Aigues

Conception éditoriale : Sonja Boué

Numéro d'édition : 422

Imprimeur N° 34817

Dépôt légal : 4^e trimestre 1998

Imprimé en France

Le développement et la globalisation du trafic des drogues, ces vingt dernières années, ont été généralement étudiés sous l'angle de leurs effets déstabilisants pour les systèmes politiques et financiers. Peu d'attention a été accordée aux dynamiques locales ou sectorielles d'insertion du trafic des drogues, leur dimension micro-sociale et les trajectoires individuelles demeurant largement ignorées. À cette échelle pourtant, la production et le commerce de drogues peuvent apparaître comme des facteurs de stabilisation, voire des bases de reproduction pour des groupes sociaux ou des régions qui se trouvent relégués à la périphérie du « marché global », sans perspective d'y trouver une insertion favorable dans la sphère légale. Les articles présentés dans ce recueil explorent, à partir d'un ancrage fort dans la réalité du terrain, les conditions et les conséquences sociales, institutionnelles de l'engagement de certaines populations dans le trafic de drogue, ainsi que les difficultés méthodologiques et déontologiques que pose ce champ d'étude au chercheur.

SOMMAIRE

Éric Léonard, Introduction : Drogue et reproduction sociale dans le tiers monde

D'UN CONTINENT À L'AUTRE : UNE NÉCESSAIRE MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE

Daniel Dory, Jean-Claude Roux, De la coca à la cocaïne : un itinéraire bolivien

Bernard Vienne, De la production d'opium au trafic d'héroïne : l'économie du pavot chez les minorités ethniques du Nord de la Thaïlande

Éric Léonard, Crise des économies de plantation et trafic de drogues en Afrique de l'Ouest : les cas ivoirien et ghanéen

DE LA CAMPAGNE À LA VILLE : LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Geneviève Cortes, Témoignage en filigrane : le *cocalero* bolivien face aux politiques antidrogues

Christophe Brochier, Maria Teresa Correia Coutinho, Organisation sociale et valeurs morales dans le trafic de drogue : le cas d'une favela de Rio de Janeiro

LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX OBJETS ET DE NOUVELLES MÉTHODES

Lia Osório Machado, Les mouvements d'argent et le trafic de drogue en Amazonie brésilienne

Christian Geffray, Cocaïne, richesses volées et marché légal

Bernard Castelli, Le choix de l'immobilier des villes andines comme mode de blanchiment des profits de la drogue

DANS LA MÊME SÉRIE, dernières parutions :

Communautés déracinées dans les pays du Sud (1998)

Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne (1998)

Drogue et reproduction sociale dans le tiers monde

n° 8 / 1998

ISSN 1278-3986

éditions de l'aube / Orstom

120 FF

